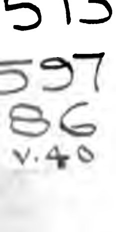

32101 064992645



513
597
86
v.40



Dei
Sub Numin
Vige



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TROISIÈME SÉRIE. — XVIII[e] VOLUME.



RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

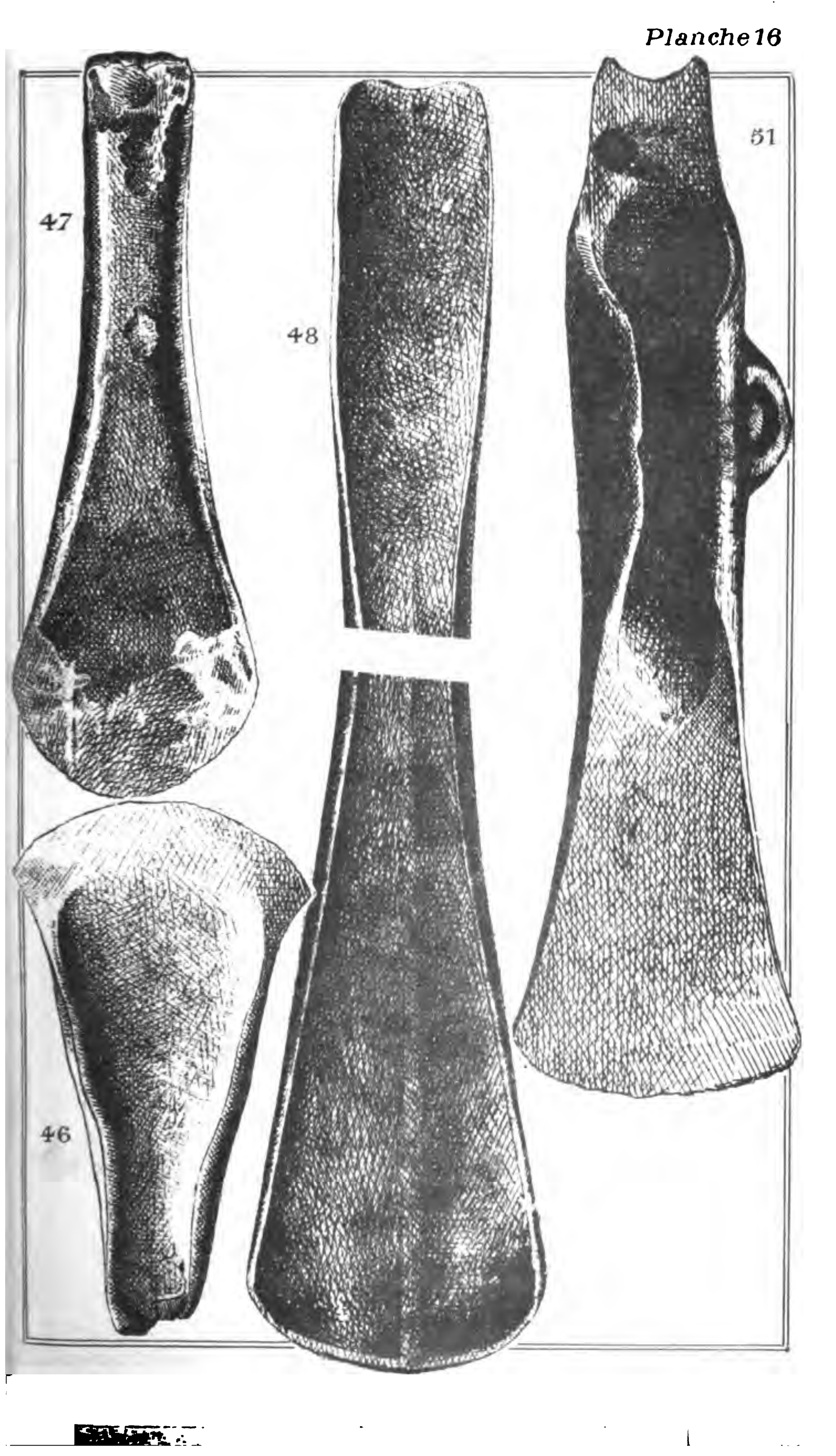
RUE DES DOMINICAINS, 53.

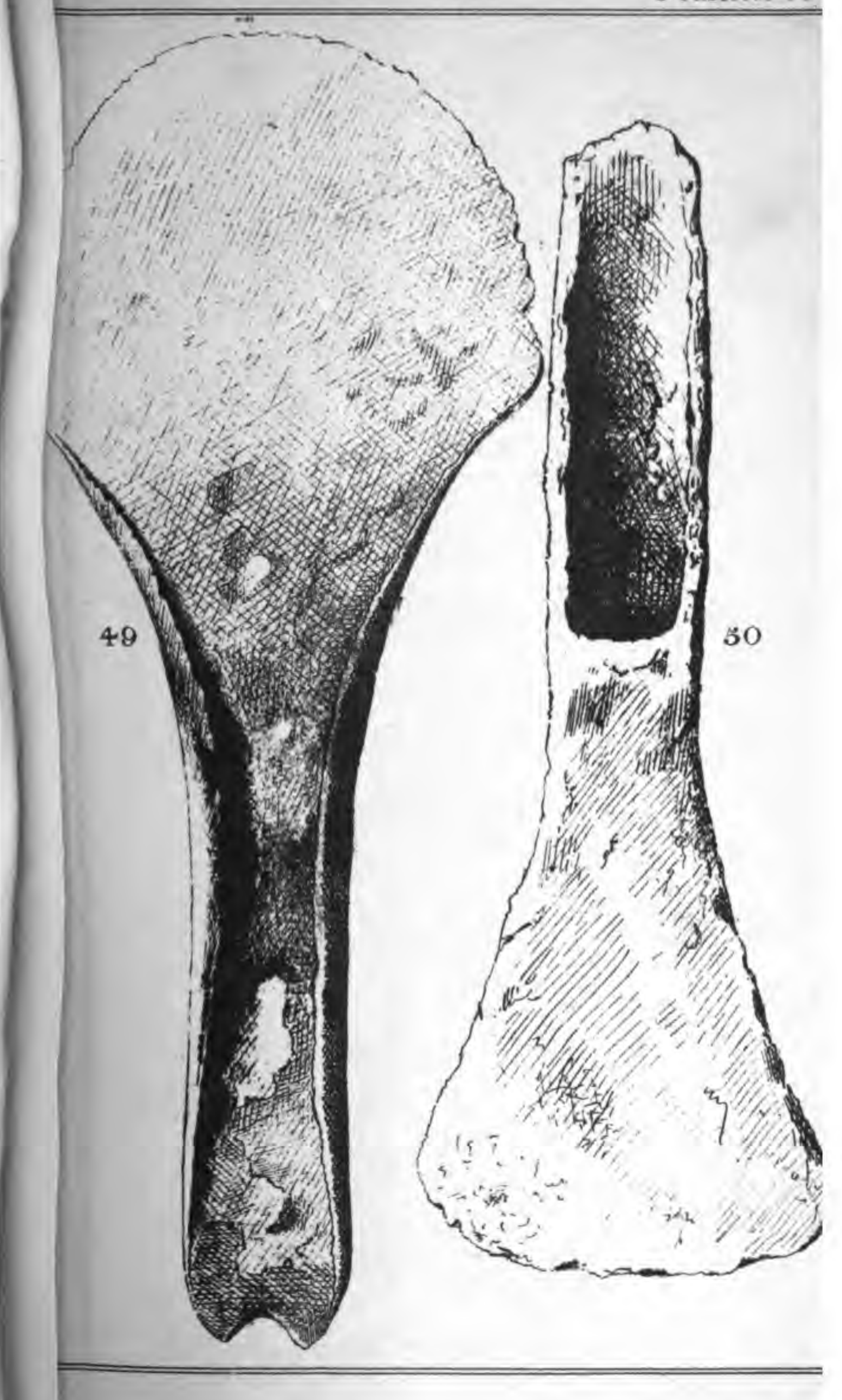
—

MDCCCLXL

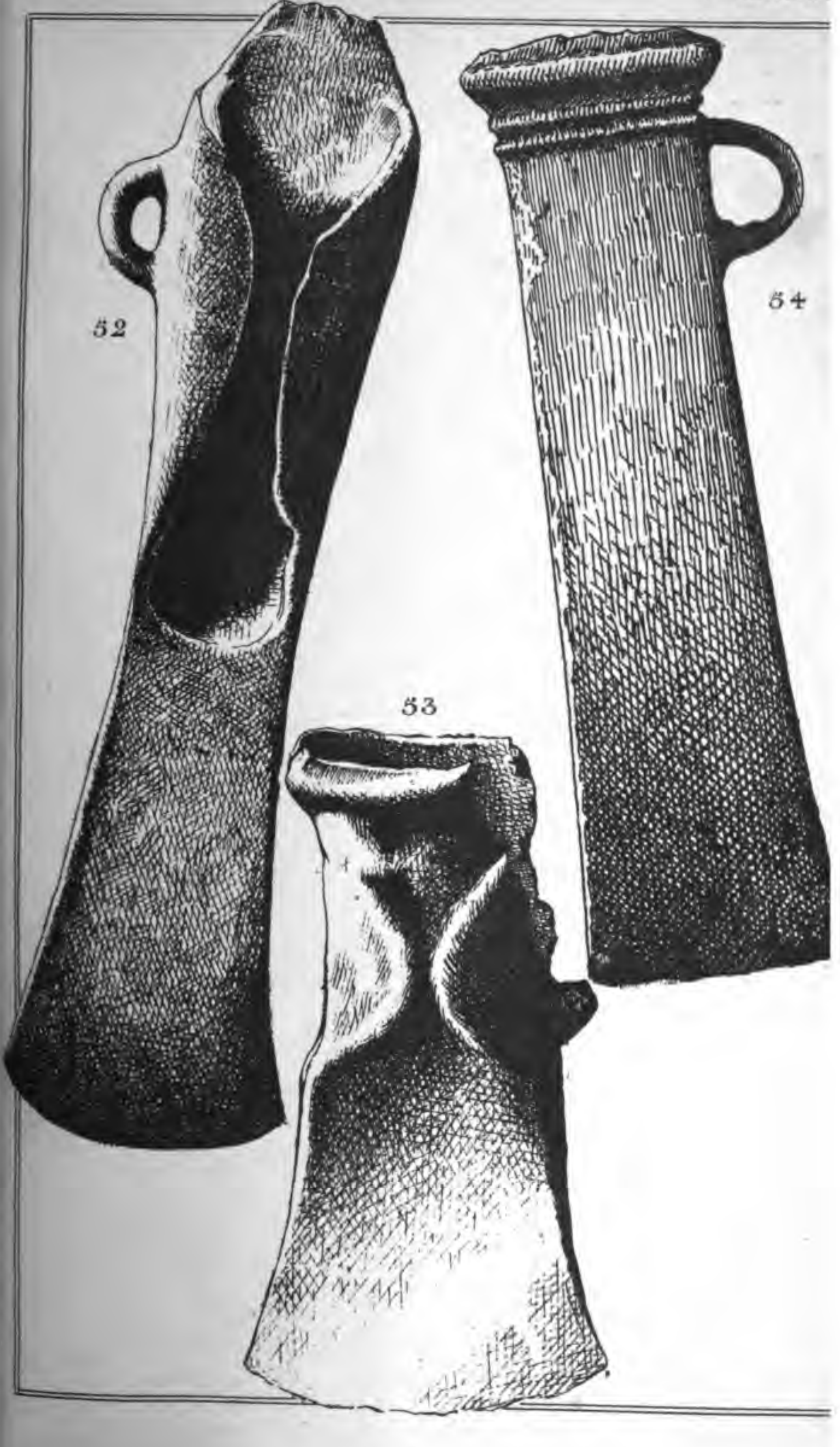
PREMIER AGE DES MÉTAUX
EN LORRAINE

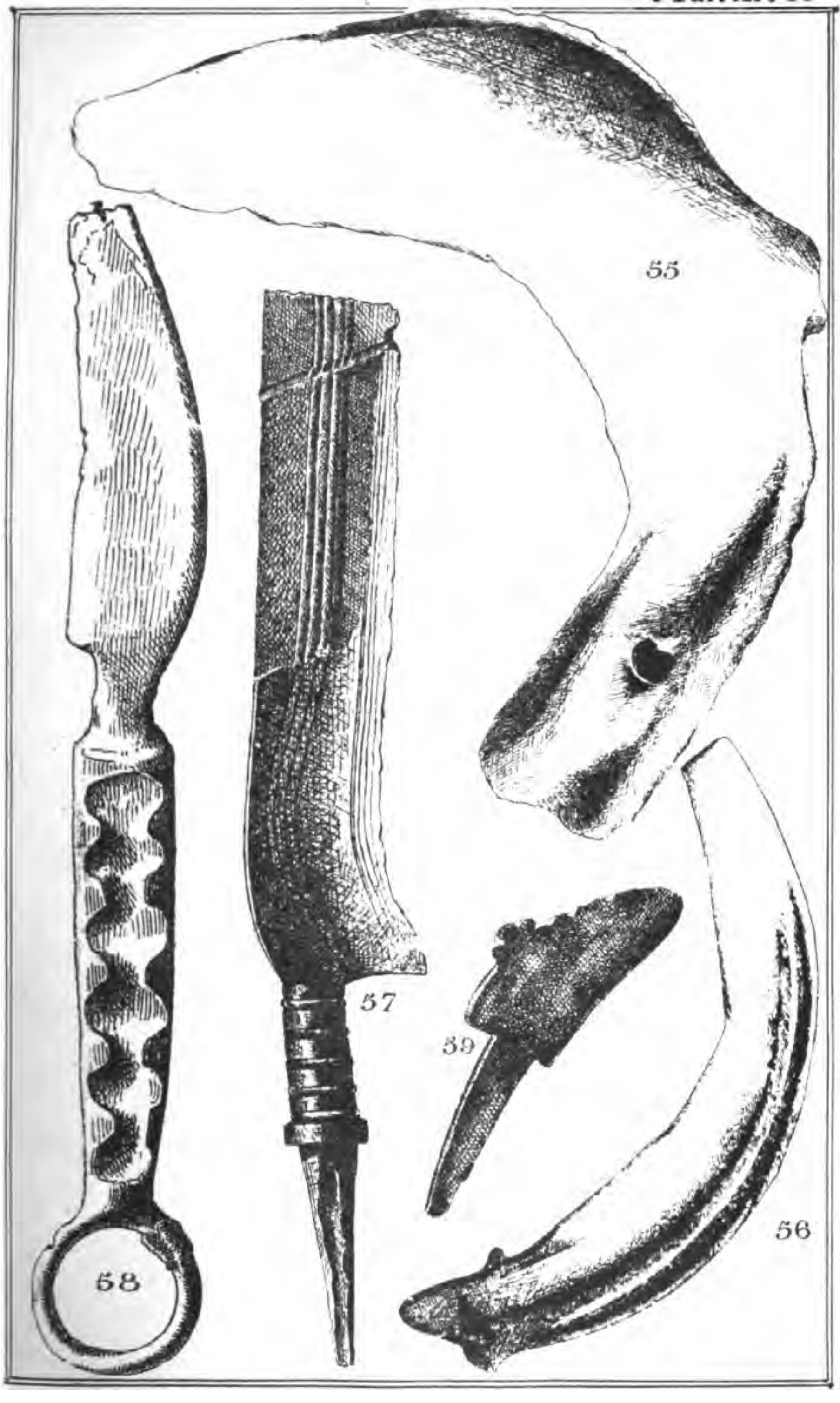
PLANCHES

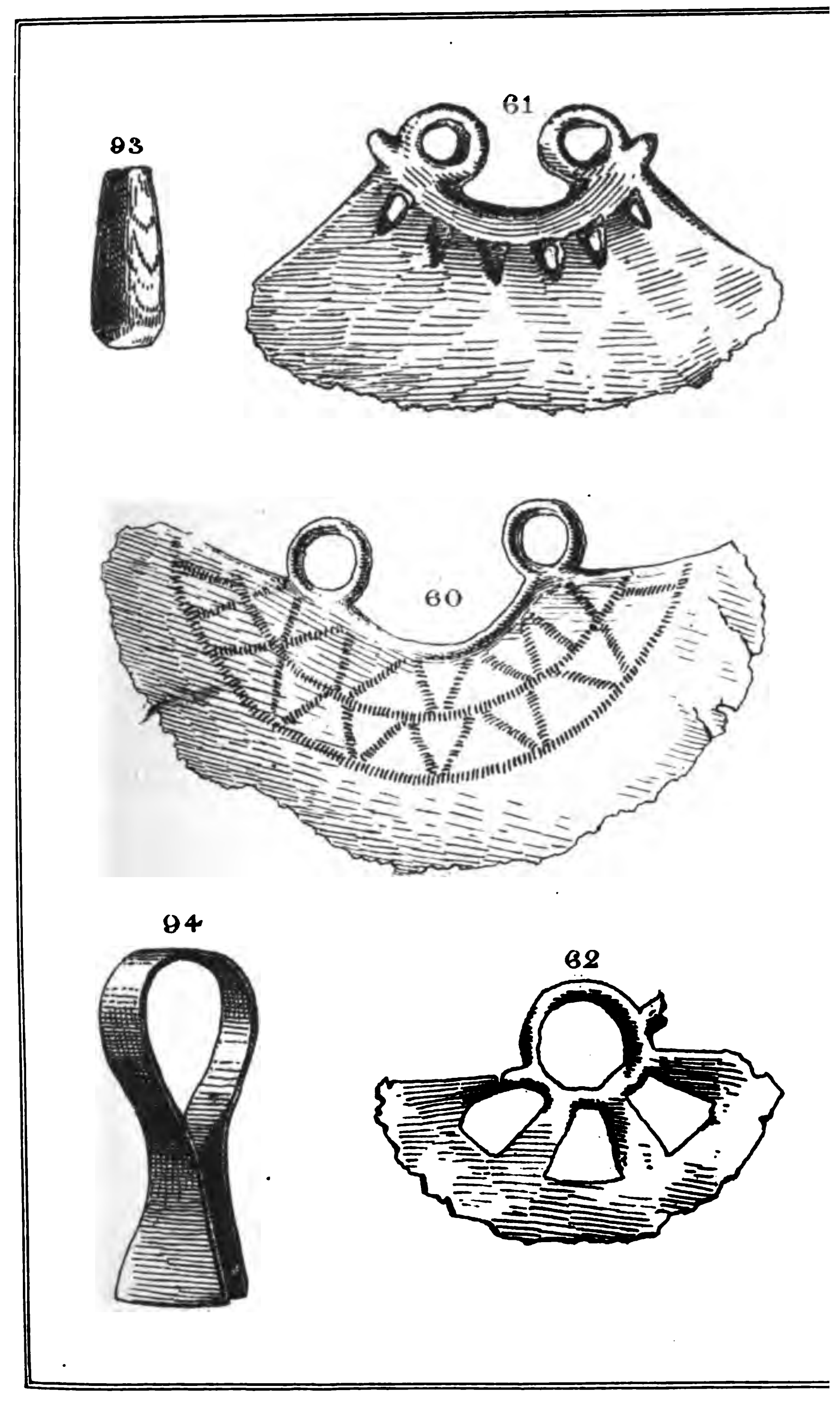

47
48
51
46

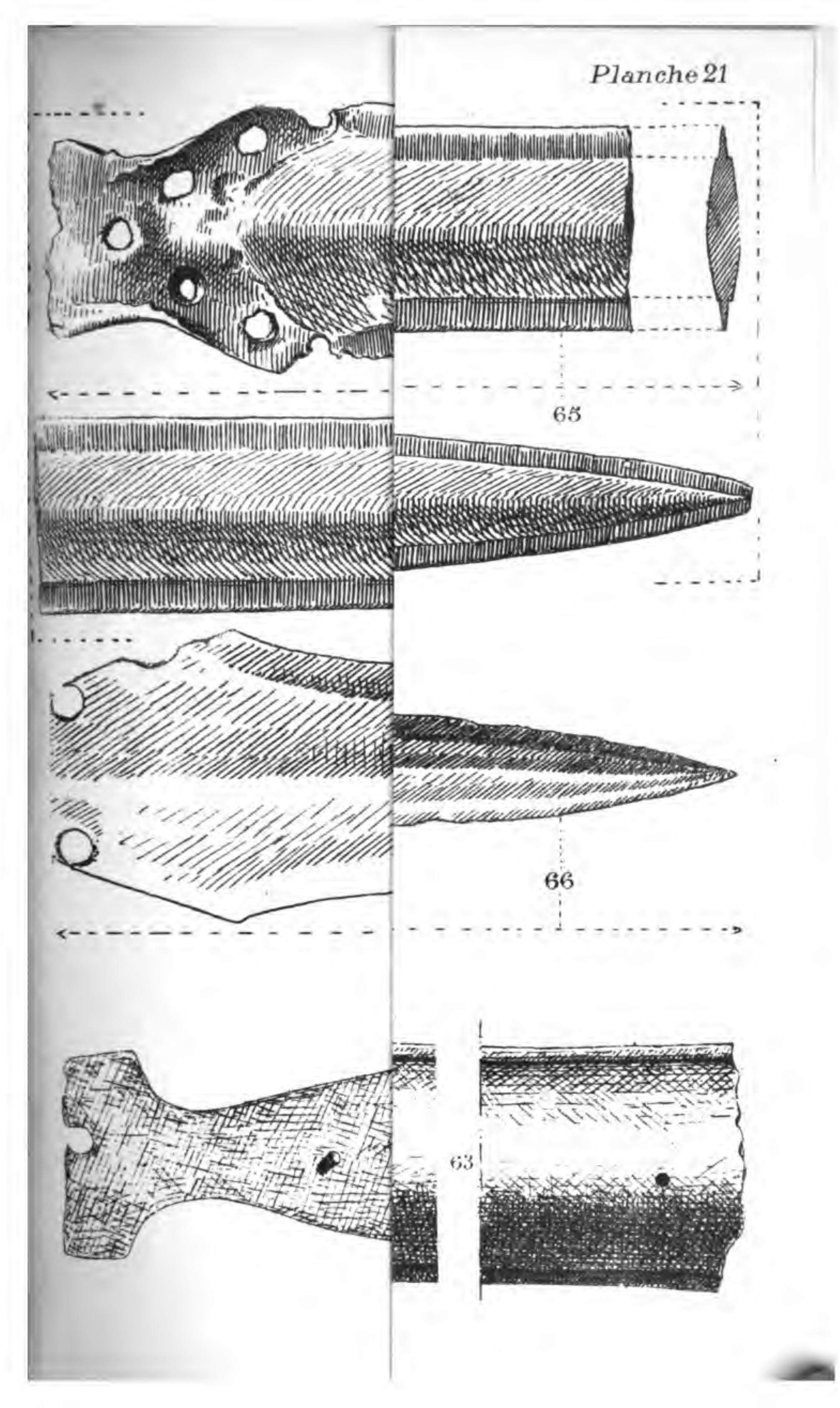


49
50


52
53
54

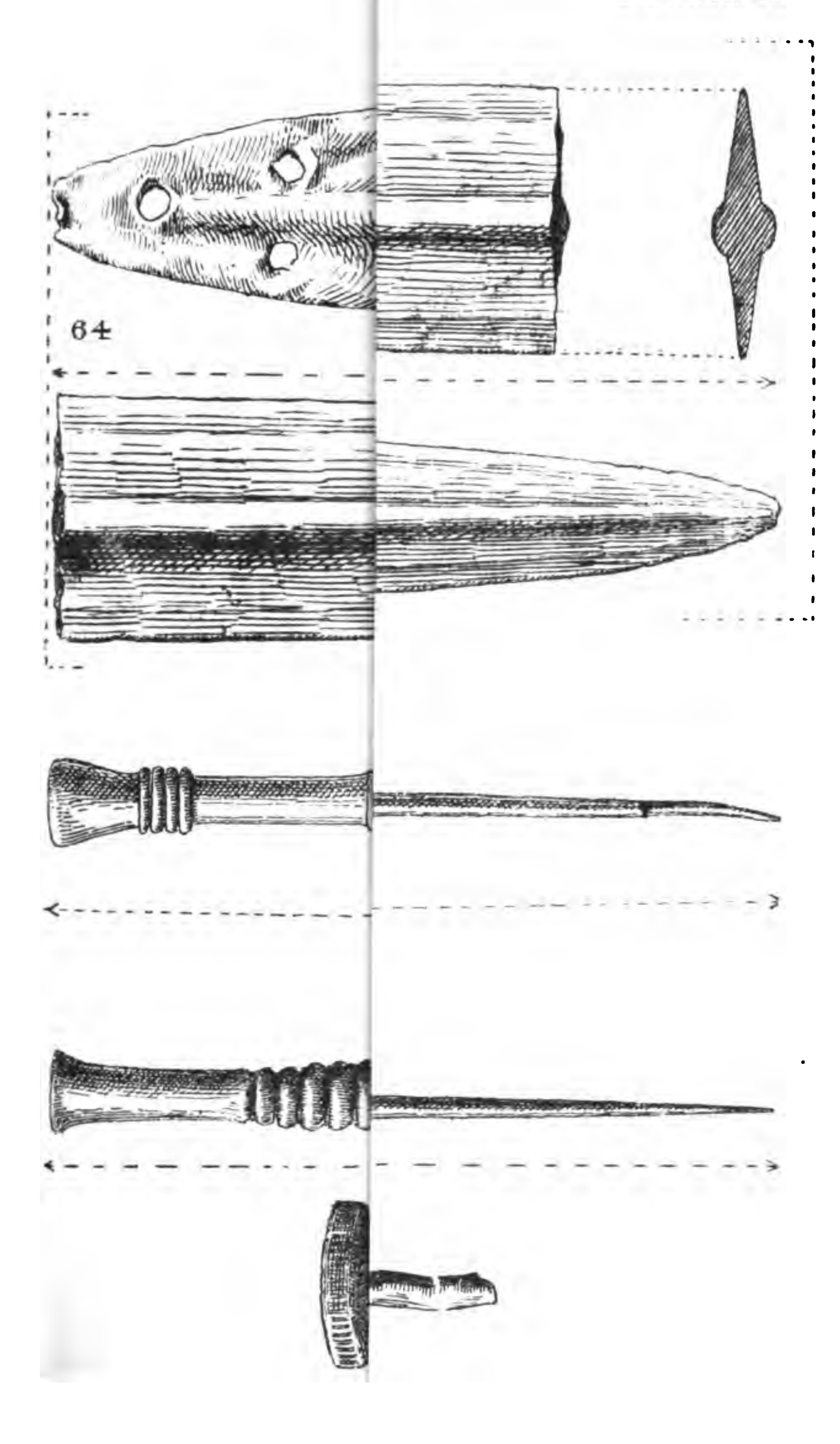

55
57
58
59
56

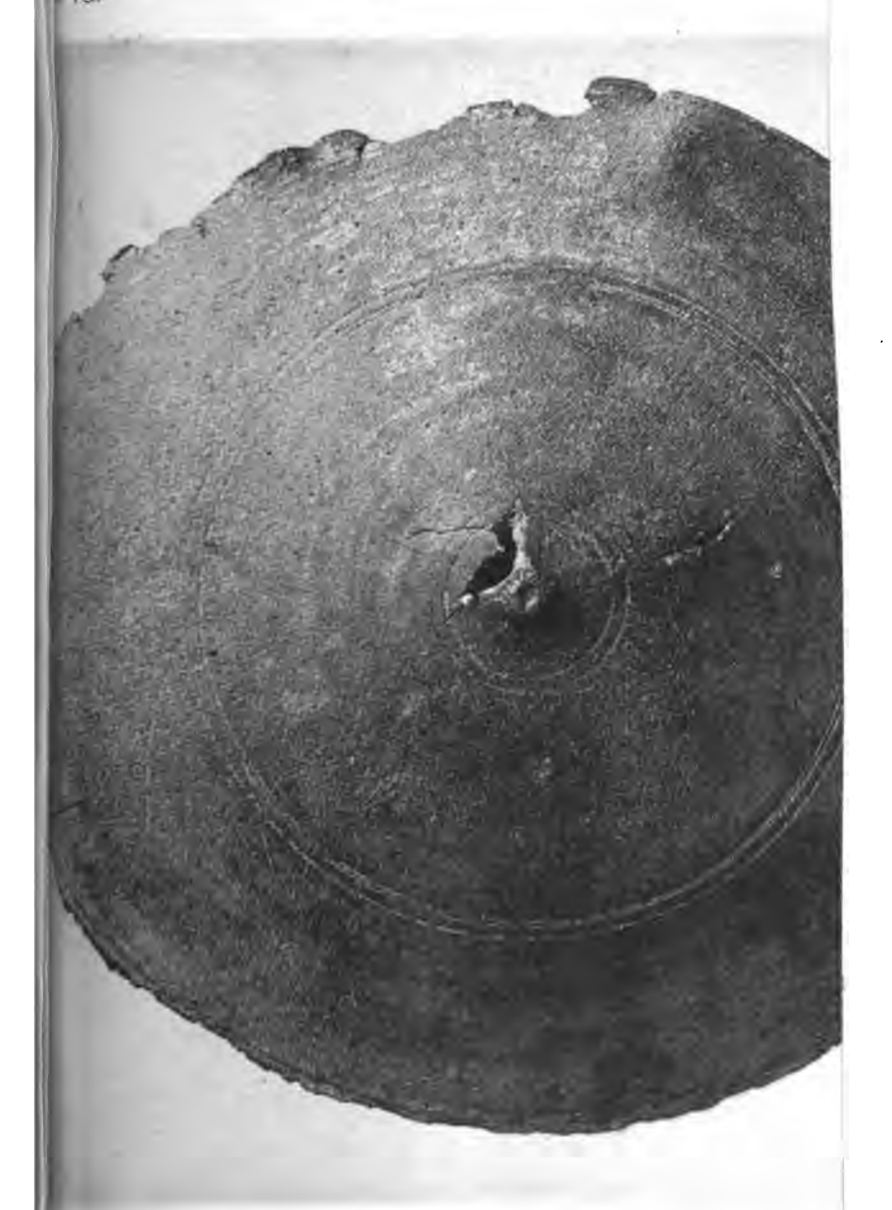

61
93
60
94
62



65
66
63

Planche 22

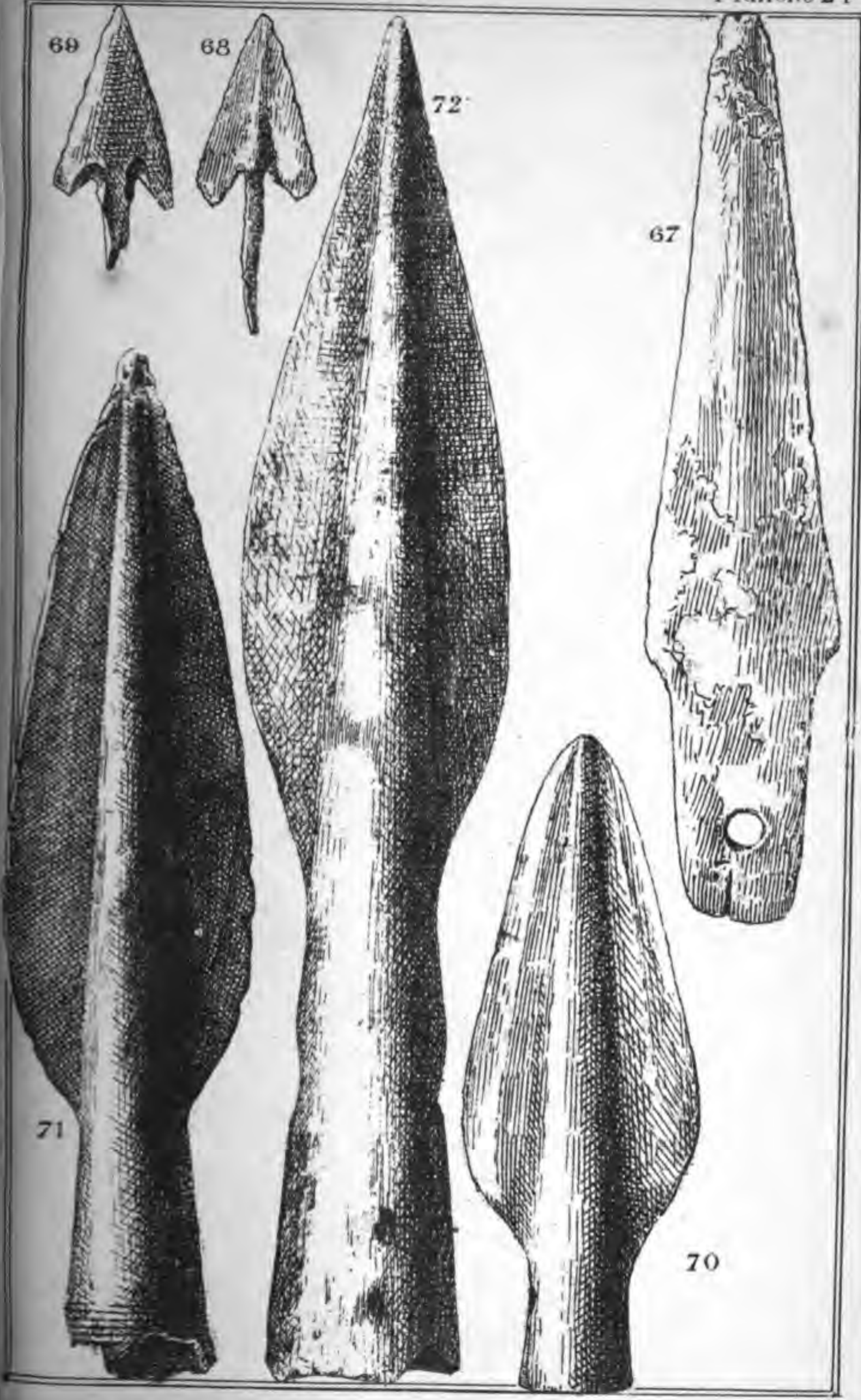


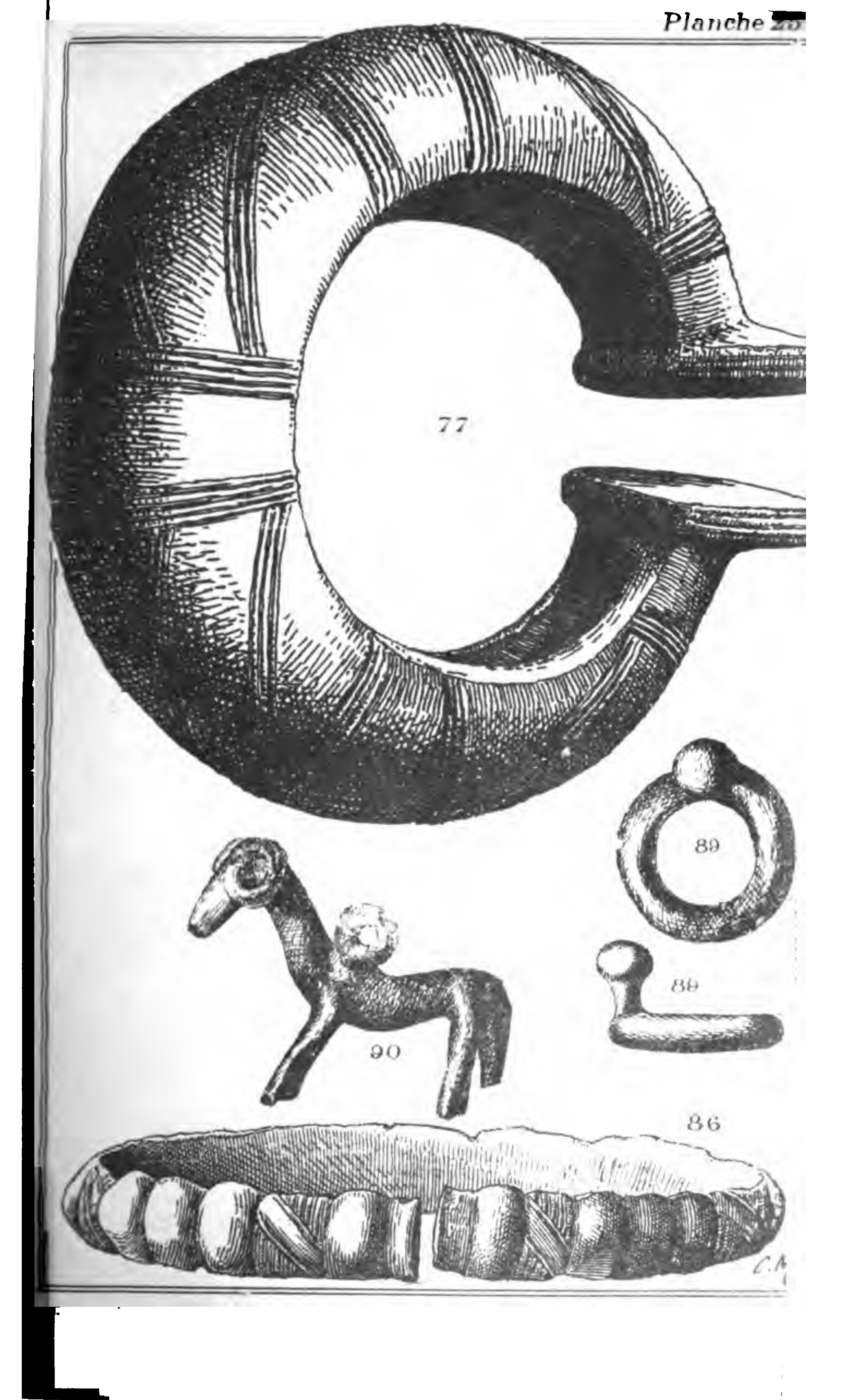


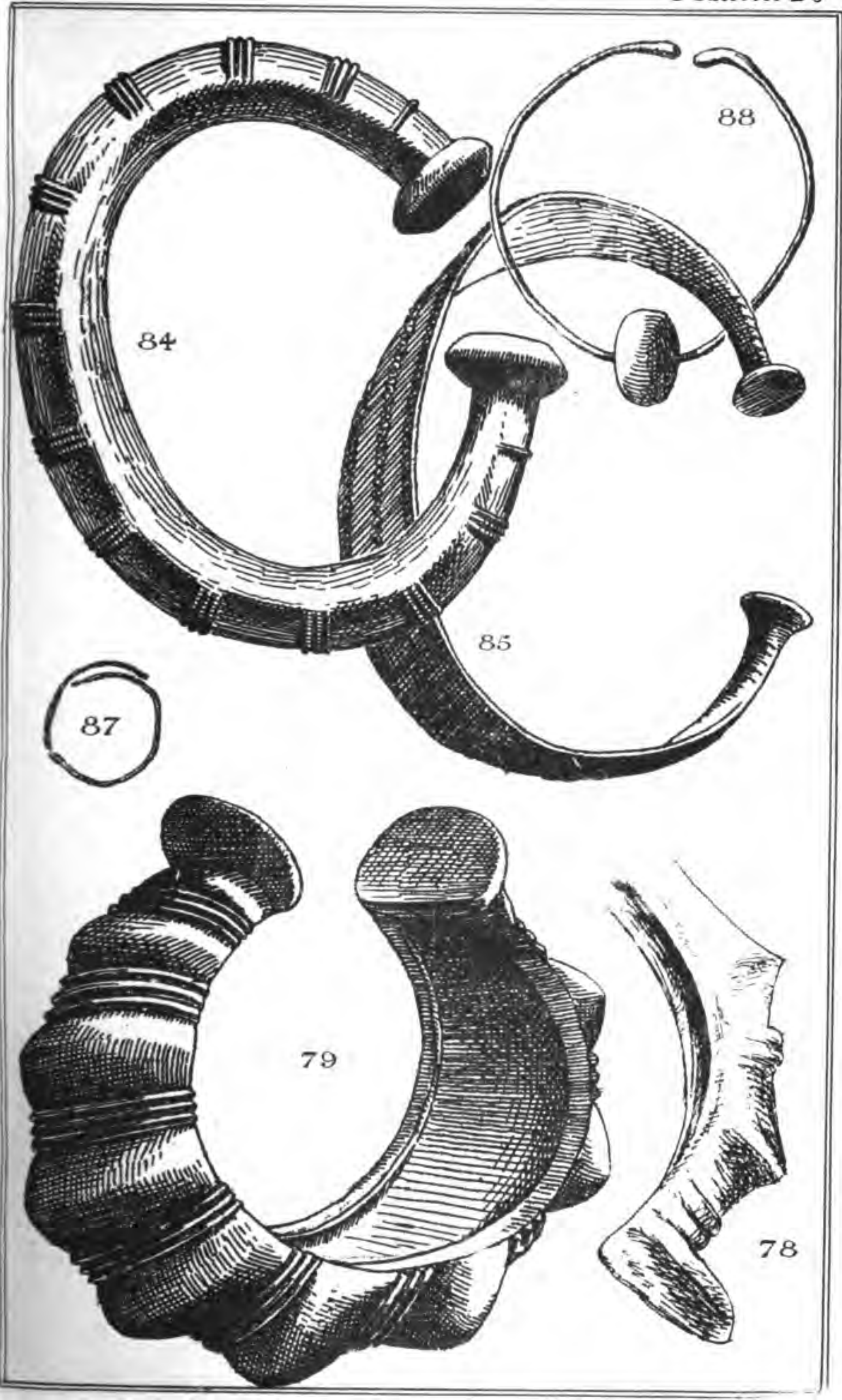
FRAGMENT DE BOUCLIER

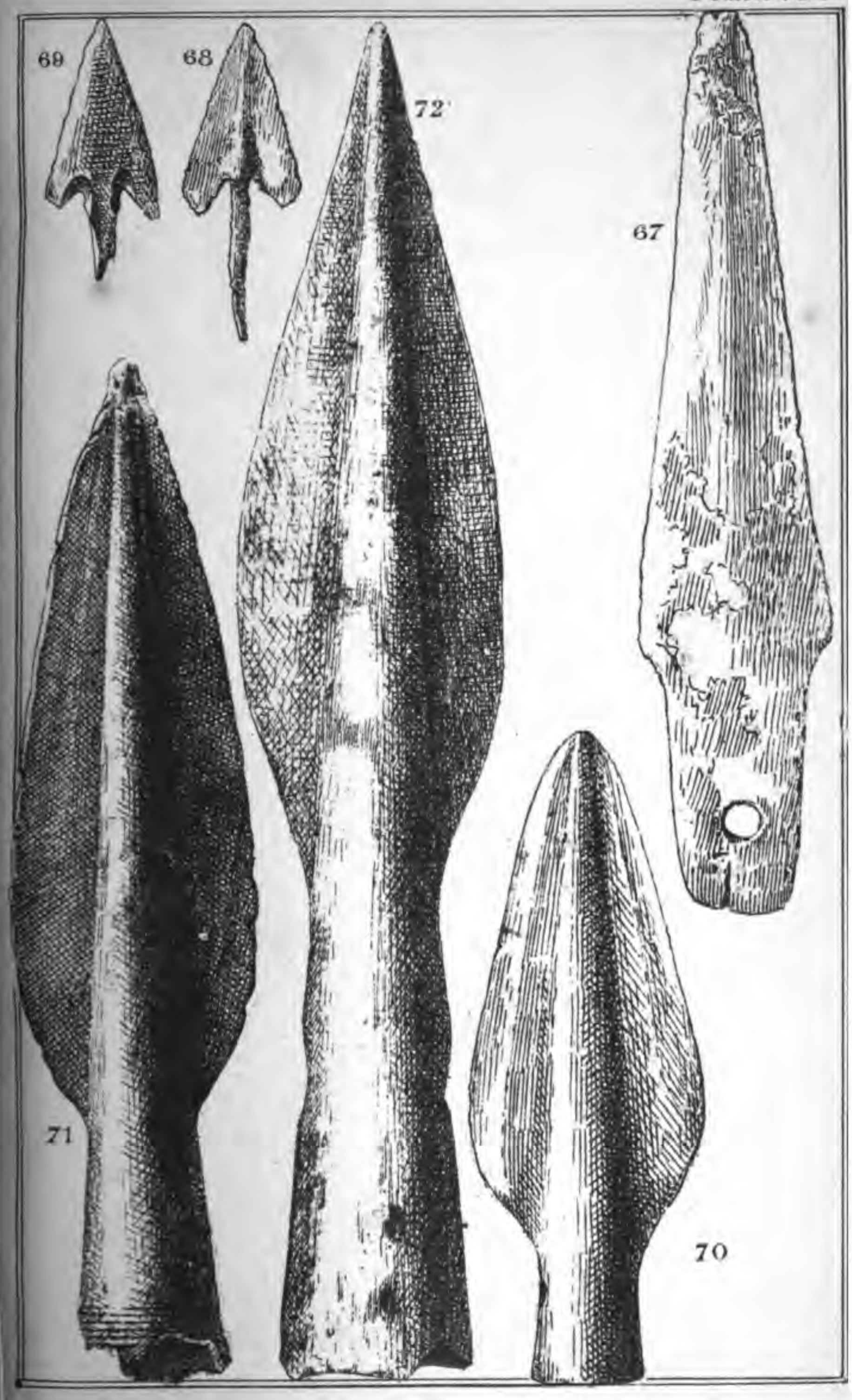
TROUVÉ DANS LE LIT DE LA MOSELLE

(à Pont-Saint-Vincent)


69
68
72
67
71
70


77
89
88
90
86
C.M


88
84
85
87
79
78


69
68
72
67
71
70

77

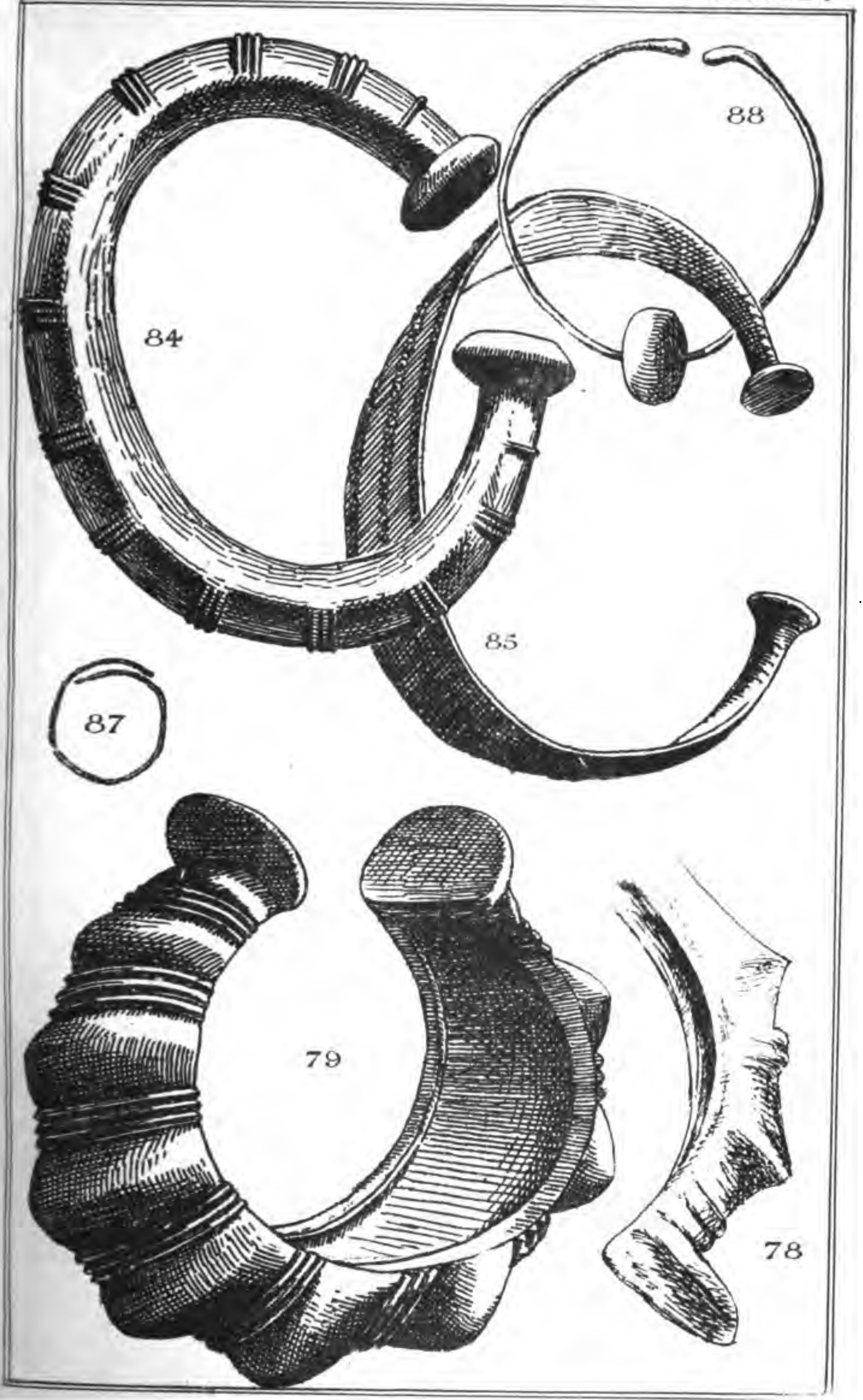
89

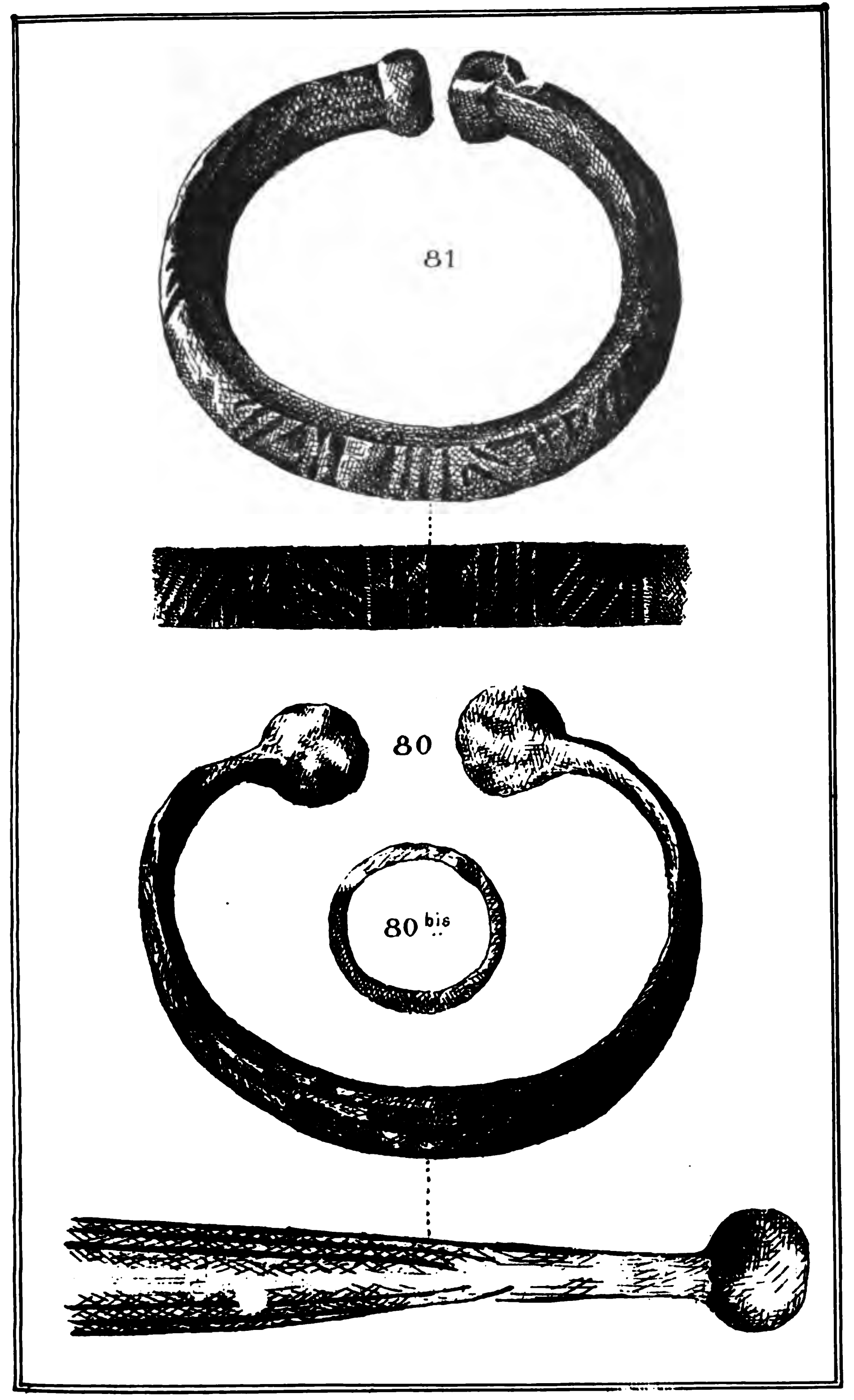
89

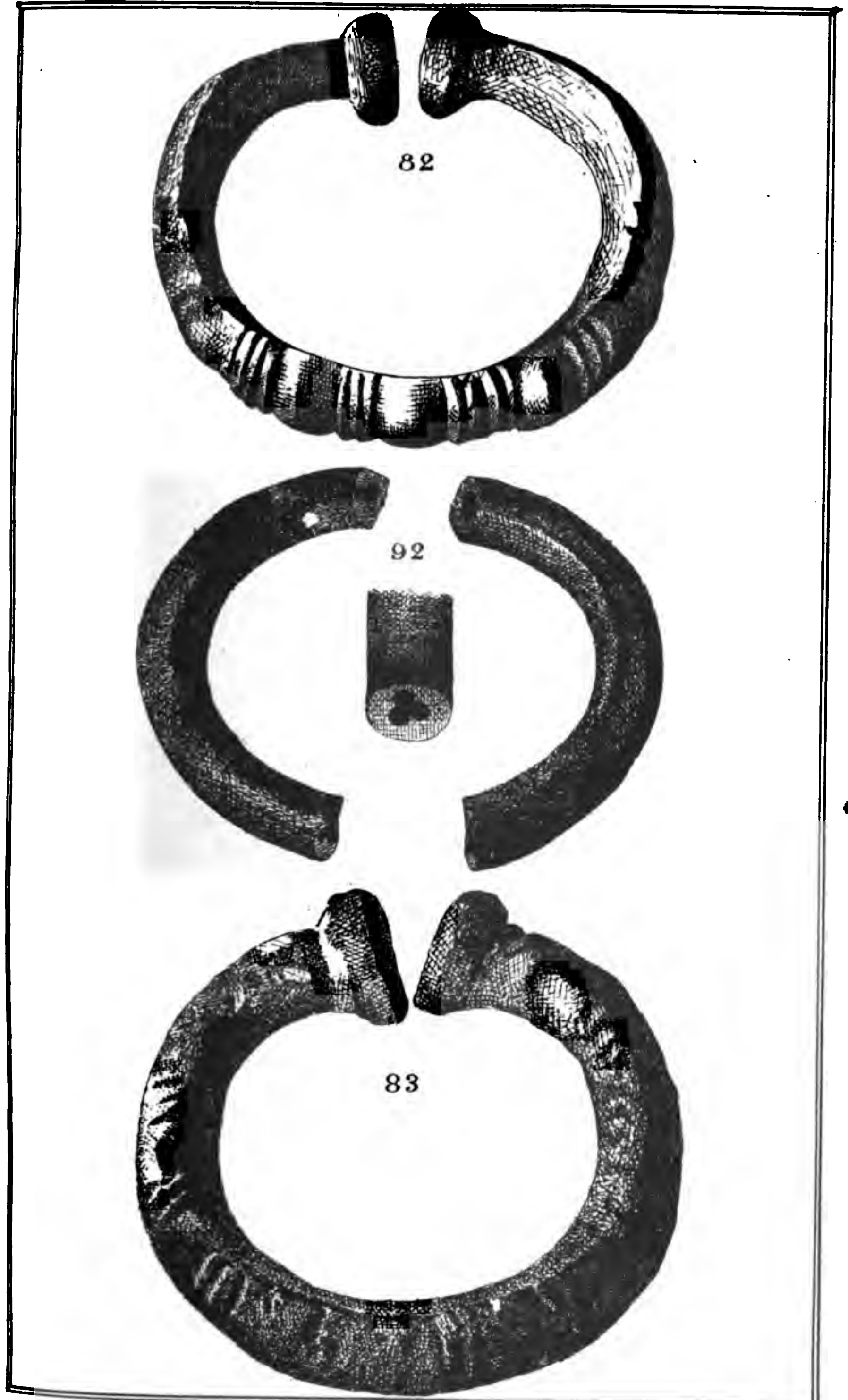
90

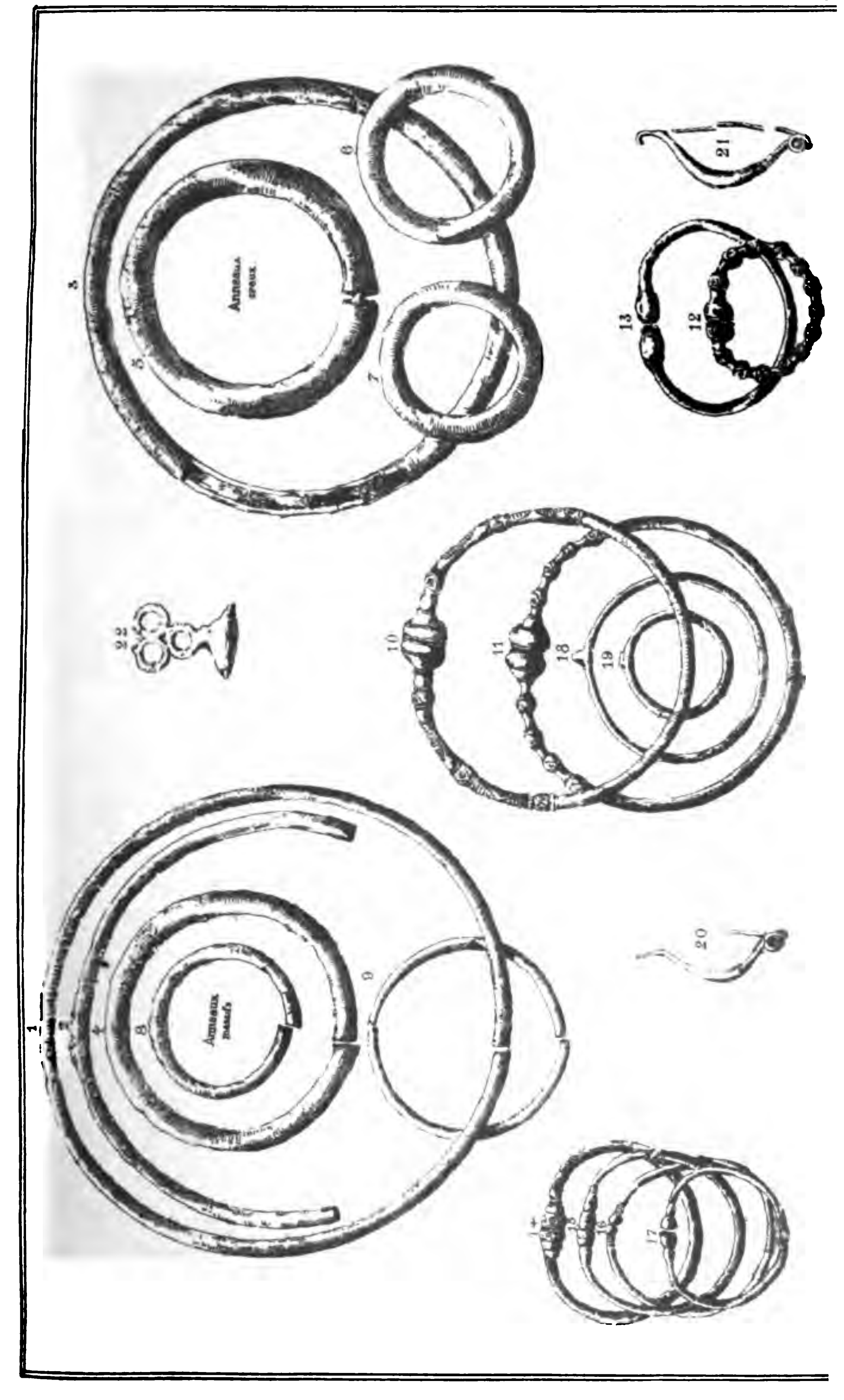
86

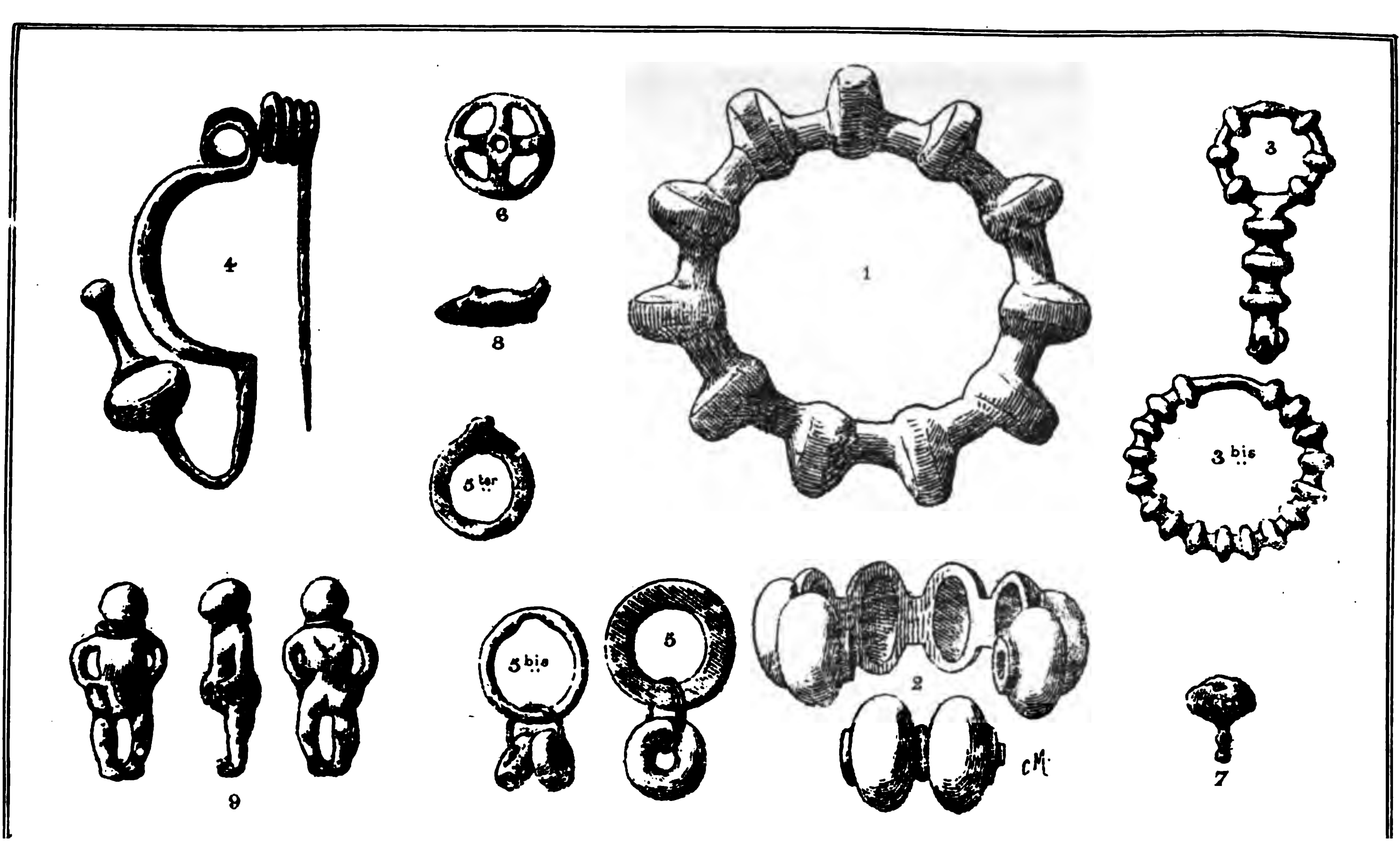
C.M

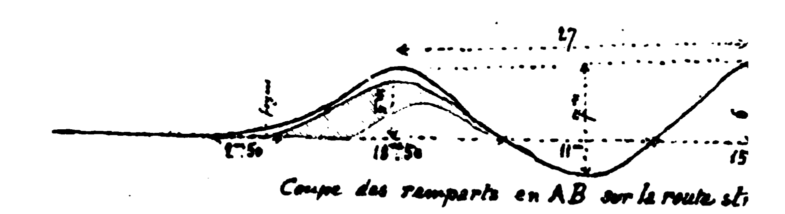

84
88
85
87
79
78


81
80
80 bis


82
92
83




4
6
8
5 ter
1
3
3 bis
9
5 bis
5
2
7



Pente abrupte

CAMP D'AFFRIQUE (PRÈS DE LUDRES

& VIEUX MARCHÉ

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DES

TEMPS PRÉ-ROMAINS

EN LORRAINE

(*Suite et fin*)

PAR M. F. BARTHÉLEMY

RÉSUMÉ

La Lorraine a traversé, comme la plupart des autres pays, un âge de la pierre qui précéda l'introduction et l'utilisation des métaux ; mais, jusqu'à ce jour, on ne possède aucune preuve que l'homme ait habité nos régions avant l'époque néolithique ou de la pierre polie. Du reste, si l'on n'a pu constater la moindre trace des industries de la période quaternaire, cette exception n'est point particulière au seul département de la

Meurthe, et nous savons que les régions du Nord-Est de la France, en deçà et au-delà des Vosges, sont très pauvres en instruments paléolithiques.

La situation et l'orographie toutes spéciales de notre province peuvent fournir, jusqu'à un certain point, l'explication de cette absence de documents primitifs. Le versant occidental des Vosges, qui s'étend au loin dans la plaine en longs et puissants contreforts, rejeta vers la Lorraine la masse de ses eaux diluviennes, qui modifièrent la topographie du pays à une époque où les régions centrales et méridionales de la France étaient depuis longtemps exondées et habitables.

Les eaux sauvages de la première phase quaternaire avaient ébauché le modelé du sol; profitant des lignes de fracture, corrodant et enlevant les sédiments superficiels, elles creusèrent dans le plateau des sillons, puis des vallées de plus en plus agrandies par les chutes de grands lambeaux de terrain, par des glissements.

Un changement climatérique survenu ensuite diminua le volume des eaux par leur condensation en neige et en glace, mais sans ralentir le creusement des vallées et le modelage déjà commencé ; le versant occidental des Vosges se couvrit de glaciers étendus, dont les débouchés sont surtout dirigés vers la Lorraine. Les rivières sous leur dépendance creusent leur lit de plus en plus profondément et les reliefs du terrain s'accentuent d'autant ; à ce moment, la violence et l'irrégularité des eaux estivales furent sans doute un obstacle au développement de la vie animale.

La proximité des Vosges était, et elle est aujourd'hui encore, pour notre pays, la cause d'un régime climatérique spécial.

On a remarqué, en effet, que les chutes d'eau atmosphérique sont plus abondantes sur le versant lorrain que sur le versant alsacien, et de plus, que la hauteur d'eau précipitée augmente en raison directe du rapprochement des montagnes. Ce fait résulte de l'obstacle opposé par les hauts sommets aux courants atmosphériques venus de l'Ouest et qui se sont chargés d'humidité à la surface de la mer ; lorsque ces courants se heurtent à l'obstacle qui les arrête, ils se condensent et se résolvent en pluie ou en neige. Ces conditions climatériques particulières, venant s'ajouter à la topographie du versant occidental de la chaîne, furent certainement un appoint au développement exagéré des glaciers dans les Vosges lorraines.

L'étude des flores semble démontrer que l'époque glaciaire a été interrompue à un moment donné, et qu'une période chaude est intervenue entre deux périodes de froid. Les dépôts de la dernière phase glaciaire recèlent une flore boréale ou tout au moins septentrionale, mais en même temps une faune composée presque exclusivement d'animaux actuels, ce qui permet de reporter cette recrudescence du froid à une date relativement récente.

Parmi les manifestations diluviennes de ces différentes périodes en Lorraine, il en est trois qui ont aidé à établir les variations successives de climat. Ce sont, par ordre d'ancienneté : les lignites de Jarville, avec plantes et insectes des régions boréales ; les tufs de La Sauvage, de Pont-à-Mousson, etc..., qui contiennent en même temps le bouleau, l'aune, le peuplier et l'arbre de Judée, les lauriers, les figuiers et le buis ; enfin les tourbes de Lasnez, qui ne renferment que des plantes

des régions froides et des mousses des stations du Nord.

La faune des grands mammifères est pauvrement représentée ; cependant on rencontre les restes du mammouth et du rhinocéros à narines cloisonnées dans le diluvium des terrasses inférieures ; le cheval abonde dans les alluvions de tous les niveaux ; le renne paraît manquer absolument, du moins n'a-t-on recueilli jusqu'alors qu'un seul fragment de son squelette en Lorraine (grottes de Sainte-Reine, collection Husson).

Les seuls documents humains fournis par les dépôts de la fin de l'époque glaciaire : un broyon trouvé dans une grouinière à Maxéville et un éclat de silex découvert dans la tourbe de Lasnez (1), sont insuffisants pour en déduire des conclusions. Du reste la pauvreté de la faune de grands mammifères, sauf le cheval, et l'absence du renne seraient à eux seuls des indices de l'inhabitabilité de notre pays à ce moment.

Ce n'est qu'à partir de l'époque néolithique, que la présence de l'homme dans notre région peut être constatée et affirmée avec certitude.

La topographie de la Lorraine avait dès lors l'aspect qu'elle a conservé ; mais les plaines basses, coupées de tourbières et de marais, parcourues par des bras de rivière à pente peu accentuée, présentaient encore un obstacle insurmontable aux relations et à l'extension de la race humaine. Aussi voyons-nous nos ancêtres s'installer d'abord sur les grands plateaux de l'Ouest, puis se disperser et gagner peu à peu les hautes collines qui

(1) La période de refroidissement, pendant laquelle se disposèrent les tufs et tourbes de Lasnez, paraît appartenir au début de l'époque actuelle.

bordent la Seille, pour n'atteindre que plus tard les contreforts des Vosges. Ces étapes successives paraissent démontrées, non seulement par la plus grande abondance de gisements dans la région occidentale du département, mais surtout par le genre de trouvailles qu'ont fournies les différentes stations. Sur les plateaux, les silex se rencontrent groupés en nombre suffisant pour indiquer des stations fréquentées pendant un long temps ou par des populations assez denses ; au contraire, à mesure qu'on se rapproche des Vosges, les documents de l'âge de la pierre se montrent plus rares, isolés, et consistent plutôt en haches polies et marteaux forés, qui peuvent se rapporter aux derniers temps de la pierre.

Les Néolithiques lorrains entretenaient des relations d'échanges très actives avec leurs voisins, et ils en recevaient les silex de la Champagne et de la Brie, les roches dures des Alpes, l'ambre de la Baltique et les coquilles brillantes de la Méditerranée et de l'Océan.

L'étude lithologique des roches utilisées à cette époque démontre l'origine lointaine du plus grand nombre ; on pourrait inférer même de la forme de certaines pièces, que beaucoup d'outils en pierre polie sont arrivés tout fabriqués dans notre pays. Nous avons en effet remarqué que les haches en silex présentent une forme particulière, différente des haches en trapp des Vosges, de même que celles-ci diffèrent des haches en roches des Alpes. Mais c'est là peut-être une déduction sur laquelle il serait téméraire d'insister, avant qu'une statistique particulière ait démontré la constance de ces variétés.

La quantité considérable de silex, de fragments de

poterie, de menus débris d'os, véritables rejets de cuisine, que nos néolithiques ont laissés derrière eux, peut nous renseigner sur leur mode d'existence, leur industrie, leurs mœurs. Non seulement ils fabriquaient sur place la plus grande partie de leur outillage, mais ils pratiquaient sans aucun doute l'élevage des troupeaux et probablement aussi la culture des céréales, puisqu'on retrouve des meules à broyer le grain dans presque tous les lieux de stationnement.

Pasteurs et laboureurs, ils s'abritaient sous des gourbis de feuillage et se déplaçaient, au gré des saisons, à la recherche de nouveaux pâturages. La chasse devait former, avec les animaux domestiques, une de leurs principales ressources ; nous voulons croire que les pointes de flèches, recueillies en proportion extraordinaire dans notre pays, furent destinées plutôt aux bêtes sauvages qu'à des voisins ennemis.

On a vu que le plus grand nombre des stations occupent les plateaux ; mais les gisements les plus remarquables et les ateliers de taille se retrouvent sur certains points élevés et dominants, d'où la vue s'étend au loin. Là se tenaient peut-être des groupes absolument sédentaires, dans des sortes de ksours, refuges en temps de guerre et magasins en temps de paix ; là aussi séjournaient les industriels habiles à la taille du silex et à la fabrication de la poterie. D'autres points, dans le voisinage des sources salées, les attirèrent ; les stations de Morville et de la haute Seille se sont montrées les plus riches entre tous les gisements néolithiques.

L'identité des mobiliers fait conjecturer que, sous le rapport des mœurs et des coutumes funéraires, ces

hommes ne différaient en rien de leurs voisins de l'Ouest ; peut-être l'abondance relative des flèches évoque-t-elle l'idée qu'ils demandaient plutôt leur moyens d'existence à la chasse qu'à l'agriculture. Mais, comme leurs voisins, ils enterraient les morts avec leurs objets précieux, comme eux, ils élevèrent des menhirs et des dolmens, dont le nom s'est conservé dans un grand nombre de localités, au voisinage desquelles les trouvailles de pierre ouvrée sont particulièrement abondantes.

D'où vint cette civilisation qui connut l'agriculture, la céramique, qui enseignait le respect de la mort et éleva des Mégalithes ; émana-t-elle d'un progrès local, ou bien d'une influence étrangère ? L'état remarquablement avancé des mœurs et des industries néolithiques est, sans conteste, un argument sérieux en faveur de l'origine orientale de cette phase de la civilisation, mais ne constitue pas une preuve suffisante à l'appui de cette hypothèse. Les relations commerciales étaient assez étendues alors, pour qu'il n'y ait point lieu de s'étonner de la présence en Occident de roches des Alpes, de Styrie et de l'Asie centrale. En outre, les Néolithiques n'étaient plus les sauvages des premiers temps de l'humanité, et l'on doit tenir grand compte de la tendance naturelle du génie humain, qui force les mœurs à s'adoucir à mesure que l'industrie progresse et que les conditions d'existence s'améliorent.

Une matière nouvelle, le bronze, importée de l'Orient, d'après tous les auteurs, vint élargir le cercle des industries de cette époque et aider puissamment à la transformation des sociétés.

Dans le département de la Meurthe, on ne relève aucun gisement de la période de transition entre la

pierre et les métaux, transition parfaitement constatée dans le midi de la France par les trouvailles d'objets en bronze dans les dolmens. On admet généralement qu'en Europe ce métal a le premier succédé à la pierre dans la plupart de ses usages ; mais était-il très répandu en Lorraine à l'époque qui constitue pour les auteurs l'âge du bronze pur, et le fer n'apparut-il que plus tard ?

Il est logique de penser que le bronze fut connu ou du moins utilisé avant le fer ; comment imaginer en effet que l'homme se soit servi de haches, de ciseaux et d'épées en bronze, alors que le fer, si abondamment répandu dans la nature, possédait pour ces usages des qualités de dureté et de résistance incomparablement supérieures ? Toutefois, en ce qui concerne notre pays, l'insuffisance de documents et de découvertes ne permet pas encore d'élucider cette question controversée. La solution du problème n'importe, du reste, que fort peu au but purement descriptif et local que nous poursuivons ; aussi, dans l'impossibilité d'établir une ligne de démarcation entre l'industrie du bronze et celle du fer, avons-nous dû désigner cette phase de la civilisation sous le titre de *Premier âge des métaux*.

Si la plupart des trouvailles lorraines de cette époque révèlent la présence du fer, il n'en est pas moins vrai que quelques groupes d'objets, découverts dans notre pays, peuvent se rapporter au grand âge du bronze des auteurs. Sans parler de nombreuses pièces disséminées, faucilles, haches plates, etc....., qui caractérisent ailleurs les débuts de la métallurgie, les trésors de Frouard, de Gerbéviller, de Rosières, de Salival, et non loin de nous, de Metz et de Vaudrevanges, indi-

quent le passage de marchands, ou peut-être le séjour de fondeurs qui fabriquaient armes et outils au gré de l'acheteur.

Il existe dans le massif vosgien des minerais de cuivre, qui furent exploités jusqu'à une époque récente : au Thillot, à Sainte-Marie-aux-Mines (1), puis tout près de Vaudrevanges, au Blaüberg et à Sainte-Barbe, où d'après Dom Calmet, on a retrouvé des galeries de mines « *réputées antiques* » et les outils destinés à leur exploitation. Puisque l'élément principal de l'alliage se trouvait en Lorraine, on pourrait admettre que le minerai fut traité sur place ; mais cette hypothèse évoque des considérations multiples qui exigeraient une étude plus approfondie.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait douter qu'à l'origine le métal ne soit arrivé tout fabriqué en Europe, mais nos documents, trop peu nombreux, sont muets quant aux routes suivies pour entrer en Lorraine. Vint-il du Nord, en remontant le cours de nos rivières, de Suisse et d'Italie par les monts Faucilles, ou bien de l'Est par les cols des Vosges ? La première solution se présente à l'esprit quand on constate ce fait que les trésors et les objets de bronze pur ont été découverts dans le voisinage immédiat des rivières, sur les bords de la Moselle, de la Sarre, de la Meurthe et de la Mortagne, et l'on pourrait en conclure que l'introduction du métal s'est effectuée par ces voies naturelles de communication. Mais une pacotille, composée de neuf haches en bronze, dont une au moins à bords droits (Musée de Colmar), a été trouvée dans l'un des passages des Vosges, au col du

(1) Buch'oz. *Vallerius Lotharingiæ*, page 69 et suivantes.

Bonhomme ; c'était donc là une route déjà connue et ouverte aux relations commerciales.

Si les débuts de la métallurgie du bronze sont demeurés pour nous environnés de mystère, il n'en est pas de même du premier âge du fer. Le plus grand nombre des sépultures fouillées dans notre pays révèlent la présence du fer, sinon par des objets entiers et bien conservés, du moins à l'état d'oxydes sur les parures en bronze du mort. On attribue encore à l'Orient la connaissance et la première exploitation du fer ; cependant on ne peut pas prétendre que les objets de ce métal aient été importés dans nos régions. L'abondance du minerai de fer, qui affleure partout en Lorraine, dut tenter des métallurgistes aussi habiles que les fondeurs de bronze. Le minerai fut exploité, sans aucun doute, dès cette époque dans la région des hauts plateaux ; les scories et les traces de galeries de mines se retrouvent partout et l'on a signalé des fourneaux encore munis de leurs charbons et de leurs laitiers, au voisinage des nécropoles de Clairlieu, de Liverdun, de Champigneulles et de Malzéville. S'il en est, parmi ces gîtes d'exploitation, qui datent de la période historique, d'autres appartiennent très certainement aux temps pré-romains.

La connaissance du fer ne fit pas abandonner l'emploi du bronze ; les principales parures, colliers, bracelets et fibules du premier âge du fer, sont toujours en bronze ; seuls, quelques épées, crochets et fils d'attaches étaient de fer forgé.

La station qui caractérise le mieux les débuts de l'industrie sidérurgique en Europe est la nécropole de Hallstatt, en Autriche. La grande majorité des sépultures et des tumulus à mobiliers de bronze de notre

région semble contemporaine de cette station ; et il serait permis de conjecturer même, d'après le type des colliers, bracelets et fibules de nos sépultures, que la connaissance du fer nous est venue des bords du Danube.

A l'époque du fer, une population déjà fort nombreuse habitait la Lorraine ; les stations ne sont plus éparses et disséminées le long des rivières et des hautes collines, comme aux temps antérieurs, elles occupent les plaines, où les hommes s'étaient dès lors installés à demeure, ainsi que le démontrent leurs sépultures, groupées en véritables cimetières.

Peu à peu, les métallurgistes devenant plus habiles, le fer supplanta le bronze dans l'armement et l'outillage ; des objets d'un type nouveau, épées, fibules, monnaies, etc...., apparaissent dans les régions voisines, en Suisse, en Alsace et présentent des caractères particuliers suffisamment accusés pour constituer une nouvelle étape dans l'industrie : l'Epoque de la Tène, qui précède de peu la conquête romaine. Nous n'avons pas à nous étendre sur cette période, dont l'industrie n'est guère représentée, dans notre pays, que par les monnaies des Leukes et des Médiomatriciens.

Nos ancêtres du premier âge des métaux pratiquaient deux modes de sépulture : l'incinération et l'inhumation.

On a constaté peu de traces de crémation en Lorraine ; les urnes cinéraires de Morville et de Villey-Saint-Étienne, renfermant des ossements brûlés et quelques fragments de bronze, témoignent seules de ce procédé et pourraient être antérieures à la connaissance du fer. Les matières charbonneuses et les tessons de

poterie retrouvés, en l'absence de restes humains, dans certains de nos tumulus ne prouvent pas nécessairement que l'incinération d'un mort précéda la construction du tertre.

Il semble que l'inhumation était la règle générale, au moins quand le fer fut connu ; les tombes sont souterraines dans des fosses creusées, ou superficielles, mais recouvertes d'un tertre funéraire. Dans les sépultures souterraines, les fosses étaient garnies de revêtements en pierres sèches ou plus rarement en bois ; les tombes se montrent en général très riches en ornements de bronze, beaucoup plus riches que les tumulus, et ne contiennent jamais d'armes. Peut-être pourrait-on les considérer comme antérieures aux tumulus ; le fait qu'on les rencontre le plus souvent sur les terrasses avoisinant les grands cours d'eau, de même que les groupes d'objets en bronze pur, viendrait à l'appui de cette hypothèse.

Les tumulus, au contraire, se trouvent répandus dans les plaines, tantôt isolés et tantôt réunis en nombre considérable ; ils sont formés de matériaux ramassés au voisinage, pierres sèches dans la région des collines, argile dans les plaines. Un caractère commun de tous les tumulus de notre pays, c'est la simplicité, la grossièreté de leur construction : pas de tumulus dolmens, pas de tumulus à sac ou à caissons, sauf à la Naguée, où les corps étaient entourés de pierres sèches enfouies sous une couche de terre. En général, les cadavres furent déposés sur le sol, sans orientation apparente et sans aucun soin, puis recouverts de matériaux non appareillés. La négligence dans le mode d'ensevelissement n'exclut pas toutefois le respect de

la mort, car les squelettes sont toujours accompagnés du vase funéraire contenant le viatique et parés de leurs plus beaux ornements.

Bien que le temps ne nous ait conservé aucune trace des vêtements, il est certain que les morts étaient revêtus au moment de l'inhumation : nous n'en voulons pour preuve que cette jugulaire en fer, ayant fait partie d'un casque dont la matière a disparu, et que nous avons recueillie dans un tumulus de la forêt de Haye. Elle appartenait au squelette inférieur, autour et au-dessus duquel neuf individus avaient été postérieurement ensevelis. On doit convenir qu'il y a loin de ces modestes procédés, aux funérailles somptueuses que César et Diodore de Sicile se sont plu à décrire.

Le Briquetage de la Seille, les camps et oppidum d'Affrique, de Sainte-Geneviève et de Tincry semblent dater de l'époque des tumulus ; mais est-il permis de baser une détermination chronologique sur d'insuffisantes trouvailles ?

Quelles furent les habitations de ces hommes ? Ils ne savaient pas élever des maisons en pierres ; peut-être s'abritaient-ils dans ces nombreuses mardelles que les néolithiques avaient habitées avant eux ; peut-être résidaient-ils dans ces clos entourés de bas murs en pierres sèches, qui intriguent depuis si longtemps les archéologues ? Toutes hypothèses non résolues encore, mais que des fouilles ultérieures parviendront sans aucun doute à élucider.

Si l'on cherche à rétablir, d'après la stratigraphie et d'après les documents paléontologiques, la succession des époques en Lorraine, depuis le début de la période quaternaire jusqu'aux temps actuels, elle se présentera dans l'ordre habituel, avec les caractères suivants :

ÉPOQUE QUATERNAIRE.

1re période. — Dépôt et remaniement du diluvium des plateaux, commencé probablement pendant le Pliocène ;

Chutes d'eau très abondantes, creusement des vallées lorraines ;

Peu de restes des grands mammifères.

2e période. — Epoque glaciaire, très ancienne et très longue ; grand développement des glaciers sur le versant occidental des Vosges ;

Dépôt des lignites de Jarville et de Bois l'Abbé ;

Faune mammalogique très pauvre, le cheval seul abonde ; insectes des stations du Nord ;

Flore exclusivement des régions boréales ;

Pas de documents humains.

3e période. — Climat très humide, plus égal et plus chaud que l'actuel ;

Formation des terrasses moyennes et inférieures, qui recouvrent les lignites ; sources très abondantes, dépôts de tufs et de grouines ;

Mammouth, rhinocéros à narines cloisonnées, cheval, bœufs, cervidés, marmotte ; mollusques des espèces actuelles des stations fraîches ;

Flore des régions tempérées, plutôt méridionales ;

Pas de documents humains dans les dépôts géologiques.

4e période. — Courte et relativement très récente ; recrudescence du froid et peut-être nouvelle extension des glaciers ;

Dépôts des tufs et des tourbes de Lasnez (1) ;

Aurochs très abondants, animaux actuels et espèces domestiques ;

Flore des régions froides, le bouleau domine avec les mousses du Nord ;

Eclat de silex dans les tourbes de Lasnez.

ÉPOQUE ACTUELLE.

Période néolithique. — Conditions climatériques actuelles ;

Alluvions du lit inférieur des rivières ;

Aurochs et tous les animaux actuels ;

Le pin sylvestre a reculé vers le Nord et les montagnes, le hêtre devient l'essence dominante ;

Industrie de la pierre très développée, poteries, menhirs, mardelles, et peut-être enceintes à murs rectilignes ;

Stations humaines nombreuses sur les plateaux, disséminées sur les collines de la Seille, rares dans les plaines, où l'on ne trouve que des pièces isolées.

Premier âge des métaux. — Bronze : trouvailles au voisinage des rivières, des trésors de Frouard, Gerbévillers, Rosières, Salival, etc... ;

(1) D'après les constatations de M. le professeur Fliche, les tufs et tourbes de Lasnez doivent être rapportés au début de l'époque actuelle.

Sépultures de Morville et de Villey-Saint-Etienne.

Premier âge du fer. — Stations humaines sur les terrasses avoisinant les cours d'eau ;

Nécropoles de Villey-Saint-Etienne, Champigneulles, Gondreville, Liverdun.

Époque des tumulus. — Stationnement dans les plaines ; groupes de tumulus répandus dans toute la région.

Époque de la Tène. — Aucune trouvaille caractéristique de cette époque, sinon de nombreuses monnaies et peut-être quelques fibules avec charnières à goupille de fer.

Après avoir établi la succession des dernières époques géologiques et des premiers temps humains dans notre pays, on peut se demander si l'on possède des données sur la longueur de ces périodes et sur les temps écoulés depuis l'apparition de l'homme. Bien des solutions ont été proposées pour résoudre ces problèmes ; les alluvions des fleuves, leurs érosions, les dépôts des tourbières et des lacs, la légende historique même ont été tour à tour mis en œuvre pour arriver à une chronologie relative. Nous n'avons pas à rapporter ici les différentes données émises, mais peut-être convient-il de citer les conclusions les plus récentes et les plus autorisées.

M. le professeur Forel, qui étudie depuis si longtemps et avec une compétence indiscutée les phénomènes d'alluvionnement dans le lac de Genève, a proposé plu-

sieurs formules chronologiques basées sur la capacité du lac, le débit du Rhône qui l'alimente et le cube de matériaux solides que le fleuve y dépose annuellement. Après avoir constaté, à la suite d'observations suivies, que le Léman reçoit dans l'espace d'une année un minimum d'alluvions évalué à deux millions de mètres cubes, qui se déposent sur le fond et diminuent d'autant la capacité du bassin, il conclut que le lac sera comblé en moins de 450 siècles.

Dans un précédent travail (*Essai de Chronologie archéologique*, *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, *X*, *587*, *Lausanne*, *1870*), le même auteur avait démontré que, depuis l'époque glaciaire, le Rhône du Valais avait comblé une partie du lac Léman, qui commençait alors à la cluse de Saint-Maurice. Les alluvions du fleuve alpin auraient, d'une part, surélevé le fond du lac d'une quantité inconnue et, d'autre part, diminué sa superficie totale d'une quantité égale à 150 kilomètres carrés, soit le cinquième environ de sa superficie primitive. Partant des données acquises, il énonce aujourd'hui les conclusions suivantes : si le lac Léman, qui mesure actuellement 578 kilomètres carrés, doit être comblé en 450 siècles, quelle a été la durée nécessaire pour former les atterrissements de la partie du bassin qui s'étendait de Saint-Maurice à Villeneuve et Bouveret et qui mesure 150 kilomètres carrés ? C'est par dizaines de milliers d'années, dit-il (1), qu'on doit chiffrer cette durée, et par conséquent le temps qui s'est écoulé depuis la fin de l'époque glaciaire jusqu'à nos jours.

(1) *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, vol. 24, n° 98, 1888.

C'est donc entre le commencement de cette immense période et notre ère qu'il faudrait placer chronologiquement la série des civilisations et des industries qui se sont succédées dans notre pays, avant la conquête. Mais peut-on tenter dès aujourd'hui une semblable classification ? Tous les chronomètres basés sur les alluvions, telles que nous pouvons les observer de nos jours, ne peuvent donner une idée juste de ce qu'étaient autrefois ces phénomènes, sous un régime climatérique si différent. En constatant que dans nos pays des étages entiers ont disparu, emportés par les eaux glaciaires, on se rend compte de la dénudation bien plus puissante qui a dû se produire surtout dans les massifs montagneux, et c'est le cas pour le lac de Genève; il se pourrait donc que les points de comparaison proposés ne présentent pas les conditions d'exactitude indispensables.

L'industrie de la pierre ne s'est montrée en Lorraine qu'à une époque relativement récente, après le dépôt des tourbes de Lasnez, mais son grand développement appartient aux temps actuels ; nous chercherions en vain à relier par des dates cette époque à notre ère.

Pour ce qui concerne l'arrivée du bronze en Europe, et la durée de son règne exclusif, les dates proposées varient en général entre le VIII[e] et le XV[e] siècle avant J.-C. Le fer serait beaucoup plus récent ; d'après un sinologue distingué, le D[r] Pfizmaïer, les documents chinois rapportent que « dans l'antiquité on faisait, en « Chine, des armes en cuivre, et qu'à l'époque de « Thsin (III[e] siècle av. J.-C.), on remplaça le cuivre « par du fer ».

Les auteurs allemands placent actuellement l'époque

de Hallstatt entre l'an 600 et l'an 400 av. J.-C. ; et d'après eux, l'époque de la Tène commencerait vers l'an 400 av. J.-C., pour ne prendre fin qu'au premier siècle de notre ère. Cependant ces époques nous semblent trop courtes et quelque peu contradictoires. A défaut de documents qui permettent d'apprécier ces dates, nous devons réserver notre opinion et nous borner à énoncer les propositions des auteurs.

Nous sommes arrivés ainsi à l'époque de la conquête romaine, sans avoir dit un mot des races humaines qui se sont succédées ou mêlées sur notre sol au cours de ces longues périodes. Mais que sait-on de ces peuples? leurs noms : Celtes et Gaulois. Certains auteurs font venir les Celtes de l'Asie aux temps de la pierre, d'autres pendant l'âge du bronze, d'autres enfin estiment qu'ils n'arrivèrent en Occident qu'à l'époque du fer. La Lorraine n'ayant point fait partie de la Gaule Celtique, nous n'avons pas à prendre position dans le débat.

Les Gaulois nous sont mieux connus par les descriptions de Polybe, de Tite-Live, de César, etc... ; ils occupaient un empire immense s'étendant des bords du Danube à la mer du Nord ; les Lorrains d'alors, Leukes et Médiomatriciens, subirent leur domination, si toutefois ils n'appartenaient pas à leur race.

Les Leukes et les Médiomatriciens sont à peine mentionnés par César ; il semble qu'ils n'ont joué aucun rôle dans la guerre de l'Indépendance, à peine savons-nous que les Médiomatriciens avaient fourni un contingent de 5,000 guerriers à l'armée de Vercingétorix. La Lorraine ne s'est point trouvée sur le chemin du con-

quérant, elle a entendu le bruit des batailles contre Arioviste et contre les Trévires, mais sans y prendre part.

On possède peu de renseignements anthropologiques sur les premiers habitants de notre province, les squelettes inhumés dans la grotte des Celtes, fragmentés et empâtés dans la stalagmite, n'ont pu être étudiés d'une façon complète ; d'une petite taille et brachycéphales, c'est tout ce que l'on sait de ces hommes, qui représentent peut-être la race autochtone (1). Les restes des Gaulois enfouis sous les tumulus sont mieux conservés, ils appartiennent à des hommes de haute stature et en général dolichocéphales ; on peut estimer qu'ils font partie de l'élément germanique et gaulois, toutefois il semblerait téméraire de conclure avec quelque assurance d'après un nombre si restreint d'observations. En pareille matière, du reste, nous n'osons élever la voix après nos éminents compatriotes, Godron et le Dr Collignon, dont on connait les remarquables travaux sur l'ethnogénie de la Lorraine.

Quelque incomplet que soit ce *Recueil de matériaux*, on a pu constater que le département de la Meurthe ne le cède en rien aux régions voisines par le nombre et la richesse des découvertes archéologiques. Si la présence de l'homme en Lorraine pendant l'époque qua-

(1) Les crânes de Cumières (Meuse), classés par MM. de Quatrefages et Hamy parmi les sous-brachycéphales, se rapprochent beaucoup des sous-brachycéphales de Furfooz (79,31-81,39) ; c'est dans les gisements de la Meuse française et belge, qu'on devra, jusqu'à nouvel ordre, chercher des renseignements sur les races primitives de la région.

ternaire est encore douteuse, en revanche la civilisation néolithique s'y est largement développée; puis, à mesure que des matières nouvelles, le bronze, le fer, sont venues compléter et améliorer l'outillage de l'homme et, par leurs mille usages, élargir le cercle de son industrie, les peuples ont progressé en nombre et en civilisation.

La chronologie industrielle admise : pierre, bronze et fer, nous a permis de classer sans trop de peine les objets recueillis ; mais il est deux sortes de monuments qui semblent jusqu'alors particuliers à notre région et qui n'ont point encore révélé leur origine : les enceintes à remparts calcinés et les ilôts artificiels en briquetage de la Seille.

En présence des problèmes nombreux que présente le passé historique de l'homme, on doit se borner à enregistrer des faits, qui pourront permettre de rétablir un jour l'enchaînement de l'histoire. Sans nous dissimuler toutes les imperfections de notre travail, nous osons espérer que cet exposé documentaire, malgré ses lacunes, ne sera pas sans utilité. Puisse-t-il aider les archéologues dans des recherches nouvelles, dont les résultats permettront d'établir des conclusions sérieuses, définitives, qu'il est aujourd'hui plus aisé de concevoir que de poser sur des bases certaines.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

POUR

LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

(Époque pré-romaine).

Abreschwiller. — Canton de Lorquin. — L'architecte Spœklé comptait au XVIe siècle plus de cent pierres celtiques, dont plusieurs dans le voisinage d'Abreschwiller (*Architectura des Vestungen*).

On voit sur la rive gauche de la Sarre-Rouge, près du chemin, une croix de pierre érigée sur la base d'un menhir que Schœpflin a vu et dont il a donné une description (*Alsatia illustrata*, tome I, page 159).

Schœpflin décrit encore, au-dessous de la roche du Diable, un menhir, dit la Kunkel (la quenouille), haut de 7 mètres sur 2 de large, posé entre deux autres pierres levées. Ce mégalithe fut renversé par une inondation, vers le milieu du XVIIIe siècle (*Alsatia illustrata*, tome I, page 529).

Ring de pierres, signalé par le même, près du hameau de la Valette (*Id.* page 450).

L'archéologue Beaulieu parle de deux rings à

Abreschwiller, l'un au canton de Strittwald, l'autre au canton de Freywald (Beaulieu, *le Comté de Dagsbourg*).

Affracourt. — Canton de Haroué. — M. H. Marlot a offert au Musée lorrain deux fragments de polissoirs (plutôt meules à broyer le grain), en grès, un fragment et une hache polie en trapp, des silex, racloirs et des poteries, trouvés dans cette localité (*Journal de la Société d'Arch. lorraine*, 1878).

Aingeray. — Canton de Toul-Nord. — Sur le plateau qui domine Aingeray (altitude 240 mètres) M. R. Guérin a recueilli une pointe de flèche en silex et des éclats de calcaire siliceux (R. Guérin, *Matériaux*, *Journal de la Société d'Arch. lorraine*, 1871).

Le P. Benoît Picard (*Histoire de Toul*, 1707), a signalé dans la forêt de Namplain, entre Aingeray et Sexey-aux-Bois, un camp entouré de levées de terre. Il était, au dire de cet historien, bordé sur trois côtés par des vallons escarpés et séparé du plateau par un fossé. (Ce camp est inconnu des gens du pays et nous n'avons pu jusqu'alors en retrouver la trace).

Les grottes de la Grosse-Roche, à 3 kilomètres en aval d'Aingeray, sur la rive droite de la Moselle, et des Fées sur la rive gauche, fouillées toutes deux par M. Husson, n'ont produit aucun objet intéressant (*Compte-rendu de l'Académie des sciences*, 1864).

Alaincourt-la-Côte. — Canton de Delme. — Au sommet de la côte (altitude 399 mètres), nous avons recueilli de nombreux éclats de silex et des fragments de poterie noire.

Le calcaire siliceux du bajocien affleure au point culminant ; on le trouve, à l'état de rognons épais, dans les champs cultivés.

Allain-aux-Bœufs. — Canton de Colombey. — M. Olry a fait don au Musée lorrain des objets suivants, qu'il a recueillis aux environs d'Allain : Quartzites du diluvium des plateaux, taillées à grands éclats, de forme discoïde et non retouchées, pointes de flèches et de lances, racloirs, éclats de silex, broyons, grains de colliers et fusaïoles en argile cuite ; hache polie en silex et fragments de haches.

Le même archéologue a signalé et exploré des alignements et enceintes de moellons amoncelés, dans la forêt dite Anciota ; il découvrit dans l'une de ces enceintes l'emplacement d'une hutte gauloise. Plusieurs tumulus fouillés par lui n'ont produit aucun objet ou ossement, mais le sol sous-jacent, fortement battu, avait conservé des traces de foyers (Olry, *Répertoire archéologique du canton de Colombey*, et autres travaux présentés à la Société d'Archéologie lorraine et à la Société de Géographie de l'Est).

Amance. — Canton de Nancy-Est. — M. R. Guérin a signalé deux stations néolithiques importantes : le Petit-Mont (altitude 370 mètres) et le Grand-Mont (altitude 400 mètres) ; il y recueillit des pointes de flèches et de lances, des grattoirs, percuteurs, broyons et des fragments de haches polies en trapp. (*R. Guérin, Matériaux, Journal de la Société d'Archéologie lorraine,* 1871.)

Nous avons recueilli sur le plateau du Grand-Mont une pointe de flèche barbelée, en silex, et des éclats de silex montrant des traces de fossiles du Corallien (déterminés par M. le Dr Bleicher).

Andilly. — Canton de Domèvre. — Les collections du Musée lorrain, à Nancy, et de M. Husson, à Toul,

contiennent beaucoup de silex taillés provenant de ce territoire, et offerts pour la plupart par Olry, ancien instituteur.

Angwiller. — Canton de Fénétrange. — « Il existe aux archives de la Meurthe une carte de 1740, de la forêt d'Angwiller, qui donne le plan en perspective d'un ancien retranchement, situé près du canton appelé Hyvresmatt ». (*Les Communes de la Meurthe*, *H. Lepage.*)

Arnaville. — Canton de Thiaucourt. — M. Félicien de Saulcy a recueilli une hache polie sur le Rudemont qui domine Arnaville. (*V. Simon, Notice sur des chênes enfouis dans la vallée de la Moselle.*)

Les éclats de silex abondent sur ce plateau exigu (altitude 300 mètres), limité par des pentes abruptes.

Art-sur-Meurthe. — Canton de Saint-Nicolas. — Gisements de silex taillés, près de la ferme et du pont de Saint-Phlin, signalés par M. R. Guérin. (*Matériaux pour un répertoire*, *etc...*, *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, Janvier-Avril 1871.)

M. Magot, géologue, recueillit au même lieu un fragment de hache polie en silex.

M. R. Guérin possède dans sa collection une flèche à soie, en bronze, à tranchant martelé, provenant de cette localité.

Autreville. — Canton de Pont-à Mousson. — M. R. Guérin mentionne dans ses matériaux (*Journal d'Archéologie lorraine*, 1871) plusieurs trouvailles dans cette localité : Côte pelée (altitude 325 mètres) : pointes de flèches, éclats de silex, un nucleus de quartz ; — plateau d'Autreville (altitude 374 mètres) : neuf flèches,

grattoirs, un tranchant de hache polie en roche schisteuse verte, un percuteur formé d'une hache en trapp hors d'usage, broyons, éclats, poterie noire.

Azerailles. — Canton de Baccarat. — Entre Flin et Azerailles, les travaux de la ligne ferrée firent découvrir des silex taillés, des poteries à la main et trois fragments d'obsidienne, un nucléus et deux lames. (Ces trouvailles ont été partagées entre les collections Carrière de Saint-Dié, et le Musée d'histoire naturelle de Nancy.)

En 1877, découverte à Azerailles, sur l'alluvion de la Meurthe, d'un squelette humain dont le crâne a été remis à M. le Dr Peroux, de Baccarat. M. Lebrun y recueillit, en outre des fragments de poterie, un caillou « de fronde » poli et une hachette en silex calcédonieux. (*Extraits du Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, 1878-89, mém. de M. Lebrun.)

Bacourt. — Canton de Delme. — Le village de Bacourt est assis au pied du coteau que couronne le camp de Tincry ; nous avons à plusieurs reprises recueilli des silex ouvrés, sur le penchant de la colline, au sud et tout près du village.

Bagneux. — Canton de Colombey. — Le regretté Olry, ancien instituteur à Allain, a soigneusement exploré le territoire de Bagneux ; le Musée lorrain possède ses récoltes de silex, qui consistent en pointes de flèches, grattoirs, couteaux et tous les restes habituels des stations néolithiques.

En 1860, Olry signalait dans un mémoire à la Société d'Archéologie lorraine, la découverte de tumulus dans les bois de Bagneux. Il en fit ouvrir quelques-uns, et n'y

trouva aucuns restes humains, mais il put constater des traces de charbon sur une aire battue et préparée pour le foyer.

Barchain. — Canton de Sarrebourg. — Trouvailles de monnaies gauloises, qui sont dans la collection Lhuillier, à Lorquin. (Benoit, *Répert. arch., arrondissement de Sarrebourg.*)

Barisey-au-Plain. — Canton de Colombey. — L'une des communes explorées par Olry, qui a offert au Musée lorrain les silex néolithiques qu'il y recueillit.

Barisey-la-Côte. — Canton de Colombey. — Commune voisine de la précédente, et où Olry fit également quelques trouvailles de silex.

Bayonville. — Canton de Thiaucourt. — Dans la forêt qui couvre le plateau calcaire au Sud, on voit, lieudit au Châtelet, des alignements et des enceintes de pierres amoncelées.

Silex ouvrés, recueillis par M. Robert, auprès de la ferme de Mazagran.

Beuvezin. — Canton de Colombey. — L'inventaire des monuments mégalithiques de France signale un mégalithe sur ce territoire.

Bezange-la-Grande. — Ex-canton de Vic (Arracourt). — D'après des renseignements que nous n'avons pu contrôler, il existerait des tumulus dans la forêt de Ranzey.

Blainville-sur-l'Eau. — Canton de Bayon. — Le Musée de Lunéville possède une hache de bronze à ailerons et anneau latéral, trouvée en 1865 dans l'enceinte du château de Blainville. En 1865, M. Joly écri-

vait au *Journal de la Société d'archéologie lorraine :* « Dans l'enceinte de l'ancien château de Blainville, on a trouvé il y a quelques mois, à 60 centimètres sous terre, une hache gauloise, en *silex,* de grande dimension et d'une belle conservation ». (Déposée au Musée de Lunéville.) Cette pièce se trouve sous la même vitrine que la hache en bronze énoncée plus haut.

A plusieurs reprises on a découvert des sépultures et des objets de bronze, au voisinage de la route qui relie Blainville à Damelevières. (Joly, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Lunéville.*)

Blénod-lès-Pont-à-Mousson. — Canton de Pont-à-Mousson. — L'extrémité nord de l'arête étroite recouverte par la forêt de Cuite domine cette localité, au point où le ruisseau d'Ache se jette dans la Moselle. D'après notre ami, M. Ph. Thomas, les alluvions de cet important ruisseau contiendraient des ossements quaternaires.

Blénod-lès-Toul. — Canton de Toul-Sud. — Beaulieu, Dufresne et Olry ont signalé près de Blénod une enceinte fortifiée dont l'emplacement n'est pas bien déterminé ; ce serait au sommet de la côte Galiaud, d'après Olry.

Boudonville. — Territoire de Nancy. — Sur le plateau de la Croix-Gagnée (altitude 300 mètres), M. Guérin a recueilli : 9 pointes de flèches, des grattoirs, un perçoir, un fragment de hache polie transformé en racloir, des fragments de poterie grossière, une coquille marine (porcelaine) (R. Guérin, *Répertoire, Journal d'archéologie lorraine*, 1871.)

Bouvron. — Canton de Toul-Nord. — Flèches,

grattoirs et divers silex ouvrés de cette provenance, (collection Husson, à Toul).

Bouxières-aux-Chênes. — Canton de Nancy-Est. — Sur la côte (altitude 405 mètres), qui domine le village, M. Guérin a recueilli une pointe de flèche et des éclats de silex. (R. Guérin, *Matériaux pour un répertoire*, 1871.)

Les terres de la ferme de Quercigny (gisements de silex) étant réparties sur les communes de Bouxières et Lanfroicourt, voir ce dernier.

Bouxières-aux-Dames. — Canton de Nancy-Est. — M. R. Guérin a signalé deux gisements de silex taillés : 1° à l'ouest du ruisseau de l'Etang ; 2° au-dessus de la mine de fer, sur la route de Faulx. (R. Guérin, *Répertoire*, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1871.)

Buissoncourt. — Canton de Saint-Nicolas. — M. R. Guérin a recueilli quelques silex près de la ferme La Borde (altitude 240 mètres). (R. Guérin, *Répertoire*, *Journal d'archéologie*).

Bulligny. — Canton de Toul-Sud. — Territoire exploré par Olry, qui y recueillit des silex et des monnaies gauloises. (Musée lorrain).

Chaligny. — Canton de Nancy-Ouest. — M. l'ingénieur Schlumberger a découvert une hache polie en trapp des Vosges, dans une galerie abandonnée de la mine du Val-de-Fer. Cet affleurement de minerai de fer paraît avoir été exploité dès la plus haute antiquité.

Champigneulles. — Canton de Nancy-Est. — M. R. Guérin a signalé deux stations qui lui ont donné des silex ouvrés : 1° *Vallée des Etangs*, sur la terrasse en

face de la maison forestière : une flèche, un grattoir et des éclats de silex ; 2° *Station palustre du Noirval:* trois flèches, grattoirs, racloirs, nucleus en silex, un couteau en jaspe vert et deux fragments de polissoirs en grès (Collection R. Guérin).

Le Musée lorrain possède un bracelet de bronze, trouvé près de la Chapelle-des-Trois-Colas.

Vers 1844, découverte dans les gravières sur les bords de la Meurthe, vis-à-vis le passage à niveau du chemin de fer, de sépultures avec torques et anneaux de bras et de jambes. Plus tard, d'autres objets de bronze furent encore trouvés dans les mêmes carrières et offerts au Musée lorrain, entr'autres : trois bracelets et deux tubes à nervures et renflements (relaté par M. R. Guérin, *objets antéhistoriques du Musée lorrain*, Nancy, 1868).

Il existe à l'extrémité Est du plateau de la Fourasse, un retranchement rectiligne en moëllons calcinés, sans fossé extérieur, isolant la partie de la colline qui s'avance en éperon sur la vallée de la Meurthe. La découverte de cet ouvrage est due à MM. Bleicher et Ch. Millot. Au Sud de l'espace enserré, non loin de la crête et de la route stratégique, existait un tumulus de faible relief, dans lequel nous recueillîmes les restes incomplets d'un squelette humain avec quelques fragments de poterie grossière. Eclats de silex, os et fragments de poterie, au pied du rempart, du côté intérieur.

Au voisinage de l'enceinte de la Fourasse, dans la forêt communale, on voit quelques tumulus, dont la plupart ont été exploités en carrière.

Chanteheux. — Canton de Lunéville Sud-Est. —

M. Lebrun, à Lunéville, possède une hache à ailerons, trouvée dans les alluvions de la Vezouze, à Chanteheux.

Chaouilley. — Canton de Vézelise. — Suivant Beaulieu (*Archéologie de la Lorraine*), on a découvert sur ce territoire des lignes de retranchements avec fossés et de nombreux tombeaux, contenant des épées, cuirasses et haches en bronze, colliers, etc.... Malheureusement, aucun de ces objets ne figure dans les collections lorraines.

Château-Salins. — Canton de Château-Salins. — L'abbé Klein, A. Schmidt et M. l'abbé Merciol ont fait de riches récoltes d'objets de l'époque néolithique aux environs de Château-Salins. — La collection Merciol contient des pointes de flèches et des couteaux en silex, des haches polies, de la poterie noire et des monnaies gauloises trouvés au lieudit les Noires Corvées.

Le Musée lorrain possède une hache polie découverte par l'abbé Klein dans le ravin du Château-de-la-Basse-Raie.

Chaudeney. — Canton de Toul-Sud. — Lors de la construction de la redoute de Chaudeney, en 1875, on découvrit sous 80 centimètres de terre, quatre bracelets de bronze et une épingle de même métal formée d'un torque déroulé, gisant avec des débris de bois et de charbons. La fosse, longue de $1^{m}40$, parut avoir été revêtue de madriers de bois d'essence feuillue dont les fragments se retrouvèrent pêle-mêle avec les bronzes.

Les bracelets sont massifs et ouverts, en rubans peu épais, le dos orné de renflements et de chevrons, tous identiques et sortis d'un même moule ; ils pèsent

ensemble 450 grammes. L'épingle, longue de 175 millimètres (fragment) est à tête plate, col orné de renflements avec chevrons ; elle n'est autre chose, nous l'avons dit plus haut, qu'un torque déroulé (ces cinq pièces font partie de la collection de M. Vivier, ancien inspecteur des forêts.)

Chavigny. — Canton de Nancy-Ouest. — On trouve des éclats de silex à l'extrémité occidentale du haut de Châtel (altitude 390 mètres), au-dessus de Neuves-Maisons.

Clayeures. — Canton de Bayon. — En 1883, M. de Martimprey a fait ouvrir onze tumulus sur sa propriété de La Naguée, territoire de Clayeures. Les mobiliers funéraires recueillis se composent de : bracelets massifs et creux, une épée et une épingle en bronze, plusieurs bracelets et deux épées en fer, et de nombreux fragments de poteries et de métal. L'un des tumulus, violé antérieurement, recouvrait un cercle de pierres d'environ dix mètres de diamètre.

On a trouvé, en outre, à diverses reprises, sur les terres de La Naguée, six bracelets en bronze et un bracelet en fer. (Collection de Martimprey).

Coutures. — Canton de Château-Salins. — M. Ofcar a récolté sur les terres de la ferme de Houdremont, qu'il exploite, des pointes de flèches et des éclats de silex, des haches et fragments de haches polies, dont l'une en silex à belle patine d'un blanc laiteux est très bien conservée avec son tranchant vif (longueur 151 millimètres, largeur au tranchant 60 millimètres) ; les autres fragments de haches sont : une en trapp, une en silex et une en serpentine.

M. Ofcar a reconnu dans les mêmes terrains des traces d'installations gallo-romaines et mérovingiennes, qui lui ont donné un grand nombre d'objets de toute sorte, poteries, meules, monnaies, fers de chevaux, etc....

Crézilles. — Canton de Toul-Sud. — Riche gisement de silex ouvrés, exploré par Olry, qui a offert ses trouvailles au Musée lorrain : flèches, grattoirs, couteaux, fusaïoles, haches polies.

Custines. — Canton de Nancy-Est. — Près des ruines du Château (altitude 242 mètres) et lieudit les Garennes, M. R. Guérin a recueilli des éclats de silex et une hache polie. (*R. Guérin, matériaux pour un répertoire,* 1871).

Dabo. — Canton de Phalsbourg. — Beaulieu a signalé, au Hengst, la paroi latérale d'un dolmen de 2 mètres sur 50 centimètres et trois galgals.

M. A. Benoit, dans une brochure intitulée : *les Temps anciens en Alsace-Lorraine,* décrit une pierre levée, haute de près de neuf pieds, qui se dresse à la limite des communes de Dabo (Meurthe) et de Reinhardsmünster et d'Eigenthal (Bas-Rhin). Ce menhir est signalé par Beaulieu sous la rubrique Obersteigen (*Archéologie de la Lorraine*, 2e volume, p. 189).

Delme. — Canton de Delme. — Au sommet de la côte de Delme (altitude 405 mètres), et sur le coteau occidental, au-dessous du signal, nous avons récolté de nombreux silex ouvrés, pointes de flèches triangulaires et barbelées et de la poterie noire, faite à la main.

Beaulieu mentionne un camp gaulois en ce point, qui est connu dans le pays sous le nom de Camp

romain. Les traces d'une localité gallo-romaine, peut-être la Decima primitive, y sont très apparentes ; le sol est couvert de tuiles caractéristiques et de morceaux de meules à bras, en lave d'Audernach ; mais la portion du terrain, où l'on devrait retrouver les retranchements séparant l'extrémité de l'éperon du reste du plateau, fut profondément bouleversée par l'exploitation de vastes carrières. Quoiqu'il en soit, nos recherches prouvent que les indigènes s'y étaient établis et y séjournèrent longtemps avant les Romains.

Beaulieu dit encore (*Archéologie de la Lorraine*, tome 2°) : « Lors des travaux de défrichement, on y trouva plusieurs pointes de flèches barbelées, en bronze, et des sépultures de cette époque ».

Diarville. — Canton de Haroué. — En 1887-88, M. Morel ayant fait pratiquer des fouilles dans des tumulus à Diarville (Meurthe) et Ambacourt (Vosges), recueillit des torques et un rasoir en bronze, une épée en fer, des vases funéraires, des haches en jadeïte et en calcaire. Dans l'un de ces tumulus, il reconnut l'existence d'une sépulture à char. (*Communication à la réunion des sociétés savantes*, le 23 mai 1888).

Dieulouard. — Canton de Pont-à-Mousson. — Le P. Le Bonnetier parle dans son manuscrit « des haches de pierre polie » que les paysans trouvaient aux environs de Scarpone. Beaulieu mentionne les trouvailles au même lieu de haches en silex bleuâtre et de monnaies gauloises.

M. R. Guérin a recueilli : 1° sur le plateau de Dieulouard près la route de Villers-en-Haye (altitude 242 mètres), une pointe de flèche en silex ; 2° près de

Jezainville : des broyons et des éclats de silex (Collection R. Guérin) (R. Guérin, *Matériaux pour un répertoire*).

M. L. Quintard possède une belle épée en bronze à soie plate, trouvée dans les berges de la Moselle en face de Scarpone.

On croit généralement que c'est aux environs de Dieulouard que fut découvert le trésor dit de Frouard, acquis par le Musée lorrain.

Dieuze. — Canton de Dieuze. — Hache de bronze à douille carrée et anneau latéral, offerte au Musée lorrain par feu le Dr Ancelon.

Dombasle. — Canton de Saint-Nicolas. — Hache polie en trapp des Vosges, trouvée sur ce territoire (don de M. Saugnier au Musée lorrain).

M. Beaupré possède deux vases en terre grise, à bords droits et élevés, avec une nervure circulaire, présentant la forme caractéristique des sépultures de l'âge du fer dans la Marne. Le vase hémisphérique à swastika du Musée lorrain provient, selon toute probabilité, de Dombasle.

Domèvre-en-Haye. — Canton de Domèvre. — Découverte, en 1886, dans un terrain cultivé au sud du village, d'une sépulture par inhumation avec riche mobilier de bronze, comprenant : 4 anneaux de jambes, massifs avec perles en relief ; 2 bracelets avec renflements semi-elliptiques creux, s'ouvrant au moyen d'un segment mobile ; un crochet de ceinturon et son anneau ; une lourde fibule ; vingt-trois anneaux plats dont quelques-uns ornés de perles de verre et qui formaient un collier ; une rouelle à 4 branches ; une pendeloque

brisée, et une statuette impudique, ornée d'un torque.

La présence du fer se révèle par des taches d'oxyde sur les pièces et un fragment métallique d'une tête de clou ou d'épingle.

Dommarie-Eulmont. — Canton de Vézelise. — Le plateau étroit (altitude moyenne 500 mètres) qui domine Dommarie est coupé transversalement par plusieurs lignes de retranchements en moellons avec ou sans fossés. Nous avons recueilli quelques silex ouvrés sur ce plateau, qui se termine au Sud en éperon barré par un haut épaulement rectiligne et sans fossé.

Dommartemont. — Canton de Nancy-Sud. — Sur le plateau (altitude 375 mètres), trouvailles par M. R. Guérin, de silex ouvrés et de poterie grossière. (R. Guérin, *Matériaux pour un répertoire*).

Einville. — Canton de Lunéville-Nord. — Torques, anneaux, sanglier et différents bronzes de cette provenance, au Musée de Lunéville.

Essey-les-Nancy. — Canton de Nancy-Sud. — La butte Sainte-Geneviève, massif séparé du plateau de Malzéville par un col étroit, est un gisement néolithique des plus riches, fructueusement exploré par M. Guérin. Pointes de flèches et de lances, grattoirs, en silex, poterie noire, broyons et meules, haches polies ont été recueillis sur ce terrain par le zélé archéologue. (Collection R. Guérin.)

Un rempart fort élevé, défend l'accès de la butte du côté de la montagne ; les autres faces du plateau sont limitées par des pentes raides.

Les travaux récents du génie militaire nous ont permis de retrouver au bord du plateau de Sainte-Gene-

viève, sur la face Nord, les traces de plusieurs fonderies de fer.

Favières. — Canton de Colombey. — On voit dans la forêt de Saint-Amond d'immenses alignements de pierres amoncelées, hauts de 0,60 à 0,80 centimètres, sur 1^{m},50 centimètres de base. Ces alignements forment quelquefois de véritables enclos ; nous avons remarqué aux angles de deux de ces enceintes des dépressions, remplies de pierres éboulées, qui semblent n'être pas autre chose que des restes de cabanes.

M. Guerrier de Dumast, conservateur des forêts à Nancy, nous a signalé de nombreuses mardelles accompagnées d'alignements dans la forêt du Grand-Rinchard.

Olry mentionne, dans son répertoire archéologique, la trouvaille de monnaies gauloises, au lieudit en Nabécote.

M. Quintard possède dans sa collection, une pointe de flèche en bronze, barbelée et pédonculée, provenant de Favières.

En l'année 1886, nous avons fait déblayer complètement la grotte de Saint-Amond, qui s'ouvre au niveau d'un vallon étroit dont les eaux s'écoulent vers Autreville. Nos trouvailles se sont bornées à quelques poteries récentes, une monnaie de Léopold et un squelette gisant dans la couche superficielle, non loin de l'entrée.

Fleisheim. — Canton de Fénétrange. — L. Benoit a signalé une hache polie en silex, déposée dans la collection de M. Limon, à Lixheim. (L. Benoit, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg.*)

Fléville. — Canton de Saint-Nicolas. — M. R. Guérin signale un gisement de silex ouvrés, près la

cense de Frocourt. (R. Guérin, *Matériaux pour un répertoire.*) Le Musée lorrain possède des bracelets de bronze trouvés dans la plaine entre Fléville et Ludres (don de M. Guérin).

Fontenoy-sur-Moselle. — Canton de Toul-Nord. — Gisement de silex ouvrés, signalés par M. R. Guérin sur le plateau (altitude 250 mètres).

Le Musée lorrain possède quelques flèches, couteaux et grattoirs en silex de cette provenance.

Foug. — Canton de Toul-Nord. — Dans la forêt qui couronne le coteau, il existe, dit Olry, une enceinte ; mais jusqu'à présent on n'a fait aucune recherche en cet endroit.

Francheville. — Canton de Domèvre. — Nombreux silex dans la collection Husson, à Toul.

Le Musée lorrain possède aussi quelques silex ouvrés de cette provenance, offerts par Olry.

Fraquelfing. — Canton de Lorquin. — Monnaies gauloises, dans la collection de M. Lhuillier, à Lorquin. (L. Benoit, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg.*)

Fresnes-en-Saulnois. — Canton de Château-Salins. — L'un des territoires explorés par M. l'abbé Merciol, qui y a récolté de nombreux silex.

Frouard. — Canton de Nancy-Nord. — Plateau du signal (altitude 358 mètres) : un broyon et des éclats de silex récoltés par M. R. Guérin. (R. Guérin, *Matériaux.*)

M. Lang, ingénieur, a offert au Musée lorrain une hache polie en serpentine, trouvée sur l'emplacement des forges. (Godron, *Age de la pierre.*)

Le Musée lorrain possède deux faucilles en bronze et deux lances à douille pénétrante, trouvées à Frouard.

Le trésor, dit de Frouard, mais dont l'origine n'est pas certaine, appartient aussi au Musée lorrain. Il se compose de cinquante-un objets de bronze : haches à ailerons et à douille, gouge et marteau à douille, bracelets, anneaux et tubes à nervures, enfin un grand disque (*tintinnabulum*) analogue au disque de Vaudrevanges. Cette belle collection fut vendue en 1870, par un paysan des environs qui ne voulut pas en faire connaître l'origine.

Garrebourg. — Canton de Phalsbourg. — Le plateau de Gross-Limersberg est entouré d'un double mur d'un immense développement. (Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine.*)

Au Thiergarden : deux enceintes de murailles, hautes de 1 mètre 20 sur 1 mètre d'épaisseur ; la plus grande mesure trente-deux mètres sur dix-sept. (L. Benoit, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg.*)

Gerbéviller. — Canton de Gerbéviller. — On a trouvé à diverses reprises des armes et des objets antiques sur ce territoire. En 1848, on découvrit, entre Gerbéviller et Xermaménil, un trésor de bronze, composé de javelots, flèches, lances et faucilles ; ces pièces furent partagées entre le Musée d'Epinal et des amateurs de la localité. (Pierot-Olry, *Notice sur Gerbéviller*, Paris, 1851.)

M. Chantre donne, dans sa statistique, l'énumération suivante du trésor de Gerbéviller : 12 haches, 1 faucille, 25 bracelets, 2 lances. (Voir aussi pour cet article

L'âge du bronze, 2e volume, page 83, du même auteur.)

Nous décrivons, page 172, les objets de cette provenance qui sont au Musée d'Epinal.

Germiny. — Canton de Colombey. — M. Olry a signalé un groupe important de tumulus dans la forêt du Fey. (Olry, *Itinéraire de Nancy à Sion.*)

Germonville. — Canton de Haroué. — On y a trouvé des monnaies gauloises. (Olry, *Répertoire archéologique du canton d'Haroué.*)

Gondreville. — Canton de Toul-Nord. — En 1835, un cantonnier découvrit dans une gravière, sur le chemin de Gondreville à Fontenoy, une vingtaine de sépultures dans des caissons en pierres sèches. « Les squelettes portaient des bracelets, des armillaires et des colliers de bronze ; quelques-uns avaient aussi des anneaux de jambes.... Les objets sont variés de formes, mais la plupart des anneaux sont à bombes espacées ». (Collection Dufresne et cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale.) (Dufresne, *Note sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province Leuke;* Metz, 1849.)

Gugney-sous-Vaudémont. — Canton de Vézelise. — L'extrémité sud du plateau (altitude 524 mètres) qui se termine en éperon étroit, est coupée par un épaulement rectiligne sans fossé. La hauteur moyenne de ce retranchement bien conservé est d'environ deux mètres. Les éclats de silex abondent dans le voisinage.

Le Musée lorrain possède une belle épée de bronze à soie plate, trouvée en 1850 dans une sépulture sur le plateau. (Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine.*)

Haboudange. — Canton de Château-Salins. — Schmidt signale dans ses « *Promenades antiques* » deux mardelles, la mare de Préquel, l'autre vers Bellange.

Hampont. — Canton de Château-Salins. — Schmidt signale : deux mardelles, à la Motte, une au bois la Dame, une au Diebesloch, une au bois Mathelot, une au Saulcy, un tumulus appelé la Motte et un lieudit la Haute-Borne. (Schmidt, *Promenades antiques aux environs de Château-Salins*).

Haussonville. — Canton de Bayon. — Sur le plateau (altitude 329 mètres), qui domine la Moselle, silex ouvrés et fusaïoles en argile et en calcaire, recueillis par M. Quintard. Le Grand-Séminaire de Nancy possède, de cette provenance, deux haches en bronze, à ailerons, l'une à anneau latéral et l'autre sans anneau.

Hazelbourg. — Canton de Phalsbourg. — Le village de Hazelbourg, dit Beaulieu (le *Comté de Dagsbourg*) occupe l'emplacement d'un camp, qui était protégé d'un côté par l'escarpement et de l'autre par un fossé en demi-cercle, dont le relèvement a encore aujourd'hui 12 mètres de hauteur.

On voyait encore en 1830, non loin du village, un dolmen bien conservé ; sa table, d'environ 4 mètres en tous sens, était supportée à 0,70 centimètres par trois fragments de roche (Beaulieu, *Comté de Dagsbourg*, p. 301).

Hellocourt. — Canton de Vic. — M. le comte Villatte, propriétaire du domaine de Hellocourt, possède trois haches polies, trouvées sur ce territoire, au lieudit la Haute-Borne.

Houdemont. — Canton de Nancy-Ouest. — M. R. Guérin a signalé dans ses « *matériaux* » ses trouvailles de silex taillés sur le bord du plateau (altitude 300 m.)

Hultenhausen. — Canton de Phalsbourg. — Le répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg, par L. Benoit, mentionne les enceintes de pierres du Gros-Limersberg et de Wasservald.

Igney-Avricourt. — Ex-canton de Réchicourt (Blâmont). — Sur le chemin d'Igney à Amenoncourt, tumulus de grandes dimensions, entouré d'un fossé (L. Benoit, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg*).

Inswiller. — Canton de Fénétrange. — Dans le voisinage, très nombreuses mares et mardelles. — L'ancien fermier du Grünehoff, en pratiquant des travaux de dessèchement, a retiré de l'une de ces mardelles « la charpente d'une toiture conique analogue à celle des cabanes de bûcherons », selon ses propres expressions.

Cette année même (1888), le fermier actuel de Grünehoff-Hotterhoff, faisant dessécher une grande mare pleine d'eau, en trouva le fond partiellement rempli de démolitions de tous les temps, pierres, briques et tuiles plates. (Renseignements dus à M. de Montjoie).

Jaillon. — Canton de Domèvre. — Le village occupe l'emplacement d'un camp remontant à une époque indéterminée. Léopold Mathieu et Beaulieu le signalent; Dufresne y recueillit une hache et un coin en bronze, deux flèches barbelées, des colliers et fibules de même métal (1840-42). (Dufresne, *Note sur quelques anti-*

quités trouvées dans l'ancienne province Leukc, Metz, 1849).

Jaulny. — Canton de Thiaucourt. — M. le docteur Collignon nous a signalé des restes de retranchements importants dans la forêt du Châtelet, proche le vallon de Grandfontaine.

Jeandelincourt. — Canton de Nomeny. — Sur le Mont-Saint-Jean (altitude 407 mètres), M. R. Guérin a recueilli de nombreux silex (R. Guérin, *Matériaux*) ; nous avons fait récemment de semblables trouvailles au même lieu et sur les pentes de la colline.

Jezainville. — Canton de Pont-à-Mousson. — L'extrêmité Nord de l'arête étroite que recouvre la forêt de Cuite, montre des traces importantes de retranchements. Un mur rectiligne en pierres sèches coupe le sommet, et l'on observe un relèvement de terrain régulier et continu, au-dessus des pentes, à la pointe de l'éperon. Nous n'avons pu jusqu'à ce jour explorer complètement l'espace enserré, l'épaisseur du taillis s'opposant aux recherches.

Juville. — Canton de Delme. — Au-dessus du village, sur le plateau (altitude 372 mètres) qui fait partie de la côte de Delme, nous avons recueilli des éclats et quelques pointes de flèches barbelées, en silex.

Kerprich-les-Dieuze — Canton de Dieuze. — D'après le docteur Ancelon, il existe plusieurs tumulus dans la région Sud-Est de ce territoire. (*Journal de la Société d'Archéologie lorraine,* tome 6).

Lalœuf. — Canton de Vézelise. — Près le hameau de Puxe, pointes de flèches en silex et poteries. — Près

le hameau de Velle, monnaies gauloises (Leukes) (Olry, *Répertoire archéologique du canton de Vézelise*).

Laneuveville-devant-Nancy. — Canton de Saint-Nicolas. — M. R. Guérin signale (*Matériaux*, 1871-72) un gisement de silex sur le plateau du Frahaut.

D'après Godron (*âge de la Pierre*), M. Charlot, conseiller à la Cour, possédait : un marteau foré en basalte, de 18 centimètres de long, sur 0m06 de diamètre, forage un peu oblique de 30 millimètres et 34 millimètres de diamètres et une hache polie en serpentine de 73 millimètres de longueur, trouvés à Laneuveville.

Lanfroicourt. — Canton de Nomeny. — Le Musée lorrain possède des lames de silex taillées à grands éclats et une hache polie en grauwacke des Vosges, trouvées près de la ferme de Quercigny et offertes au Musée par M. Antoine de Metz-Noblat.

Lay-Saint-Christophe. — Canton de Nancy-Est. — M. R. Guérin a récolté sur le plateau de Té (altitude 301 mètres) des pointes de flèches, haches, scie, grattoirs et des éclats de silex (collection Guérin).

Létricourt. — M. le comte de Mahuet possède une hache en bronze à ailerons, recueillie sur ce terriioire. — (Renseignements de M. Beaupré).

Leyr. — Canton de Nomeny. — Sur le plateau (altitude 217 mètres), à la Rochotte (altitude 405 mètres) et sur les bords du plateau de Montenoy, M. R. Guérin a récolté les pièces suivantes : fragments de silex et de meules, 1 pointe de lance en silex, deux pointes de flèches en silex, une hache polie en trapp, trois flèches

en silex. (*Matériaux pour un répertoire*, *Journal 1871*).

Liocourt. — Canton de Delme. — Au mont d'Or (altitude 380 mètres), il exista un atelier de taille de silex, le sol est couvert d'éclats; nous y avons recueilli une très belle pointe de flèche triangulaire à base rectiligne, de près de 4 centimètres de longueur.

En 1883, l'ouverture d'une carrière permit de voir, en coupe, un fond de cabane néolithique qui nous a donné des éclats de silex, des charbons et des os d'animaux, porc et bœuf, les fragments d'un vase de pâte noire extrêmement grossière et une meule à grains en grès rouge, très irrégulière, mais très usée, des broyons ou molettes de quartzites, etc....

Lironville. — Canton de Thiaucourt. — Gisement de silex ouvrés à un kilomètre au Sud-Est du village, entre le chemin de Manonviller et la forêt. On a recueilli dans ce canton : une hachette polie en serpentine verte, un sommet de hache en silex, préparée pour le polissage, des lames et couteaux taillés à grands éclats, en silex du corallien. (D'après le frère Athanase et nos recherches en 1888).

Liverdun. — Canton de Domèvre. — Sur le plateau, au-dessus du trou des Fées, M. R. Guérin a recueilli en 1866 de nombreux échantillons de silex et de quartz ouvrés. (Olry, *Répertoire archéologique du canton de Domèvre*). — M. Husson, de Toul, a pratiqué des fouilles dans la grotte des Fées, mais sans résultat. (*Compte-rendu de l'Académie des sciences, 1864*).

L'exploitation d'une gravière dans le diluvium inférieur de la Moselle, à l'ouest du bac, a mis à jour, en

1887, des sépultures en caissons de pierres sèches. Les squelettes portaient des bracelets et des torques de bronze massifs et ouverts à renflements terminaux ; ces pièces ont été offertes au Musée lorrain ; deux bracelets furent acquis par MM. Bretagne et Quintard.

Nous avons recueilli dans la même gravière un humérus de dimensions énormes, probablement d'Aurochs, suivant la détermination de M. Ph. Thomas ; il gisait à 6^{m}50 de profondeur dans le gravier, à peu près au niveau actuel de la Moselle.

Il existe au Musée de Metz deux petits sangliers en bronze qui auraient été trouvés dans une forêt voisine de Liverdun. (V. Simon. — *Mémoire Académie de Metz* 1855-1856).

Lixières. — Canton de Nomeny. — Le sommet du mont Toulon (altitude 375 mètres), est occupé par une enceinte elliptique composée d'un fossé profond avec épaulements à l'intérieur de l'enceinte ; ruines importantes d'un château du moyen-âge.

Lorquin. — Canton de Lorquin. — M. le docteur Marchal possède dans sa collection un marteau foré en serpentine et une hache polie en trapp des Vosges. Ces deux pièces proviennent, croyons-nous, du territoire de Lorquin.

Lucey. — Canton de Toul-Nord. — Une hache polie, en silex du corallien, a été trouvée récemment sur le territoire de cette commune. (Collection Quintard.)

Ludres. — Canton de Nancy-Ouest. — Plateau de la Plaine-aux-vaches (altitude 420 mètres) : pointes de flèches, nucléus, fragments de haches polies, grattoirs en silex. (Collection R Guérin). (R. Guérin, *Matériaux*

pour un répertoire, Journal de la Société d'Archéologie lorraine, 1871.)

Lunéville. — Canton de Lunéville. — V. Simon signalait dans un mémoire à l'Académie de Metz, 1841-42, deux haches polies trouvées près de Lunéville, l'une en jaspe vert clair, l'autre en belle brêche, composée de fragments de roche vert-noirâtre disséminés dans une pâte de jade de couleur vert-tendre.

Le Musée Municipal de Lunéville possède quelques pièces intéressantes provenant de l'arrondissement : une grande hache polie en silex, plusieurs autres en trapp des Vosges et une hache de bronze à ailerons, cette dernière trouvée à Blainville. M. Lebrun mentionne la trouvaille dans les alluvions sableuses de la Vezouze, près de la gare de Lunéville, de silex taillés, de poteries et d'un bois de cerf coupé de main d'homme en forme de pioche avec le seul dernier andouiller. (Ces objets sont déposés au Musée d'Epinal) (*Bulletin de la Société Philomatique de Saint-Dié*, 1878-79).

Malzéville. — Canton de Nancy-Est. — Le vaste plateau qui domine Malzéville, exploré avec beaucoup de fruit par MM. Cournault et Guérin, et postérieurement par d'autres nombreux archéologues, a montré des traces de l'occupation humaine dès les temps néolithiques. M. R. Guérin a signalé sur ce point treize stations particulièrement riches, dont le détail ne peut trouver place ici. Il y recueillit de nombreuses pointes de flèches et autres silex taillés, un tranchant de ciseau en trapp, une hache polie et des fragments de hache, poteries, etc.... MM. Cournault et Guérin ont fouillé des tumulus et alignements de pierre, dans le bois de l'Hô-

pital, le mur cyclopéen de la Trinité, etc..... Beaucoup de ces découvertes furent publiées dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*. Nous ne pouvons que les mentionner, mais ces importantes recherches méritent mieux qu'une citation et l'on doit souhaiter que les premiers explorateurs du plateau de Malzéville, MM. Cournault et Guérin, publient une monographie de cette intéressante station.

Au-dessus de la Grouinière, en face de l'usine Xardel, on découvre, au cours des travaux de décapement de la carrière, beaucoup de fragments de silex et de poterie. Les objets gisent dans une couche superficielle de diluvium rouge. Les poteries sont, les unes grossières, noires et épaisses, façonnées à la main; d'autres, noires encore, mais faites au tour.

Les travaux récents du génie militaire, sur le plateau de Malzéville, ont amené la découverte, au lieudit Ronchères, d'une moitié de hache polie en silex (Musée lorrain); et à la Butte Sainte-Geneviève, d'amas de scories et des traces très reconnaissables de l'emplacement d'anciennes fonderies de fer.

Au point où la Butte Sainte-Geneviève se relie au plateau par un col étroit, s'élève un remblai, fait de main d'homme, et qui s'étend d'un flanc à l'autre du coteau. Cet ouvrage a été signalé par Beaulieu dans son *Archéologie de la Lorraine*.

Manoncourt-en-Woëvre. — Canton de Domèvre. — Nombreux silex ouvrés, recueillis près de la ferme de Sébastopol. (Collection Husson, à Toul.) Le Musée lorrain possède une pointe de lance, longueur de $0^{m},10$, de la même provenance (offerte au Musée par M. Benoit, instituteur).

Marbache. — Canton de Nancy-Nord. — M. R. Guérin a signalé des abris sous roche, jonchés de poteries grossières, à droite de la route allant à Saizerais (altitude 295 mètres).

Maron. — Canton de Nancy-Nord. — Il existe un groupe important de tumulus dans la forêt communale de Maron, d'autres dans la forêt de l'Etat et dans le Bois-la-Dame. En 1886 nous avons fouillé treize de ces tumulus sans aucun résultat. On peut voir dans les mêmes forêts de nombreux alignements et enceintes de pierres amoncelées sur une faible hauteur. Certains de ces alignements paraissent en corrélation avec les tumulus, qui les recouvrent quelquefois.

Marsal. — Canton de Vic. — Les prairies de la Seille, dit Beaulieu dans son *Archéologie de la Lorraine*, recouvrent un monument digne de fixer au plus haut point l'attention des antiquaires : c'est le briquetage, etc..... Les îlots artificiels établis sur les marais de la Seille, et qu'on a nommés le Briquetage, sont formés de morceaux d'argile cuite au rouge, grossièrement façonnés à la main en forme de cylindres ou de parallélipipèdes de tous diamètres, de longueur variant de 4 à 30 centimètres et jetés à même dans les marais, sans ordre apparent. La couche de brique a généralement $1^{m},50$ d'épaisseur moyenne et couvrait des surfaces limitées, aux points où s'élèvent aujourd'hui Marsal, Vic, Moyenvic, Salone et Burthecourt. Le massif, s'enfonçant par son propre poids, est aujourd'hui enfoui sous les alluvions vaseuses de la rivière.

A Marsal, La Sauvagère (*Recherches sur la nature et l'origine, etc.....*, Paris, 1740), reconnut deux couches

de briquetage superposées et séparées par un sol marécageux. Les fouilles du savant ingénieur ont fait connaître la coupe stratigraphique du marais et du Briquetage, mais non la destination, ni la date de ce dernier. Le Dr Ancelon, qui a le mieux étudié le Briquetage, y voit un ouvrage assimilable aux cités lacustres, mais il doit se tromper quand il en fait remonter l'établissement à l'époque du renne, d'après la découverte à la surface des briques de tronçons de bois de cervidés que lui seul attribue au renne, selon sa propre détermination. Les nombreux fragments de poterie que nous avons pu recueillir dans un déblai provenant de la surface du Briquetage, à Salone, nous reportent à l'âge du fer ; cependant l'insuffisance des documents ne permet pas encore d'établir des conclusions définitives.

Découverte à Marsal, en 1838, d'une vingtaine de squelettes, orientés les pieds au levant et parés de torques et d'anneaux de bronze, dont quelques uns étaient ornés de feuilles d'or (Beaulieu, *Archéologie de la lorraine*).

M. Dupré, directeur de la saline de Moyenvic, au commencement de ce siècle, a donné au Musée de Verdun une partie des ornements trouvés dans cette sépulture : 2 torques, un bracelet, une fibule à ressort simple, douze épingles de différentes tailles, une plaque-pendeloque.

Ce Musée doit aussi à M. Dupré une hache à main à bords droits, en bronze, trouvée à Marsal en 1855.

La collection Beaupré comprend un certain nombre d'objets de bronze qui proviennent des environs de Marsal et Dieuze.

Maxéville. — Canton de Nancy-Nord. — M. R. Guérin a signalé, dans une note à la société d'Archéologie lorraine, la station du Grand Revaux, sur la rive gauche de la Meurthe (altitude 195 mètres). Il y recueillit une pointe de flèche, un grattoir, de nombreux éclats de silex et des fragments de poterie grossière. Ce gisement néolithique a disparu pour faire place aux hauts-fourneaux de la société de Vezin-Aulnoye.

Ménil-la-Tour. — Canton de Toul-Nord. — La collection Husson contient plusieurs silex ouvrés de cette provenance.

Messein. — Canton de Nancy-Ouest. — Hache polie recueillie dans la métairie de Saint-Joseph appartenant à M. Larcher, avocat.

Le Camp d'Affrique se trouve sur le bord du plateau (altitude 419 mètres) qui domine Messein. Nous devons nous contenter de mentionner cet important ouvrage de défense si souvent décrit et dont nous-même avons parlé ailleurs (de Golbéry, *Le Camp d'Affrique, lettre à M. Matter*, 20 septembre 1823. — L. Matthieu, *la Cité d'Affrique*, Nancy, 1829. — Beaulieu, *Discussion sur le Camp d'Affrique*, 1829. — Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine* 1840-43. — Dr Bleicher et Barthélemy, *les camps anciens de la Lorraine*, Nancy 1886.

Millery. — Canton de Pont-à-Mousson. — Au plateau du Hé et sur le coteau qui regarde le couchant, à l'Est du village, on trouve beaucoup d'éclats de silex de la craie ou du tertiaire parisien (*M. R. Guérin et nous*).

Minorville. — Canton de Domèvre. — M. Ph. Thomas, vétérinaire en 1[er] au 10[e] hussards, a trouvé plusieurs haches polies, en serpentine, près le bois de Minorville, au Sud du village (au Musée lorrain). — M. l'abbé Mangeot, curé de Minorville, a recueilli de son côté quelques silex dans le canton appelé : le coin des Egyptiens.

Mittersheim. — Canton de Fénétrange. — En 1865, les travaux d'établissement du canal des Houillères coupèrent en tranchée une Mare aux Payens, dont les déblais formaient un bourrelet extérieur. Au fond de la mare gisaient des troncs de chêne enchevêtrés ; les bois, bien conservés, présentaient des traces de feu et des entailles produites par des instruments tranchants. Une hache polie fut découverte sous le déblai extérieur, à 50 centimètres de profondeur.

M. l'ingénieur Hirsch, directeur des travaux, a rendu compte de ces trouvailles dans une note à la Société d'Archéologie et offert la hache polie au Musée lorrain (*Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, *1867*, page 34). Cette hache est figurée par M. R. Guérin, planche 2 de sa brochure : *les objets antéhistoriques du Musée lorrain*, 1868. — M. l'Ingénieur Hirsch ajoute qu'une autre hache « percée d'un trou » avait été trouvée par les ouvriers et brisée pour en faire des briquets.

Moncel-sur-Seille. — Canton de Nancy-Sud. — Silex taillés et haches polies, près de la ferme des Ervantes, dans un terrain récemment défriché, à la cote 273 mètres (*Musée lorrain*). Flèche triangulaire, grattoirs et éclats de silex recueillis au haut de Huné-

mont, canton de la Fourasse. (R. Guérin, *Musée lorrain et sa collection*).

Moncourt. — Canton de Vic. — Vers 1864, on trouva dans une sépulture un splendide anneau de bronze, dans lequel étaient passés les deux os de la jambe d'un squelette. Cet anneau, creux et ouvert, se terminant par de larges oreillettes, est formé d'une feuille de bronze bombée, dont les bords se replient vers la concavité intérieure ; le dos, partagé en quatre zones, est orné de nervures transversales et obliques (au *Musée lorrain*, don de M. le Dr Lévylier).

Montenoy. — Canton de Nomeny. — Sur le plateau du signal (altitude 412 mètres), restes de retranchements, en partie nivelés par la culture ; sur ce point les éclats de silex sont extraordinairement abondants ; M. R. Guérin y recueillit des pointes de flèches, des grattoirs, des fragments de haches polies et de poterie. Nous y avons trouvé récemment encore : une flèche triangulaire et une flèche barbelée, un fragment de hache en serpentine granatifère des Vosges et beaucoup d'éclats de poterie. A quelques mètres du signal, se voit une petite dépression du terrain qui pourrait être un puits comblé.

Mont-l'Etroit. — Canton de Colombey. — A un kilomètre à l'Orient, sur la côte Chapion, enceinte ovalaire d'environ 300 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur, défendue d'un côté par l'escarpement de la montagne, de l'autre par un petit fossé. (Olry, *Répertoire archéologique du canton de Colombey.*)

Morville-les-Vic. — Canton de Château-Salins. — Station de beaucoup la plus riche de notre pays, explo-

rée dès 1842, par les abbés Klein et Hugard, puis plus tard par A. Schmidt, qui a publié ses découvertes dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, enfin par M. l'abbé Merciol, dont la collection néolithique est hors de pair.

En 1842, découverte sur le coteau, au-dessus de Salone, lieudit aux Cachettes, d'une sépulture néolithique : squelette accroupi, ayant auprès de lui une lame de couteau, une petite scie et vingt-six pointes de flèches, le tout en silex pyromaque. Le couteau, la lance et une flèche sont au Musée lorrain. (Godron, *Age de la Pierre en Lorraine*.)

En 1883, les travaux de culture mettent à découvert, au canton des Grandes-Raies, une sépulture par incinération. Un vase de pâte noire et grossière, dont nous possédons quelques fragments, contenait des ossements brûlés, des matières charbonneuses, et les débris de deux bracelets et d'une épingle en bronze. (Collection de M. l'abbé Merciol.)

En 1887, M. l'abbé Merciol trouve une hache de bronze à ailerons et anneau latéral, lieudit au haut de Vic ; M. Riboulot, maire de Morville, dit avoir recueilli autrefois des objets semblables, dans la même pièce de terre.

Le Grand Séminaire de Nancy possède, de cette provenance, deux haches polies, l'une en serpentine et l'autre en quartzite et une pointe de flèche en bronze.

Mouacourt. — Canton de Lunéville-Nord. — Le Musée lorrain possède une hache polie en serpentine, trouvée dans la vallée du Sanon et offerte par M. Henriot, agent-voyer. (D'après Godron, *Age de la Pierre.*) Le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de*

Lunéville, par M. Joly, mentionne plusieurs haches polies trouvées autrefois sur ce territoire et conservées au Musée de Lunéville. — D'après le même document, nouvelle trouvaille en 1862, d'une hache polie de grande taille, au canton de la Chapelle Saint-Laurent. Cette dernière pièce, l'une des plus grandes qui aient été recueillies en Lorraine, est un silex gris opaque (probablement du Corallien), longueur, 210 millimètres, largeur au tranchant, 72 millimètres, section ovale, très bien conservée.

Moutrot. — Canton de Toul-Sud. — Hache polie en silex qui fait partie de la collection Dufresne. (Olry, *Répertoire archéologique de Toul-Sud.*)

Moyenvic. — Canton de Vic. — La ville est bâtie sur un îlot du briquetage de la Seille (La Sauvagère).

Au sommet de la côte Saint-Jean (altitude 310 mètres), qui fut certainement habitée aux époques préhistoriques, puis occupée par les Gallo-Romains, M. l'abbé Merciol a récolté de nombreux silex néolithiques, des haches polies, des bronzes et des monnaies gauloises (collection Merciol). Au Sud de Moyenvic, au pied du coteau, on voit un énorme tumulus ou motte.

Nancy. — M. Eugène Robert a signalé à l'Académie des sciences la découverte qu'il fit d'une hache polie en trapp et d'une mâchoire humaine, dans une fissure des carrières oolithiques de Monbois. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 24 août 1863). Voir Boudonville, localité rattachée à Nancy.

Musées et collections à Nancy : Musée lorrain et Musée d'histoire naturelle. Collections : Beaupré, Bretagne, Quintard, Vivier.

Nébing. — Canton d'Albestroff. – Le Musée lorrain possède une belle hache polie en serpentine provenant de ce territoire (mentionnée par L. Benoit dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg*).

Neufmaisons. — Canton de Baccarat. — Beaulieu (*Archéologie de la Lorraine*, tome II, page 193) a signalé, au milieu de la forêt du Grand-Clos, au Sud-Est du village, un cercle de pierres, d'un diamètre d'environ 30 pas, auquel on arrive par deux longues avenues bordées de pierres amoncelées et alignées. Récemment, le cercle et les amoncellements de pierres ont été en partie détruits, et les matériaux utilisés pour la construction d'une route forestière. (Renseignement dû à M. Gridel, de Baccarat.)

Niderhoff. — Canton de Lorquin. – Au lieudit le Paquis, enceinte de pierres avec retranchements, mentionnée dans le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg*, par L. Benoit.

Nitting. — Canton de Lorquin. — Monnaies gauloises, dans la collection Lhuillier, à Lorquin.

Norroy. — Canton de Pont-à-Mousson. — Le seul menhir encore debout qui soit connu en Lorraine, s'élève sur le plateau à l'Ouest de Norroy, à la lisière de la forêt de Presle; c'est la Pierre au Jô, monolithe quadrangulaire de calcaire bajocien, qui mesure 2 mètres 50 de hauteur, sur 60 centimètres de côtés; les faces sont orientées exactement suivant les points cardinaux. (Indiqué à tort sur le territoire de Fey-en-Haye, dans l'*Inventaire des monuments mégalithiques*.)

On trouve beaucoup d'éclats de silex étrangers sur la colline, (altitude 324 mètres), au-dessus de la croix de Vandières.

Pannes. — Canton de Thiaucourt. — La partie supérieure du village est construite sur l'emplacement d'un petit camp, dont il reste encore quelques traces de fossés séparant ce poste du reste du plateau. (Olry, *Répertoire archéologique du canton de Thiaucourt.*)

Parroy. — Canton de Lunéville-Sud-Est. — Dans la forêt de Parroy, qui, malgré son nom, est située sur le territoire de plusieurs communes, il y a de nombreuses mardelles, dont l'une est connue sous le nom de Mare des Egyptiens.

Phlin. — Canton de Nomeny. — Il existe un groupe de tumulus, sur le coteau couvert de forêts, au nord du village. L'un d'eux, fouillé par MM. de La Salle et Flamm, a produit des ossements humains.

Pierre-la-Treiche. — Canton de Toul-Sud. — Station en plein air du plateau de la Treiche, grottes de Sainte-Reine et du Trou-des-Celtes, explorées d'abord par M. Husson, de Toul, puis par les docteurs Godron, Vincent et Friant ; par MM. Guérin, Gaiffe, Benoit, etc. Sur le plateau de la Treiche, trouvaille par ces explorateurs de couteaux, flèches, casse-têtes, etc... en silex du pays. Dans les grottes de Sainte-Reine, nombreux ossements d'animaux quaternaires (Collection Husson, Musée d'histoire naturelle, collections Guérin, Gaiffe).

Dans le Trou-des-Celtes, découverte par M. Husson de nombreuses sépultures, en partie néolithiques, avec poteries et silex, grains en lazulite et en terre, os et coquilles travaillés et percés, et autres objets plus

récents. (Husson, *Compte rendus de l'Académie des sciences.*) Sur le plateau de la Treiche, restes de retranchements signalés par Husson et Olry.

L'Inventaire des Monuments Mégalithiques de France mentionne deux mégalithes à Pierre-la-Treiche.

Pierre-Percée. — Canton de Badonviller. — L'Inventaire des Monuments Mégalithiques de France signale une pierre curieuse.

Pont-à-Mousson. — Canton de Pont-à-Mousson. — Une épée et une pointe de lance en bronze ont été trouvées dans le lit de la Moselle en 1883, lors des travaux de canalisation de la rivière (Collection Lemaire, à Pont-à-Mousson.) — L'épée est à soie plate et longue, avec 8 rivets dont 5 sont encore en place. La lame, dont la pointe est brisée, n'a aucune ornementation sur le plat, elle présente des crans à la base : longueur du tronçon, 415 millimètres. La lance est à douille pénétrant jusqu'à la pointe et de grandes dimensions : 195 millimètres.

Le Musée de la ville possède une pointe de lance en bronze, trouvée sur les bords de la Moselle, au pied de la Tour de Prague.

M. Robert a reconnu plusieurs gisements de silex ouvrés aux environs de Pont-à-Mousson.

Pont-Saint-Vincent. — Canton de Nancy-Ouest. — En 1884, M. G. Collenot a découvert dans le lit de la Moselle, non loin de l'embouchure du Madon, un fragment de bouclier conique en bronze. La pièce entière devait avoir 60 centimètres de diamètre et était décorée de traits circulaires en intaille. La partie centrale a été offerte au Musée lorrain par l'auteur de la trouvaille.

Puttigny. — Canton de Château-Salins. — A. Schmidt signale aux environs de Puttigny une grande mare aux Payens, appelée la mare de Viller. (*Promenades antiques aux environs de Château-Salins.*)

Regniéville-en-Haye. — Canton de Thiaucourt. — Vers 1830, découverte d'ossements humains dans les fissures d'anciennes carrières, près de Jolivald, au lieu-dit en Quatre-Vaux. (Olry, *Répertoire archéologique du canton de Thiaucourt.*)

Rehainviller. — Canton de Gerbéviller. — M. Lebrun a découvert des traces d'industrie néolithique dans les sablières de Chaufontaine. (*Bulletin de la Société philomatique de Saint-Dié.*)

Rembercourt. — Canton de Thiaucourt. — M. Dufresne a recueilli sur ce territoire une hache en pierre polie (Collection Dufresne).

M. Husson possède, de la même provenance, une petite hache polie, en serpentine (Collection Husson).

Remenauville. — Canton de Thiaucourt. — A 400 mètres environ au nord de la ferme d'Ansoncourt, tumulus de 8 à 10 mètres de diamètre sur 2 mètres de hauteur. (Olry, *Répertoire archéologique du canton de Thiaucourt.*)

Remenoville. — Canton de Gerbéviller. — « A un kilomètre du village se voit un monticule fait de main d'homme. » (Lepage, *Le département de la Meurthe, statistique.*)

Rogéville. — Canton de Domèvre. — M. l'instituteur a recueilli plusieurs pointes de flèches en silex, sur ce territoire.

Romain. — Canton de Bayon. — Beaulieu, dans son *Archéologie de la Lorraine*, mentionne les vestiges d'un camp sur la hauteur de Romain (altitude, 352 mètres).

Rosières-aux-Salines. — Canton de Saint-Nicolas. — Gisements de silex taillés, près de la ferme de La Grange, signalé par MM. Guérin et Bleicher. Le Musée lorrain possède un beau marteau foré en diorite, trouvé à Rosières (Don de M. Beaupré). — M. Guérin a recueilli aussi la moitié d'un marteau foré, lieudit au haut d'Armont, près la ferme de La Grange.

« En 1729, la Meurthe ayant rongé ses bords à deux « kilomètres de Rosières, au-dessus de la métairie de « Morteau, découvrit dans la coupe d'un pré, à 8 pieds « de profondeur, des pointes de dard, de piques et de « flèches de bronze ; on en ramassa plus de mille « (Bexon). » — (Lepage, *Le département de la Meurthe, statistique*.

En 1884, dans les fondations de la maison Ancel, près le passage à niveau du chemin de fer, découverte de 13 bracelets massifs et ouverts en bronze. Cette trouvaille a été partagée entre le Musée lorrain, la collection Beaupré et MM. Ancel et Thouvenin, de Rosières.

M. Lebrun, à Lunéville, possède une hache à ailerons, et M. Wiener, à Nancy, une hache à douille carrée, trouvées à Rosières-aux-Salines.

Rosières-en-Haye. — Canton de Domèvre. — M. Thomas, vétérinaire en 1er au 10e régiment de hussards, a recueilli sur le plateau (altitude, 282 mètres) qui sépare Rosières de Saizerais, une pointe de flèche trian-

gulaire, à base rectiligne, en silex du Bajocien supérieur. Cette pièce, finement retaillée, est un exemple très rare de l'utilisation, par les Néolithiques, de roches d'origine locale.

M. R. Guérin a récolté dans la partie méridionale de ce territoire (altitude 278 mètres) des éclats de silex étranger et de calcaire siliceux du pays. (R. Guérin. — (*Matériaux pour un répertoire.*)

Royaumeix. — Canton de Domèvre. — M. Benoît, instituteur, a récolté des pointes de flèches, de lances, et de nombreux éclats de silex (collection Husson, à Toul).

Le Musée lorrain possède une grande épingle en bronze, à tête plate et tige annelée, de cette provenance. (Don de M. Olry.)

Saint-Germain. — Canton de Bayon. — Dans la collection de M. R. Guérin, belle hache en bronze, à douille, trouvée dans cette localité, située sur un plateau élevé (365 mètres), non loin de la vallée de la Moselle.

Saint-Max. — Canton de Nancy-Sud. — Les hauteurs au-dessus de Saint-Max ont donné quelques silex à M. R. Guérin.

Un mur en gros blocs cyclopéens soutient une terrasse au voisinage de la Trinité. Des fouilles, ayant révélé des traces d'habitations, ont été faites par M. Cournault.

Saint-Quirin. — Canton de Lorquin. — Sur le chemin qui conduit au petit Donon, bloc de granit dressé, appelé le fauteuil de Saint-Quirin. (Beaulieu, *le comté de Dagsbourg*, page 306).

Sainte-Geneviève. — Canton de Pont-à-Mousson. — Hache polie en serpentine, trouvée près de l'ancienne tuilerie de Sainte-Geneviève. (Collection de feu M. Rouyer, à Pont-à-Mousson.)

Salival. — Canton de Château-Salins. — M. l'abbé Merciol a recueilli, au Haut de Saint-Jean, entre Salival et Moyenvic, un très grand nombre de silex néolithiques, des haches polies en trapp et en serpentine, des bronzes et monnaies gaulois et romains (collection Merciol).

Vers 1820, un habitant de Morville trouva dans un champ cultivé, sur la hauteur de Saint-Jean, quatorze haches en bronze qu'il vendit à un amateur, de passage à Château-Salins. — (Renseignement recueilli par M. l'abbé Merciol de la bouche de cet homme décédé il y a peu de temps).

Salone. — Canton de Château-Salins. — Le village est bâti sur un îlot du Briquetage de la Seille. Sur le plateau au Sud-Est de Salone : bois de la Haute-Borne, récemment défriché, au milieu duquel se trouvait une mardelle, signalée par A. Schmidt. M. l'abbé Merciol a récolté sur ce plateau un très grand nombre de pointes de flèches en silex et des haches polies en trapp et roches variées (collection Merciol).

En 1885, lors des fouilles pour la construction d'une maison, on exhuma beaucoup de fragments de poterie qui gisaient à la surface du briquetage. Les échantillons que nous avons pu recueillir, nous ont paru se rapporter au premier âge du fer ; quelques-uns sont faits à la main, d'autres au tour, l'ornementation consiste en lignes parallèles, chevrons et dents de loup ; toutes

sans exception, sont noires et mal cuites. (*Sépultures néolithiques*. — Voir Morville-les-Vic.)

Sarraltroff. — Canton de Fénétrange. — Le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg*, par L. Benoit, mentionne les découvertes à diverses époques d'anneaux en bronze et de monnaies (collection de M. Saint-Eve, instituteur).

Sarrebourg. — Canton de Sarrebourg. — M. L. Quintard possède dans sa collection une belle pointe de lance, en bronze, à douille pénétrante, trouvée aux environs de Sarrebourg.

Saxon-Sion. — Canton de Vézelise. — M. Guérin a récolté sur le plateau de Sion (altitude 495 mètres) beaucoup d'éclats de silex, des pointes de flèches, des os travaillés et appointés et une hache polie (collections R. Guérin et du Musée lorrain).

Cette station est mentionnée par Olry dans sa brochure intitulée : *Topographie de la Montagne de Sion*, Nancy 1868). Nous possédons de la même provenance une fusaïole ou pendeloque en calcaire oolithique, perforée en tronc de cône et ornée sur une face de quelques intailles. M. le Docteur Bleicher y recueillit aussi une hache polie en trapp, fragmentée en long.

Le couvent de Sion possède un Musée intéressant, dans lequel on remarque quelques pièces trouvées sur le plateau, ce sont : une meule de bois de cerf, sciée en rondelle et percée de trois trous de suspension, deux fragments d'os gravés à la pointe et sur lesquels on voit des essais de perforation : enfin une belle lance en bronze, à douille pénétrante. M. Husson, de Toul, a dans sa collection une petite hache en bronze, à ailerons

rectilignes, qu'il suppose provenir de Sion (Olry. — *Topographie de la Montagne de Sion*).

Monnaies leuques et gauloises, en potin, dans les collections du Dr Cugnin à Vézelise et du Musée lorrain (Olry, *Topographie de la Montagne de Sion*).

Schalbach. — Canton de Fénétrange. — M. Schlosser a fouillé plusieurs tumulus sur ce territoire (*Bulletin de la Société des Monuments historiques de l'Alsace*, 12e série, tome 12, page 1).

Seichamps. — Canton de Nancy-Sud. — M. R. Guérin y a recueilli des pointes de flèches et des éclats de silex (R. Guérin, *Matériaux 1871-72*).

Serres. — Canton de Lunéville-Nord. — M. du Châtelle, inspecteur des forêts, a signalé un groupe d'énormes tumulus dans le bois de Sancy, à l'est de Serres. L'un d'eux, ouvert en tranchée il y a quelques années, n'a donné aucun objet, mais on put constater vers la base la présence de matières calcinées.

Sornéville. — Canton de Nancy-Sud. — M. R. Guérin possède dans sa collection une belle lance à douille, en bronze, trouvée sur ce territoire, vers Erbévillers.

Sotzeling. — Canton de Château-Salins. — Belle hache polie en silex blond dans la collection de M. le Dr Bertrand, à Vic. (Renseignements de M. l'abbé Merciol.)

Tantonville. — Canton de Haroué. — Le Musée lorrain possède quelques grands éclats de silex et une hache aussi en silex préparée pour le polissage, trouvés sur ce territoire.

Tarquimpol. — Canton de Dieuze. — De cette provenance, M. R. Guérin possède une pointe de lance en silex.

Thélod. — Canton de Vézelise. — A la pointe nord-est du plateau (altitude, 453 mètres) qui domine l'affleurement de roche métamorphique, on voit les restes très appréciables d'un petit camp, mesurant intérieurement 90 mètres de longueur sur 15 à 20 mètres de largeur. La défense se compose d'un fossé avec haut relèvement intérieur ; à 10 mètres à l'extérieur, autre fossé de contre-garde, sans épaulement. Le parapet subsiste de trois côtés, mais la face de l'est s'est éboulée avec une partie de la falaise. L'entrée du camp regarde l'ouest, elle est défilée et défendue par une tenaille ; en outre, on remarque aux angles des sortes de bastions ou de soubassements de tours. La complication de ces défenses indique un ouvrage postérieur à la conquête romaine.

Sur le bord du plateau dénudé qui avoisine le camp de Thélod, nous avons récolté quelques éclats de silex néolithiques, entre autres une pointe de flèche triangulaire à base rectiligne.

Thuilley-aux-Groseilles. — Canton de Colombey. — M. Olry a signalé l'existence de plusieurs tumulus au lieudit à la Côte-Claudin.

Tincry. — Canton de Delme. — A l'extrémité sud de la côte de Tincry (altitude, 387 mètres), dans la forêt, existe une vaste enceinte compliquée, formée d'une première ligne de défense, épaulement avec fossé extérieur, et à l'angle le plus escarpé de la montagne, regardant l'est-sud-est, d'une seconde enceinte circulaire,

aussi défendue par un épaulement avec fossé extérieur. Ce dernier réduit est renfermé dans l'enceinte extérieure qui dessine un grand demi-cercle allant d'une crête à l'autre du plateau. Nous avons recueilli quelques éclats de silex dans le fossé même de l'ouvrage, au point où la ligne de défense extérieure vient se terminer sur la face ouest ; mais ce fait ne doit en aucune façon impliquer l'idée d'âge de la pierre pour la date de l'ouvrage.

Toul. — Canton de Toul. — A Longeau, territoire de Toul, on a découvert : une hache en forme de losange, des couteaux, des pointes de flèches, éclats et nucleus de silex ; ces objets font partie de la collection Husson. (Olry, *Répertoire archéologique de Toul et faubourgs.*)

M. Ch. Cournault a fait don au Musée lorrain des objets suivants, provenant des environs de Toul : une hache polie et fragment de hache, un ciseau de bronze terminé par trois pointes, fragments de torques et de bracelets, deux fibules de l'époque des tumulus, un bracelet à boules, un torque orné d'une sorte de rondelle de bronze, fragments de bracelets, une lame de poignard, trois couteaux de bronze ; plusieurs de ces objets ont été détruits ou avariés lors de l'incendie de 1871.

La collection Quintard comprend aussi quelques objets de bronze provenant de Toul ou environs.

Tramont-Emy et **Tramont-Saint-André.** — Canton de Colombey. — M. Olry a signalé des tumulus sur la colline du Châtelet.

Turquestein. — Canton de Lorquin. — Marteau foré, longueur, 120 millimètres, en roche dioritique

verdâtre, trouvé dans la vallée du Blanc-Rupt, au pied du Donon (au Musée d'Epinal).

Grande hache polie, en saussurite gris bleuâtre veinée, de forme et de dimensions très curieuses : longueur actuelle (elle est brisée), 190 millimètres, largeur au tiers inférieur, 37 millimètres, épaisseur moyenne, 10 millimètres. Cette hache très plate, longue et à grandes faces planes avec les côtés arrondis, n'a jamais pu être utilisée, on ne peut la considérer que comme un objet votif, analogue aux grandes haches du Morbihan ; trouvée au pied du Donon (Musée lorrain).

Vandeléville. — Canton de Colombey. — Sur la montagne de Framont, à l'Est du village, restes d'anciens retranchements signalés par Beaulieu, dans son *Archéologie de la Lorraine.* D'après Olry (*Topographie de la Montagne de Sion*), ils consistent en deux fossés parallèles, à cent mètres l'un de l'autre, coupant le plateau, profonds de 5 à 8 mètres, quoique en partie comblés, et larges de 8 à 10 en moyenne. Les déblais rejetés à l'intérieur forment un relèvement qui semble avoir été couronné par une muraille en pierres sèches. Dans l'enceinte avancée, on remarque, dit le même auteur, quelques fosses ouvertes par la main de l'homme.

Vandœuvre. — Canton de Nancy-Ouest. — Côte du Montet (altitude 300 mètres), gisement néolithique exploré par M. Guérin (sa collection).

Au sommet de la côte, au-dessus des carrières de Vandœuvre, dans un terrain en culture, séparé de la route de Neufchâteau par un étroit rideau de forêts, existe une ancienne mare transformée en citerne, autour

de laquelle M. de Montjoie a recueilli, en 1888, de nombreux silex et des éclats de poterie noire. (Collection de M. Pierson de Brabois et renseignements de M. de Montjoie.)

Vaudémont. — Canton de Vézelise. — Sur le plateau (altitude, 549 mètres) qui relie Sion à Vaudémont, M. R. Guérin a fait une ample récolte de pointes de flèches et autres silex taillés et polis, dont une hache polie en trapp (collection R. Guérin.) D'autres chercheurs ont recueilli différents objets de l'âge de la pierre, sur le même point.

Velaine-en-Haye. — Canton de Nancy-Nord. — Le Musée lorrain possède sept pointes de flèches, des grattoirs et divers éclats de silex ouvrés.

Vergaville. — Canton de Dieuze. — Au Tuclon, trouvaille par le Dr Godron, d'os fendus en long et appointés.

Vézelise. — Canton de Vézelise. — Bottin parle dans ses « *Mélanges d'archéologie* » de sépultures de différents âges, découvertes en 1809, 1815, 1816 et 1822. Il a recueilli dans l'une de ces tombes, avec des armes frankes, une hachette polie en serpentine verte.

Vic-sur-Seille. — Canton de Vic. — Tranchant de hache polie en grès dur, dans la collection R. Guérin.

M. l'abbé Merciol a fait quelques trouvailles de silex néolithiques sur le coteau qui domine Vic et se relie au plateau de Morville.

La ville est assise sur un îlot du Briquetage.

Villers-les-Moivron. — Canton de Nomeny. — Sur le plateau, au Sud (altitude, 417 mètres), M. Guérin et

nous postérieurement, avons recueilli de nombreux silex ouvrés, pointes de flèches, grattoirs, fragments de haches polies, poteries grossières. Ces objets gisent sur le sol cultivé, mêlés à des poteries romaines.

Le même point présente des restes de retranchements rectilignes, épaulements avec fossés, encore reconnaissables bien qu'effacés par les travaux de culture.

Villers-les-Nancy. — Canton de Nancy-Nord. — Sur le plateau cultivé (altitude, 370 mètres), M. de Montjoie a recueilli de nombreux silex ouvrés.

Près de la ferme de Clairlieu, dans le terrain cultivé par les gardes forestiers, trouvailles à diverses reprises de pointes de flèches et autres silex ouvrés et d'une pointe de flèche en bronze, recueillie par le garde Gégout. (Collections du Musée lorrain, de l'Ecole forestière et la nôtre.) Dans la forêt : alignements de pierres et tumulus de petites dimensions. Nous avons exhumé de l'un de ces tumulus, exceptionnellement grand (10 mètres de diamètre sur 2 mètres 50 de hauteur), neuf squelettes entassés sans ordre ; ils étaient accompagnés de vases funéraires noirâtres, faits au tour, et deux d'entre eux portaient des bracelets de bronze et des fragments de petits ornements de fer, que leur état d'oxydation ne permet pas de déterminer.

Autour de la source des Cinq-Fontaines, au Sud de Clairlieu, on voit d'innombrables mardelles, creusées au niveau d'un affleurement de minerai de fer oolithique, dans lesquelles aucune trouvaille n'a été faite jusqu'à ce jour. Le lit du ruisseau nous a donné des scories de fer, étudiées et déterminées par M. le Dr Bleicher. Il semble qu'il y a corrélation entre ces mardelles, extraordinairement nombreuses en ce point, et l'exploi-

tation du minerai de fer qui affleure dans le voisinage.

L'emplacement de l'église de Villers et de différents points du coteau sur lequel est bâti le village montrent de nombreux amas de scories (Renseignements dus à M. de Montjoie).

Villers-le-Sec. — Canton de Toul-Sud. — Grotte du géant, sur la rive droite de la Moselle, à 12 mètres du niveau de la rivière et à environ trois kilomètres au Nord-Ouest de Maron. En 1863, M. Husson y pratiqua des fouilles qui donnèrent : « plusieurs os travaillés, « dont deux en forme de pointe de flèche, une dent ca- « nine non déterminée, une portion de mâchoire avec « une molaire très curieuse, également indéterminée ; « plusieurs autres ossements et des tessons de poterie « plus ou moins ancienne. » (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1864). Des fouilles, pratiquées postérieurement par M. R. Guérin et plus récemment par nous, n'ont point donné de meilleurs résultats ; le sol de la grotte se compose d'un peu de terre mêlée de cendres de tous les temps et reposant sur le roc.

Villey-Saint-Étienne. — Canton de Domèvre. — M. Husson a signalé à l'Académie des sciences (Avril 1867) les trouvailles suivantes, à Villey-Saint-Etienne : ossements humains dans le diluvium alpin ; ludi en cailloux, ayant la forme d'une figure et d'un nucléus de Pressigny ; restes de foyers, urnes cinéraires avec ossements calcinés et autres vases funéraires.

En 1886, les ouvriers carriers de la C[ie] Solway, découvrirent au sommet de la terrasse qui porte le village, des squelettes humains, inhumés dans des caissons de

pierres et portant des ornements de bronze, torques, bracelets et fibules, les uns massifs et ouverts, d'autres creux et fermés. Ces ornements, attribuables à l'âge du fer, ont été offerts au Musée lorrain par M. Mallien, ingénieur. La collection Husson renferme des silex ouvrés et des broyons, trouvés sur ce territoire.

Vuisse. — Canton de Château-Salins. — Nombreuses mardelles dans les forêts de la Colonelle, du Bischlibourg et de Kerprich. (Schmidt, *Promenades antiques aux environs de Château-Salins*).

Walscheid. — Canton de Sarrebourg. — Près du Nonnenbourg, énorme pierre branlante dite le Lottelfels (*Beaulieu*). — Au canton d'Engelberg, Beaulieu signale trois rings de pierres.

Xermaménil. — Canton de Gerbéviller. — Le trésor dit de Gerbéviller, découvert en 1848 sur les bords de la Mortagne, entre Gerbéviller et Xermaménil, paraît devoir être rapporté plutôt à cette dernière commune. — Une partie de la trouvaille, déposée au Musée d'Epinal, se compose de : quatre bracelets pleins, ornés au dos de nervures transversales ; quatre bracelets creux, fondus à noyau perdu, ornements de reliefs en biseau avec gorges à nervures et oreillettes terminales ; quatre bracelets creux, fondus, semblables aux précédents mais à face intérieure concave ; une gouge à douille ronde unie ; une faucille de petite dimension, talon brisé ; une pointe de flèche à soie, avec arête médiane ; enfin une herminette à ailerons sans anneau latéral (Musée d'Epinal).

LES SIRES ET COMTES
DE BLAMONT

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

Le Comte EDMOND de MARTIMPREY de ROMÉCOURT

PRÉLIMINAIRES (1)

Emond de Boulay rapporte qu'en 1546, à la pompe funèbre de François, duc de Lorraine, deux chevaliers

(1) La publication de cet ouvrage est postérieure à la mort de l'auteur, décédé le 8 septembre 1889. Il y travaillait depuis plusieurs années et, déjà souffrant, il en avait hâté la rédaction afin de le présenter à la Société d'Archéologie lorraine, qui en entendit la lecture et en vota l'impression le

marchaient de chaque côté du cheval de bataille, représentant l'un le comte de Vaudémont et l'autre le comte de Blâmont, « lesquels comtes souloient jadis présenter l'armet et l'anse ou l'écu à ung duc de Lorraine, marchis, quand il entroit en bataille, comme les premiers et les plus anciens vasseaux de Lorraine (1). »

Ce témoignage du héraut d'armes, dont l'autorité en pareille matière est indiscutable, fait connaître le rang que les seigneurs de Blâmont occupaient en Lorraine. De plus, ils étaient compris au nombre des *hauts hommes* de l'évêché de Metz avec les comtes de Sarrebruck, de Salm, de Sarrewerden, de Bitche et figuraient aussi parmi les grands vassaux du duché de Bar. Possédant des états importants, ayant leurs forteresses, leurs troupes, leurs vassaux, leur conseil et

9 août de l'année passée. Mais l'auteur se réservait de compléter quelques parties secondaires, ce qui exigeait un voyage à Nancy, et d'amplifier notablement le chapitre relatif à l'histoire de Blâmont sous les premiers comtes de Salm : l'issue funeste de sa maladie l'a empêché d'accomplir son projet. Nous eussions désiré nous conformer aux intentions de notre regretté confrère ; cependant, il nous a paru que cela eût été difficile et fort long pour quiconque n'avait pas suivi les recherches premières. En outre, les additions à faire auraient, ou bien présenté peu d'intérêt, ou bien dérangé la symétrie du travail, qui d'ailleurs présentait assez de garanties d'exactitude pour paraître tel que l'auteur l'avait laissé. Notre rôle s'est borné ainsi à celui de simple correcteur typographique.

Si donc certaines lacunes étaient remarquées dans l'ouvrage, elles devraient être attribuées, non au manque de soin de l'auteur, mais aux circonstances que nous avons cru devoir rappeler.

L. G.

(1) *La vie et trespas des deux princes de paix.*

leur cour, ces seigneurs jouirent d'une grande indépendance, et leur puissance fut assez considérable pour qu'ils ne craignissent point de faire souvent la guerre à leurs suzerains, l'évêque de Metz et les ducs de Lorraine et de Bar. Cependant leur histoire est peu connue et les généalogies qu'on a publiées d'eux sont tellement fausses et incomplètes qu'elles ont été et sont encore la source de trop fréquentes erreurs (1) ; c'est ce qui nous a engagé à entreprendre un travail ayant, autant que possible, le mérite de l'exactitude (2).

Les seigneurs ou comtes de Blâmont peuvent se diviser en deux catégories : la première comprenant les prédécesseurs de Ferry de Salm ; la seconde, ses descendants qui, ayant adopté comme nom patronymique celui de Blâmont, forment ce que nous appellerons désormais la Maison de Blâmont.

D'autres familles ont, en Lorraine, porté le nom de Blâmont sans avoir aucun rapport avec cette ville, ce qui peut amener des confusions. La plus connue est celle de Neufchatel dont plusieurs membres portèrent le titre de sire de Blâmont (3), entre autres Thiébaut

(1) V. Wassebourg, *Antiquitéz...*; le P. Benoît Picart, *Hist. de Toul;* Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re et 2e éditions, et son copiste M. Mangin, *Mémoires sur Deneuvre et Baccarat;* Jeantin, *Manuel de la Meuse*, T. II, p. 196, etc.

(2) Nous avons eu soin d'indiquer la provenance des documents qui nous ont servi ; presque tous sont tirés de sources authentiques, et principalement du Trésor des Chartes de Lorraine où la plupart existent encore en original ; certaines lacunes n'ont pu être comblées qu'à l'aide d'auteurs, en général dignes de foi, mais auxquels nous laissons la responsabilité des assertions que nous n'avons pu contrôler.

(3) Il s'agit ici de Blâmont en Franche-Comté, près de Montbéliard.

qui fut maréchal de Bourgogne au milieu du xve siècle ; comme seigneur de Châtel-sur-Moselle, de Blainville et d'autres terres composant la moitié de l'héritage des comtes de Vaudémont, il figure souvent dans l'histoire de Lorraine.

En même temps vivait Jacot ou *Jacques de Blâmont*, écuyer, qui fut bailli de Châtel pour le même Thiébaut de Neufchâtel de 1440 à 1458. Lui aussi était bourguignon et semble avoir appartenu à une ancienne famille originaire de Blâmont en Franche-Comté (1) ; il épousa suivant Husson Lescossois, Odette de Thuillières, de l'ancienne chevalerie lorraine, dont il eut une fille, *Isabelle de Blâmont*, mariée à Ferry de Ligniville, seigneur de Tantonville et de Tumejus.

Il y eut aussi une famille lorraine du même nom, de laquelle était *Jean Blâmont*, écuyer, seigneur de Phlin, vivant en 1492 et 1507, dates de deux dénombrements qu'il donna au duc de Lorraine : le premier, au nom d'Agnès de Vergney, sa femme, pour la moitié d'un pilon à chanvre et autres héritages sis à Cousance, le second pour le quart de la maison-forte et seigneurie de Phlin, un gagnage à Haironville, etc. (2). Sur les titres originaux il se nomme : *Jehan Blanmont, escuier* », sans particule. Les sceaux qu'il y joignit subsistent, mais frustes ; sur l'un d'eux se voit encore un écu parti, dans le champ duquel on distingue quelques vestiges qui ne répondent pas exactement aux armoi-

(1) Les armes de cette famille se trouvent ainsi blasonnées dans l'armorial de Cayon : « de gueules à une cuvette d'or surmontée de trois besans de même. »

(2) Trés. Chartes, *Bar*, *Nicey*, 28 et *Pont fiefs III*, 65.

ries données par Cayon à une autre famille de Blâmont : « parti d'azur à trois étoiles d'or mises en pal, et d'or au lion rampant de gueules », car on croit y voir, à dextre, autre chose que les trois étoiles. Quoiqu'il en soit, ce Jean n'était certainement pas issu de la maison de Blâmont (1), aussi M. Lepage s'est-il trompé quand il a écrit qu'Isabelle de Chérisey épousa « Jean I[er] de Blâmont, de la maison de Salm, père de Jean II de Blâmont » qui, en 1463, partagea avec Claude de Villers-le-Prudhomme, écuyer, le château et la seigneurie de Phlin leur provenant de Bertrand de Chérisey, leur oncle maternel (2).

En outre, on rencontre fréquemment dans les archives de Lorraine des personnages portant le nom de Blâmont, suivant l'usage de l'époque, parce qu'ils étaient originaires de cette ville ou y demeuraient ; nous citerons seulement :

« *Bonus valetus, miles de Bladmont* », homme d'armes (*miles*) d'Henry, comte de Salm, témoin d'une donation faite par celui-ci, au XII[e] siècle, à l'abbaye de Saint-Sauveur (3).

« *Carsilius de Blanmont, miles* », témoin d'une donation du même comte à l'abbaye de Haute-Seille (4).

Raimbaud de Blâmont et Gauthier, son frère, qui donnèrent, en 1203, à la même abbaye les terres qu'ils

(1) Jacquette de Blâmont vivant en 1555 avec Hector de Gennes, seigneur de Phlin, son mari, était sans doute sa fille.

(2) *Comm. de la Meurthe*, Phlin.

(3) Archives de la Meurthe, H. 1374.

(4) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, Preuves.

possédaient à la Frimbolle, du consentement d'Henry, comte de Salm (1).

Mathieu de Blâmont, prévôt de Blâmont pour Ferry Ier ; il vivait en 1245 et avait un fils nommé Beruyart (2).

André, chevalier de Blâmont (« Andreas miles de Blanmont »), qui, avec son épouse « Mah. », ses fils Gérard et Thierry et sa fille « Draceleut », donna au monastère de Haute-Seille les dîmes de Parux et ce qu'il possédait en ce lieu, du consentement de Jeanne, dame de Blâmont, pendant les octaves de Pâques, en mars 1258 (3).

« *Colcis, filz Jordain de Blanmont*, qui fuit », lequel prit à bail, en 1312, des terres de l'abbaye de Saint-Sauveur, sises à Maizières, Millange et Videlange (4).

Thomas de Blâmont, religieux de Saint-Sauveur en 1314 (5).

Jean, dit Bellisel, de Blâmont, écuyer, dont la fille Comtesse était, en 1334, l'épouse de Bertrand de Pont-à-Mousson (6).

Bernard de Blâmont, curé de Gondrecourt, chapelain du seigneur d'Herbéviller, en 1367 (7).

(1) Arch. Meurthe, H. 542.
(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 12.
(3) Arch. Meurthe, H. 571 (original).
(4) Id. H. 1374.
(5) Tr. Ch., *Blâmont I*, 96.
(6) Tr. Ch., *Fiefs divers III*.
(7) *Arch. de Reinach*, 566.

« *Jehan Blanmont*, de Marsal », qui prêta une somme d'argent à Henry, sire de Blâmont, en 1407 (1).

Aubert de Blâmont, abbé de Haute-Seille, en 1447.

Aubertin de Blâmont, cuisinier de l'évêque de Metz, mort en 1474 (2).

PRÉDÉCESSEURS DE FERRY Ier.

On sait que sous le règne de la dynastie mérovingienne, l'Austrasie était divisée en duchés et en comtés, à la tête desquels se trouvaient des ducs et des comtes chargés de gouverner le pays au nom du roi. Ces grands officiers, nommés par le prince, pouvaient être changés et destitués à sa volonté et, s'ils mouraient dans l'exercice de leur charge, leurs remplaçants étaient choisis parmi ceux qui paraissaient les plus capables d'exercer leurs fonctions. A partir de Charlemagne, un changement survint dans cette organisation ; les fils commencèrent à succéder à leurs pères et, dans la suite, telle était la faiblesse des successeurs du grand empereur, que, l'hérédité des bénéfices étant générale, les ducs et les comtes, de simples gouverneurs qu'ils étaient auparavant, devinrent possesseurs de ce qui appartenait à l'État dans leurs duchés et comtés (3).

Tels furent sans doute les commencements du comté

(1) Tr. Ch., *Blâmont II*, 14 (original). C'est peut-être un ancêtre de Jean Blanmont, seigneur de Phlin dont nous avons parlé.

(2) Sa tombe se voit encore dans l'église paroissiale de Vic-sur-Seille.

(3) V. Digot, *Hist. d'Austrasie*.

de Blâmont. Il était, en 962, entre les mains d'*Oléard, comte de Blâmont*, connu seulement pour avoir souscrit, cette année, une charte dans laquelle l'évêque de Metz donnait la vouerie de l'abbaye de Senones à Frédéric, duc de Lorraine. En 1002, *Ulrich de Turquestein, seigneur de Blâmont*, recevait de Berthold, évêque de Toul, la vouerie du monastère de Saint-Sauveur-en-Vosges ; son fils *Gérard, seigneur de Blâmont*, la reçut aussi du même évêque. C'est là tout ce que nous savons, grâce à Dom Calmet, sur les premiers seigneurs de Blâmont.

HERMAN Ier, *comte de Salm*. — Albéric de Trois-Fontaines nous apprend qu'Étienne, évêque de Metz, eut trois frères : Thierry, comte de Montbéliard ; Ferry, comte de Ferrette, et Renaud, comte de Bar, et une sœur, dont il ne dit pas le nom, mariée à Herman, comte de Salm (1). Or, cet Herman, originaire des Ardennes, comme on le verra plus loin, était, dès l'an 1111, voué de Senones. ainsi que le prouve une lettre d'Adalbéron, évêque de Metz, déclarant que sur les plaintes des religieux, il avait condamné le comte à les indemniser des torts qu'il leur avait faits (2).

Étant étranger, Herman ne pouvait jouir qu'en vertu de son mariage de ce droit de vouerie et des domaines considérables que ses descendants possédèrent autour de Blâmont et de Senones ; il est remarquable, en effet, que dans les titres il ne prend que la qualification de comte de Salm, voué de Senones, ce qui semble indi-

(1) M. Vieillard, *Documents pour servir à l'histoire de Belfort*.

(2) Tr. Ch., *Abbaye de Senones*, 5.

quer que le comté de Blâmont et les autres terres, appartenaient en propre à la comtesse.

Quelle était celle-ci ? Elle n'est connue dans les documents authentiques que sous le nom d'Agnès, comtesse de Langstein (1) ; du passage d'Albéric, il s'ensuit qu'elle devait être fille du comte de Montbéliard ; celui-ci possédait des fiefs si nombreux, qu'il ne serait pas étonnant que Blâmont et la vouerie de Senones lui aient appartenu et aient formé la dot de sa fille.

Hermann Ier vivait encore en 1130, où il fut témoin, avec Herman, son fils, d'une donation à l'abbaye de Senones (2) ; il mourut peu après. Agnès prit une seconde alliance avec le comte Godefroy, que nous croyons le même que ce « comes Godefridus de Castello » (Godefroy, comte de Castres) cité comme témoin dans la charte de fondation du prieuré du Moniet, près de Deneuvre en 1127 (3). Ce seigneur ne tarda pas à la laisser veuve de nouveau, ainsi qu'il résulte d'un titre de confirmation accordé par elle, en 1138, à l'abbaye de Saint-Sauveur pour les biens que les religieux tenaient de la libéralité des comtes de Salm («principibus Salmeis »), à Guiroville (faubourg de Blâmont), Couvay, Blémerey, Herbéviller, Harbouey, etc., et dans lequel elle ajouta le don de l'église de Raon[-lès-leau] à l'intention des âmes de Villaume, son fils, qui y était enterré («pro filio meo Willelmo, qui illic jacet ») et du comte Godefroy, son mari : « comitis Godefridi, mariti mei (4) ».

(1) Aujourd'hui Pierre-Percée.

(2) D. Calmet, *Hist. de Lorr.* Preuves.

(3) Ibid.

(4) Arch. Meurthe, H. 1374.

Sa grande piété la porta bientôt à fonder dans ses domaines, auprès de Tanconville, un monastère qui fut appelé Haute-Seille et subsista jusqu'à la première révolution (1). C'est vers 1140, qu'eut lieu cet événement après lequel Agnès ne vécut plus que quelques années, qu'elle employa en bonnes œuvres.

Il est peu probable qu'elle ait eu des enfants de son second mariage; mais elle avait donné au comte de Salm quatre fils, dont trois figurent dans l'acte de fondation de Haute-Seille avec la qualification inusitée à cette époque de consuls donnée aux deux premiers : ce sont *Henri Ier*, dont nous parlerons après ses frères, *Herman II* et *Conrad;* le quatrième était ce *Villaume* qui fut inhumé à Raon-lès-leau.

HERMAN II, *comte de Blâmont*, figure avec son père en 1130 (2); Henri II, comte de Salm, son neveu, le rappelle, ainsi qu'Agnès, son aïeule, dans un titre de 1174 : « Patrui mei comitis Hermanni aviæque meæ Agnetis » (3). Il était alors depuis longtemps décédé, ayant épousé, dit le P. Picart (4), Mathilde de Parroy, dont il n'avait pas d'enfants; son comté de Blâmont fit retour à Henry Ier, son frère.

CONRAD, *comte de Langstein* ou *Pierre-Percée*, portait ce titre du vivant de ses parents, notamment à la dédicace de l'église de Senones en 1124 (5); il fut aussi

(1) V. notre notice : *L'abbaye de Haute-Seille*, p. 16 et 17.
(2) V. ci-dessus.
(3) D. Calmet, *Hist. de Lorr.* Preuves.
(4) *Hist. de Toul.*
(5) D. Calmet, *loc. cit.*

témoin, trois ans plus tard, de la fondation du prieuré du Moniet : « Conradus, comes de Petraperceia (1) ». Il épousa Hawide, fille de Bencelin de Turquestein, de laquelle il eut : *Hugues*, qui figure avec ses parents, à la fondation de Haute-Seille ; *Conon*, dit Conon de Turquestein, auteur d'une donation à la même abbaye et dans laquelle il nomme le comte Conrad, son père et sa mère défunts ; il vivait encore en 1186 (2) ; *Adélaïde*, qui fit une semblable donation et ne paraît pas s'être mariée (3). De tous ces enfants nous ne savons s'il y eut postérité, à moins que Conon n'ait laissé des descendants portant le nom de Turquestein ; il est certain toutefois que, dès la fin du XII[e] siècle, Pierre-Percée appartenait à Henri II, comte de Salm.

HENRI I[er], *comte de Salm, Blâmont, etc.*, est déjà qualifié de comte de Salm et voué de Senones, du vivant de son père, dans un titre de 1125 (4). Dix ans plus tard, à la suite des malversations commises par lui dans le monastère qu'il devait protéger, il fut, sur les plaintes de l'abbé, cité à un concile tenu à Metz par l'archevêque de Trêves et, sur sa promesse de réparer ses torts, absous de l'excommunication qu'il avait encourue (5). C'est là à peu près tout ce que l'on trouve à dire sur ce seigneur, qui cependant paraît avoir vécu jusqu'en 1149 ; il laissa deux fils, *Henri*, qui lui succéda, et *Herman*, mort jeune.

(1) Ibid.
(2) Arch. Meurthe. H. 542.
(3) Ibid.
(4) D. Calmet, *l. c.*
(5) Tr. Ch., *Salm III*, 1.

HENRI II, *comte de Salm, Blâmont, etc.*, est connu d'abord par ses donations faites à l'abbaye de Haute-Seille en 1174 (1), 1184, 1186 et 1203, et dont la troisième est importante en ce qu'il y mentionne son aïeule, son père, son frère, sa femme et son fils aîné : « Agnetem, comitissam de Langensten, aviam meam, Henricum patrem meum et Hermannum fratrem..., Joatha, uxor mea, et filius meus Henricus » (2). Cette Joathe ou Judith était, selon Richer, la sœur de Ferry, duc de Lorraine (3).

Comme ses prédécesseurs, Henry II eut de longs démélés avec les religieux de Senones ; il fit même construire du temps de l'abbé Henry († 1224), non loin du couvent et sur un terrain appartenant à celui-ci, le célèbre château de Salm « lequel nom vient d'un certain chasteau qui est au territoire d'Ardenne, d'où ledit comte et ses prédécesseurs sont issus (4) ». Cependant, il continua à résider principalement à Blâmont, jusqu'à ce qu'il en fut chassé par son fils Ferry, ainsi qu'on le verra plus loin. Le chagrin que lui causa cette indigne conduite, le mena rapidement au tombeau ; Richer nous apprend encore qu'il était très âgé et qu'il fut avec sa femme enterré à Senones, où se voyait leur mausolée.

Ils avaient eu deux fils : *Henry III*, mort avant son père, en 1228, laissant un fils aussi nommé Henry qui continua la descendance des comtes de Salm et *Ferry Ier*,

(1) V. plus haut.

(2) D. Calmet, *l. c.* C'est le seul titre où figure Herman, frère d'Henry II.

(3) *Chronique de Senones.*

(4) Ibid.

dont nous allons parler, lequel eut le comté de Blâmont et devint la tige de la maison de ce nom. Dom Calmet ajoute deux filles : Lorette et Judith qui doivent rester en dehors de ce travail.

FERRY Ier, SIRE DE BLAMONT.

Ferry Ier a laissé dans l'histoire une triste réputation, s'il faut en croire Richer, moine de Senones, qui en parle longuement dans la chronique de ce monastère. Après avoir raconté la vie d'Henry II, comte de Salm, cet auteur ajoute :

« Quand Frédéric, son fils, fut fait chevalier et le vit cassé de vieillesse, il fit ce que son frère comptait faire s'il eût vécu ; il le chassa de Blâmont et, chose indigne, le contraignit à se rendre à pied, accompagné d'un seul serviteur, au château appelé Pierre-Percée. Il fût allé de même jusqu'à celui de Salm, si l'abbé Baudoin ne lui eût prêté un cheval.....

« Frédéric de Blâmont, ayant pris en mains le pouvoir, se montra pour ses sujets et voisins tel qu'il avait été pour son père et ses autres parents et causa particulièrement tant de maux à l'abbaye de Senones, que les religieux durent le faire citer en justice. Furieux, il redoubla tellement ses violences envers l'abbé Baudouin et le monastère, que non seulement ils furent contraints de céder, mais lui confièrent la direction de leurs affaires et reconnurent même qu'ils l'avaient offensé. Il profita encore de leur faiblesse pour leur extorquer un acte en vertu duquel tout le Val de Senones devait lui obéir, à l'exception toutefois des domestiques de

l'abbaye qui seraient réduits à deux charretiers, un cuisinier, un lavandier, un couturier et deux pêcheurs...

« Mais Dieu, qui rend à chacun selon ses œuvres, punit Frédéric de ses méfaits même de son vivant ; car, dès l'époque où l'on commença à lui donner le titre de comte, jusqu'à la fin de sa vie, il ne put être libre de ses actes un an entier : ou bien il était détenu à Metz par ses créanciers, ou bien il souffrait de la fièvre et d'autres maladies ; il fut encore prisonnier de son neveu, le sire de Ribaupierre (1), qui réclamait sa part d'héritage. Bientôt, écrasé de dettes, il vendit à l'évêque de Metz, pour une certaine somme, le château de Blâmont avec le bourg, qui étaient auparavant de son franc alleu et les reprit de lui en fief.... De plus, Dieu lui suscita un adversaire redoutable en la personne d'Henry, fils d'Henry son frère, qui exigeait une part du comté de Blâmont. Longtemps, il sut, par ses artifices, éluder ses demandes ; contraint enfin de s'exécuter, il lui abandonna Morhange, Viviers et les châteaux de Pierre-Percée et de Salm, ne conservant que Blâmont et le haut château de Deneuvre, duquel la mère du même Henry jouit jusqu'à sa mort, comme étant son douaire. Frédéric ne survécut pas au chagrin que lui causèrent ces pertes successives et, s'affaiblissant de jour en jour, il mourut peu âgé. »

On ne peut ajouter que fort peu de chose à ce récit, confirmé d'ailleurs par plusieurs documents authentiques. L'usurpation de Blàmont par Ferry doit avoir eu lieu vers 1230 (2), et la vente qu'il en fit à l'évêque

(1) C'est le même Henry de Salm, dont il va être question.

(2) Nous savons qu'Henry, son frère, mourut en 1228 et que son père vivait encore 1230.

de Metz, douze ou quinze ans plus tard, car il promit, en 1246, de reprendre de lui Blâmont dès qu'il aurait fait la paix avec Henri de Salm (1). Il la fit l'année suivante et reprit aussitôt de l'évêque Jacques de Lorraine, son cousin, le château et le bourg de Blâmont, excepté ce qui mouvait du duc de Lorraine et de l'évêque de Toul (le dimanche avant la saint Martin 1347) (2); Jeanne, sa femme, avait fait les mêmes reprises, à cause de son douaire, deux mois auparavant (3). Il reconnut aussi (1248) tenir en fief, de Mathieu, duc de Lorraine, la moitié des bans de Domjevin et de La Frimbolle (4), promettant qu'après son décès, son second fils serait homme lige du duc « et à défaut de mâle, la femelle » (5).

L'abbaye de Senones ne fut pas la seule que Ferry opprima ; suivant Richer, les moines de Saint-Sauveur et de Haute-Seille eurent aussi beaucoup à souffrir de ses violences, et l'évêque de Metz fut obligé d'intervenir, en 1254, pour faire restituer à ceux-ci un troupeau de porcs que le seigneur de Blâmont leur avait enlevé après les avoir eux-mêmes maltraités (6).

(1) V. *Pièces justificatives*, I.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 3.

(3) Du ban de Domjevin dépendait Frisonviller, hameau avec moulin qui a disparu ; La Forêt et Bertrambois faisaient partie de celui de La Frimbolle.

(4) Tr. Ch., *Lunéville*, I, 4. Dans cet acte il se dit « Je Ferris de Saulmes et sires de Blanmont », dans d'autres de 1242 et 1251 : « Je Ferris de Saumes » et « Je Ferris sires de Blancmont ».— Deux ans plus tard, il engagea La Frimbolle à Burcard Schelp, de Sarrebourg, pour 100 l. de toulois. (Arch. Moselle, B. 90.)

(5) Bibl. nationale. F. lat. 10,021.

(6) Arch. Meurthe, H. 542.

Ferry mourut peu après (1) et nous ignorons le lieu de sa sépulture. Richer dit qu'il était encore jeune, cependant il devait être âgé de plus de cinquante ans ; puisqu'il était déjà marié en 1225, où il transigea, au nom de Jeanne, sa femme, avec Vidric, abbé de Senones, à cause d'un terrain situé sur la côte de Crévic (*in colle de Culvi*) et dont ils se disputaient la possession (2), et qu'il fut, la même année, choisi comme arbitre par le sire de Ristes et le prieur de Flavigny (3).

Il avait épousé Jeanne de Bar, dame de Dombasle, fille de Henri II, comte de Bar, et sœur de Thiébaut II, comte de Bar, avec lequel elle et son mari firent, en 1242, un traité d'alliance défensive contre tous, l'évêque de Metz excepté, qui devait durer même si Jeanne mourait la première (4). Celle-ci était veuve en 1258 et portait alors le titre de dame de Blâmont (domina Iohanna Albimontis) (5).

Elle se remaria dans la suite à Louis, comte de Chiny, et vivait encore en 1295, où elle donna quittance à « son cher cousin Henry, comte de Bar, d'une somme de 500 l. de petits tournois qui lui étoient dus par le traité qu'elle avoit fait avec lui pour la succession de ses père et mère et de ses frères Henry et Renaud de Bar » (6). Elle mourut probablement en 1299 et fut,

(1) On verra plus loin que ce fut au plus tard en 1258.

(2) Du Fourny, *Inventaire des titres... des duchés de Lorraine et de Bar*, T. X. 2e partie. Abb. de Senones.

(3) Arch. Meurthe. *Prieuré de Flavigny*.

(4) D. Calmet, *hist. de Lorr.* Preuves.

(5) Arch. Meurthe. H. 571.

(6) Tr. Ch., *Mandres*, 3.

sur sa demande, inhumée dans l'abbaye d'Orval (1).

Outre la terre de Bouligny-Amermont et la mairie de Piennes (2), qui composaient sans doute sa dot, Jeanne de Bar apporta dans la maison de Blâmont des droits à la succession de ses frères, dont le règlement, terminé seulement après sa mort, mit son fils Henry Ier en possession de la ville d'Étain (3) et de ses dépendances. Les fiefs de Corny, Jouy et Marly (4) que celui-ci céda, en 1263 ou 1265, au comte de Bar duquel ils mouvaient, moyennant 1,000 l. de provenisiens (5), venaient apparemment aussi de Jeanne.

Ferry Ier en avait eu trois fils : *Henri Ier*, l'aîné, qui fut seigneur de Blâmont et dont on parlera après ses frères, *Geoffroy* et *Thomas*.

Geoffroy de Salm ne nous est connu que par ce qu'en disent le P. Benoît Picart et Dom Calmet (6) : « Il déclara, en 1251, qu'il étoit homme lige de l'évêque de Metz et qu'il devoit le secourir contre le duc de Brabant, le comte de Luxembourg et tous les Allemands. »

(1) En 1299, Louis, comte de Chiny, déclare que Jeanne, sa femme, par son testament, a élu sa sépulture à Orval. (Tr. Ch. *Abbayes*.)

(2) La terre ou prévôté de Bouligny ou d'Amermont comprenait alors Amermont, Bouligny, Bouvigny, Dommary, Baroncourt. Domremy-la-Canne, Eton, Gouraincourt, Joudreville ; la mairie de Pienne, composée de Pienne, Domprix, Bertrameix et Preutin, en dépendait aussi.

(3) Meuse, arrond. de Verdun.

(4) Moselle, arrond. de Metz.

(5) Tr. Ch., *Ponts fiefs I*, 77, et Arch. Meuse, B. 310, fos 281 et 287. Le fief de Jouy était tenu par Philippe de Raigecourt ; celui de Marly, par Mathieu de Chambres.

(6) *Hist. de Toul* et *Hist. de Lorr.*

Les mêmes auteurs ajoutent que son épouse fut Agnès, dont il eut *Villaume de Salm*, enterré à Raon-lès-Leau; toutefois nous pensons qu'il doit y avoir là une confusion avec le comte Godefroy, Agnès de Langstein, sa femme, et Villaume, fils de celle-ci, lequel fut bien certainement inhumé à Raon-lès-Leau, mais avant l'année 1138 (1).

Thomas de Blamont entra dans les ordres et mourut évêque de Verdun. « Thomas, dit l'abbé Clouet (2), bien qu'ayant des frères aînés, n'entra dans l'Eglise qu'avec une certaine hésitation et après avoir essayé de la charge séculière et militaire de vidame de Reims; c'est sous ce titre qu'il se désigne dans les premières chartes qu'on ait de lui à Verdun vers 1280; alors il prit une sorte de chevalerie des dames de Saint-Maur, pour laquelle elles lui donnent l'usufruit de leur domaine de Baleicourt avec promesse de prier Dieu pour lui, de son vivant et après sa mort s'il l'améliorait; ensuite il fut élu princier du chapitre et son influence aida probablement à faire élire abbesse de Saint-Maur, sa parente Marguerite de Bar. »

En 1284, il était à la fois vidame de Reims et princier de Verdun. « Vers cette année, raconte le Père Picart, les bourjeois de Toul étant en guerre avec leur évêque Conrad, celui-ci fit un traité secret avec Thomas de Blâmont, princier de Verdun, qui s'engagea à lui fournir 40 hommes bien armés qui doivent être joints par autant que l'évêque avoit rassemblés et desquels le

(1) V. plus haut.
(2) *Hist. de Verdun*, T. III.

princier devoit avoir le commandement. Cette troupe se rendit sur le bord du fossé, vis-à-vis la porte qui communiquoit au palais épiscopal, laquelle devoit être ouverte par les domestiques du prélat ; mais les guetteurs les virent, ils avertirent les bourjeois qui les repoussèrent, le princier eut la cuisse percée d'une flèche et resta prisonnier dans la ville (1) ». Les Toulois attribuèrent à l'intervention miraculeuse de la Vierge la délivrance de leur cité ; le récit de cette tentative se trouve encore dans le Cartulaire des archives municipales de la ville et paraît assez curieux pour mériter d'être reproduit : « L'an de Nostre Seigneur mil ij^{c} $iiij^{xx}$ iiij, Thomas, princier de Verdun, frère de $Mons^{r}$. de Blanmont et nepveu de Alp. comte de Bar, avec armes et multitude d'arméz, la vigile de la s. Mathieu, apostre, emmy la nuict, quand on chantait les Matines, avec nefz mises aux fosséz et par un lieu de murs lors désert, qui est entre les murs de l'église et le palais, entra en ladicte cité de Toul pour icelle subjecter ; mais quasi divinement révélé ce aux citains, iceux citeins avec armes y résistèrent, renversèrent les portes de la maison de l'évêque et entrèrent dans la dite maison, repoulsèrent les ennemys quasi au point du jour, et d'iceulx ennemys les ungs furent noyez et les autres tuez, en nombre des mors occis XL et noyez sept ; plusieurs des tuez estoient de Liverdun...... Et fut tiré d'un traict d'arbalestre en la cuysse Monsieur de Blanmont dans les fossez en ressortant. Benict soit Dieu qui délivra la cité (2). »

(1) *Hist. de Toul.*
(2) Lepage, *Archives de Toul.*

Cette équipée suffit à guérir Thomas de son goût pour les aventures militaires : depuis, en remplissant les devoirs de sa charge de princier, il se dévoua aux intérêts de ses parents, les comtes Thiébaut et Henry de Bar (1). Devenu en 1303, évêque de Verdun, de l'agrément du roi de France, il traita avec lui pour mettre l'évêché entre ses mains et fit même frapper des doubles tournois à l'imitation de ceux de France et sur lesquels le mot *regalis* était seulement remplacé par *legalis* (2).

Il mourut le 23 juin 1305 et fut inhumé dans sa cathédrale, en la chapelle de saint Martin, du côté droit ; on y voyait son mausolée orné de sa statue et de son épitaphe (3). Le tout a disparu aujourd'hui, on sait cependant que l'inscription placée sur sa tombe était ainsi conçue :

« Qui Salmone natus, in Barri stirpe creatus
« Urbis prælatus fuit hujus, adest tumulatus,
« Nomen ei Thomas Blamontis, Christe reponas
« Hunc infra zonas horum, quos jure coronas.
« Anno milleno ter centeno quoque deno
« Quinque minus dat humo baptizans hunc, bene sumo. »

(1) Il fut, ainsi qu'Henry, son frère, au nombre des dix seigneurs du comté de Bar et de l'évêché de Verdun qui attestèrent, en 1288, que l'abbaye de Beaulieu n'était pas du royaume de France, mais du comté de Bar, et relevait de l'Allemagne (Tr. Ch. *Bar mouvant*, 12). — En 1299, il alla, avec le sire de Blâmont, trouver l'empereur Rodolphe, pour l'informer des entreprises que le roi de France formait contre l'abbaye de Beaulieu (D. Calmet, *Hist. de Lor.*).

(2) V. Clouet, *l. c.*

(3) Roussel, *Hist. de Verdun*, T. I, p. 320.

Par testament, il avait laissé à son église les revenus des bois, moulin et étang de Lemmes (1), lui provenant sans doute de l'héritage de sa mère, à charge d'en distribuer tous les ans le tiers le jour de son anniversaire, la veille de la saint Jean-Baptiste ; ce qu'atteste le nécrologe des évêques de Verdun : « Decimo kalendas julii obiit reverendus in Christo pater et dominus Thomas, episcopus virdunensis ; pro cujus anniversario habemus tertiam partem totius valoris molendini et stagni de Lemmes, quæ valent quolibet anno sexdecim rasa frumenti et decem libras in denariis (2). »

HENRY Ier, SIRE DE BLAMONT.

Henry Ier est le véritable auteur de la Maison de Blâmont ; il abandonna complétement, en effet, le nom de Salm, que Ferry avait continué à porter et modifia les anciennes armoiries de sa famille (3), pour adopter celles que ses descendants conservèrent depuis. C'est à lui que les sires de Blâmont durent la puissance et le renom dont ils jouirent jusqu'à la mort du dernier d'entre eux (4) ; batailleur infatigable, il fut presque toujours heureux à la guerre, aussi verrons-nous les princes rechercher son aide et son alliance ; politicien

(1) Canton de Souilly, Meuse.

(2) Clouet, *l. c.*

(3) Le changement qu'il y apporta consiste dans la suppression des croisettes dont a toujours été semé le champ de l'écu de Salm et qui figurent encore sur le sceau de Ferry Ier.

(4) Ses descendants lui donnaient le titre de *Grand*.

habile, il sut marier ses enfants dans les plus illustres maisons et agrandir ses domaines, que son père lui avait laissés chargés d'hypothèques.

A la mort de celui-ci, Henry était encore mineur et fut mis en mainbournie ; on ne sait qui fut chargé du soin de sa tutelle (1) et en quelle année elle prit fin. Ce qui paraît certain, c'est qu'il commença par imiter ses ancêtres en opprimant les monastères des environs ; mais il ne tarda pas à changer de conduite et, dès 1269, sur les conseils de Ferry, duc de Lorraine, voulant réparer les dommages qu'il avait causés à l'abbaye de Senones dans les lieux de son domaine où les religieux possédaient des biens, — Domptail, Buriville, Hablainville, Pettonville, Mignéville, Ancerviller, Remoncourt et Leintrey, — il lui donna son moulin de Vaxainville et sa corvée de Chenevières, plus 140 livres de provenisiens, promettant de lui en faire expédier un acte en bonne forme, *quand il serait chevalier et aurait un sceau.* Louis, comte de Chiny, ratifia le don de ce moulin, sur lequel il avait des droits du chef de sa femme, mère d'Henry (2).

L'année suivante, pendant la guerre entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine, Henry accourut à l'aide de ce dernier, avec le comte de Deux-Ponts, et s'empara de plusieurs places, qu'il dut restituer en vertu

(1) Ce fut très probablement sa mère.

(2) Il indemnisa de même, en 1280, l'abbaye de Haute-Seille, en lui abandonnant ses fours banaux de Domjevin et de Frisonviller (Arch. Meurthe, H. 542). Déjà il avait pris, en 1264, l'abbaye de Saint-Sauveur sous sa protection, spécialement ses biens de Domêvre, moyennant quelques rentes en grains, *Archives de la Meurthe*, H. 1374).

de la trève conclue au mois de février suivant (1). Les hostilités ayant recommencé presqu'aussitôt, Ferry III fit encore alliance avec le sire de Blâmont, qui s'engagea à le soutenir « contre toutes gens qui peuvent vivre et morir (2) » ; l'évêque fut vaincu et fait prisonnier, et le duc, voulant reconnaître les services de son fidèle allié, lui donna, entre autres choses, sa vigne « que siet on vignable d'Amance, c'est a savoir entre le chemin con vait d'Amance a Remereville et le sentier con vait d'Amance a Malaides », dont le vin avait sans doute de la réputation (3). Il fit ensuite la paix avec l'évêque, à condition que celui-ci satisferait aux réclamations du sire de Blâmont, son cousin (4) ; mais ces deux seigneurs, ne pouvant se mettre d'accord, s'en remirent à l'arbitrage de Gobert, sire d'Apremont, et, à son défaut, de l'évêque de Langres (1277) (5). La sentence qui suivit ne nous est point parvenue.

Une contestation s'étant élevée entre Henry et le comte de la Petite-Pierre au sujet de leurs droits respectifs à Amenoncourt et à Igney, ce dernier, à la tête de quelques troupes, entra sur les terres de son adversaire et commençait à les ravager quand le seigneur de Blâmont accourut, le battit et le força bientôt à lui céder, par traité, ce qu'il possédait dans les villages en litige,

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorr.* Preuves.

(2) Ibid.

(3) Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 7.

(4) Du Fourny, *Inventaire*, t. VIII, p. 574.

(5) Tr. Ch., *Blâmont I*, 10. Le duc Ferry fut aussi pris pour arbitre, en 1282, entre l'évêque de Metz, d'une part, Louis, comte de Chiny, et Henry de Blâmont, d'autre (Id., *Rosières* I, 15).

comme indemnité de la somme de 200 livres de toulois à laquelle se montaient les dégâts causés. Le comte donna pour garants de l'exécution du traité, Henry et Burnique de Ristes, frères (1283) (1).

C'est à cette époque qu'eurent lieu les célèbres tournois de Chauvency, dont la curieuse relation, œuvre d'un témoin oculaire, nous a été conservée (2). Le sire de Blâmont y assista avec le comte de Chiny, son beau-père, et selon l'auteur, fut un des plus remarqués :

« Bien les cognu quant je les vi.
Cuens de Blanmont, voëz de Vi,
Estoit li sires de la route (3). »

Plus loin,

« Dou premier dirai la manière :
Il est trestout d'autel menière
Comme on devise Lanselot.
Or, ne soit nus qui plus le lot
A cestui point, que c'est assez.
Bel et briement m'en sui passez.
Devant les dames droitement
Vint chevauchant molt cointement,
Parez d'unes armes vermoilles,
Et bien li sient a mervoilles,
Li deux saumont d'argent batu (4).
A son escri sont en bastu

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 12.

(2) Bretex, *Les tournois de Chauvenci*, 1285.

(3) C'est-à-dire : Je les reconnus (les chevaliers) dès que je les vis ; le comte de Blâmont, voué de Vic, était à leur tête (V. 1161 et suivants).

(4) Voilà les armes de la maison de Blâmont bien nettement décrites : *de gueules à deux saumons d'argent ;* on ne parle plus ici des petites croix dont était semé le champ de l'écu des comtes de Salm.

Hyraut Tyois, hyraut Romant.
Tuit servent de l'or estrument,
Et escrient : Blanmont ! Blanmont !
Et Balquenbert ! ainsi s'en vont.
Li un l'autre loue ses menières,
Chantant en l'ombre des bannières.
Devant les dames sont passé,
Au chief dou renc sont amassé.
Son hiaume et sa lance aparoillent ;
Et les dames molt se mervoillent
De sa taille et de sa biauté,
Et dient c'une roiauté
Li déust Diex avoir donnée ;
Que bien fust en lui assenée
En sens, en honor, en largesce,
En loiauté et en prouësce (1). »

Ailleurs le poète donne au seigneur de Blâmont le surnom de Maucervel, que nous n'avons rencontré dans aucun autre document : « Henris de Blancmont Maxcerviaus » (Vers 2652), « Mauscerviaus » (Vers 2828), enfin :

« En costé lui (Louis de Chiny) vi d'autre part,
Autre si fiers comme un lieupart,
Maucervet au vermoil escu
A deus saumons d'argent batu. » (v. 3159.)

Bientôt après, Henry vint en aide au duc de Lorraine

(1) Voici le sens de ces vers : Le premier qui se présente est tel que l'on dépeint Lancelot ; on ne peut en faire un plus bel éloge. Il arrive devant les dames en caracolant avec grâce, couvert d'une armure vermeille décorée de deux saumons d'argent. A son appel, les hérauts français et allemand font retentir leurs trompettes et crient : Blâmont !

qui guerroyait contre l'évêque de Strasbourg ; il fut témoin du traité de paix conclu entre eux en mars 1287 (n. st.) (1) et reçut du duc, pour le secours qu'il lui avait apporté, la suzeraineté du château d'Eschery et du Val de Liepvre (1289) (2).

Une guerre ayant éclaté entre Thiébaut, comte de Bar, et Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, Henry vint se joindre à l'armée de son oncle, lui amenant le comte de Linange, son beau-frère, le comte de Spanheim et nombre de chevaliers et écuyers d'Allemagne. Quand la paix fut signée, le comte de Bar s'accorda avec lui au sujet des pertes de chevaux et des dépenses

Blâmont ! Blanckenberg ! Chacun loue ses manières, puis l'on apprête son heaume et sa lance ; et les dames émerveillées de sa prestance et de sa beauté, disent : c'est un royaume que Dieu aurait dû lui donner, car il en est digne, réunissant en lui bon sens, honneur, libéralité, loyauté et courage (Vers 1719 et suiv.).

(1) Du Fourny, t. II, p. 864.

(2) Tr. Ch., *Val de Liepvre* I, 3. Le 14 février 1288, l'évêque et l'avoué d'Alsace, Othon d'Ochsenstein, avaient, du consentement du duc Ferry, mis en séquestre le château d'Eschery qui relevait de la Lorraine (Arch. Meurthe, B. 384, f° 90). — Les ruines de cette forteresse se voient encore près de Sainte-Marie-aux-Mines ; le Val de Liepvre aboutit lui-même à cette ville. — Dans la suite, le seigneur d'Eschery n'ayant pas voulu cesser de faire hommage au duc de Lorraine pour devenir le vassal du seigneur de Blâmont, celui-ci s'adressa au duc Thiébaut, successeur de Ferry III, qui lui donna en échange les fiefs que les héritiers d'Huart, dit le Vosgien, de Deneuvre, tenaient à Magnières et Saint-Pierremont et ceux de Simon et d'Agnès de Parroy à Saint-Clément, Chenevières, Martincroix et La Ronxe, leur mandant de faire à l'avenir leurs reprises à Henry (1309) (Tr. Ch., *Blâmont I.* 164, *id. fiefs*, 27 et 28).

que les seigneurs allemands avaient faites à son service et lui remit une somme de 1500 livres de tournois, sous la promesse de les désintéresser (1287) (1). Thiébaut y ajouta bientôt le don de « la maison appelée la Folie », appartenant auparavant à Thierry d'Amel, et de ses dépendances en hommes, femmes, étangs et bois, du moulin et de l'étang d'Etain, à charge de foi et hommage ; en conséquence, le sire de Blâmont déclara, au mois de juin 1288, qu'il était homme lige du comte après l'évêque de Metz, le duc de Lorraine et l'évêque de Toul, et que celui de ses héritiers qui tiendrait ce fief, reconnaîtrait le comte de Bar pour son premier suzerain (2).

A peine tranquille de ce côté, Bouchard se trouva obligé de se défendre contre le duc de Lorraine. Celui-ci conclut un nouveau traité d'alliance avec Henry, qui s'obligea solennellement à Einville, en présence de ses féaux Jean, sire de Montfaucon, et Jean d'Oiselet, à aider, de tout son pouvoir, le duc contre l'évêque et à le recevoir, lui et ses gens, dans ses forteresses ; ordonnant à tous ses vassaux d'agir comme lui, et promettant, s'il manquait à ses engagements, de renoncer aux 200 livres qu'il touchait, chaque année, sur la saline de Rosières (1289) (3). Les hostilités durèrent

(1) T. Ch., *Bar mélanges* I, 12.

(2) La Folie est aujourd'hui une ferme, territoire de Spincourt. Ce fief fut probablement échangé plus tard, ainsi que celui d'Etain ; Robert, duc de Bar, le donna, en 1398, à Georges de Serrières, bailli de Saint-Mihiel, s'en réservant le droit de rachat moyennant 700 francs (Servais, *Annales du Barrois*).

(3) Tr. Ch., *Blâmont I*, 14. Cette pièce est imprimée dans les Preuves de l'Histoire de Lorraine de D. Calmet.

deux ans, et le seigneur de Blâmont reçut, en considération de ses services, la suzeraineté des château, bourg et ville de Fontenoy-le-Château que Ferry de Fontenoy tenait du duc (1), et tout ce que ce dernier possédait à Belrupt, à Bonvillet et au ban des Vallois (2).

Il fit ensuite son traité particulier avec Bouchard d'Avesnes, qui avait de graves motifs d'animosité contre lui, mais ce ne fut pas sans de longues hésitations ; déjà, l'évêque de Strasbourg, choisi par eux comme arbitre, avait déclaré qu'il devait reprendre de l'évêque de Metz Blâmont, Deneuvre et la vouerie de Vic (3) ; il fallut encore la médiation du duc Ferry, du comte de Salm et des abbés de Gorze, de Haute-Seille et de Salival pour l'amener à un accommodement qui fut enfin conclu, le mercredi après les Bures (février) 1291, sur les bases suivantes : Il déclara tenir de Bouchard, en foi et hommage, le château et le bourg de Blâmont de même que son père les avait repris de l'évêque Jacques, plus le château de Deneuvre, le bourg et toute la châtellenie située entre les rivières de Meurthe et de Vezouse, ainsi que la châtellerie comprise entre les rivières de Meurthe et de Mortagne, qui était un nouveau fief, réservant seulement ce qu'il tenait à Magnières ne dépendant pas de la seigneurie de Deneuvre, enfin la vouerie de Vic, excepté les droits de sa mère et du comte de Chiny, son « parâtre », les-

(1) Id., *Deneuvre*, 58.

(2) Id., *Blâmont I*, 18. Ces localités appartiennent au canton de Darney (Vosges).

(3) Bibl. nationale, *Cartulaire des évêques de Metz*, f° 10.

quels devaient en jouir leur vie durant ; il consentit que l'évêque eût la garde de Haute-Seille et des granges de Gemmigny, de Gresson et d'Hernaménil (1) et qu'il prît ses hommes et femmes d'Azerailles au nombre de dix-sept. En indemnité de cet abandon, Bouchard lui céda ce qu'il possédait au faubourg de Laître à Deneuvre, sauf le prieuré du Moniet et à condition que la place voisine du château, en dessous des murailles du bourg, continuerait à demeurer vide pour l'utilité de chacun. Les granges de Chénois, Buriville, Pettonville, Mignéville et Ogéviller (2) restèrent en la garde d'Henry, qui eut le droit de prendre dans la forêt de la Moncelle tous les bois nécessaires à ses maisons et à son moulin de Deneuvre, outre l'usage du bois mort, qui fut reconnu à ses sujets de ce lieu. Il fut aussi convenu que les bourgeois de Blâmont et de Deneuvre pourraient pêcher dans la Meurthe, tous les jours à part le dimanche et le lundi, et que les marchands qui se rendraient au marché de Deneuvre, paieraient les droits de vente au seigneur de Blâmont, à moins qu'ils ne fussent habitants de Vacqueville. En dernier lieu, l'entrecours existant entre les bourgs de Blâmont et de Baccarat fut supprimé et les parties se quittèrent tous les dégats commis des deux côtés. Ce traité fut confirmé, au mois de mai suivant, par l'archevêque de Trèves (1).

Lorsque Henry, comte de Bar, mécontent du roi de

(1) Elles appartenaient aux religieux de Haute-Seille et se trouvaient, les deux premières sur le ban de Fremonville, la dernière sur celui de Remoncourt.

(2) C'est-à-dire les biens que les monastères possédaient dans ces lieux.

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 22 et 24.

France, se préparait à l'attaquer, il voulut s'assurer l'appui du sire de Blâmont et, dans ce but, fit avec lui, au mois de décembre 1295, plusieurs traités. Par le premier, Henry et Cunégonde, sa femme, reconnurent que le feu comte de Bar, Thiébaut, leur ayant donné une rente de 200 livres à tenir de lui en fief, ils l'avaient cédée au comte Henry, leur cousin, ainsi que les intérêts en retard, contre paiement d'une somme de 3000 livres (1) ; le second est un acte de reprises donné au comte par le seigneur de Blâmont, du consentement de Cunégonde, qui les possédait en franc-alleu, pour les village et ban de Gogney et ce qu'ils avaient acquis à Amenoncourt (2) ; par le troisième enfin, Henry promit de servir le comte contre le roi de France, de sa propre personne avec ses gens d'armes à cheval, moyennant 2000 livres de tournois à lui remises et qu'il s'engageait à rendre si la guerre n'avait pas lieu, en donnant comme caution Jean de Bourgogne, frère du comte de Bourgogne (3). Au printemps suivant, dit Dom Calmet, le comte de Bar envahit la Champagne et, après quelques succès, fut fait prisonnier, ce qui mit fin à son entreprise.

La défaite de son allié ne porta pas atteinte à la considération dont jouissait le sire de Blâmont, car on voit, l'année suivante, Jean, duc de Brabant et de Limbourg, lui accorder une rente de 200 livres de petits tournois

(1) Id., *Mandres*, 6.

(2) Ibid., 59. Hugues et Simon de la Petite-Pierre leur avaient vendu, au prix de 170 livres de toulois, ce qui leur restait dans cette localité.

(3) Tr. Ch., *Blâmont I*, 29. Dom Calmet a donné cette pièce dans les Preuves de son Hist. de Lorraine.

noirs, payable à Bruxelles, afin de pouvoir le compter au nombre de ses vassaux (1), et Guy, comte de Flandres et marquis de Namur, lui assigner pareillement, sur la recette de Namur, cent livres de rente, moyennant lesquelles il devait l'aider « en tous lieux encontre tous, en quelscunqs besogne ke che soit, soit en guerres queles ke elles soient et fors guerres, il et si hoir, hors mis ses signeurs, chest a savoir le eveske de Mies, le eveske de Toul, le duc de Loheraine et le comte de Bar, asquels il doit aidier lor terres a deffendre contre nous, mais il ne doit mie venir sour nous avoec ses desus dis seigneurs pour nous adamagier (2) ». Un peu plus tard, Jean, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, voulant reconnaître « le bons et loyal serviche », qu'il avait reçu de « noble homme, nostre chier cousin et foyaule, monsignour Henry, signour de Blanmont, » lui octroya, par lettres datées de Valenciennes en novembre 1302, à titre de fief, une rente de 120 livres de Hainaut, payable sur ses coffres, en attendant l'assignation qui en serait faite sur un fond de terre en Hainaut (3).

C'était l'époque des guerres que le comte de Flandres et ses alliés soutinrent contre la France (1297-1304) ; les détails qui précèdent démontrent que le sire de Blâmont dut y prendre, tout au moins pendant la

(1) Id., *Blâmont fiefs*, 16.

(2) Ibid. 71. Cette donation fut confirmée, quatre ans après, par le comte Jean de Flandres, qui en doubla le montant (Tr. Ch., *Blâmont I*, 33).

(3) Ibid. 38.

première période, une part active (1). A son retour, il eut à réprimer des entreprises dont son absence avait été le signal ; c'est ainsi qu'il fit prisonnier Henry de Vadengenheim, qui se livrait à des déprédations sur ses domaines, et ne consentit à lui rendre la liberté que sous promesse de payer une rançon, dont fut caution Ferrion de Marsal (2). Il eut ensuite, avec Jean, comte de Salm, une querelle pour des motifs inconnus ; ces deux seigneurs en vinrent aux mains à Neuviller près de Badonviller, et le comte vaincu fut forcé de céder à son cousin ce qu'il possédait à Sainte-Pôle et de lui donner six hommes en remplacement d'un pareil nombre qui avaient été tués dans le combat (1301) (3).

Dans le courant de décembre, même année, le sire de Blâmont, Cunégonde, sa femme, Henry et Eymequin, leurs deux fils, fondèrent à Deneuvre, en l'honneur de saint Georges, une collégiale capable de subvenir à l'entretien de sept chanoines, dont un prévôt. La chapelle était déjà construite sur la place du marché ; ils y joignirent le terrain nécessaire à l'établissement d'un cimetière et la dotèrent des biens suivants : tous leurs gerbages de Domjevin, vingt-huit quartes de blé à prendre sur les revenus de Reillon et de Gondrexon, vingt-trois quartes de seigle et seize d'avoine sur Brouville et Merviller, plus le patronage de la cure d'Azou-

(1) Les archives de Lorraine ne renferment pas d'actes de lui pour les années 1297, 1298 et 1299 ; au contraire, nous en connaissons trois donnés en Lorraine en 1296 et quatre en 1300, ce qui est même au-dessous de la moyenne ; on doit en conclure qu'il fut occupé ailleurs pendant ce laps de temps.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 34.

(3) Ibid., 36.

dange et diverses rentes : six quartes de blé et quatre de cire, assignées sur le moulin et le four de Deneuvre, et quatorze livres de toulois destinées à entretenir la lampe ; ils y unirent la chapelle du château de Deneuvre, à charge, par les chanoines, d'y célébrer la messe chaque jour pendant l'absence du seigneur et de chanter, à perpétuité toutes les semaines, une messe de Requiem pour le repos de l'âme de feu Valéran de Luxembourg, sire de Ligny, leur cousin (1), et, après leur mort, un service solennel le jour de leur anniversaire. Les droits de souveraineté, de garde et de nomination aux prébendes furent réservés par les fondateurs, en observant que, si leurs domaines venaient à être partagés entre leurs successeurs, le seigneur de Blâmont et celui de Deneuvre nommeraient alternativement aux canonicats vacants ; ils firent enfin participer à leur fondation Ferry, duc de Lorraine et les défunts Raoul, roi d'Allemagne, Thiébaut, comte de Bar, Guy, comte de Flandres, et Isabelle, sa femme, en reconnaissance des bienfaits qu'ils en avaient reçus (2).

Renaud de Bar, évêque de Metz, confirma, en 1306, le traité passé entre son prédécesseur Bouchard et le sire de Blâmont, à condition que celui-ci lui abandonnerait sa vouerie de Vic pendant tout le temps de son épiscopat contre la somme annuelle de 300 livres. Henry y consentit et promit, en son nom et en celui de ses successeurs, de secourir le prélat, en cas de guerre, moyennant une nouvelle rente de 100 l. sur les salines

(1) Sa collégiale de Ligny avait servi de modèle à l'organisation de celle de Deneuvre.

(2) Charte imprimée dans les Preuves de l'*Hist. de Lorr.* de Dom Calmet.

de Moyenvic et de Marsal (1). Voulant ensuite procéder au partage des forêts qu'ils possédaient indivisément dans les châtellenies de Turquestein et de Blâmont, ils nommèrent, à cet effet, quatre commissaires qui furent, pour l'évêque, Gérard de Warnersberg et Jean de Weneis et pour Henry, André de Parroy et Liétard de Brouville, tous chevaliers, et s'engagèrent à exécuter fidèlement leur décision (2). Ce n'est que huit ans après que ce partage fut terminé, comme on le verra plus loin.

Le seigneur de Blâmont avait été revêtu, on ne sait à quelle époque, des fonctions éminentes de sénéchal de Lorraine. Cette charge était alors la première du duché (3) et conférait à son possesseur des droits et des pouvoirs étendus, mais elle l'astreignait à de longs séjours près de la personne du duc et à de fréquents voyages pour son service. Ce fut probablement la raison qui décida Henry à s'en démettre et à la vendre, en février 1309 (v. st.), à Mathieu de Lorraine, fils du duc, avec l'agrément de celui-ci, pour 400 livres de petits tournois (4).

Désirant prévenir les difficultés qui pouvaient

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 43. Il paraîtrait que l'évêque n'observa pas scrupuleusement ce traité; car, en 1310, le doyen de l'église de Verdun, chargé par le pape d'en faire exécuter les conditions, ajourna Renaud de Bar par devant lui (Ibid., 55).

(2) Ibid., 45 à 47.

(3) Les maréchaux de Lorraine ne semblent avoir été créés que postérieurement. V. H. Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar.*

(4) V. *Pièces justificatives*, II.

s'élever, après son décès, au sujet de sa succession et de celle de son épouse déjà morte, il voulut que le partage en fût rédigé de son vivant entre ses deux fils, de manière à pouvoir changer lui-même dans la suite ce qui ne les aurait pas entièrement satsfaits l'un et l'autre. Ce document, important en ce qu'il donne l'état des possessions du seigneur de Blâmont à cette époque, mérite d'être reproduit ici.

« Je Hanris, sires de Blanmont, fais savoir à tous... que je ai reswardei et considerei lou bien et bon proufeit de mes enfans Hanri et Emekin, et pour osteir toute matière de bestans qui pourroit estre ne en cheoir on temps à avenir entre mes dis enfans, pour raison de partaige de lour terres que encheues lour sunt de part dame Conegon, ma feme lor mère, dont Deus ait l'ame, et que encheoir lour devront de part moy après mon décès, par consail de proudomes et de bone gens et par lou consentement de mes dis enfans....., ordonne le partaige de ma terre et de la terre de ma femme desus dicte entre mes dis enfans, de la fourme que ci après s'ensuit :

« Premièrement, je vol que Hanris, pour raison d'aisneesse....., ait Blanmont, lou chastel et la ville ferme et tout lou ban, ensemble les villes, les bois, les estans et les rivières que si après sunt nommées en homes, en femmes, en rentes, en censes, en waignaigès de chans et de preis et en toutes autres seignories, redevances et yssuees appartenans à Blanmont lou bourc, à Geuroville, à Viesmarchié (1) et aus villes de Barbaix la ville, l'estaing de Welvacourt (2), ensemble lou mou-

(1) Giroville et Vieux-Marché, faubourgs de Blâmont.

(2) Vilvaucourt.

lin, lou boix de Welvacourt et lou boix de Gehenloway (1), Halloville, Ancerviller, Badésemont (2), lou petit estaing de Halloville, lou boix aus dous bollais (?), lou Bouxat (3) devant Ancerviller, Domêvre, Remoncourt, Amenoncourt, Ygneis, l'estaing d'Amenoncourt, lou boix d'Emenienboix et ceu que je ai à Lentreix d'omes (4), Autrepierre la ville, lou boix de Grantsalve (5), lou petit estaing de Rancogney (6), Barbezue (7) la ville, Reppaix et Assenzeis (8), l'estaing et lou moulin de Respaix, la bergerie, la veigne de Respaix, lou bois de Walle (9) et lou Haut Boix (10), lou boix de Heis (11), l'estaing de Wazre (?), lou boix de Strions (12), Herbéviller et Sainct-Martin, la veigne de Herbéviller, Dongevin, Ruillons (13), Gondrexons, Chazelles, Framonville, lou moulin de Framonville, Harboey, Cyreis et ceu que je ai à Wallois (14), à Bonmous-

(1) Joli-Noyer ?

(2) Hameau depuis longtemps détruit et qui était situé près d'Halloville et d'Ancerviller.

(3) Le Bouxi, entre Domêvre et Mignéville ?

(4) C'est-à-dire : ce que j'ai d'hommes à Leintrey.

(5) Grandseille.

(6) Cet étang se trouvait non loin de Chazelles.

(7) Barbezieux qui était alors un village.

(8) Asenzey ou Senzey, hameau détruit, à 1,200 m. au N.-E. de Repaix.

(9) Le bois de Voile ou de Blâmont ?

(10) Le bois de la Minière ou le Hautbois, près d'Hattigny ?

(11) Le bois des Haies, territoire d'Ancerviller.

(12) Trion.

(13) Reillon.

(14) Vala ?

tier (1), à Bertimont et à Sainct-Sabvour (2), lou boix et l'eawe de Chastillon et les boix de dou Wal (3), la wouerie de Boenmoustier, Laffrenborne (4), Laforest, Bartremboix, Hatigney, Warconville (5), Nidichowe (6) et ceu qui appartient à ban de Leffrenborne en moulins, en boix et aultres choses, Ybeneis (7), Huetenges (8), Foukereis et les deimes de Gondrexanges, Guneis (9) et tous les ruis et rivières appartenans aus dis leus et aus dis bans, et encore la warde (10) de Sainct-Salvour l'abbaye et des appendizes, de Mouniais (11), de Domêvre, de Ruillons, de Monsteruel (12), de Chanoy (13), de Remoncourt et de Fromonville et aussi Estein (14) et ce qui appartient à la terre d'Estein en toutes choses et toute la terre de Bouligneis (15) et quan qui appartient jusques à la wellance de onze cens livrées de terre à

(1) Le Val de Bon-Moutier.

(2) Petitmont et Saint-Sauveur.

(3) Du Val.

(4) La Frimbolle.

(5) Village disparu, qui se trouvait là où est aujourd'hui la ferme de la Neuve-Grange, commune de Niderhoff.

(6) Niderhoff.

(7) Ibigny.

(8) Hattigny (?) selon H. Lepage.

(9) Gogney.

(10) La garde ou vouerie.

(11) Moet, métairie à l'abbaye de Saint-Sauveur, près d'Harbouey.

(12) Montreux.

(13) Le Chénois, autrefois prieuré, aujourd'hui ferme, commune d'Emberménil.

(14) Etain (Meuse).

(15) Bouligny (Meuse).

petis tourneis, et encores en le contei de Namur dous cens livrees de terre....., lesquels il tanrai du conte de Namur, en la contei de Hennalt (1) seix vins livrées de terres....., lesquels yl tanrai du conte de Hennalt, et encores les frans homes des fiefs wardains (2) de Blanmont.

« Je wuel que Emekin.... ait... Denuevre (3) lou chasteil et lou bourc, avoec le leu con dit Laistre (4) et ceu qui appartient..... et les villes.... de Frubvmesny (5). Burivillc et ceu que je ai à Herbéviller-Sainct-Germain (6), Ongiéviller (7), Reclonville, Bétonville (8), Hablenville, Fluns et lou Mesny (9), lou moulin de Fluns, la rivière de Fluns, lou boix de Mesny, Dousterne (10), Fonteignoy (11), Cruviller, Murviller (12), lou bois con dit la Weivre (13), lou Soulles (14), lou bois

(1) Hainaut.

(2) Gardiens, c'est-à-dire les gentilshommes qui devaient la garde à Blâmont.

(3) Deneuvre.

(4) Ancien faubourg de Deneuvre.

(5) Fréménil.

(6) Herbéviller est divisé en deux parties par la Blette : l'une se nommait Herbéviller-Saint-Germain ou la Grande-Herbéviller ; l'autre, située du côté de Blâmont, s'appelait Herbéviller-Lanoy.

(7) Ogéviller.

(8) Pettonville.

(9) Flin et le Ménil (Ménil-Flin).

(10) Domptail (Vosges).

(11) Fontenoy-la-Joute.

(12) Criviller, Merviller.

(13) Il y a sur le ban de Brouville deux bois dits de la Grande et de la Petite Voivre ; ce dernier se nommait autrefois Morinvoivre.

(14) Le bois de la Grande Saule, entre Fontenoy et Moyen ?

8

dou Bolay (1) et de Chenesoy (2), la Rappe que je ai acquestei aus hoirs Fourke de Monteigneix (3), lou boix de la Wevre oultre l'eawe (4), Rehéreis, Hadomeis, Warsienville (5), Brouville, Brouvelete (6), Sainct-Clément, La Roenxe (7), Martincroix (8), la rivière dou leu et encores la terre de Morsperch (9)...., la wouerie de Wy (10), Blémereis, Wéhois (11), Magnonviller (12) et l'estaing de Blémereis et lou moulin et les trois piéces de boix qui sunt deleis, assavoir lou Garen et lou Bouxay dessus l'estaing, Monteigneix, fuers ceu que *Clémence, ma fille*, enporte par ses lettres de dowaire, encores lou bruel (13) de Dongevin con dit de Frisonviller et lou prei que fuit à Thierry d'Ongiéviller, encores Destors (14) et quinze livrées de terre en la saline de Rozières, la veigne d'Amance et lou prée que ait fait et con dict à Meignières (15), encores dous cens livrées de terre.... à duchiei de Brabant.... et cens livrées.... à

(1) Le bois de Boulay, ban de Merviller.
(2) Le bois du Grand Chénecieux, près Domptail ?
(3) Montigny.
(4) Il y a la cense de Voivre, près de Fontenoy-la-Joute.
(5) Vaxainville.
(6) Village détruit, situé près de Brouville.
(7) La Ronxe.
(8) Localité détruite ; ce n'est pas Martinbois.
(9) Marimont.
(10) Vic.
(11) Vého.
(12) Manonviller.
(13) Breuil.
(14) Destord (Vosges).
(15) Magnières.

contei de Flandre, encores les wardes des maisons de religion.... à Dousterne, Bétonville, Buriville, Ongiéviller, Meignienville (1), Monteigneis et les wardes des chanonnes de Denuevre....

« Je vuel que *ma fille, Aleis d'Assois*, soit salve de la terre que elle tient en la terre de Blanmont, dont on n'ait fait point de mention devant, laquelle ly fuit délivrei pour son mariaige, laquelle je wuel qu'elle tiengne eu la fourme et en la menière que délivrei li fut, c'est assavoir pour la somme de mil quatre cens livres de petits tourneis.... comme Hanris puet la rachepter.

« Et vuel aussi que *ma fille, madame Jehanne*, soit salve de la terre que elle tient à Meignières et à Mazilley (2) et aus bans des dis leus, ensemble deix et sept livrées de terre à petis tourneis, que je li ai assignei à panre et à recevoir chascun an, à termine de Pakes, en la vente de Denuevre... et en la vente de Blanmont...., lesquels chozes je ly ai assignei pour raison de son mariaige...., comme ses lettres lou divisent.... ; laquelle terre Emekin pourai rachepter à ma fille Jehanne, se mari avoit...., fuers la maison fort de Meignières et fuers l'acquest que je ai fait de Bertrang d'Anserviller... et Arnol wowé d'Espinaulx.... (3) ; Hanris ou sui hoirs pourroient rachetei...., se mari avoit....., la maison fort de Meignieres....., et en recompensation de la ditte maison fort..... Emekin... aurait lou fied que Nicolas d'Amance tient de moy à Moveron (4).

(1) Mignéville.

(2) Mazelure, ferme commune d'Azerailles. C'était alors un hameau où il y avait une église ou chapelle.

(3) Epinal.

(4) Moivron.

« Et vuel encores et octroy que mes filles, après mon décès, aient et prengnent en mon héritaige tel droit et telle parson comme avoir deveront aus us et aus coustumes de Lohiereingne ; et wueil et octroy que *Clémence, ma fille,* ait et teingne franchement...., sans débat de Hanri et de Emekin...., tout ce que je ly ai assignei à Monteigneis et alours, ensi comme ses lettres lou devizent qu'elle en ait de moy.

« Encores est assavoir que comme messire Jehans de Wasschem, mes hons lieges, m'eust fait grans damaiges en bouctant lou feu en ma terre, en grevant mes hommes...., je ai saisi lou fied que il tenoit de moy... à Sainct-Steile (1), à Villers (2), à Buriville et à Frenbvmesny (3).... ; à la proière de.... Conraud, éveske de Strassbourch...., je ai rendu à Conne, freire à dit... Jehan,.... Sainct-Steile et Villers....

« Et ceste parson et toutes les convenances.... cy dessus escrites, faictes, ordenées et devizées, ai je faict par.... la voluntei de Hanri et de Emekin, frères, mes enfans dessus dis, et de *Marguerite, femme dou dit Hanri.* Et nous, Hanri et Emekins, frères, enfans dou dit seignour de Blanmont, en aage et fuers de mainburnie, et je Marguerite, femme dou dit Hanri, voulons.... et agréons.... la parson et toutes les convenances.... cy dessus.... escrites....

« Et pour ceu qae ce soit ferme chose et estable, je Hanris, sires de Blanmont devant dit, à la proière et à la requeste de mes enfans devant dis, ai mis mon saiel

(1) Saint-Stail (Vosges).

(2) Villé, commune de Nossoncourt (Vosges) ?

(3) Fréméuil.

en ces présentes lettres. Et nous, Hanris, Emekins et Marguerite devant nommé avons proiet et requis, on nom de nous et de noz hors, à noz très chiers seignours.... Renalt de Bair,..... évcske de Mes,..... Thiébalt, duc et marchis de Lorhierrengne et.... Andouairt, conte de Bair...., que ils vueillent mettre leurs saiels en ces présentes lettres, avec lou saiel nostre très chier signour et père dessus dit. Que furent faictes l'an de grace Nostre Seignour mil trois cens et onze ans, lou samedi après la Trinitei, on mois de junet (1). »

A la suite de ce partage, Henry eut des difficultés avec Ferry IV, duc de Lorraine (2), à cause du château de Magnières qu'il avait fait construire depuis un certain temps (3) et dont il refusait l'hommage au duc, tandis que ce prince prétendait que le terrain sur lequel il s'élevait était, de tonte ancienneté, fief du duché.

Mais bientôt, sur les conseils de ses amis, il reconnut avoir promis aux prédécesseurs de Ferry que, s'il y avait deux héritiers mâles de la seigneurie de Blâmont, l'un d'eux devait être homme lige du duc de Lorraine

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 53 (original) ; la copie qui est dans le Cartulaire de Lorraine nous a aussi servi.

(2) Il y eut même peut-être une guerre, si c'est à cette époque que se rapporte ce que dit le P. Picart en parlant de Ferry IV, qu'il se trouva, avant son avénement, au combat livré par Thiébaut II, son père (1304-1312), au comte de Blâmont près de Deneuvre. (*Origines*.)

(3) Il avait acquis la terre de Magnières par suite d'échanges ou d'achats faits de 1280 à 1310 ; en 1314, il acheta encore le four banal au prieur de Romont. (Tr. Ch., *Blâmont I*, 11, 13, 41, 57, 164, et *fiefs*, 9.) Le château de Magnières fut bâti par lui pour défendre les biens qu'il possédait en ce lieu et aux environs, surtout du côté de Lunéville, et qui se trouvaient dans le duché de Lorraine.

avant tout autre suzerain et tenir de lui les héritages qui mouvaient du duché ; il consentit, en conséquence, à faire ses reprises pour les fossés et le pourpris de la forteresse, ainsi que les francs alleus et autres biens qu'il possédait à Magnières, ajoutant qu'aussitôt son retour dans le pays, Eyme, son fils, deviendrait homme lige du duc et tiendrait en fief le château comme lui et sa fille Jeanne le tenaient, ce qui fut accordé l'an 1312, le dimanche après la Saint-Evre (septembre) (1).

Pour résister à l'évêque de Metz et au comte de Bar qui s'étaient ligués contre lui, le duc Thiébaut avait fait appel à Henry et celui-ci avait beaucoup contribué au gain de la bataille de Frouard (1308), dans laquelle le comte de Bar fut fait prisonnier (2). Voulant profiter des bonnes dispositions où le seigneur de Blâmont se trouvait à son égard, Ferry IV fit avec lui et Henry, son fils aîné, le 11 novembre 1313, un traité d'alliance par lequel ils promirent de s'aider mutuellement contre Renaud de Bar, évêque de Metz, pendant toute la vie

(1) Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 29. Ce n'est évidemment qu'au prix de grands sacrifices que le duc obtint satisfaction du seigneur de Blâmont, car, la même année, il lui engagea, en août et septembre, Courcelles (canton de Colombey?) moyennant 600 livres tournois, puis ce qu'il possédait à Docelles, Chéniménil, Pierrepont et Bult (Vosges, canton de Bruyères) pour 800 (Id., *Blâmont I*, 54 et 56) ; il lui donna encore, l'année suivante, la moitié d'Azerailles, Gelacourt, Flin, Glonville et Badménil. (*Ibid.*, 164.)

(2) Henry devait être alors sénéchal de Lorraine ; il paraîtrait même que ce fut lui qui fit prisonnier le comte de Bar, car il eut avec lui quelques difficultés (1318) au sujet de la détention qu'il lui avait fait subir à Lunéville (Cartul. *Mandres*, f° 162 v°).

de ce prélat ; le duc s'engagea de plus personnellement à ne pas faire la paix avec le comte de Bar et à ne pas le mettre en liberté sans l'agrément et le consentement de ses alliés (1).

Il est vrai qu'Henry avait de graves motifs d'animosité contre la maison de Bar, qui cherchait à le frustrer d'une partie de l'héritage de ses oncles Henry et Renaud de Bar ; en outre, durant la guerre, ses terres avaient beaucoup souffert, non moins que celles du duc, comme le montre un état, dressé à cette époque, des dégâts causés dans les environs de Deneuvre par « lez gens l'avesque de Mes que de mons. de Bairt » ; ainsi : à Gélacourt ils mirent le feu à l'église, emportèrent les cloches, détruisirent ou pillèrent plusieurs maisons ; à Badménil ils prirent des bestiaux et brûlèrent des maisons ; ils saccagèrent le « moustier » de Mazelure, incendièrent et pillèrent la cense de Voivre ; à Glonville ils brûlèrent trois maisons et emmenèrent des bestiaux ; ils mirent le feu à Flin, l'église fut détruite et il y eut pour plus de 1000 livres de dégâts ; à Azerailles huit maisons furent livrées aux flammes ; à Olzey ils prirent tout ce qu'ils purent emporter ; La Frimbolle, Bertrambois et La Forêt furent incendiés et pillés, les églises détruites, le tout valant plus de 4000 l. ; à Marainviller, trente cinq maisons furent brûlées avec les meubles et les animaux qui s'y trouvaient, le curé fut « devesti tout nue », l'église « brisiet », les ornements et le calice enlevés, le tout estimé 2200 l. ; ils saccagèrent l'église de Saint-Pierremont et prirent le bétail et les meubles qu'on y avait renfermés, les femmes

(1) V. *Pièces justificatives*, III.

furent « devesti toutes nues », deux hommes furent tués, les dégâts se montèrent à 1500 l., « sens compteir lez homes mors » ; à Magnières ils brûlèrent la maison de « mons. Jaique Dorey » ; ils vinrent deux fois à Domjevin et prirent « bestes, mobles, bleif et vin » et tout ce qu'ils trouvèrent (1).

La paix fut conclue le 20 mai 1314, grâce à l'intervention de Louis, roi de Navarre. Le comte de Bar promit de payer au duc Ferry 90,000 l. tournois de rançon et l'évêque de Metz : de lui engager pour 10,000 l. les fiefs que le seigneur de Blâmont tenait de l'évêché ; d'annuler la sentence rendue à Vic contre Henry et qui le dépouillait de ces fiefs pour avoir porté les armes contre son suzerain ; enfin, de lui payer 4000 l. comptant avant l'élargissement du comte. Ce traité fut scellé par le roi de France, le roi de Navarre, son fils, le duc de Lorraine, le sire de Blàmont, l'évêque de Metz et le comte de Bar. Celui-ci dut encore s'engager, par lettres datées du jour de la Madeleine (22 juillet), à en faire exécuter toutes les conditions sous peine d'une amende de 40,000 marcs d'argent, dont moitié serait pour les rois de France et de Navarre et le reste pour le duc de Lorraine et le seigneur de Blâmont (2).

Henry fit le même jour son accord particulier avec le comte au sujet de la succession de ses oncles, à laquelle il avait des droits par sa mère et dont il n'avait pu entrer en jouissance. Il fut convenu qu'il aurait, pour la part lui revenant, une rente de 300 l. tournois, en garantie de

(1) Tr. Ch., *Deneuvre*, 11 (Original).
(2) V. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, et *Pièces justif.*, IV.

laquelle le comte lui engagea la ville et le ban d'Etain (1), se réservant la faculté de la pouvoir racheter quand il voudrait, en payant la somme de 5000 livres (2), et promit de lui restituer les deux villages de Piennes et de Bertrameix « desqueilz la meire au dit signour de Blancmont mourut tenens et prenens », lui permettant de faire construire une forteresse dans les terres qu'il tenait du comté à condition de lui en faire hommage (3).

De son côté, l'évêque de Metz s'était aussi arrangé, quelques jours auparavant, avec Henry, touchant leurs bois indivis des châtellenies de Turquestein et de Blâmont, dont le partage était depuis longtemps résolu. Il fut dressé sous la direction de Liétard de Brouville et de Mathelet d'Hattigny, chevaliers, et accepté par les parties en présence de nombreux témoins, entre autres Jean, comte de Salm, Burnique, sire de Ristes, Hugues de Vaudoncourt, bailli de l'évêché de Metz, Henry d'Herbéviller, bailli de Blâmont, Thierry d'Herbéviller et André de Parroy, chevaliers, Pélerin de Bourdonnay, écuyer, Renaud de Barbas et Thomas de Blâmont, chanoines de Saint-Sauveur. L'évêque eut les bois compris entre la Vezouse, la Sarre et le Donon jusqu'à une limite allant de la Sarre à la Vezouse en passant par Saulsenrupt ; à Henry échurent la partie de forêt située de l'autre côté de la Vezouse, plus les bois du ban de Bon-Moûtier jusqu'à ceux des abbayes de

(1) Henry en possédait déjà une portion, puisqu'elle figure dans le partage de 1311.

(2) La terre d'Etain fut rachetée en partie par paiements successifs faits de 1321 à 1324 ; le reste fut échangé, en 1365, contre les villages d'Amel et de Senon.

(3) Tr. Ch., *Mandres*, 61.

Saint-Sauveur et de Saint-Symphorien et encore les bois dits « La Belloye » et « Nehemoulin ». Ils réglèrent aussi la question des localités dites d'entre-cours : Merviller, Criviller, Reherrey, Hadomey, Brouville, Brouvelotte, Hablainville et Vaxainville et décidèrent qu'elles seraient communes entre eux et auraient leur usage dans les bois de l'évêché ; de plus, l'evêque consentit que les habitants d'Azerailles et de Xafféviller continueraient à payer les droits de vente au marché de Deneuvre et que les sujets du seigneur de Blâmont pourraient acheter aux siens tout le bois qui leur serait nécessaire (1).

Henry fit, à la même époque, un accord avec les religieux de Haute-Seille à cause des bois de Rappes et de l'Usuaire au sujet desquels il y avait contestation entre eux (2).

Le duc de Lorraine et le comte de Bar voulurent l'année suivante sceller leur réconciliation par un acte solennel et se promirent de s'aider mutuellement toute leur vie dans leurs guerres ; le sire de Blâmont fut compris dans ce traité, et les deux princes s'obligèrent aussi à le secourir contre ses ennemis (3).

Ces guerres continuelles ne lui faisaient pas cependant négliger le gouvernement de ses états ; c'est ainsi qu'en 1317, de concert avec Henry et Eyme, ses fils, il autorisa des lombards nommés Mainfroy, Merlin et Bartholomeu, de Montanier, à y établir une sorte de mont-de-piété. Moyennant une redevance annuelle de

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 96.
(4) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*
(3) Ibid.

80 l. de petits tournois noirs, il leur permit de résider pendant dix ans dans la ville et châtellenie de Deneuvre, d'y « avoir hostel » et de « vendre, achater, prester et chaingier et de lour denieis gaignier, en toutes les manières qu'il lor plairet » ; s'engageant à ne laisser demeurer à Deneuvre d'autres « lombairs torquains ne cowessins ne juiers prestans » excepté le juif Vynant et deux autres familles juives, à les défendre même contre les censures de l'Eglise, à les laisser circuler en toute sécurité dans ses domaines et à les garantir de toute action judiciaire ; leur permettant de vendre, un an et un jour après l'époque du prêt, les gages reçus en nantissement et de pouvoir quitter ses terres pour aller s'établir ailleurs, quand bon leur semblerait (1).

A l'occasion des négociations terminées par les soins du roi de Navarre, on avait pu, à la cour de France, apprécier la valeur d'Henry et l'influence dont il jouissait ; aussi le roi Philippe V (2), voulant se l'attacher et pouvoir compter sur ses services militaires et ceux de ses successeurs, lui donna par lettres datées du mois d'août 1318, une rente perpétuelle de 300 l. tournois, assignée sur la ville de Chalaure-la-grande (3) et sur

(1) Tr. Ch., *Deneuvre*, 18. Henry eut bientôt lui-même recours à ces lombards pour leur emprunter de l'argent ; il reconnut, en 1320, être débiteur envers eux de 200 l. tournois, payables en trois fois, faute de quoi ils pourraient se faire rembourser sur les « roaiges » du seigneur de Blâmont (Coll. de Lorraine, t. 364, 5).

(2) Le roi de Navarre devint roi de France sous le nom de Louis X ; Philippe V, qui lui succéda en 1316, était son frère.

(3) Canton de Provins, Seine-et-Marne.

les revenus de la prévôté de Provins avec une maison dans la première de ces villes, pour tenir le tout de lui en fief et le service en guerre ou autrement, envers et contre tous, excepté le roi d'Allemagne, l'évêque de Metz, les ducs de Brabant et de Lorraine, les comtes de Hainaut, de Namur et de Bar, ses suzerains (1).

Cela n'empêcha pas le seigneur de Blâmont de certifier, le mois suivant, ainsi qu'Henry, comte de Vaudémont, et Vauthier, sire de Bauffremont, que le roi Philippe n'avait ni droits de souveraineté ni revenus à Neufchâteau et que les bourgeois de ce lieu ne devaient être tenus à rien envers lui, n'étant pas placés sous sa juridiction (2). A ce trait, on peut juger et de son désintéressement et de l'indépendance de son caractère.

Malgré les traités conclus précédemment, de nouvelles difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre Henry et l'évêque de Metz à cause des bourgeois d'Epinal et de Baccarat et d'Henry de Fénétrange, qui avaient fait des dégâts sur les terres du sire de Blâmont. Celui-ci, après avoir usé de représailles aidé du comte de Sarrebruck, fit avec l'évêque Henry Dauphin, successeur de Renaud de Bar, une transaction par laquelle ils se tinrent réciproquement quittes de toute réclamation, réservant seulement les dommages provenant du sire de Fénétrange, qui furent remis à la décision d'un arbitre (3). Le jugement, rendu quatre ans plus tard par Jean de Hohenstein, condamna Henry de Fénétrange à donner les satisfactions qu'on lui demandait (4).

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 68.
(2) Id., *Neufchâteau*, 135.
(3) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t II, col. 485.
(4) Tr. Ch., *Fénétrange*, I, 38.

Henry resta depuis en bons termes avec Henry Dauphin pendant les quelques années qu'il occupa encore le siège de Metz ; il lui céda même la vouerie de Vic et ses dépendances, pour tout le temps de son épiscopat, moyennant une somme annuelle de 300 livres de petits tournois noirs et, en même temps, reprit de lui en fief une forteresse appelée Châtillon, qu'il venait de faire construire sur la Vezouse entre Blâmont et Turquestein, « laiqueile il disoit estre de son aleuf » (mars 1324, n. st.) (1). L'évêque, sur le rapport de Jean, comte de Salm, reconnut, au mois de mai suivant, devoir à Henry, tant pour cette reprise que pour certains revenus de la vouerie de Vic, qu'il avait indûment touchés, 1200 l. tournois, dont il lui assigna le paiement sur les salines de Moyenvic et de Marsal (2).

Le bon accord qui régnait entre eux, et surtout l'attitude d'Eyme de Blâmont, qui refusait de faire ses reprises du duc de Lorraine pour Magnières, furent les causes d'une rupture entre ce prince et le sire de Blâmont. Après bien des réclamations suivies d'hostilités, ils scellèrent, en septembre 1324, un traité de paix par lequel Henry reconnut tenir ligement de Ferry IV les fiefs que son père ou lui avaient précédemment repris des ducs de Lorraine : les bans de La Frimbolle, de Domjevin, de Saint-Clément, de Marainviller (3) et d'Azerailles, le

(1) Id., *Blâmont 1*, 75 (original). — C'est évidemment à la suite du partage fait en 1314 que le seigneur de Blâmont voulut avoir aussi son château dans les forêts qui étaient devenues sa propriété, afin de tenir en respect celui de Turquestein situé dans la partie de l'évêque de Metz.

(2) Ibid., 77 (original).

(3) En 1268, Henry et Cunégonde, sa femme, avaient acheté

château et la ville de Magnières, la ville de Mazelure et la vigne d'Amance, et promit de lui venir en aide dans sa guerre contre la cité de Metz, se réservant de borner son secours à vingt hommes d'armes (1) seulement, si l'évêque se joignait aux bourgeois. Le duc cependant n'obtint cette satisfaction qu'au prix de grands sacrifices et en donnant au seigneur de Blâmont 3000 l. tournois, en paiement desquelles il lui engagea d'abord pour 1000 l. ce qu'il possédait encore au ban d'Azerailles, à Flin, Gélacourt, Glonville et Badménil (2), lui assigna 100 l. de rente sur les salines de Rosières et donna les 1000 l. restant à Eyme de Blâmont du consentement de son père qui lui commanda de faire ses devoirs envers le duc chaque fois qu'il en serait requis (3).

La puissance d'Henry I[er] était alors à son apogée. On voit, en 1326, la communauté de Vic lui demander son appui contre les bourgeois de la même ville, avec lesquels elle était en procès (4) ; l'année suivante, ce sont les sujets de l'évêché de Metz demeurant à Vacqueville, Montois (5), Veney, Brouville, Brouvillette, Reherrey,

à l'abbaye de Belchamp, mais seulement pour la durée de leur vie, les bans et villages de Marainviller et de Thiébauménil (Tr. Ch., *Blâmont I*, 4).

(1) L'homme d'armes, dit D. Calmet, était un gentilhomme qui combattait à cheval, armé de toutes pièces, ayant outre ses valets deux cavaliers pour le servir, l'un armé d'une arbalète, l'autre d'un arc ou d'une hache. — L'expression gens d'armes a la même signification.

(2) On a vu, plus haut, que le duc lui avait déjà donné la moitié de cette seigneurie.

(3) V. *Pièces justificatives*, V.

(4) Tr. Ch., *Blâmont I*, 79.

(5) Serait-ce Xermamont, hameau près de Vacqueville ?

Hadomey, Hablainville et Azerailles, qui reconnaissent s'être mis « en la salve garde, protection et deffense de noble home et saige, Hanri, signour de Blanmont, toute sa vie durant », sous condition de lui payer deux sols tournois par feu chaque année, moyennant quoi il « les doit aidier, consillier et deffendre en bone foy com ses homes, centre totes gens, fors que contre l'evesque de Mes (1). » En 1329 aussi, les habitants de Neuviller, Bréménil, Angomont et Allencombe, sujets de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz, se mirent sous la protection de « monsignour de Blanmont et Henri lou josne son fil » (2), pour la sûreté de leurs personnes et de leurs biens, sous l'offre de payer en une fois 100 l. tournois et 40 quartes d'avoine, plus une rente de douze messins par feu, promettant de ne commettre aucun délit sur les terres du dit seigneur (3).

La guerre venait d'éclater entre le nonvel évêque de Metz, Adémare de Montil, et le sire de Blâmont à cause du refus par celui-ci de faire hommage au prélat pour les fiefs qui relevaient de lui. Les belligérants s'engagèrent, à cette occasion, à respecter réciproquement les villages d'Amenoncourt et d'Igney, dépendant de Blâmont, et ceux de Languenberg et d'Allemanges (4), appartenant à l'évêché (5).

Henry ne vit pas finir cette guerre, car il était déjà

(1) Tr. Ch., *Deneuvre*, 22.

(2) C'est-à-dire : son petit-fils, comme on le verra par la suite.

(3) Tr. Ch., *Blâmont I*, 84.

(4) Sans doute Albing, ferme près de Languenberg ou Insming.

(5) Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 48.

mort lorsque la paix fut conclue avec Adémare par Henry III, son petit-fils et successeur, en janvier 1332 (n. st.) ; le dernier acte que nous ayons de lui est daté de la veille de la saint Martin, c'est-à-dire du 10 novembre 1331 ; il y reconnut devoir à Henry d'Herbéviller 100 livres pour un cheval que celui-ci avait perdu à son service (1).

Il fut sans doute inhumé dans l'abbaye de Saint-Sauveur où Cunégonde, sa femme, avait choisi sa sépulture, ainsi qu'on le verra par son testament, et il est fort probable que c'est leur tombe qui, après avoir échappé au vandalisme révolutionnaire et être restée à Saint-Sauveur jusqu'en 1854, est venue prendre place au Musée lorrain (2). Ce monument les représente tous deux de grandeur naturelle, couchés l'un près de l'autre. Henry est vêtu d'une cotte de mailles recouverte d'un haubert ; sur son écu se voient deux saumons adossés ; ses pieds reposent sur un lion. Son épouse porte une longue robe et un voile retombant sur les épaules ; ses pieds sont appuyés sur le chien, emblême de la fidélité (3).

Cunégonde était fille d'Emich ou Eyme, comte de Linange.

(1) Ibid., 50.

(2) N° 81 du Catalogue de 1888, deuxième partie.

(3) V. le *Journal de la Soc. d'archéologie lorr.*, 1854, p. 108, où M. Aug. Digot a donné de ce monument une description accompagnée d'un fort joli dessin de M. V. de Bouillé. V. aussi le même journal, 1889, p. 20, où nous pensons avoir suffisamment démontré que ce monument, attribué jusqu'alors à un comte de Salm, est bien celui d'Henry I[er], sire de Blâmont, et de Cunégonde, sa femme.

Henry I[er] l'épousa au plus tard en 1266 ; car, en janvier de l'année suivante, Emich s'engagea à secourir le duc Ferry contre tous, excepté Henry, sire de Blâmont, son gendre (1).

Elle lui apporta Gogney, une partie de la seigneurie de Morsberg (Marimont) et sans doute aussi Foulcrey, Ibigny et les dîmes de Gondrexange, plus les parts que ses enfants possédèrent dans les seigneuries de Sarreguemines, Bidestroff, Hellimer, Rohrbach, Omersheim, Blidestroff, etc. (2). On a vu qu'elle était morte en 1311 ayant fait, au mois de mars 1302, un testament que voici :

« Au nom du père et du filz et du Saint Esprit, Amen.

« Je, Connigons, dame de Blanmont, establiz en mon bon sen et ma bonne mémoire, fais et ordonne mon Testament, sur dous cens livres de tornois, que mes très chiers sires, messires de Blanmont, mes maris, m'ai permis à donner, por donner et por deviseir, pour Deu et pour l'aime de mi et de lui, là où je vourai, et li pri mon très chier seignour, que por Deu espécialment et por l'amour qu'il ouct onques à moi, qu'il veulle cest argent dessus dit délivrer et faire délivrer à à tous cealz où celz miens testament lou divisent.

« Premièrement, je vueil et octroi que, se je avoie faittes nulles devises devant cest mien testament, où que ce fust, soit saielé ou désaielé, qu'elle soient de nulle valour devant cestuy testament.

« Après, *je eslis ma sépulture à Sainct-Sauvor con dist en Voige*, se mes tres chiers sires, messires de

(1) Du Fourny, t. II, p. 881.

(2) V. plus loin.

Blanmont s'y accorde, et se doigne mon lict appara, c'est assçavoir un cousin, un chesnesuel, deus dras et lou millor contor que je ai, ma milor cotre et une sarge et mon millor cher et mes chevaulx de mon cher, se je en avoie nul au jour de mon obit ; et vuel que tot ce que je ai devisei qu'il le vantent et qu'il mettent l'argent en aquast por faire pitance por Deu et pour le salut de mon aime et de l'aime mon signor et por faire chascun an à tosjormais mon anniversaire ; et vuel que le jor con i ferat mon anniversaire que tuit li signor de ceans i soient et que chascun i chante por le salut de mon aime et pri aus signor de laiens por Deu qu'il voullent prier por mi.

« Après, je doigne aus signor de Haulte Selve quaitres livres de tornois por pitance, por le salut de mon aime et de mon signor et lor pri pour Deu qu'il veullent prier por mi.

« Après, je doigne à Mahaut cinquante livres de tornois por li marier, c'elle ne l'est davant mon decept, et c'elle ne se vueilt marier, si vuent-je con li doigne por li aidier.

« Ancores, je doigne à Agnelz quarente livres, et vuel que ces quarente livres soient mises en la main dame Gertru, sa tante, pour ly donneir à son mariage ; et li doigne encores pour li aidier, vint livres de tournois, por contor et pour large et deus vaiches des millors que je ay.

« Et doigne à frère Hue de Boinville sexante solz de tornois, mon confessor, et c'il défault de lui, je vueil con les doigne à celluy que serai mes confesseurs à jor que Dex ferat son commandement de moy.

« Et doigne à l'église de Denouvre quarente solz de

tournois et aux prebtres vint solz ; à l'église de Blanmon, quarente solz et aux prebtres, quarente solz ; aux preschors de Tol, quarente solz et aux cordelliers, quarente solz ; aux preschors de Mes, quarente solz et aux cordelliers, quarente solz ; aux cordelliers de Salleborch, quarente solz ; aux dames de Viviers, quarente solz ; aux cordelliers dou Nuefchastel, quarente solz ; à Moienmoustier, quarente solz ; au luminaire de Marainviller, vingt solz ; au luminaire de Linizei, dix solz ; à la pitance de Senonne, quarente solz ; à la pitance de Destivai, quarente solz ; aux dames de Vy, quarente solz ; aux mesiaux de Lynesei, quarente solz et une vaiche ; aux mesiaus de Blanmont, quarante sols et une vaiche ; au signor Marsille, cent solz et deus vaiches ; aux dames de Nancey, quarente solz ; aux signors de Belprey, quarente solz ; à l'hospital de Remerimont, quarente solz ; à l'hospital de Salleborch, quarente solz ; aux dames de la Belleestanche davant Mes, quarente solz por faire mon service et por Deu qu'elles prient por moy ; aux pauvres de l'hospital de Marsau, quarente solz ; à Guyot, mon valet, cent solz et une vaiche ; à Connigate, cent solz et une vaiche ; à Connigate de Bagnerrot, sexante solz et une vaiche.

« Je doigne à Fedri, mon nepveu, ma couppe que li comtesse de Bair me donnat et le lais en la warde de mon signor et pri por Deu à mon signor, qu'il le facet alleir aux escoilles et le vueille asseuer aux chainoinnes de Deneuvre ou aillors.

« Doigne à Ferry, mon clerc, une cope que bien valoit douze livres, si pri à mon signor qu'il ly vueille payer, car messires l'ot et lai donnat à un chevallier ; et li doigne ma chappe de pers forrée de condel.

« Et doigne à Elmeline, la damoiselle, *ma fille de Borgoigne*, vingt livres tornois pour son service qu'elle m'ait maintes fois faict.

« Et veul et octroi que Gertru ait ma robe blanche, c'est assçavoir cotte, corset, chappe et mantel; et veul que Mahaus ait ma robe de marbre (1) celi que je porte maintenant, c'est assçavoir cotte, lorquot et mantel.

« Et doigne aux chanones de Deneuvre ma robe de vère, cote, lorquot, mantel et chappe, que je veul qu'il la vantent et mettent en acquast por faire mon anniversaire chascun an à tousjourmaix ; et doigne aux rancluses de Hattigny mon mantel de gris cler et une vaiche.

« Et pri encor et requier à mon très chier signor, qu'il vuelle donner et asseurer à dame Gertru, ma damoiselle, à sa vie, seiz quartes de froment et seiz de soile, chascun an, la où il vorrat, en nostre terre.

« Et fais mes exécutors de cest testament et lor prie qu'il le soient et qu'il s'en vuellent travaillier et por Deu le facent et facent faire et accomplir totes ces choses dessus devisées. mon très chier signor et mary, Hanry, signor de Blanmont, portant que plus me fie en lui que homme dou monde et *ma très chière fille, Marguerite, dame de Montagu*, et panront consoil à dame Gertru de Provenchières et à signor Garsille, mon chappellain ; et vueil qu'il doiennent et deppartent mes robes de cendel et autres menues choses qui ne sont mies devisées en cest testament, à églises, à prestres, à pauvres gens.

(1) Etoffe dont les bigarrures imitaient les veines du marbre.

« Encores doignes avec tot dessus dit, aux filles monsignor Jacque de Herbéviller, que fut, ma robe de corde, cote, lorquot et corset ; et doigne encores à Agneil ma robe de porpre, cote, lorguot, corset et mantel ; et doigne à dame Gertru trois vaiches et à Mahaut deus ; et totes mes autres bestes, vaiches, brebis et veilz, départiront mi exécutor, qui ne sunt mies devisées en cest testament, à esglises, à prestres et à pauvres gens et aillors, là où il lor semblerait que mieulx soit empliés ; saulf que je vuel encores que li coupe que madame de Flandres me donnat, qu'elle soit vendue et que on facet faire deux calices, s'en soit li uns aux chanoines de Deneuvre et li autre là où il semblerait mes exécutors qu'il soit mieux emploié.

« Et est encore assçavoir que si ma fille Marguerite ne pooit estre ne entendre en cest testament que oultre, monsignor et li y poroient mettre et apeller *ma fille de Grancé* ou aultre tel ou lour plairoit.

« Et portant que tot ce dessus devisei et escript soit ferme et estable, ai je saelé cest present testament de mon saiel et des saielz aux dessus dis exécutors mon très chier signor dessus nommé et Marguerite, ma fille ; que fut fais et escris l'an de grace mil trois cens et deux ans, on mois de may, le dimange après la feste sainct Urbain. »

« Scellées de trois seaux cire verte sur doubles queues de parchemin. » (1)

Cunégonde avait donné à son mari plusieurs enfants : deux fils, *Henry II* et *Eyme Ier*, dont nous parlerons après leurs sœurs, et six filles *Adélaïde, Clémence,*

(1) Cartul. *Blâmont domaine*, f° 248 v°.

Isabelle, *Jeanne* et deux autres nommées pareillement *Marguerite* (1).

Adelaide de Blamont épousa le comte Simon, dit le jeune, seigneur d'Erstein, fils de Jean Ier landgrave d'Alsace et au sujet duquel Schœpflin écrit : « Ad d. VI id. maii an. MCCCVIII, Symundus comes, dictus jungherr (domicellus), ecclesiæ S. Arbogasti decimas in Castineto contulit. Symundus in matrimonio habuit Adelheidem de Blanckenberg, quæ filiam marito dedit Agnetem, Johanni comiti Habsburgo-Laufenburgensi nuptam, et apud Clarissas Argentinenses dein vidua vixit monialis. Agnes usque ad an. MCCCXLVII in chartis occurrit (2). » Ce qui veut dire : Le 6 des ides de mai 1308, le comte Simon, dit le damoiseau, donna les dîmes de Châtenoîs à l'église de Saint-Arbogast. Il fut conjoint à Adélaïde de Blâmont qui lui donna une fille, Agnès, mariée à Jean, comte de Habsbourg-Laufenbourg, et, devenue veuve, se fit religieuse au monastère des Clarisses de Strasbourg. Quant à Agnès, elle paraît dans les archives jusqu'en 1347.

La preuve de ce qu'avance cet auteur se trouve : d'abord dans le partage de 1311, où Adélaïde figure sous le nom d' « *Aleis d'Assois* » (3) ; Henry, son père, y rappelle qu'il lui a assigné, pour son mariage, sur la seigneurie de Blâmont, des biens valant 1400 livres ; puis dans une transaction de l'an 1332, où il est dit que Henry,

(1) On a d'autres exemples, à cette époque, de deux frères ou sœurs portant le même prénom.

(2) *Alsatia illustrata.*

(3) C'est-à-dire Adélaïde d'Alsace ; on sait que, pendant longtemps, l'Alsace se disait en Lorraine Assai ou Aussay.

sire de Blâmont, devait avoir entre autres choses Fremonville et son moulin « *sens la part le conte de Hassebourch* », et plus loin qu'il jouirait du ban et de la juridiction de Fremonville, Halloville, l'étang de Vilvaucourt, etc., « *tiers la partie de la justice qui appartient à conte de Hassemborch* ès villes dessus nommées (1). » D'autre part, on voit dans la généalogie de la Maison de Habsbourg que Jean Ier, comte de Habsbourg et landgrave de Cleggovie, épousa Agnès, fille de Simon, landgrave d'Alsace, de laquelle il eut Godefroy, Rodolphe, Jean II et Agnès ; or, par acte du vendredi après la saint Pierre et saint Paul 1363, Rodolphe, comte de Habsbourg, tant en son nom qu'en ceux de Jean et de Godefroy ses frères, vendit à Jean, comte de Salm, et à Marguerite de Blanckenberg (Blâmont), sa femme, la moitié des villages ci-après, situés dans la seigneurie de Blâmont, qui leur provenait de leur mère Agnès de Blâmont (2), savoir Imelingen (Imling), Utingen (Hattigny), Fremetingen (Fremonville), Herboytingen (Harboué), Syretingen (Cirey), Gutmunster (Bon-Moûtier), Laffreborne (La Frimbolle), Bartrenborsch (Bertrambois), Badesemont, Halewiler (Halloville), la moitié des moulins de Fremetingen et de Villevacourt, etc., et huit livres de rente sur le péage de Blâmont, le tout pour la somme de 1500 florins d'or de Florence. Le consentement des frères de Rodolphe est annexé à l'acte (3).

(1) V. plus loin.

(2) Nous ne savons pourquoi on donne ici à Agnès le nom de Blâmont, à moins que ce ne soit parce que sa dot avait été composée des biens que sa famille possédait dans le comté de Blâmont.

(3) Tr. Ch., *Blâmont I*, 192.

Clémence de Blamont figure au partage de 1311, où se trouve rappelée l'assignation que son père lui avait faite d'héritages situés à Montigny et ailleurs. Elle devint, peu après, l'épouse de François d'Herbéviller, seigneur d'Herbéviller-Lanoy depuis la mort de son père et possesseur du château de Lanoy ; c'est ce qui résulte d'un titre daté du jeudi après la Nativité N. S. (Noël) 1316, dans lequel « Henri, sire de Blâmont, déclare qu'il y a eu mariage entre Clémence, sa fille, et François, écuyer, fils du seigneur Henri de Sancy, chevalier, son bailly ; du gré de ses enfants, il donne, en dot, à sa dite fille, la moitié du moulin de Fliens (Flin), etc. (1) ». Les deux époux vivaient encore ensemble en 1345 où ils fondèrent, à l'honneur de la Vierge, une chapelle dans l'église d'Herbéviller, s'en réservant le droit de patronage et la présentation du chapelain (2).

Isabelle de Blamont fut mariée, en mai 1296, à Eudes de Grancey, damoiseau, fils aîné de Guillaume, sire de Grancey, d'une des premières maisons de la Bourgogne (3). Aussitôt après, Pierre, sire de Bourlémont, Eyme, sire de Faucogney, Etienne d'Oiselet, sire de La

(1) Chartes de Reinach, n° 143. On a pris, dans cette analyse, Lanoy pour Sancy ; mais nous savons d'autre part qu'Henry d'Herbéviller-Lanoy était bailli de Blâmont en 1315 et que son fils se nommait François.

(2) Arch. Meurthe, H. 1378.

(3) Un de ses descendants, Eudes de Grancey, sire de Louvois et de Pierrepont, épousa Iolande de Bar ; le sire de Grancey, père de celui-ci, avec l'aide des Bretons, fit trembler le duc de Bar et le contraignit à traiter en 1362. (V Servais, *Annales*.)

Villeneuve, Jean, sire de La Fauche, Jean de Bourgogne, Renier de Choiseul, Charles, sire de Juvigny, et Jean, dit le Vaillant, de Chenoncourt, déclarèrent que le sire de Blâmont ayant promis de donner à sa fille, tant pour sa dot que pour son douaire, 6000 livres de petits tournois, ainsi qu'il était spécifié au contrat, cette somme se devait payer, du consentement des époux, entre les mains de Guillaume, sire de Grancey, qui s'était engagé à la restituer, dans le cas où son fils mourrait sans enfants ; c'est ce dont ils se portèrent garants, promettant, si Guillaume n'en faisait la restitution, de se rendre à Neufchâteau, trois semaines après que le sire de Blâmont les en aurait requis, pour y demeurer en otage jusqu'à l'entier remboursement des 6000 livres (1).

Isabelle est mentionnée, en 1302, dans le testament de sa mère, qui la nomme « *ma fille de Grancé* » (2) ; elle vivait encore en 1329, car on trouve, à cette date, une « Obligation de dame Isabelle de Blammont (de Albomonte), dame de Grancey, et d'Eudes, son fils, damoiseau, seigneur de Grancey, par laquelle ils hypothèquent leur seigneurie de Selongey pour une somme de 687 florins d'or qu'ils ont empruntée de deux marchands lombards demeurant à Pontailler (3). »

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 31.

(2) V. plus haut. L'année précédente, Eudes, alors sire de Grancey, et Isabelle de Blâmont, sa femme, avaient repris en fief du duc de Bourgogne certaines terres moyennant 2000 livres de lui reçues (Arch. Côte d'Or. *Inventaire*, Vol. 2, p. 518).

(3) Ibid., Vol. 7, p. 4.

JEANNE DE BLAMONT était encore fille en 1311 et l'on voit, par le partage de cette année, ce qui lui avait été attribué en dot afin de faciliter son mariage, notamment le château-fort et le bourg de Magnières avec leurs dépendances. Burnique, sire de Ristes, chevalier, auquel appartenaient en partie Lunéville et les villages environnants, obtint sa main en 1322 ; les nouveaux époux promirent aussitôt au seigneur de Blâmont, en présence de Jean et d'Henry, sires de Bayon, d'Henry et de François d'Herbéviller, chevaliers, et de Thierry, curé de Repaix, de le recevoir dans le château de Magnières, lui et ses gens, toutes les fois qu'il le jugerait utile et de lui rendre la forteresse s'ils ne voulaient exécuter cette condition (1). Ils s'obligèrent l'année suivante, dans le cas où ils la lui rendraient, à restituer aussi les meubles qu'il y avait laissés et dans le curieux inventaire desquels on remarque seize arbalètes à deux pieds, une arbalète à tour, deux autres arbalètes, trente espingoles, une douzaine de dards, 6000 carrelets pour arbalètes à deux pieds, 200 pour arbalètes à tour, 300 pour espingoles, trois fers de prison, soixante-trois écuelles d'étain, deux plats à barbe, dix tapis de poils de chien, etc. (2).

Burnique de Ristes, qui descendait des anciens comtes de Lunéville, était un guerrier renommé ; il mourut sans enfants en 1343 et fut inhumé dans l'église du monastère de Beaupré fondé par ses ancêtres, où se voyait autrefois son mausolée. Son épouse fut sans

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 72.
(2) Id. *Blâmont fiefs*, 43.

doute ensevelie auprès de lui, suivant l'obituaire de cette abbaye, qui mentionne, au mois de juillet, l'anniversaire de « Mesire Burnique, sgr de Riste, chevalier, et Jeanne de Blâmont, sa femme (1). »

Au mois de décembre 1343, Jeanne, étant veuve, admodia à Raoul, duc de Lorraine, pour une rente viagère de 500 livres de tournois, tout ce dont elle jouissait, à titre de douaire constitué par son mari, aux lieux de Lunéville, Viller, Ménil, Moncel, Mont, Mortagne, Xermaménil, La Math, Bois de Mondon, Florémont, Bussang, Le Thillot, le Pertuy d'Essaye, Saint-Maurice, Saulxures,La Bresse, La Feigne, Bellefontaine, Longchamp, etc. (2), et aux bois de Mondon et de la Moncelle (3).

Elle mourut au plus tard en 1351, ayant fondé, dans l'église de Mont, une chapelle au sujet de laquelle on lit dans l'*Etat du temporel des paroisses* : « Il y a, dans l'église, la chapelle de Saint-Césaire, fondée en 1347. »

Marguerite de Blamont, celle qui semble l'aînée des deux sœurs du même nom, fut unie, avant l'an 1300 (4), à Ferry de Lorraine, sire de Brémoncourt et de Plombières, fils du duc Ferry III (5). On ne sait rien de sa

(1) V. Baron de Ring, *Anciennes sépultures de l'abbaye de Beaupré*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Arch. lorr.*, t. XXX.

(2) Ces neuf dernières localités sont situées presque toutes dans les cantons du Thillot et de Saulxures (Vosges).

(3) Tr. Ch., *Lunéville I*, 22.

(4) V. au Trés. des Ch., *Rosières I*, 48 ; le titre est de janvier 1299 (v. st.).

(5) D. Calmet parle d'une vente faite par Ferry de Plom-

vie ; le P. B. Picart place sa mort au 4 juin 1310 et l'Obituaire de l'abbaye de Beaupré au 3 septembre, sans indication d'année : « Obiit dame Marguerite. femme messire Fridric de Brémoncourt, chevalier. » Celui-ci la suivit bientôt dans la tombe, d'après le Nécrologe de la même abbaye, lequel, dit le P. Picart, contient ce qui suit : « Illustre prince Ferri, sgr de Brémoncourt et de Plombières, mourut le 8 octobre 1312 et fut inhumé au cloître avec sa femme Marguerite, fille de Henri, comte de Blâmont, laquelle mourut le 4 juin 1310 (1). »

Marguerite de Blamont, que l'on ne peut confondre avec la précédente, devint la femme de Jean de Bourgogne, sire de Montaigu, fils de Hugues, comte de Bourgogne. En 1296, Henry, sire de Blâmont, et Cunégonde, son épouse, permirent à Jean de Bourgogne de reprendre du duc de Lorraine ce qu'il avait acquis à Fontenoy-le-Château et au ban de Châtenois, qu'il tenait apparavant d'eux en fief, stipulant que, si leur fille Marguerite, femme du dit Jean, mourait sans enfants, celui-ci devrait reprendre d'eux aussitôt les fiefs en question (2).

Marguerite est rappelée dans le testament de sa mère

bières à Henry, sire de Blâmont, *son allié*, de biens situés à Destord. Nous avons vu ce titre (Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 25). Ferry déclare, non qu'il est l'allié d'Henry, mais qu'il tenait les biens par lui vendus « franchement como mon *alluef* (alleu). »

(1) V. le P. Picart, *Origine*, et M. de Ring, *Recherches sur les anciennes sépultures de Beaupré.*

(2) *Documents de l'hist. des Vosges*, t. VIII.

qui la nomme « ma fille de Borgoigne » et la charge de faire exécuter ses dernières volontés. Elle était veuve alors et s'intitulait comtesse de Ferrette et dame de Montaigu (1).

Henry de Bourgogne, ayant emprunté à Henry, sire de Blâmont, 400 livres, lui donna comme caution du remboursement sa mère, Marguerite, dame de Montaigu, fille du dit seigneur de Blâmont (1314) (2). Elle vivait encore en 1335, suivant le traité fait entre Edouard, comte de Bar, et sa cousine « Madame Marguerite de Blancmont, dame de Montaiguy », au sujet de la terre de « Frasnes » (3)

Son fils Henry fit, dit-on, son testament en 1340 et il est évident qu'il mourut avant elle, car le Nécrologe de l'abbaye de Faverney contient cette mention : « Obiit domina Margarita de Albomonte, comitissa de Ferrette et domina de Montaigu, que dedit nobis, pro se et pro domino Henrico de Burgundia, filio suo, tertiam partem de cubario Balain (4). »

HENRY II DE BLAMONT, dit *le jeune*, est mentionné dans la charte de fondation de la collégiale de Deneuvre en 1301.

(1) 1303. Donation faite au chapitre de Calmoutiers par Marguerite de Blâmont, comtesse de Ferrette et dame de Montaigu (Arch. de la Haute-Saône. *Inventaire*, G. 74). Nous ignorons d'où lui venait le premier de ces titres ; elle avait pu épouser un comte de Ferrette, plutôt avant qu'après son mariage avec Jean de Bourgogne.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 64.

(3) Arch. Côte-d'Or. *Inventaire*, B. 1038.

(4) Léon Germain, *Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont.*

Après avoir contribué à la victoire que le duc Ferry remporta sur le comte de Bar, il fut fait chevalier vers le milieu de l'année 1313, n'ayant jusqu'alors porté que le titre de damoiseau ; cependant il était déjà marié deux ans auparavant, lors du partage fait par son père entre lui et Eyme, son frère, et nous avons vu de quoi se composait le lot qui lui fut attribué. Ce partage ne les ayant pas satisfaits, il y eut, en mai 1318, une transaction par laquelle ils convinrent qu'en raison de la donation à lui faite par son père et consentie par son frère, pour son droit d'aînesse, Henry prélèverait, par préciput, 500 livres tournois de rente sur les revenus de la « pleinne terre » de Blâmont, qui devait rester commune entre eux, plus le château de Blâmont et même, s'il était porté sur la lettre de donation, celui de Deneuvre ; dans le cas contraire, ils auraient chacun la moitié de ce château comme des villes de Deneuvre et de Blâmont. Ce qui fut agréé par leur père et scellé par eux, en présence de Burnique, sire de Ristes, de Simon, sire de Parroy, d'André de Parroy et de Geoffroy de Dombrot, chevaliers (1).

Henry II mourut peu de temps après et il est certain que ce fut avant l'année 1322 (2). Il avait épousé Marguerite de Montfaucon, sœur de Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon au comté de Bourgogne, à laquelle

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 69.

(2) Le lendemain de la Circoncision (2 janvier) 1321 (v. st.), Geoffroy de Dombrot déclara avoir reçu d'Henry, sire de Blâmont, commission d'assigner sur sa terre 150 livres de rente à la requête de Jean de Montfaucon à cause de Marguerite, sœur de celui-ci et femme de « monsignour Hanri de Blanmont *qui fuit* ». (Ibid. *fiefs*, 42 bis.)

son beau-père céda pour son douaire, en décembre 1311; la « maison » de Bouligny avec 500 livres de tournois dont il chargea Geoffroy de Dombrot de faire l'assiette, priant le comte de Bar, de qui relevait ce fief, d'y donner son consentement (1). Deux ans plus tard, eut lieu, entre Jean de Montbéliard et Henry de Blâmont, damoiseau, un arrangement où l'on voit que la dot de Marguerite, sœur de Jean, fut de 3000 livres, sur lesquelles 1500 furent versées comptant (2), et que Renart de Bourgogne, comte de Montbéliard, et Henry de Bourgogne se rendirent caution du reste, pour lequel Jean de Montbéliard assigna à son beau-frère une rente de 150 livres sur les villages d'Avouldrey et de Flangebauche (3), à condition de lui en faire hommage (4). Le sire de Blâmont dut aussi, selon la coutume, assigner à sa bru 150 livres de rente en garantie des 1500 que son fils avait reçues comptant et en chargea de nouveau Geoffroy de Dombrot qui lui attribua les revenus d'Herbéviller, Blémerey, Autrepierre, Barbezieux et Verdenal, excepté l'étang et le moulin de Blémerey (5).

Marguerite de Montfaucon eut, à la mort de son

(1) Tr. Ch., *Mandres*, 26. L'assignation fut faite sur les terres et bois de Bouligny et de Piennes.

(2) (1265-1390). Quittance d'Henri de Blamont à Jean, seigneur de Montfaucon, de sommes reçues pour la dot de Marguerite de Montfaucon, sa femme (Arch. du Doubs. E. 1306).

(3) Arrondissement de Baume (Doubs).

(4) Tr. Ch., *Blâmont I*, 58. Nous pensons que la vouerie de Neufchâteau entra dans la maison de Blâmont à la suite de ce mariage, car celle-ci la tenait en fief des seigneurs de Montfaucon.

(5) Id., *Blâmont fiefs*, 42.

époux, la mainbournie de ses enfants ; c'est en cette qualité qu'elle donna à Pélerin de Bourdonnay, son écuyer, cent livres à prendre sur les terres de Marimont et de Sarreguemines et leurs dépendances, Budestorff (Bédestroff), Haillimer (Hellimer), Rorebach (Rohrbach), Owrexemach, Blibestorff, Onmrexaim, Wrexehawe, sur la vente de Sarreguemines et sur Mengues (Mégange) Grunich (Grening) et Grulanges (Guirlange) (1327) (1). On lit dans Moréri (2) que Marguerite de Montfaucon, dame de Blâmont, fut mariée au marquis de Bade ; il est possible qu'elle ait pris une seconde alliance ; mais, si ce fait est exact, il n'a dû avoir lieu que postérieurement à l'an 1336 où nous la verrons fonder, avec Henry III, son fils, une nouvelle prébende au chapitre de Deneuvre.

Henry II en avait eu deux fils *Henry III* et *Thiébaut Ier*, qui furent successivement seigneurs de Blâmont et dont nous parlerons après avoir épuisé ce que nous savons d'Eyme Ier et de sa descendance, et sans doute une fille, *Cunégonde de Blâmont*, laquelle épousa, dit Moréri, Gauthier, sire de Ray, qui vivait en 1341 et fut père de Jean II, sire de Ray (3).

EYME DE BLAMONT (4), second fils d'Henry Ier, fut ap-

(1) Id. *Blâmont I*, 31. Elle se qualifie dans ce titre « Je, Marguerite de Montfaucon, femme jadis monsignour Hanri de Blanmont, chevallier, le josne, qui fut. »

(2) *Dictionnaire*, art. Montfaucon.

(3) Ibid., art. Ray.

(4) Nous avons cru devoir conserver l'ancienne forme de ce nom qui, aujourd'hui, se dirait Aimé, et fut donné à Eyme à cause d'Emich ou Eyme de Linange, son aïeul maternel.

pelé Eymequin tant qu'il n'eut pas reçu l'ordre de chevalerie ; c'est sous ce nom qu'il est désigné dans l'acte de fondation de la collégiale de Deneuvre et dans le partage de 1311, qui renferme l'énumération des terres qui devaient composer son lot (1).

Nous avons vu son père le désigner, l'année suivante, pour tenir du duc de Lorraine ceux de ses fiefs qui mouvaient du duché, principalement le château de Magnières, promettant qu'Eyme, alors absent, en ferait ses reprises dès qu'il serait de retour ; mais celui-ci, malgré les prières et les menaces de son père, se refusa à faire ce qu'on attendait de lui. Un conflit allait éclater entre le sire de Blâmont et Ferry IV, quand ils résolurent de s'en remettre au jugement de Jean, sire de Bayon, et de Liébaut de Rosières, sire de Ligniville, qui décidèrent qu'Henry devait obliger son fils à reprendre du duc la forteresse de Magnières selon l'engagement qu'il en avait pris, sinon Eyme pourrait y être contraint par la saisie de ses biens. Poussé par son fils, le seigneur de Blâmont refusa de se soumettre à cette sentence ; il eut, pour ce motif, une guerre qui ne se termina qu'en 1324, où il reconnut tenir le château de Magnières du duc. Eyme reçut de ce prince, à cette occasion, un don de mille livres et promit de remplir désormais ses devoirs féodaux (2).

Sa mort eut lieu vers cette époque, car depuis il n'est plus fait mention de lui (3). Il s'était marié à Isa-

(1) Ce partage reçut dans la suite des modifications que nous avons fait connaître en parlant d'Henry II.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 78 et 76.

(3) Un an avant, il avait donné à Thirion de Blémerey,

belle de Saint-Dizier sur laquelle A. du Chesne donne les détails suivants : « Ysabeau de St Dizier, fille de Guillaume, seigneur de St Dizier et de Ieanne de Chalon, dame de Vignory, eut de la succession de son père les terres d'Orville et Humbescourt (1), sises en Champagne, et du côté de sa mère celles de Rouvre (2) et de Montenot-sur-Salins, auec le tiers de la Saulnerie [de Salins] (3) ; et fut mariée à Aimé de Blammont, cheualier, seigneur de Mingnières, Aduoué de Vic, qui laissa d'elle deux filles seulement......, sauoir Marguerite..... et Ieanne...... (4) ».

Au nom de ses enfants, cette dame fit, en 1332, avec Henry III, sire de Blâmont, son neveu, deux transactions ; dans la première, qui était relative aux meubles des châteaux de Blâmont, Deneuvre et Châtillon, elle est dite femme de « monsignor Eyme de Blanmont qui fut » (5) ; la seconde nous la montre agissant en qualité de dame de Blâmont « tant cum en la moitié de la ville de Blanmont, pour la raison de la mainburnie de mes enfans Emekin, Jehanne et Marguerite », au sujet des 500 livres de rente qu'Henry réclamait avant par-

son écuyer, six livres de rente sur Gogney, en reconnaissance de ses bons services. (Ibid. 74.)

(1) Eurville et Humbécourt, canton de Saint-Dizier, arrondissement de Vassy (Haute-Marne).

(2) Rouvre, canton de Bar-sur-Aube (Aube).

(3) Le revenu de la saunerie de Salins fut, pour l'année 1338-1339, de 12605 livres (Arch. du Doubs. B. 246).

(4) *Hist. de la Maison de Vergy*. L'auteur ne connaissait pas Eymequin ; c'est une preuve de la fin prématurée de ce seigneur.

(5) Tr. Ch., *Blâmont I*, 87.

tage (1). On la rencontre encore dans des titres de 1339, où elle donna quittance de 20 livres à compte sur une plus grande somme que Raoul, duc de Lorraine, son cousin, lui devait sur la saline de Rosières, et permit de faire couper, en ses bois de Saint-Clément, la quantité nécessaire à une poêle à faire le sel (2) ; de 1346, à côté d'Eymequin, son fils, et de 1351 où elle est qualifiée, ainsi que dans le précédent, de dame de Montenot ; on y voit que son douaire comprenait une partie de la seigneurie de Domptail (3).

Elle avait donné à son mari trois enfants *Eymequin*, *Jeanne* et *Marguerite*.

Eymequin (4), sire de Blamont *en partie*, était encore sous la tutelle de Nicolas de Salm, lorsqu'il fit, en 1342, avec Henry III, son cousin germain, le partage des villes et seigneuries de Blâmont et de Deneuvre (5).

Le peu qu'on sait du reste de sa courte vie n'offre guère d'intérêt (6) jusqu'au 5 avril 1346, où Isabelle de

(1) Ibid., 86.

(2) Tr. Ch., *Rosières I*, 89.

(3) V. plus loin.

(4) Ou Eyme II.

(5) V. plus loin.

(6) Nous indiquerons seulement ici les autres actes qu'on a de lui : 1344 (n. st.), janvier. « Eymequin, seigneur de Blâmont, fils de feu Ayme de Blâmont, donna 50 l. de tournois de rente à Jean Braidit, citain de Metz, assignés sur ce qu'il a à Étain, ville ferme et ban, à Bouligny, Amermont, Espiennes, Bertrameix, Proicy, Bouvigny, Dommarie, Gouraincourt et Joudreville... » (Du Fourny, t. X, p. 229). — 1344, en juillet. « Emequin, sire de Blâmont, déclare avoir donné à François de Herbéviller, chevalier, tout ce qu'il

Saint-Dizier et Eymequin, sire de Blâmont, écuyer, son fils, reconnurent avoir reçu du duc Raoul 500 livres de tournois pour le rachat de leur part dans la gagère du ban d'Azerailles, réservant les cent livres qu'ils touchaient annuellement sur la saline de Rosières (1).

Il n'est plus fait postérieurement mention d'Eymequin, qui était pourtant fort jeune, n'ayant pas encore été créé chevalier. Tout porte à croire qu'il fut tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346, aux côtés de son suzerain, le duc Raoul, qui y périt, comme l'on sait, à la tête des troupes qu'il avait amenées au roi de France (2). Précédemment, il avait fait ses reprises pour les fiefs qu'il tenait de ce prince, l'acte, qui ne

avoit à Ogéviller et finage, en hommes, femmes, tailles, cens, rentes, redevances, chapons, poulles, bois, justice... » (Tr. Ch., *Lunéville I*, 36.) — 1345. « Obligation d'Emelin, seig[r] de Blâmont, envers Collart le Gronay et Poinsignon Broudier des changes de Metz, de 350 livres, dont Simon, comte de Salm, s'est constitué plège. » (*Coll. de Lorr.*, t. 364, f° 7.) — Rappelons aussi que le traité de paix conclu en 1344, entre l'évêque de Metz et la ville de Vic, fut scellé par Thiébaut, sire de Blâmont, et *Emekin, son cousin, de Blâmont*. (Du Fourny, t. X, p. 230.)

(1) Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 53.

(2) On est certain toutefois qu'il était déjà mort le 2 octobre 1348, date d'un titre dans lequel « Henry de Faucogney, chevalier, et Jehanne de Blâmont, sa femme, déclarent que *feu leur frère, sire Eymes de Blâmont*, avait engagé la ville de Buryville à François de Herbéviller pour la somme de quatorze vingt livres tournois; les droits sur Buryville sont échus aux déclarants par suite du décès du dit Eyme de Blâmont, ils cèdent au dit François de Herbéviller tous leurs droits de propriété, à charge de les relever d'eux en fief. » (*Chartes de Reinach*, 376.) — V. aussi plus bas.

porte point de date, est ainsi conçu : « C'est ceu que je Emequins, sires de Blanmont, tien de monsignour le duc : mai partie dou ban de Laffrembonne, c'est asavoir à Batrenboix, à La Forest et en la ville de Laffrenbonne ; item, ma partie de Dongevin ; item, ma partie dou ban d'Ezerauble (1), c'est assavoir de la ville d'Ezerauble, dou molin et de la ville de Fluns (2). Et toutes ces choses tien je ligement de monsignour le duc en après l'évesque de Més ; et se je Emequins, en poie plux trouer en bonne foy, ou li cas si assieret qui m'en enchoiet plus, ou mes sires li dus m'en ensougnet plus, avant bonnement aides en wel je faire devoir tant avant que on ne trowerait point de deffaut en moi. En signe de véritei, ai je mis mon saiel à plain en cest présent escript (3). »

Jeanne de Blamont, dame d'Eurville, Humbécourt, Montenot et du tiers de la saunerie de Salins, épousa, en premières noces, Henry de Faucogney, vicomte de Vesoul, d'une illustre maison de Bourgogne (4), au

(1) Azerailles.

(2) Flin.

(3) Tr. Ch., *Blâmont III*, 91 (*Original*).

(4) On lit dans les *Mémoires de la République Séquanaise*, de Gollut, revus par M. Duverney : « Jean de Faucogney et la veuve du Dauphin, sa femme, ne laissèrent point de postérité. *Henri, vicomte de Vesoul*, était le plus jeune de ses frères et vivait encore en 1368 (?). Il avait épousé Jeanne, fille d'Amé de Blamont et d'Isabelle de S. Dizier. Catherine et Jeanne de Faucogney, les seuls fruits de ce mariage, épousèrent, l'une Conrad, fils de Godefroi comte palatin de Tubingue et de Claire de Fribourg, l'autre, d'abord Jean de Neufchâtel, seigneur de Vuillafans-le-neuf, et ensuite Henri de Longwy, seigneur de Rahon. »

plus tard en 1348 ; on en trouve la preuve dans un un titre du 2 octobre de cette année, par lequel ils promirent d'indemniser Thiébaut, sire de Blâmont, leur cousin, d'un cautionnement de 200 livres qu'il avait fait pour eux envers Burcard de Fénétrange et, en garantie, lui engagèrent les biens échus à Jeanne « après lou decept de nostre chier frère, monseignour Eyme de Blanmont, qui fuit, dont Deus ait l'ame (1). » Ils firent, le 9 février 1352, avec le même Thiébaut, un partage en vertu duquel Henry céda à son cousin ce qu'il tenait, du chef de sa femme, à Deneuvre et au faubourg de Laître et reçut en échange ce que le seigneur de Blâmont possédait au château et en la ville de Magnières et dans les lieux de Mazelure, Jolivet, Chanteheux, Maixe et Mortagne ; il conserva en outre Domptail, Buriville et Reclonville (2).

Jeanne était remariée à Brun ou Brunon de Ribaupierre ou de la Haute-Ribaupierre (3) dès l'an 1362, où le duc de Lorraine, ayant retiré des mains des héritiers de Conrad de Fribourg les fiefs que ce seigneur tenait de lui (4), en disposa en faveur de Brunon de Ribaupierre et de Jeanne de Blâmont, sa femme (5). Celle-ci

(1) Cartul. *Blâmont domaine*, f° 157 v°.

(2) V. plus loin.

(3) Il était probablement possesseur du château de Hohrappolstein (Haute-Ribaupierre) près de Ribauvillé. — V. *Les seigneurs de Ribaupierre*, par M. Meaume, dans les *Mémoires de la Soc. d'arch. lor.* de 1873. On y lit que Brun vivait de 1361 à 1394 et qu'il épousa, en secondes noces, Agnès, dame de Granson.

(4) Entre autres celui de Romont.

(5) D. Calmet. *Hist. de Lorr.*, 2e édition. Généalogie de Blâmont.

ne vivait sans doute plus au mois de juillet 1372, puisque son mari, qualifié de seigneur de Magnières et de Romont, fit alors hommage au roi de France pour « Humbescourt, prévosté de Vassy, Rouvre, prévosté de Bar-sur-Aube, et la moitié d'Urville, partable avec Marguerite de Blâmont la jeune de Salm, sa sœur (1). »

Trois filles étaient nées de cette union : Alixend, mariée à Burcard de Fénétrange ; Jeanne, dame de Magnières, épouse de Folmar de Géroldseck puis d'Egon, comte de Kirbourg, lequel fit, en 1407, ses reprises du duc de Lorraine pour ce que sa femme possédait à Magnières (2) ; enfin Isabeau, dame de Montenot, d'Arc (3) et du tiers de la saunerie de Salins, conjointe à Guillaume de Vergy, seigneur de Port-sur-Saône (4).

Marguerite de Blamont était, au commencement de 1347, l'épouse de Jean, dit le jeune, comte de Salm, seigneur de Viviers et de Puttelange. En cette année, « Adelette de Lichtenberg, dame de Salm, au nom de Jean de Salm, son fils, et de Marguerite de Blâmont, sa femme, comme mainbournesse de ses dits enfants et pour la rémission de ses péchés, quitte aux hommes et femmes de la ville de Blâmont et du Vieil Marché la

(1) Cartul. *Blâmont fiefs*. Deux ans auparavant, Brun et Jeanne, sa femme, avaient donné à Othe de Salins leurs droits sur la forêt de Champagny. (Arch. du Doubs, B. 431.)

(2) H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*.

(3) Arc-sous-Montenot (Doubs).

(4) Duchesne, *Hist. de la Maison de Vergy*, p. 198. Leur fille Jeanne de Vergy épousa dans la suite Jean II de Blâmont.

mortemain, c'est à dire ce qu'on avoit coutume de prendre sur eux pour cause de morte main. Le jour de saint Gengoult en mai (1). »

Ayant fait, denx ans après, avec Thiébaut, sire de Blâmont, le partage des biens qu'ils possédaient en commun, Jean de Salm et sa femme en envoyèrent l'original à l'évêque de Metz en le priant de l'agréer et d'y mettre son sceau (2). Ce traité, qui n'est point parvenu jusqu'à nous, fut suivi, en 1352, d'un échange par lequel Thiébaut abandonna ce qu'il possédait à Châtillon ainsi que les bois en dépendant à ses cousins, qui lui cédèrent en retour ce qu'ils avaient aux château, ville, ban et finage de Magnières, en hommes, femmes, maisons, rentes, justice, etc. (3). Nous avons vu Rodolphe, comte de Habsbourg, leur vendre, dans la suite, sa part de la seigneurie de Blâmont (4).

Après la mort de son époux, tué en 1368 au combat de Ligny, Marguerite se qualifia, comme douairière, de dame de Puttelange. La même année, elle partagea avec Jeanne, sa sœur, la succession d'Isabelle de Saint-Dizier, leur mère ; la seigneurie de Montenot et des rentes de Salins furent attribuées à Jeanne ; Marguerite reçut les terres « d'Orville et de Rouvres-devant-Bar (5). » Elle fit, en conséquence, ses reprises du roi

(1) Du Fourny, t. III, p. 76. Cette charte (Tr. Ch., *Blâmont I*, 171) n'existe plus.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 109.

(3) Ibid., III. L'original fut scellé par Frédéric, comte de Sarrewerden, et Simon, sire de Lichtenberg, cousins des parties.

(4) V. plus haut.

(5) Arch. du Doubs, *Inventaire*, B. 469. Cette analyse doit être incomplète, car les biens dont il s'agit semblent être

de France pour « la moitié d'Urville-sur-Marne, partable avec Brun, s[r] de Ribaupierre, son frère, Humbécourt, Rouvre, Morancourt (1), Mathons (2), Messey (3), La Neufville » (4), qui lui provenaient de l'héritage d'Isabelle de Saint-Dizier (13 août 1372) (5).

Elle eut, quatre ans plus tard, une guerre avec les fils de Thiébaut, sire de Blâmont, qui l'accusaient, à bon droit paraît-il, d'avoir, par ses intrigues, causé la mort de leur père, on ignore dans quelles circonstances ; le motif en aurait été l'état d'indivision dans lequel se trouvait alors la seigneurie de Blâmont. Les troupes qu'elle avait réunies furent complétement battues, et elle dut se soumettre par différents traités aux plus dures conditions, céder tout ce qu'elle possédait dans la ville et la seigneurie de Blâmont et payer 8000 florins d'or pour la rançon des gentilshommes qui avaient été faits prisonniers en défendant sa cause (6). Elle conserva toutefois Châtillon, si l'on doit en croire Meurisse (7), qui mentionne au nombre des titres de la

demeurés indivis : on a vu que Jeanne ou plutôt son mari possédait, en 1372, la moitié d'Eurville et de Rouvre, tandis que Marguerite resta en possession de la moitié du château et de la seigneurie de Montenot, qu'elle vendit, en 1374, avec un sixième de la saunerie de Salins, à Tristan et Hugues de Chalon, moyennant une rente de 350 livres sur le péage de Jougne. (Ibid., 457 et 469.)

(1) Canton de Vassy (Haute-Marne).

(2) Canton de Joinville, arrond. de Vassy.

(3) Mussey (?), canton de Donjeux, arrond. de Vassy.

(4) La Neuville, canton de Vassy.

(5) Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 64.

(6) Id., *Blâmont I*, 148, 149, 151 et 167. V. plus bas.

(7) *Hist. des évêques de Metz.*

chancellerie de Vic une reprise faite pour cette seigneurie à l'évêque de Metz par Marguerite de Blâmont, le dimanche avant la saint Michel 1377.

HENRY III, SIRE DE BLAMONT.

Encore mineur en 1327 (1), Henry III ne portait que le titre d'écuyer et devait être fort jeune lorsque la mort de son aïeul le fit seigneur de Blâmont, sur la fin de 1331 (2). Son premier soin fut « par consoil de nous communs amis, de plusours nobles et saiges homes », de terminer la guerre que, depuis longtemps, Henry I[er] soutenait contre Adémare, évêque de Metz. A cet effet, il fit avec le prélat un traité de paix (3), par lequel il consentit à lui faire les reprises qu'il réclamait, savoir pour le château et le bourg de Blâmont et leurs dépendances, tels qu'Henry, son aïeul et Ferry, son bisaïeul, les avaient repris autrefois, le château et le bourg de Deneuvre et toute la châtellenie, dont la partie située entre la Meurthe et la Vezouse était un ancien fief de l'évêché, tandis que l'autre partie, comprise entre la Meurthe et la Mortagne, était un nouveau fief reconnu par son aïeul à l'évêque Bouchard, plus le château de Châtillon et la vouerie de Vic. Adémare, de son côté, ratifia tous les traités faits entre ses prédécesseurs

(1) V. plus haut.

(2) Le premier acte qui lui donne la qualité de chevalier est du mois de janvier 1335 (n. st.).

(3) Henry III déclare dans cette pièce qu'il est le petit-fils d'Henry I[er] : « noble home Henri signour de Blanmont qui fuit, aiyeul de nous Henri, signour de Blanmont. »

Bouchard et Renaud et le seigneur de Blâmont, et déclara avoir cédé à Henry, pour une certaine somme, la suzeraineté du château de François, sire d'Herbéviller, chevalier, laquelle était une des causes de la guerre, réservant que celui-ci ne pourrait, en cas de guerre entre l'évêché et le sire de Blâmont, y recevoir l'un ou l'autre des belligérants pendant toute la durée des hostilités. Les parties se quittèrent enfin tous les dommages qu'elles et leurs alliés s'étaient causés (1) et prièrent Simon, comte de Salm, et Gaucher de Montil, frère de l'évêque, de mettre leurs sceaux au traité (janvier 1332, n. st.) (2). Quelques jours après, Adémare prit en admodiation de « noble damoisel » Henry, sire de Blâmont, la moitié de la vouerie de Vic pour le temps de son épiscopat, moyennant la somme annuelle de 100 livres assignée sur les salines de Moyenvic. (3)

Henry put alors s'occuper de certaines affaires au sujet desquelles il était en désaccord avec Isabelle de Saint-Dizier, sa tante, agissant au nom de ses enfants mineurs ; elles furent terminées dès la même année. Par une transaction du mois d'août, Isabelle reconnut le droit qu'avait Henry, comme représentant l'aîné de la maison, de prélever avant partage une rente de 500

(1) En 1333, les habitants de Saint-Benoît, près de Rambervillers (de l'évêché de Metz) intentèrent un procès à l'abbaye de Senones au sujet de la reconstruction de leur église qui avait été brûlée pendant la guerre entre l'évêque de Metz et le seigneur de Blâmont. (V. Dom Calmet, *Hist. de Senones*.)

(2) Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 47. (Original.)

(3) Du Fourny, t. X., p. 188.

livres tournois sur les revenus de la seigneurie de Blâmont (1).

Quatre commissaires : Geoffroy de Dombrot, François d'Herbéviller, Liétard de Montigny et Herman d'Ogéviller, désignèrent les biens qui devaient être affectés à cette rente ; ce furent Fremonville et le moulin, excepté la part du comte de Habsbourg, pour 26 livres de rente, Halloville et Badesemont pour 12, Barbas pour 38, les étangs de Vilvaucourt, d'Halloville et de « Gerneis » (?), les deux bois de Vilvaucourt et la moitié du moulin pour 100, Repaix et Asenzey pour 47, Amenoncourt et Igney pour 30, le bois des Amenienbois pour 30, Leintrey et La Neuveville-aux-Bois pour 14, Reillon, Gondrexon et Chazelles pour 45, Domêvre sans la garde des biens de l'abbaye de Saint-Sauveur pour 52, Montigny et le moulin pour 45, sauf la garde des biens de l'abbaye de Moyenmoutier, Foulcrey, le grand étang, le moulin, le petit moulin et le bois pour 40, enfin le moulin et l'étang de Repaix pour 15. Les termes du partage fait entre Henry II et Eyme devaient continuer à être en vigueur (2).

Ils firent de même, le mercredi après la Toussaint suivante, avec l'aide d'André de Barbas, Henry d'Herbéviller, Liétard de Montigny et Herman d'Ogéviller, un nouvel accord où il fut convenu : que tous les meubles se trouvant dans les châteaux de Blâmont, Deneuvre, Châtillon et ailleurs seraient partagés par moitié, notamment « les arbellestres, les quaireis et les bau-

(1) On a vu que cette rente avait été accordée à Henry II, son père, pour son droit d'aînesse.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 14 (Original.)

dreis » ; que les clefs de Blâmont et de Deneuvre seraient remises aux mains d'un gouverneur qui leur prêterait serment ; qu'ils mettraient ensemble à Châtillon un châtelain, un portier et des gardes ; que les forestiers de leurs bois indivis seraient nommés par chacun d'eux, et que les amendes seraient communes (1).

On sait que les seigneurs de Blâmont jouissaient d'une rente de 200 livres dans le duché de Brabant ; les intérêts n'ayant pas été payés depuis longtemps, Henry fit saisir certaines terres appartenant au duc, qui transigea avec lui en lui donnant 100 autres livres de rente à ajouter à celles qu'il avait déjà (mai 1334) (2).

Henry traita aussi avec Edouard, comte de Bar ; par lettres du mois de février suivant, ce prince déclara qu'ayant eu plusieurs guerres avec Henry (Ier), sire de Blâmont, son cousin, « tant pour feux boutés, chasteils prins et levés », il lui avait engagé les terres d'Etain et Saint-Maurice (3), avec leurs dépendances, et qn'il s'était arrangé avec « Hanri fil dou fil dou davant dit monsignour Hanri » et avec Isabelle de Saint-Dizier et leurs aidants, de telle manière qu'ils demeureraient quittes les uns envers les autres de tout le mal qu'ils s'étaient fait. (4)

Henry et Marguerite de Montfaucon, sa mère, établirent par une charte du 5 mars 1336 (v. st.), une huitième prébende en leur collégiale de Deneuvre et,

(1) Ibid , 87. (Original). Henry III y est nommé : « Hanri, fils monsignour Hanri de Blanmont, le josne, qui fut. »

(2) Ibid., 89.

(3) Aujourd'hui écart de la commune de Warcq voisine d'Etain.

(4) Ibid., 90.

« considérans que, qui à l'autei sert, de l'autel doit vivre », donnèrent, pour cette fondation, six quartes de froment, six de seigle et autant d'avoine, plus six livres tournois à toucher chaque année sur leurs rentes de Domptail et de Fontenoy, le tout devant être rendu par les soins des « proudomme » de ces lieux en « l'ostel » des chanoines à Deneuvre, de même qu'ils le conduisaient jusqu'alors au château de ce lieu (1).

L'année suivante, éclata entre le duc de Lorraine et Henry, d'une part, et Geoffroy, comte de Linange, d'autre, une guerre dont nous ignorons les motifs. Nous savons seulement que la paix fut faite en septembre et que l'on nomma quatre chevaliers pour examiner les droits de chaque partie et les établir à la Saint-Martin suivante ; Gérard de Nancy, sire de Lenoncourt, et François d'Herbéviller furent désignés par le duc et par Henry ; Jean de Bénestroff et Renaud de Craincourt le furent par le comte ; tous devaient, en cas de contestation, se soumettre au jugement de Simon, comte de Salm. (2) Le seigneur de Blâmont n'eut sans doute pas à se plaindre du résultat des conférences qui suivirent, car il donna, quelques mois après, à son » ameis et fiaubles chevalliers, messires Fransois de Herbéviller », en considération de ses bons services, 10 livres de rente sur les revenus de Deneuvre (3).

Il faillit se brouiller en 1341 avec Adémare de Montil, à cause de ses sujets de Domptail qu'avaient atta-

(1) Id., *Deneuvre*, 23 (original).

(2) Id., *Blâmont I*, 91. Il sera encore plus loin question de cette guerre.

(3) Id., *Deneuvre*, 24.

qués les habitants de Moyen dépendant de l'évêché ; Jean d'Apremont, sire de Forbach, nommé arbitre, sut arranger cette affaire qui n'eut pas de suites (1).

Dom Calmet a relaté le célèbre jugement que le sire de Blâmont rendit la même année contre un jeune seigneur de Ribaupierre, lequel était peut-être son beau-frère : « Jean, seigneur de Ribeaupierre, dit-il, avoit arrêté Bencelin, abbé de Moyenmoutier et l'avoit fait conduire dans son château où il l'avoit retenu jusqu'à sa mort. Le père de Jean ayant été demander sa grâce au duc, celui-ci nomma Henry de Blâmont pour terminer cette affaire et le seigneur de Ribeaupierre promit en son nom et en celui de son fils de s'en remettre à son jugement sous peine de 1000 marcs d'amende. Henry de Blâmont condamna le jeune comte de Ribeaupierre : 1° à payer 10 soudées de terres par an à l'abbaye de Moyenmoutier pour l'anniversaire de l'abbé Bencelin ; 2° à prendre la défense de cette abbaye, de ses biens et des personnes qui la composent, envers et contre tous ; 3° à se rendre pour la prochaine fête de Noël auprès du seigneur duc pour assister à une procession, revêtu d'une simple tunique, sans ceinture, tête nue et tenant en ses mains un cierge allumé ; 4° à faire le pélérinage de Saint-Thomas de Cantorbéry en Angleterre, à pied, un bourdon à la main et de n'en revenir qu'à l'ordre du duc Raoul. Ce jugement en date du samedy après la Saint-Nicolas de l'an 1341 (2). »

Dans la première transaction faite en 1332, entre Henry III et Isabelle de Saint-Dizier, on a vu que le

(1) Id., *Nancy II*, 97.
(2) *Hist. de Lorr.*, 1re éd., t. II, col. 521.

partage fait précédemment entre Henry II et Eyme continuerait à être observé; il s'ensuit que les villes de Blâmont et de Deneuvre étaient restées indivises entre les deux branches de la maison de Blâmont, qui se trouvaient représentées, à l'époque où nous sommes arrivés, par Henry III et Eymequin. Une telle situation avait de graves inconvénients et devait donner lieu à de fréquentes difficultés; aussi, le roi de Bohème, comte de Luxembourg, l'évêque de Metz, le duc de Lorraine, le comte de Bar et plusieurs de leurs parents et amis s'entremirent-ils pour amener les deux cousins à un partage qui fut conclu au mois d'avril 1342: Henry, en sa qualité d'aîné, conserva le château de Blâmont, mais il n'eut que la moitié de la ville dont l'autre partie devint la propriété d'Eymequin (1). Cet arrangement, aussi défectueux que le premier, fut cause, dans la suite, de bien des malheurs.

Bientôt après, Henry reconnut qu'il était homme-lige de Raoul, duc de Lorraine, avant tout autre, excepté l'évêque de Metz, et promit, en raison des grands honneurs qu'il en avait reçus, de le servir de sa personne, de ses hommes et de ses forteresses, — mais aux frais du duc dès qu'il lui faudrait sortir des murs de Blâmont, — envers et contre tous, sauf l'évêque de Metz, contre lequel on ne pourrait l'obliger à chevaucher ni à prêter ses forteresses (2).

Il se trouva mêlé à la guerre que ce prélat soutenait alors contre le comte de Bar; c'est, du moins, ce qui

(1) Tr. Ch., *Blâmont 1*, 97. Il n'y est question que de la ville de Blâmont.

(2) Ibid., 98.

résulte d'une déclaration de Simon, comte de Salm, portant que, « parmi certaines conventions qu'il a faites avec le comte de Bar, il doit commencer, quatre jours avant la Saint-Barthélemy (20 août), guerre ouverte à Henry, sire de Blâmont, et à ses aidants, pour son fait en chef et doit maintenir à la guerre 40 hommes d'armes et plus lorsque le cas le requerra, à ses frais et dépens, sauf que, si on y avoit pris de ses gens d'armes ou de sa maison, le dit comte les lui doit rendre et délivrer avec tous ses chevaux qui seront morts ou perdus, le tout aux us et coutumes du pays, etc. (1) ».

Cette lettre est datée du vendredi après la Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin) 1342 ; c'est le dernier document où figure Henry III ; il mourut donc jeune (2) peu de temps après, et, dans un titre du mois de janvier suivant, Thiébaut Ier, son successeur est déjà qualifié de sire de Blâmont. S'était-il marié ? c'est probable, mais non prouvé ; il paraît certain toutefois qu'il ne laissa pas d'enfants. Quoiqu'il en soit, si Henry III se maria, ce fut vraisemblablement à Ida de Ribaupierre, sœur de Brun l'époux de Jeanne de Blâmont ; dans la généalogie de cette maison, il est dit en effet qu'Ida épousa 1° *le comte de Blâmont,* 2° le baron de Ramstein (3); or, si le fait est exact, nous ne voyons qu'Emequin et Henry III auxquels il puisse s'appliquer et nous avons lieu de croire que c'est plutôt à ce dernier.

(1) Du Fourny, t. II, p. 253.

(2) Henry II se maria vers 1310 ; Henry III, son fils avait donc à peine 30 ans au moment de son décès.

(3) V. le travail de M. Meaume, déjà cité.

THIÉBAUT Ier, SIRE DE BLAMONT.

Thiébaut Ier était majeur lorsqu'il succéda à Henry III, son frère. Bien que n'ayant trouvé nulle part l'indication du degré de la parenté qui existait entre eux, il nous semble impossible de concevoir le moindre doute à cet égard. En effet, Henry III était mort trop jeune pour avoir pu laisser un fils déjà majeur au moment de son décès ; on sait de plus qu'Eyme Ier n'avait eu qu'un enfant mâle, qui vivait encore ; Thiébaut ne pouvait donc être que le second fils d'Henry II et de Marguerite de Montfaucon (1). L'éloignement dans lequel il pouvait se trouver, comme il était d'usage à cette époque où les jeunes gentilshommes et surtout les cadets quittaient le château paternel pour aller, souvent au loin, près d'un seigneur parent ou ami, remplir les fonctions d'écuyer et se façonner au métier des armes, explique suffisamment pourquoi on ne le voit apparaître dans les archives de Blâmont que l'année où il prit possession de son héritage.

Comme Henry Ier, son aïeul, Thiébaut fut un guerrier célèbre; mais il ne possédait pas la prudence de celui-ci et, s'il eut souvent de grands succès, il connut aussi les revers et mourut en laissant l'ancien patrimoine de sa maison obéré, sinon amoindri, par les nombreux emprunts qu'il avait dû contracter.

Il est fait mention de lui, pour la première fois, dans une donation de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, du 31 janvier 1342 (v. st.), à « Thybaut,

(1) Il est certain qu'il était le petit-fils d'Henry Ier.

sir de Blancmont, nostre cousin », pour les services qu'il en avait reçus, de 1000 florins de Florence, moyennant lesquels celui-ci devint son homme lige après l'évêque de Metz, le duc de Lorraine et le comte de Bar, à charge de reprendre et tenir ligement de lui 100 livres tournois de rente sur son franc alleu (1).

Deux ans plus tard (3 janvier), il reconnut qu'il était homme lige du duc de Lorraine comme ses prédécesseurs ; cet acte est conçu dans les mêmes termes que celui donné par son frère (2).

Les bourgeois de Vic, ayant eu, peu après, de graves démêlés avec Adémare de Montil, leur évêque, se mirent sous la protection du duc Raoul, qui promit de les défendre contre tous, excepté Thiébaut de Blâmont, leur voué ; le traité qui mit fin à ces dissensions (avril 1345) fut scellé par onze gentilshommes qualifiés d' « élus sur les communes criées de Lorraine », parmi lesquels figuraient Thiébaut, sire de Blâmont, et Eymequin de Blâmont, son cousin (3).

Raoul était alors en guerre contre l'évêque de Metz ; Thiébaut fut un des seigneurs que le roi de Bohême, nommé arbitre, s'adjoignit pour établir les conditions de la paix qui fut bientôt signée. En conséquence de ce traité, le duc donna à son « très ameis et féalz cusins, messires Thiebaulz, sires de Blanmont », en considération de ses bons services et pour l'indemniser « de plusours damaiges que nous et nous gens aviens fait à li et à cez homes et subgis, on temps des guerres que nous aumes à l'évesque de Més et à conte de Bairt », le

(1) Tr. Ch., *Blâmont fiefs*, 72.

(2) Id., *Blâmont I*, 100.

(3) Du Fourny, t. X, p. 230, et D. Calmet, *Hist. de Lorr.*

château de Turquestein et toute la châtellenie avec les villages et bans en dépendant, à charge de foi et hommage et sous réserve de les pouvoir racheter en payant 2000 l. de petits tournois (1). Le lendemain, il lui donna encore la gagère du ban d'Azerailles, dont il avait fait le rachat à Henry III moyennant 500 livres, pour la tenir en fief comme celui-ci la tenait (2).

Ce prince étant mort à Crécy, la bonne entente qui existait entre lui et Thiébaut ne se continua pas avec la régente, Marie de Blois, sa veuve. Les habitants de Lunéville et de Deuxville furent la cause première de cette rupture, on ignore pourquoi ; toujours est-il que le sire de Blâmont, ayant pris les armes, tua ou blessa plusieurs hommes, en fit d'autres prisonniers et pilla des villages. Par traité du 23 mai 1347, la duchesse lui pardonna et promit de ne jamais faire aucune réclamation pour ces faits, à lui ni à ses « hommes et sugis, aidans, adhérans et confortans » (3).

Cette preuve de faiblesse ne servit qu'à faire paraître

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 101. Cette donation est du 9 août 1346. La châtellenie de Turquestein, qui appartenait à l'évêché de Metz, avait été engagée par Adémare au duc en vertu du traité de paix dont il vient d'être question ; elle comprenait, outre le château, les villages de Turquestein, Lorquin, Landange, Aspach, Saint-Quirin, Heille, Vasperwiller, Xouaxange, Hermelange, Wilre (Courtegain), Giversin (Guerfin), Rammerspach (?), des portions dans ceux de Petitmont, Bon Moutier, Cirey, Vallois (Vala), Hattigny, Warcoville (La Neuve-Grange), Niderhoff, où le seigneur de Blâmont possédait aussi des parts, et l'avocatie du prieuré de Saint-Quirin.

(2) Ibid., 100 *bis*.

(3) Ibid., 102.

Thiébaut plus puissant et, dès l'année suivante, on put voir l'abbaye de Saint-Remy de Lunéville se mettre sous sa protection, elle et ses biens, pour cinq ans, en payant une rente de vingt-quatre quartes d'avoine (1), les habitants de Saint-Clément, sujets du chapitre de Metz, implorer sa sauvegarde pour huit années, moyennant un resal et demi (261 litres) de même grain par ménage (2), et enfin l'abbaye de Senones lui promettre 40 quartes aussi d'avoine chaque année pour la même raison (3).

En 1349, il guerroyait contre les « citains, manants et habitants » de Metz, avec ses alliés les comtes de Deux-Ponts, de Salm et de la Petite-Pierre, Trichmann de Linange, comte de Réchicourt, Ferry de Linange, Jean, Bourcard et Olry, sires de Fénétrange, Hugleman, sire de Fénétrange et ses fils, Nicolas et Jean de Dagstoul (4). Durant cette guerre, l'évêque de Metz, la duchesse de Lorraine, Jean d'Apremont, sire de Forbach, et plusieurs autres prirent le parti de la cité et, bientôt contraint de traiter, le seigneur de Blâmont promit, tant en son nom qu'en ceux de ses alliés, de ne rien réclamer à l'évêque, à la duchesse, aux Messins et à leurs amis pour les dégâts qu'ils avaient faits sur ses terres et à renoncer à toutes les « wardes,

(1) Ibid., 106. Environ 60 hectolitres.

(2) Du Fourny, t. X, p. 364.

(3) Tr. Ch., *Abb. de Senones*, 16.

(4) L'année précédente, les comtes de Deux-Ponts et de Linange lui avaient demandé son aide contre le comte de Sarrewerden (Tr. Ch., *Fénétrange I*, 196). Il paraît que ces hostilités eurent pour cause la succession d'un seigneur de Fénétrange que Thiébaut avait cautionné.

bourgeries et commandises » qu'il avait prises tant à l'évêché qu'au duché, depuis la mort de Ferry de Fénétrange (1). Il s'engagea de plus, avec François d'Herbéviller, à faire respecter la paix par Arnould de Saint-Epvre, son vassal, qui faisait des courses sur les terres de la duchesse (2).

Il ne tarda pas à prendre sa revanche; car, une nouvelle guerre ayant éclaté, l'année suivante, entre Marie de Blois et l'évêque Adémare, il prit parti pour ce dernier et, à la tête de 300 gens d'armes seulement (3), battit près de Pont-à-Mousson un corps de 700 hommes d'armes et gens de pied de Lorraine avec tant de bonheur qu'il en tua 160 et ne perdit qu'un seul des siens. Ce brillant succès a été soigneusement consigné par les chroniqueurs messins; c'est d'abord le doyen de Saint-Thiébaut qui s'exprime ainsi: « Le seignour Thibault de Blanmont, chevalier, qui estoit chavetaint ciaulx de Metz, conduisoit les ardours ceulx de Metz qui estoient en tout CCC hommes d'armes et encontront bien DCC hommes d'armes que sergent a pied et se combatirent a eulx et les desconfirent ; et en y ot bien CLX des mortz de ceulx de la duchié, et de la partie de Metz n'en n'y ot que un tout seul, mais il en y ot plusieurs des bléciés et des navrés. » Puis la chronique en vers :

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 108.

(2) Cartul. *Blâmont fiefs*.

(3) L'homme d'armes était accompagné de plusieurs cavaliers, Thiébaut pouvait donc avoir sous ses ordres 1200 chevaux ; les Lorrains ayant de l'infanterie, il est difficile d'évaluer leur nombre.

« Le sieur Thiebauld de Blanmont,
Noble chevalier de renom,
Pour aller brusler en Lorraine
Des Messains estoit capitaine.
Aux Messains advint une alarme
Des Lorrains sept cens hommes d'armes,
Dont sept en furent attrapés
Des Lorrains morts et extirpés.
Des Messains ne mourut qu'un homme,
Mais des navrés en y eut grand somme,
L'un bien joyeulx, l'aultre marri,
L'un meshaigne et l'aultre guerri. »

A la conclusion de la paix, Thiébaut profita des dispositions bienveillantes de l'évêque envers lui, pour en obtenir le réglement de certaines questions qui étaient restées pendantes entre eux, comme le moulin de Baccarat, la fourche patibulaire qu'il avait dressée devant ce bourg (1), les dégâts que lui et son prédécesseur avaient faits sur les terres de l'évêché, notamment pendant la guerre contre le comte de Linange, le sire de Ribaupierre et autres allemands (en 1337), etc. Adémare se trouva lui redevoir 2000 florins d'or et 2000 l. de petits tournois et, pour ces sommes, lui engagea les château et châtellenie de Turquestein avec l'avocatie du prieuré de Saint-Quirin, qu'il venait de retirer des mains de la duchesse à l'aide d'un emprunt fait au sire

(1) Ce fut probablement alors que ce prélat acheta la tour que les seigneurs de Blâmont avaient fait élever devant le château de Baccarat (V. Meurisse, *Hist. de Metz*, p. 502). Le même auteur dit aussi qu'il engagea à Thiébaut la ville de Sarrebourg et ses dépendances pour 500 florins.

de Blâmont (1). Celui-ci conserva donc cette importante seigneurie ; mais, comme Marie de Blois lui avait remboursé les 2000 livres pour lesquelles le duc Raoul la lui avait mise en gage, il reprit d'elle aussitôt, suivant leurs conventions, pour pareille somme, plusieurs fiefs qu'il possédait en francs alleux : les villages de Gogney, Verdenal, Chazelles, Igney, Halloville et Badésemont, les voueries de Domêvre et de Bon-Moûtier et ce qu'il avait acquis des héritiers de Renier de Hombourg avec les bois au-dessus d'Ibigny, les bois de *Valle* (Voile) ?, de *Xermenberch*, de *Thiesselein* près Cirey et le moulin neuf situé sur la Vezouse entre Blâmont et Barbezieux (2).

Pendant les deux années qui suivirent, Thiébaut semble être resté en paix avec ses voisins. Il les consacra aux soins de ses affaires de famille et fit, le 1er février 1351 (v. st.), avec Henry de Faucogney et sa femme, Jeanne de Blâmont, une transaction par laquelle il fut convenu ce qui suit : Il prendra ce que ses cousins avaient « en la ville ferme de Denneure, on bourc de Laitre davant Denneure on ban et on finaige..., item..... toutes les wagières de la ville ferme de Denneure que li dis sires Hanris de Falcoingneis, messires Eymes de Blanmont et messires Hanris, *li grans*, sires de Blanmont, cui desur dit, avoient obligiet et mis en waiges », plus les 10 livrées de terre qu'Odewin d'Herbéviller tenait sur la vente de Deneuvre et tous les anciens hommages relevant de cette ville, excepté le fief que les héritiers « Fontainne de Sainct-Alâme »

(1) Tr. Ch., *Blâmont II*, 2.

(2) Id., *Blâmont I*, 110.

avaient à Domptail, excepté aussi Buriville et Reclonville qui devront demeurer à Henry ; après le décès d'Isabelle de Saint-Dizier, dame de Montenot, il aura ce qu'elle possédait pour son douaire en la châtellenie de Deneuvre, c'est-à-dire le marché de ce lieu, le bois de « la Wèvre » et des revenus sur le ban d'Azerailles et sur Flin, Le Ménil et Destord, à part la ville et le ban de Domptail qui resteront à Henry, à charge par lui de payer, dès à présent, à son cousin, une rente de 100 l. tournois, dont Jean de Salm et Marguerite de Blâmont, sa femme, devront être cautions ; il prendra encore « le boix que on dit à Saint Martinboix (1), le boix de Mondon, le boix dou Foily (?), le boix de Fay (2) » et tous les autres dépendant de la châtellenie de Deneuvre et enfin devra racheter les étangs d'Albe et de Grève (3) à ceux qui les tenaient en gage. De leur côté, Henry et Jeanne emporteront tout ce que leur cousin possédait au château et en la ville de Magnières, pourpris, ban, finage, et ce qu'il avait « es villes de Maizelci, de Wehyvilleir, de Chanteheu, de Marches et de Murtane (4) » et dans les villages dépendant du

(1) Le bois de Saint-Martin, près d'Hablainville, ou bien une forêt dont la ferme de Martinbois occuperait aujourd'hui l'emplacement.

(2) Il y a plusieurs bois du Fays situés près de Ménil-Flin, Fontenoy, etc.

(3) Ces étangs se trouvaient, le premier près de Chazelles, l'autre sur le territoire de Domêvre, non loin du bois communal.

(4) C'est-à-dire Mazelures. Jolivet, Chanteheux, Maixe et Mortagne. Les villages qui dépendaient du ban de Mortagne devaient être Mont, Lamath et Xermaménil.

ban de Mortagne en bans et finages, en hommes, femmes, rentes, tailles, en bois, moulins, rivières et étangs, plus « le don et le patronaige de la chapellerie de Mons (1), laquelle madame Jehanne de Blanmont, dame de Ristes, fondait en l'église de Mons » ; Thiébaut devra les garantir des réclamations de Ferry de Bayon (2) sur la ville de Maixe qu'ils pourront racheter à Simonin de Germiny, lequel deviendra leur homme ainsi qu'il l'était de leur cousin ; ils tiendront le quart du château de Magnières en fief du sire de Blâmont, comme celui-ci le tenait de leur sœur, Marguerite de Blâmont, et de Jean de Salm, son mari, et ne pourront le rendre à leur dite sœur ni à aucun autre sans le consentement de Thiébaut ; moyennant ce partage, ils seront libérés envers lui des pertes qu'il avait éprouvées en raison du cautionnement fourni pour eux à Brocard de Fénétrange, lui quittant les levées qu'il avait faites dans les lieux sus dits et sur la terre qu'ils possédaient à Étain, Bouligny et dépendances. Ce qui fut scellé en présence d'Henry, comte de Montbéliard, sire de Montfaucon, de Jean, sire de Faucogney, et de Gauthier, sire de Ray, chevaliers (3).

(1) Mont-sur-Meurthe.

(2) Quelques années auparavant, Thiébaut avait fait arrêter Claire de Longwy, femme de ce seigneur, « pour certaines justes causes et prises qu'elle avoit faites » et ne consentit à la remettre en liberté que sous l'offre que fit Ferry de ramener lui-même sa femme en prison s'il ne pouvait satisfaire aux réclamations du seigneur de Blâmont, à condition cependant de pouvoir prendre la place de celle-ci ; ce qu'il promit d'exécuter sous peine d'une amende de 5·0 écus d'or, dont il donna pour cautions Thiébaut, sire de Bayon, et Vichart d'Amance (Tr. Ch., *Blâmont I*, 104).

(3) Cartul. *Blâmont dom.*

Il échangea aussi avec Jean, comte de Salm, et sa femme, Marguerite de Blâmont, ce que ceux-ci possédaient à Magnières contre sa part du château de Châtillon avec les bois et rivières qui en dépendaient (juin 1352) (1).

Adémare de Montil affectionnait beaucoup Thiébaut ; il lui en donna une preuve éclatante en le nommant gouverneur du temporel et lieutenant général des troupes de son évêché (2). C'est en cette qualité que le sire de Blâmont reçut le serment de fidélité des villes de Rambervillers et Baccarat (15 août 1353) et d'Albestroff (septembre) (3).

Grâce aux fonctions éminentes dont il était alors revêtu, ce seigneur eût dû se trouver dans une situation prospère ; on ne voit donc pas pourquoi il fut forcé d'engager à Poincignon Dieuamy, citain de Metz, en garantie d'une somme de 1700 livres que celui-ci lui avait prêtée « por estaindre plusors grans domages qui me venoient chascun jor et por racheter grant partie de mon héritaige qui se perdoit et aliénoit fuers de ma

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 111.

(2) Il remplissait encore cette charge cinq ans plus tard, car, la veille de l'Assomption 1358, l'évêque accorda à « monsignour Thiebault, signour de Blanmont, gouernour pour nous en nostre eveschief », afin, dit-il, « que nostre monoie puisse avoir millour cours par le pais de Lorhreigne », le droit de prélever six petits messins sur chaque marc de deniers qui serait fabriqué dans ses états, excepté à Metz, jusqu'à la Saint-Georges 1360, à condition seulement, pour le seigneur de Blâmont, de faire circuler dans toutes ses terres la monnaie de l'évêché au cours qu'elle avait à Vic et à Marsal (Tr. Ch., *Blâmont I*, 116). C'est à cette époque que Thiébaut entra au service du duc de Bar.

(3) Ibid., 112 et 113, et *Rosières*, I, 114).

main par cens et par debtes », les lieux de Bouligny, Amermont, Piennes, Bertrameix qui lui appartenaient « sens part d'autrui », la moitié de ce qu'il avait à Preutin, Domery, Bouvigny, Dommarie, Joudreville et dans la ville d'Étain et la moitié de Gouraincourt indivis avec l'évêque de Verdun, se réservant néanmoins le droit de pouvoir toucher, chaque année, 100 livres sur les revenus de ces terres, tant qu'elles resteraient entre les mains de son créancier (1356) (1).

Peu après, il fit ses foi et hommage, pour ces mêmes seigneuries, à Robert, duc de Bar, auprès duquel il se trouvait comme conseiller, avec une pension de 800 florins (2). Il prit, dès lors, la part la plus active aux affaires du Barrois ; c'est ainsi que les archives le montrent successivement guerroyant pour le duc contre l'évêque de Verdun (juillet-octobre 1358), négociant avec les habitants de Pont-à-Mousson révoltés (avril 1359), ménageant une trêve entre le duc et les seigneurs de Faucogney (juin), accomplissant des mis-

(1) Tr. Ch., *Mandres*, 35 et 36.

(2) La comtesse de Bar voulut aussi se l'attacher ; il lui promit de l'aider de son épée et de ses conseils, de veiller sur son douaire et de maintenir le jeune duc dans l'obéissance qu'il devait à sa mère (Ibid., 9, 50 et 135). Thiébaut s'était déjà rendu dans le Barrois, pour secourir Jeanne de Bar, comtesse de Garennes, qui avait la régence pendant la minorité de Robert, contre Burcard de Fénétrange et les ennemis de son gouvernement, car cette princesse reconnut (janvier 1354) devoir à Jean de Marley, chevalier, 1250 écus qu'il avait payés pour elle, savoir « à nostre amei cosin, le signour de Blanmont, sept cens escus, et à mons. Fransoy de Herbeivillei, chevalier, dous cens et cinquantes, etc. » (Servais, *Annales*).

sions à Pont-à-Mousson (août), à La Marche (octobre), à Metz (décembre) (1), près du roi d'Angleterre (janvier 1360), dans le Brabant (février), etc (2). Robert le nomma enfin (avril), gouverneur de Saint-Mihiel et le chargea de diriger l'approvisionnement et la défense de cette place importante pendant la guerre contre les Anglais (3) ; il s'acquitta fidèlement de sa charge et pourvut la ville de tout le nécessaire (4) ; il paya même de sa personne dans plusieurs rencontres, entre autres dans une poursuite faite avec le bailli contre un aventurier nommé Geoffroy de Lutenges, écuyer, qui s'était emparé du bétail de Norroy-le-Sec, et où il fut fort maltraité.

Comme il avait fait des dépenses considérables, tant en voyages qu'autrement, pour le service du duc (5), il en demanda le remboursement et, ne pouvant l'obtenir, s'empara tout-à-coup de la forteresse de La Mothe, après avoir tué une partie de sa garnison, et la mit au pillage (27 juin 1362). A la nouvelle de cet événement, Robert mit des troupes sur pied et partit lui-même à leur tête pour aller reprendre la place ; il fit en même

(1) Il y fit une dépense de 9 livres, tant pour lui que pour son escorte de 24 chevaux.

(2) Servais, *Annales*, passim.

(3) Tr. Ch., *Blâmont I*, 118.

(4) V. Du Fourny, t. X, p. 98.

(5) Le jeudi avant les Bures (février) 1360, « Thiébaut, sire de Blâmont, reconnaît avoir reçu de l'évêque de Metz la somme de 2000 florins d'or faisant partie de la somme de 7000 fl. que l'évêque doit à Robert, duc de Bar, et dont le princier de Metz et lui, Thiébaut, s'étaient rendus cautions, et promet d'en tenir compte sur plusieurs sommes que lui doit le duc. » (Du Fourny, t. IX, p. 35.)

temps mettre Etain en état de défense, à cause des possessions que le seigneur de Blâmont avait aux environs, et saisir les revenus qu'il possédait dans cette ville (1). La Mothe cependant ne lui fut rendue que le 17 juillet, à la suite, non d'un siège, mais de longues négociations. Cette restitution fut suivie d'une trêve, qui devait durer cinq semaines, et d'une conférence qui se tint à Pompey et ne semble pas avoir rétabli l'accord, car les hostilités recommencèrent jusqu'au 20 octobre, où Thiébaut, par l'entremise du duc de Lorraine, fit sa paix avec Robert (2) et le tint quitte de ce qu'il lui réclamait, à condition toutefois d'être indemnisé, dans le délai d'un mois, tant de la poursuite de Norroy que de certaines sommes que les gens du duc avaient induement perçues sur les revenus de sa terre d'Etain. Il promit en outre de ne rien entreprendre contre le duché de Bar avant l'expiration du temps dans lequel satisfaction devait lui être donnée (3).

(1) Servais, *Annales*. Ces revenus consistaient dans le produit en grains d'un droit nommé le *pugnet* d'Etain. Le duc de Bar les racheta trois ans plus tard, en cédant à Thiébaut les villages d'Amel et de Senon, situés dans le voisinage.

(2) V. *Pièces justificatives*, VI. Cependant, l'année précédente, une alliance pour le maintien de la paix publique avait été conclue entre l'évêque de Metz, les ducs de Luxembourg, de Lorraine et de Bar et leurs principaux vassaux ; elle devait durer deux ans pendant lesquels ils devaient cesser toute hostilité et remettre le jugement de leurs querelles à cinq commissaires au nombre desquels était le seigneur de Blâmont, représentant l'évêque de Metz. (D. Calmet, *Hist. de Lorr.* Preuves.)

(3) Tr. Ch., *Mandres*, 65. Thiébaut n'obtint qu'avec peine le paiement de ce qui lui restait dû. En 1365, la comtesse de

Après avoir cessé de servir le duc de Bar, dans le courant de l'année 1360, Thiébaut était venu reprendre les fonctions que l'évêque Adémare lui avait confiées. A la mort de ce prélat, le chapitre le continua dans l'office de lieutenant général de l'évêché pour tout le temps de la vacance ; il prêta donc, le 5 juin 1361, serment entre les mains du doyen et en présence de ses chevaliers, Jean d'Herbéviller, Henry de Lannoy et Jean d'Ogéviller, et jura de bien gouverner le pays à ses risques et périls, de rendre un compte fidèle des recettes et des dépenses qu'il aurait faites, de ne remettre les forteresses de l'évêché à nul autre qu'au nouvel évêque et de n'associer personne à son administration sans le consentement du chapitre (1). Il était difficile de remplir cette charge consciencieusement sans froisser bien des susceptibilités ; Thiébaut eut des démêlés avec plusieurs seigneurs, particulièrement Geoffroy de Linange, comte de Réchicourt, qui, ne pouvant se faire payer d'une somme qu'Adémare lui devait, fit des courses sur les domaines du sire de Blâmont avec lequel il finit par convenir de s'en rapporter au jugement des cinq commissaires dont on a parlé et de se quitter réciproquement tout le mal qu'ils s'étaient fait (2).

Jean de Vienne ayant été élu évêque, Thiébaut lui présenta ses comptes (30 août 1362) ; il avait dépensé,

Bar, qui s'était chargée d'accorder son fils avec le seigneur de Blâmont, pria celui-ci de prolonger le délai convenu jusqu'à la Madeleine suivante ; plus tard Thiébaut consentit encore à reculer le terme fixé jusqu'à la. Pentecôte de 1368. (Ibid., 68 et 69.)

(1) Du Fourny, t. X, p. 196.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 130.

tant du vivant d'Adémare que depuis sa mort, 12363 florins ; mais, comme il avait fait recette de 2363, il ne lui restait dû que la différence et encore, ajoute Dom Calmet, ne lui fut-elle payée qu'en partie, ce qui occasionna bien des hostilités entre l'évêque et le seigneur de Blâmont. Il est vrai que, selon le même auteur, celui-ci avait profité de ses fonctions pour ajouter de nouvelles fortifications à ses villes de Blâmont et de Deneuvre, fiefs de l'évêché, et aurait ainsi dépensé une partie de la somme qu'il réclamait. (1)

Quelques mois plus tard, il était prisonnier en Alsace ; comment et pourquoi, c'est ce que nous n'avons pu découvrir. L'histoire est muette sur cet événement, qui n'est connu que par le document suivant : « Lettre en parchemin par laquelle Louis Röder, dit Widenbosch, Obrecht, son frère, escuyer, et Götze d'Inguenhem déclarent : que le noble seigneur Thiébault de Blâmont a esté leur prisonnier ; que, soubs la promesse des sieurs Nicolas de Boulach et de Jean de Boulach, son fils, de Strasbourg, de leur payer quattre mil florins au jour de Saint-Michel prochain, ils l'ont mis en liberté, luy et les siens, et se déportent de plus rien prétendre sur luy ny prendre aucun de ses biens, le déchargent de tous serments et hommages à eux fait ou à gens en leur noms. Ledit Röder, dit Widenbosch, a donné le sel de ses armes pour luy, son dit frère Obrecht et ledit Götze d'Inguenhem, le 7e jour de l'an mil trois cent soixante trois (2). »

(1) *Hist. de Lorr.*, t. II, 612, et Preuves.

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 191. Cette analyse est annexée à l'original, qui est en allemand ; le 7e jour de l'année signifie

Doit-on considérer ce fait comme une cause de la guerre que Thiébaut eut, l'année suivante, contre l'évêque de Strasbourg? Il est difficile de ne pas y voir au moins une coïncidence (1). « Le comte de Blâmont, dit Dom Calmet, se brouilla avec le comte de Salm, seigneur de Viviers (2), le sire Thibaut de Ravestein et l'évêque de Strasbourg, et, comme la partie n'étoit pas égale et qu'il vit bien qu'il ne pourroit soutenir longtemps une telle guerre, il songea à se fortifier par un secours étranger. Il appela donc à son aide les bandes d'aventuriers connus sous le nom de Bretons et commandés par un chef nommé l'Archiprêtre; ceux-ci accoururent au nombre de 40,000, dit-on (3), et à leur tête il ravagea les terres du comte de Salm et de l'évêque de Strasbourg et demeura trois semaines dans leur pays, sans que personne osât lui résister (4). » Nous ne

probablement le samedi après Pâques. Les engagements que fit Thiébaut, la même année, des ville et ban de Montigny, à François d'Herbéviller, moyennant 400 florins, et de ce qu'il avait à Destord, au chapitre de Saint-Dié, pour 200 livres, furent évidemment nécessités par le paiement de sa rançon. (Ibid., 123, et *Saint-Dié I*, 26.)

(1) En 1357, il avait reçu de ce prélat 1000 florins pour être son homme lige et lui avait fait serment de fidélité, promettant de rendre cette somme s'il ne remplissait ses devoirs. (Tr. Ch., *Blâmont I*, 105.) D'autre part, Thiébaut de Guéroldseck étant mort sans héritiers (1359), l'évêque de Metz avait donné au sire de Blâmont une partie de ses biens.

(2) Jean III, l'époux de Marguerite de Blâmont, qui venait d'acheter, l'année précédente, au comte de Habsbourg, une partie de la seigneurie de Blâmont.

(3) Chiffre qui est certainement beaucoup exagéré.

(4) *Hist. de Lorr.*, t. II, 551.

savons comment se termina cette guerre, sur laquelle on ne possède pas d'autres détails, sinon qu'Olry de Fénétrange fut aussi attaqué par Thiébaut, qui envahit même le Barrois, pilla Horville et Dainville, menaça Foug (1) et prit la forteresse de la Tour-en-Woevre, qui appartenait au comte de Salm.

Cette heureuse campagne mit le sceau à la réputation militaire du sire de Blâmont. On vit, en 1366, les bourgeois de Remiremont, de concert avec le chapitre, donner pleins pouvoirs à « redouptey et puissant prince, monssignour Thiébau, signour de Blanmont, » pour ordonner tout ce qui serait nécessaire à la fortification de leur ville (2) ; puis Jean, duc de Lorraine, le charger de le représenter au traité de Vaucouleurs (3) et le nommer, le 6 décembre, lieutenant général de son duché « tant en roman paiix comme en Allemegne », avec promesse de l'indemniser des pertes et dépenses qu'il pourrait faire à son service (4). Il prit part ensuite à la guerre que le duc Jean eut contre les Messins et fut, ainsi que Hugues d'Haroué, choisi comme arbitre par les parties afin d'établir les droits et responsabilités de chacun (1er mai 1367) (5).

(1) Le 29 décembre 1364, dit Servais, le bailli du Bassigny fit expédier à Foug, l'avis *que les Bretons et le comte de Blâmont voulaient embler* cette forteresse. La Mothe faillit encore être enlevée par lui dans les premiers jours de janvier.

(2) *Documents de l'hist. des Vosges*, t. II, et *Bulletins de la Soc. d'Archéologie lorr.*, t. III, p. 359.

(3) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, 556.

(4) V. *Pièces justificatives*, VII.

(5) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, 557.

Il ne tarda pas à quitter la Lorraine pour se rendre dans le comté de Bourgogne, où il possédait, du chef de sa femme, des seigneuries importantes et dont il venait d'être nommé gardien (1). On a des sentences rendues par lui en cette qualité, en 1366, 1367 et 1368 (2) ; il paraît encore comme témoin de deux actes passés en Bourgogne aux mois de juillet et septembre 1369, mais sans le titre de gardien (3).

Le duc de Lorraine était resté son débiteur de plusieurs sommes importantes ; ce fut sans doute pour s'en acquitter qu'il lui donna (1370) la seigneurie de Fougerolles, qu'il avait confisquée sur Hugues, sire du lieu (4). Cette terre, qui comprenait outre le château de Fougerolles les deux villages de ce nom et partie de ceux de Cornimont, Xoulce et du Val d'Ajol, convenait

(1) Ce titre équivalait à celui de lieutenant général ou gouverneur ; son traitement était, en 1366, de 1125 francs, suivant Gollut qui a donné, des gardiens de Bourgogne, une liste dans laquelle figurent, en 1365, Etienne, comte de Montbéliard-Montfaucon ; de novembre 1365 à 1368, *Thiébaut, sire de Blâmont en Lorraine, neveu du comte de Montbéliard ;* de juin 1368 à 1384, Jean, sire de Ray. (*Mémoires de la République Séquanaise*, édition de 1846.) Il est possible que Thiébaut ait été nommé à la date indiquée par cet auteur, mais il est certain qu'il ne put prendre possession de son emploi que dans le courant de 1367, au plus tôt.

(2) Arch. Côte-d'Or. *Inventaire*, vol. 1, p. 819 et 820. Arch. du Doubs. B. 60 et 95. Cette dernière liasse renferme le compte de Thiébaut de Blâmont, gardien du comté, depuis la Saint-Michel MCCCLXVI à la fin d'août MCCCLXVIII.

(3) Arch. Côte-d'Or. *Ibid.* p. 775 et 849.

(4) D. Calmet, *Hist. de Lorr.* 2e édition. Le duc Jean avait reconnu, en 1362, devoir à Thiébaut 3400 florins de Florence payables à Metz, sous l'obligation de tous ses biens. (Tr. Ch., *Blâmont I*, 139.)

très bien par sa situation, au seigneur de Blâmont, en lui servant comme de trait d'union entre ses domaines de Lorraine et de Bourgogne.

Robert, duc de Bar, ayant été fait prisonnier par les Messins, Thiébaut oublia les querelles passées et se mit à la disposition de son suzerain malheureux. Mettant à profit la grande influence qu'il avait conservée à Metz, il contribua beaucoup à hâter la conclusion du traité de paix dont il fut un des signataires (août 1370) et se rendit même en otage dans cette ville avec le sire de Louppy et le fils du duc afin d'obtenir la mise en liberté de celui-ci (1).

Geoffroy de Linange, qui avait eu des démêlés avec le sire de Blâmont, son cousin, lui devait encore 240 florins d'or à cause d'un cautionnement fait pour lui ; il fut contraint, afin de désintéresser son créancier, de lui engager, moyennant pareille somme, la châtellenie d'Ormes, indivise entre lui et Jacquemin, son frère, ne se réservant que la moitié des murs de la ville, de façon à conserver l'entrée et la sortie (1372) (2).

La vie de Thiébaut n'offre plus rien d'intéressant (3)

(1) *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut.*

(2) Tr. Ch., *Blâmont I*, 137.

(3) Il est peut-être bon de mentionner ici les titres suivants : *1371, lundi devant Saint-Georges.* Traité d'alliance pour un an et neuf mois entre Thiébaut, sire de Blâmont, le sire de Lichtenberg, Jean, comte de Salm, Jean et Ulrich, sires de Fénétrange, etc. (Tr. Ch., *Salm I*, 132 bis) ; — *même année, samedi avant la Nativité N. D.* Traité de paix entre l'évêque de Metz et plusieurs seigneurs dont Thiébaut, d'une part, et les bourgeois d'Epinal, d'autre, au sujet des pillages et emprisonnements commis par ceux-ci. *(Doc. de*

jusqu'en 1376, où il fit deux transactions au sujet du château de Montby (1) qu'il avait occupé, comme étant à lui, malgré les réclamations de Jean-Guillaume de Montby, écuyer. Celui-ci promit, le 26 février, de ne rien demander des revenus que Thiébaut, « sires de Blanmont en Lorrenne », avait tirés de la terre de Montby et reconnut que la seigneurie voisine, de Gondrevaux, ne dépendait pas de son château et devait rester à Thiébaut seul, lui donnant comme cautions Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, Jean de Vienne, amiral de France, et Hugues, sire de Rigny (2). Un mois plus tard (21 mars), il déclara être débiteur envers le seigneur de Blâmont de 300 florins d'or, moyennant lesquels il était devenu son homme lige et devait le recevoir dans son château de Montby, chaque fois qu'il le demanderait (3).

On voit, le 24 juin suivant, Henry de Blâmont et ses

l'hist. des Vosges, t. III.) — *1373* (*v. st.*), *24 mars*. Thiébaut est témoin, à Nancy, de l'hommage fait au duc de Lorraine, par Valéran, comte de Thierstein, et Bernard, son fils, pour le château de Belfort. (Cartul. *Fiefs de Nancy et Vosges*, t. I, f° 168.) — *1375*, *10 juillet*. Thiébaut déclare que, l'évêque de Metz lui devant 1100 livres payables à raison de 100 l. chaque année, il consent que le paiement se fasse en une seule fois (Tr. Ch., *Blâmont I*, 145).

(1) Sans doute aujourd'hui de la commune de Gouhenans-Montby (Doubs). Cette terre donnait son nom à une famille chevaleresque qui semble être une branche de la grande maison de Vienne. Le duc de Bourgogne avait acheté ce château en 1359 et l'avait donné, la même année, sous condition d'hommage, au seigneur de Blâmont qui en fit ses reprises le 19 mai 1359 (Arch. du Doubs, B. 469).

(2) Tr. Ch., *Blâmont*, *I*, 146.

(3) Ibid. 147.

frères faire la paix avec Marguerite de Blâmont, dame de Puttelange, leur cousine, contre laquelle ils venaient d'avoir une courte guerre en raison de la mort de Thiébaut, leur père, dont ils l'accusaient. L'état d'indivision où se trouvaient alors la seigneurie et même la ville de Blâmont, dont Marguerite possédait une partie, aurait été la cause de cet événement tragique (1).

Thiébaut Ier mourut donc en 1376, entre la fin de mars et le milieu de juin, âgé d'environ 65 ans, ayant épousé Marguerite d'Oricourt, dame de Savoyeux, fille de Guillaume de Vaire, chevalier, sire d'Oricourt (2), et sœur probablement de Jean, sire de Vaire, dont il sera question plus loin, laquelle lui avait apporté des terres considérables au comté de Bourgogne, comme la châtellenie d'Oricourt, la terre de Gondrevaux et sans doute la châtellenie de Vellexon (1); plus tard, la seigneurie de Vaire entra aussi dans la maison de Blâmont, grâce à ce mariage.

Il laissait, de son épouse, quatre fils : *Henri IV*, l'aîné, qui lui succéda dans la seigneurie de Blâmont et dont

(1) Thiébaut avait eu la guerre avec le comte de Salm, époux de Marguerite, peut-être pour le même motif.

(2) Le samedi veille de la Madeleine (21 juillet) 1346, « Willaume de Varre, sr d'Oriocourt (sic), chevalier », confesse devoir à Marguerite, dame de Saualuy, sa fille, la somme de 200 livres d'estévenans pour cause de son mariage, pour laquelle il lui engage la seigneurie de Villaffans, ville et territoire, près de Gouhenans (Cartul. *Blâmont domaine*, f° 204).

(3) On verra plus loin de quoi se composaient ces châtellenies; Oricourt et Vellexon se trouvent dans le département de la Haute-Saône, le premier dans le canton de Villersexel, l'autre dans celui de Fresne.

on parlera après ses frères, *Adémare, Thiébaut, Jean* et trois filles, *Jeanne, Marguerite* et *Catherine.*

JEANNE DE BLAMONT épousa Conrad de Lichtenberg, issu d'une des premières maisons d'Alsace. Par son contrat de mariage, en date du mardi avant la saint Gall (octobre) 1365, Conrad, assisté d'Henry de Lichtenberg, son père, promit d'épouser Jeanne, fille de Théobalt, sire de Blâmont, et, moyennant sa dot, de renoncer, en faveur des frères de celle-ci, à tous les biens tant patrimoniaux que féodaux, qui pourraient échoir à sa femme par succession ou autrement, se réservant seulement ses droits à défaut de mâles (1). Elle était veuve et dame de Lichtenberg en 1392, où elle répondit de la rançon d'un chevalier alsacien qu'Henry, sire de Blâmont, son frère, tenait prisonnier (2).

MARGUERITE DE BLAMONT est connue par le partage fait, en 1378, entre les enfants de Thiébaut Ier et où il est dit qu'elle devait avoir, pour sa part de succession, le château de Turquestein, avec tous les villages en dépendant, et que, dans le cas où cette châtellenie serait rachetée, l'argent qui en proviendrait resterait sa propriété. Elle est encore rappelée, en 1408, dans le testament de Jean, son frère, qui lui laissa 1,000 francs sur sa succession.

CATHERINE DE BLAMONT est citée dans le même partage, qui lui attribua une rente de 80 florins, payable à raison

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 193 (Original en allemand).
(2) Coll. de Lorraine, t. 364, 32.

de 20 fl. par chacun de ses frères ; elle était alors dame du chapitre de Remiremont (1). Dom Calmet dit qu'elle fut abbesse d'Epinal de 1384 à 1404, puis de Remiremont de 1404 à 1408, année de sa mort (2) ; elle ne se qualifie cependant encore, en 1392, que de « dame en l'eiglise de Remiremont », dans la donation qu'elle fit de ses 80 fl. de rente à Valburge et à Jeanne de Blâmont, ses nièces, aussi religieuses au même monastère (3), et il est certain que, si elle porta le titre d'abbesse de Remiremont, ce ne fut pas sans opposition, puisqu'elle dut résigner cette dignité vers le milieu de l'année 1412, en exécution des sentences rendues à Rome contre elle (4).

Adémare de Blamont apparaît dans un titre du 17 septembre 1377, par lequel il donna, au cas où il mourrait sans enfants, à Henry, son frère aîné, tout ce qui pouvait lui revenir de la succession paternelle dans les seigneuries de Blâmont et de Deneuvre, promettant de ratifier cette donation aussitôt leurs partages terminés ; ils le furent en 1380, et Adémare se trouva seul possesseur de la châtellenie d'Oricourt, des terres de Bouligny et Amermont, Amel, Senon et dépen-

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 155.

(2) *Hist. de Lorr.*

(3) Tr. Ch, *Blâmont I*, 180.

(4) 1412, 18 juin. « Exécutoire des sentences rendues par le Pape contre Catherine de Blâmont au profit de Henriette d'Amoncourt, pour l'abbaye de Remiremont, adressé au roi de France, aux ducs de Lorraine et autres. » (Inventaire Tr. Ch.. *Remiremont III*, 3.) Henriette d'Amoncourt était abbesse en 1403.

dances, de 100 florins de rente sur la seigneurie de Blâmont et de la moitié de la rente de Bruxelles (1). Il engagea, le jour même, à son frère Henry, moyennant 500 francs qu'il lui devait, ce qu'il possédait encore à Domjevin, Vého, Chazelles, Reillon, Gondrexon, Amenoncourt, Igney, La Neuveville-aux-Bois, Remoncourt, Gogney, Petitmont, Montigny, aux bans d'Azerailles et de Saint-Clément, pour en tirer la moitié des revenus jusqu'à l'entier paiement de cette somme (2).

Il mourut peu après, car Thiébaut de Blâmont engagea aussi à Henry, en novembre 1389, ce qu'il avait à Bouligny, Amermont, etc., Amel et Senon, à lui obvenu par le décès d'Adémare de Blâmont, sire d'Oricourt, écuyer, leur frère (3). Rien ne fait supposer que ce dernier se fût marié ; il est certain, toutefois, qu'il ne laissa pas d'enfants légitimes et que sa terre d'Oricourt passa comme les autres à ses frères.

Thiébaut de Blamont. Ce ne peut être que lui qui figure, en 1377, dans la donation faite avec Adémare à Henry, leur frère, sous le nom d'*Henry dit Prévôt* : « Nous, Hanris dis Prévoust et Adémars de Blanmont, frères et enfans de monsignour Thiébaulx, seignour de Blanmont, que fuit... (4) » Les quatre fils de Thiébaut Ier

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 163.
(2) Id., *Blâmont fiefs*, 66.
(3) Tr. Ch., *Mandres*, 41.
(4) Tr. Ch., *Blâmont I*, 152. C'est la seule pièce où se trouve ce nom bizarre ; des deux sceaux qui y sont attachés, l'un est celui d'Adémare, l'autre porte la légende : S. HENRI. PREV.....E. BLANMONT autour d'un écu aux armes de Blâmont brisées d'une rose. V. les pl.

dénommés dans un titre du mois d'octobre 1378 et dans le partage de l'année suivante sont Henry, Thiébaut, Adémare et Jean ; il semble donc bien difficile d'admettre que cet Henry fût un cinquième fils mort dans l'intervalle sans laisser d'autre trace.

Quoiqu'il en soit, Thiébaut de Blâmont est bien connu ; dans le second partage fait, en 1380, entre les cadets, il eut la châtellenie de Vellexon avec 223 florins de rente sur les terres de Blâmont et de Deneuvre, et la moitié de la rente de Bruxelles (1).

On l'a vu engager à Henry, son frère, en 1389, pour 1200 florins que celui-ci lui avait prêtés, tout ce qui lui provenait de la succession d'Adémare au duché de Bar. Il écrivit, la même année, à Jean de Fénétrange, qui avait ravagé ses terres en guerroyant contre le seigneur de Blâmont ; ses pertes se montaient, de ce chef, à 2,000 florins, et il le requit de l'indemniser ou de se rendre à la journée qu'il prierait le duc de Lorraine de leur assigner (2). L'année suivante, il fut arbitre d'un différend survenu entre son frère Henry et Jean de Vergy et rendit son jugement au château de La Garde, qu'il tenait alors avec la châtellenie en dépendant, par engagement de l'évêque de Metz (3).

(1) Cartul. *Blâmont fiefs*, f° 105, v°. Il porta depuis les titres de seigneur de Vellexon et de chevalier ; c'est en cette qualité qu'il acensa en 1383, à Huot, dit Hointhier, de Ray, une pièce de pré appelée Griffon, contenant 10 fauchées et située dans la prairie de Vellexon, moyennant trois livres de cire chaque année. (Arch. Côte-d'Or, B. 1070.)

(2) Tr. Ch., *Fénétrange I*, 67.

(3) Id. *Blâmont I*, 177. Ce château bâti, dit-on, par l'évêque Adémare, était le chef-lieu d'une châtellenie comprenant vingt villages. (Lepage, *Statistique de la Meurthe*).

En 1395, il eut avec Jean, son frére, à l'encontre d'Henry, comte de la Petite-Pierre, une guerre au cours de laquelle de grands dégâts furent commis de part et d'autre, « tant de feu bouteis, d'omes pris et navreis, comme aultrement » ; Adémare de Blâmont avait été la cause de ces hostilités, on ignore pourquoi. La paix fut conclue le 15 août ; le comte promit de servir les deux frères dans une chevauchée à la tête de vingt lances, et de ne pas aller en l'aide d'Henry, sire de Blâmont, contre lequel ils étaient en guerre (1). De cette dernière querelle, causée par la succession d'Adémare, on ne sait rien de plus ; mais il est probable que le résultat n'en fut pas à l'avantage de Thiébaut, lequel engagea, l'année suivante, à Jean de Fléville, bailli de Vosge, pour 400 francs, les trois quarts de Gondrexon, Reillon, Chazelles, Amenoncourt, Igney, Vého, Halloville, du ban d'Ancerviller et de l'étang d'Albe (2). Depuis cette époque, il n'est plus question de lui ; ce n'est qu'en 1408 que l'on apprend sa mort par le testament de son frère Jean, qui avait hérité de ses biens ; il n'avait donc pas laissé d'enfants légitimes et ne s'était peut-être même pas marié. Toutefois, il semble avoir eu un bâtard nommé *Baudoin*, légitimé plus tard par le duc de Bourgogne ; c'est sans doute lui qui figure sous le nom de « bâtard de Blammont » au nombre des 278 écuyers que Guillaume, sire de Châteauvillain, avait sous ses ordres à Beauvais, le dernier août 1417 (3).

(1) Tr. Ch., *Blâmont I*, 182, et *fiefs*, 70.

(2) Id., *Blâmont I*, 187.

(3) Arch. Côte-d'Or. *Inventaire*, vol. 16, p. 95 : « 6 juin 1418. *Légitimation de Baudoin de Blâmont, fils bâtard de Thibaut de Blâmont.* »

Jean de Blamont, *Ier du nom*, eut en partage la châtellenie de Fougerolles, 100 florins de rente sur les seigneuries de Blâmont et de Deneuvre, le même revenu sur les salines de Moyenvic, la terre de France (Provins, etc.) et les voueries de Vic et de Neufchâteau (1). On a pu voir qu'il était très attaché à son frère Thiébaut, sire de Vellexon, avec lequel il combattit le comte de la Petite-Pierre et même Henry, sire de Blâmont, leur frère ainé ; aussi Thiébaut lui laissa-t-il, en mourant, tous ses biens ; c'est pour cela qu'il se qualifie de seigneur de Vellexon dans le traité dont il fut l'arbitre, en 1402, entre Thiébaut et Olry de Blâmont, ses neveux, et l'évêque de Metz (2), et qu'il put engager au duc de Lorraine le tiers de la châtellenie de La Garde à raison de 500 florins (1404) (3) ; il était alors seigneur

(1) Cartul. *Blâmont fiefs*, f° 105, v°. Le duc de Lorraine racheta, en 1390, à Thiébaut de Blâmont, chevalier, et à Jean, écuyer, son frère, le ban d'Azerailles, que le duc Jean avait engagé à Thiébaut, leur père, pour 1,000 florins d'or. (Tr. Ch., *Blâmont I*, 178). Deux ans après, Jean mit en gage à son tour, au chapitre de Saint-Dié, la ville de Verdenal, qu'il tenait lui-même, par engagement, du sire de Blâmont, son frère, et du chapitre de cette ville, moyennant 1,200 francs, promettant d'en faire le rachat dans trois mois, pour la rendre à ses possesseurs. (Ibid., 181.)

(2) Tr. Ch., *Blâmont II*, 6. La même année, Jean de Blâmont fut au nombre des nobles mandés par le duc de Bourgogne pour marcher, sous la conduite de son maréchal, contre la Corne de Rougemont. (*Hist. de Bourgogne*, par un Bénédictin, t. III, p. 192.) Il fut encore arbitre, le 5 février suivant, entre l'évêque de Metz et Jean de Neufchâtel. (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*)

(3) Tr. Ch., *Blâmont II*, 10.

de Vellexon et de Vaire, cette dernière terre lui étant échue par le trépas de Jean, sire de Vaire, son oncle (1).

Il accompagna bientôt le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, à Paris, et figure, avec le titre d'écuyer banneret, sur la liste des vassaux qui restèrent en cette ville auprès du duc, depuis le 19 août au dernier septembre 1405 (2) ; on le retrouve aussi dans une montre d'armes faite à la même époque avec sept écuyers de sa compagnie, qui étaient Quichelin de Monbart, Guiot du Mont-Saint-Léger, Gauthier d'Ochey, Jean de Beaumotte, Jean Lichart d'Asey, Arnoul de Villesambert et Jean de Haubervilliers (3).

Au mois de novembre, étant encore à Paris, il vendit, « pour son grant prouffit, sur ce bien conseillié, pourveu et advisé de son fait et de son droit et pour ses choses en mieux refformer », à Jean de Bauffremont, la nue propriété de la vouerie de Neufchâteau, qu'il tenait en fiefs du seigneur de Montfaucon, avec les « droits, terres, cens, rentes, revenues, prouffiz..., justice, seigneurie, fiefs, arrière-fiefs » en dépendant, excepté les rentes dues aux vassaux, moyennant la somme de 900 livres tournois ; il céda, d'autre part, à Philibert de

(1) Sans doute frère de Marguerite d'Oricourt, sa mère.

(2) Arch. Côte-d'Or, *Inventaire*, vol. 26, p. 619.

(3) Ibid., vol. 29, p. 619. On a une ordonnance du duc Jean « pour payer vingt l. t^ois à son amé Jean de Bomotes, demeurant en sa ville de Charrey, à présent monté et armé en la compagnie de son cousin et conseiller Jean de Blammont, sire de Vellesson. » (Ibid. p. 501.)

Bauffremont et à Agnès de Jonvelle, sa femme, l'usufruit pour 300 l. (1).

Il donna, en 1407, son dénombrement au duc de Bourgogne pour la seigneurie d'Oricourt mouvant de son duché à cause du château de Faucogney et ses dépendances, Oppenans et Arpenans, le fief que Pierre de Salnoy, écuyer, tenait de lui à Autrey, près de Montjustin, « le fief de Clémence demeurant à Longeville-sur-l'Oignon, femme de feu Girard d'Orchamps, écuyer, pour ce qu'elle a à Oricourt des héritages tenant à Vuilleminot d'Oricourt et au bâtard d'Oricourt (2) ».

Jean Ier de Blâmont fit son testament au château de La Garde, le 28 juin 1408. Ce document est précédé d'un long préambule dans lequel il expose qu'ayant eu longtemps la guerre avec Henry, sire de Blâmont, son frère, et les fils de celui-ci, en raison tant de leurs partages que de la succession de son frère Thiébaut de Blâmont et de son oncle Jean, sire de Vaire, il les avait déshérités (3) ; mais que, sur les conseils du duc de Lorraine et en reconnaissance des services qu'Henry et ses fils lui ont rendus depuis, notamment lorsqu'il fut fait prisonnier par Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, il les a institués ses héritiers universels, au cas où il mourrait « sens hoirs de mon corps, nez et procréez en léaul mariage » et révoque, de la manière suivante, toute disposition antérieure :

(1) Tr. Ch., *Neufchâteau*, 139 et 140. Jean donna, en même temps, procuration à Thierry Pourcelet, bourgeois de cette ville, pour mettre les seigneurs de Bauffremont en possession de leur acquisition.

(2) Arch. Côte-d'Or, vol. 11, p. 735.

(3) Sans doute au profit de Guillaume de Vienne.

« Je, Jehan de Blanmont, seignour de Vellesson et de Vaire, faix savoir à tous, moy estant sains de corps et de pensées, considérant les choses dessus dites, je ravocque, par ces présentes, tous testamens et ordonnances que par moy seroient ou poulroient estre faites davant la date de ces présentes, et les anichille et més dou tout au néant, sans ceu que à nulz jour maix, nulz aultres puissent demander ne quereller aulcunement, au contraire de ces présentes, en manière que ceu soit ou puisse estre, par fourme de droit, de coustume ou aultrement, que puisse nuyre a mon dit frère de Blanmont ne à mes dis nepveulx, ses enffans, pour autre aidier à l'encontre des choses dessus dites et devisées. Saulf et réservey, pour ma bien amée suer Margueritte de Blanmont, que mon dit frère, messire Hanry, signour de Blanmont, lui doit et sera tenus de donner la some de mille frans d'or et paier à dix ans, c'est assavoir chascun an cent frans.... ; et les dis mille frans je donne et ai donney à ma dite sœur Margueritte, pour tout le droit que lui puet compéter, en quelconque manière que ce soit, en ma succession.... Et on cas, ceu que Deu ne veulle, que il advenoit que je yroie de vie à trespassement sens faire aultres ordonnances pour les ames de mon très chier frère messire Thiébault de Blanmont, de mon dit oncle, messire Jehan, seignour de Vaire, de moy et de mes prédécessours, j'ai ordonney et veulx et ordonne, par ces présentes, que mon dit frère est et serait tenus de paier mes debtes et aussi de donner pour les ames de nous les dessus dis et aussi pour paier mes servitours, jusque à la somme de deulx milles et cinqz cent frans d'or, par la forme et manière qu'il est dit et devisey plus plennement en une cédulle

séellée de mon séel au plain en cire roge, laquelle on trouverait en ma huge avec ces présentes. Et pour faire et acomplir les choses davant dites, j'en charge mon frère davant dit en sa conscience et sus le péril de l'ame de luy...

« Et pour ceu que ceste mienne présente révocquation, ordonnance ou darnière voluntey heut force et vigour perpétuelle, j'ai supplié et requis à très hault et puissant prince et mon très redoubté seignour, monseignour le duc de Lorherenne et marchis, qui veulle mettre son séel en ceste mienne présente révocquation... avec le mien propre séel et signe manuel de messire Waultrin Wallo, curey d'Embermesny et notaire imperial... Données le vingt et octime jour dou moy de jung, environ une hour davant midi, en mon chastel de La Garde, présent Jaique Dugnes, escuier, le petit Wichar et Regnaldin, prévost de Dongeving, ad ceu espécialment appelleis et requis, l'an de grace Nostre Seignour mille quatres cens et huit (1) ».

C'est vers cette époque que l'on doit placer sa mort, car Henry, son frère, disposa, le 10 août de l'année suivante, de la terre d'Oricourt en faveur de son fils aîné, lequel fit plus tard une transaction avec Guillaume de Vienne au sujet de la succession de Jean de Blâmont, chevalier, jadis seigneur de Vellexon et de Vaire.

(*A suivre.*)

(1) Tr. Ch., *Blâmont II*, 16 (original).



NOTICE

SUR

N.-J.-F. GILBERT[1]

PAR

M. J.-A. SCHMIT

Gilbert est né comme Jeanne d'Arc dans les marches françaises de la Lorraine. Domremy, patrie de la Pucelle, et Fontenoy-le-Château, patrie du poète, appartiennent l'un et l'autre au département des Vosges ; le premier situé au Nord-Ouest, sur la lisière champe-

(1) M. J.-A. Schmit, né à Château-Salins, est mort à Paris, le 5 janvier 1879, conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale, âgé d'un peu moins de soixante ans. Il fut l'un des collaborateurs les plus dévoués de la Société d'archéologie lorraine, dont il a enrichi les publications par un grand nombre de travaux estimables. Séparé par l'an-

noise ; le second au Sud, sur la lisière franc-comtoise, avec un écart de méridien d'une quarantaine de kilomètres.

Fontenoy est un bourg de deux mille et quelques cents âmes, bâti dans un vallon très encaissé, sur les

nexion de 1871 de son pays d'origine, il voulut du moins manifester, dans ses dispositions dernières, son attachement à la Lorraine restée française : il a légué à la ville de Nancy ses collections et ses manuscrits. Les collections sont déposées au Musée lorrain (voir *Journal* de la Société, p. 88-91, 1880) ; les manuscrits sont conservés à la Bibliothèque publique. Au sujet du plus important d'entre eux, voici ce qu'écrivait en 1879, dans la notice nécrologique consacrée à M. Schmit, Jules Renauld, alors vice-président de la Société d'archéologie lorraine :

« Plusieurs années de recherches lui avaient permis de » terminer une édition complète des *Œuvres de Gilbert*, » édition d'autant plus curieuse qu'elle est augmentée de » pièces nouvelles, de lettres du poète, d'un complément » critique et d'un extrait des revues littéraires du temps. » Il y a tout lieu d'espérer que les nombreux amis de » M. Schmit assureront la publication de ce livre, sujet » constant de ses dernières préoccupations ; espérons aussi » que la Lorraine ne sera pas la dernière à témoigner par » ses nombreuses souscriptions de l'intérêt qu'elle porte à » la mémoire et aux œuvres d'un de ses enfants, resté tou- » jours fidèle et dévoué à son pays. » (*Journal*, p. 19-21, 1879.)

Ce double vœu ne s'est pas réalisé : depuis onze ans, ni les amis de M. Schmit à Paris, ni ses compatriotes lorrains, n'ont publié aucun de ses manuscrits. Faut-il trop s'en étonner, et ne comprend-on pas facilement les difficultés d'édition d'un volume tel que les *Œuvres de Gilbert*, alors que l'auteur n'est plus là pour surveiller cette délicate opération ? D'ailleurs, depuis 1879, d'autres ont pris les devants, et il y aurait inconvénient à offrir une seconde fois au public

deux bords du ruisseau du Coney, un des affluents de gauche de la Saône (1). Il est distant de cinq kilomètres de Bains, chef-lieu du canton, et de trente-deux kilomètres d'Epinal, chef-lieu de l'arrondissement.

Parmi ses nombreuses dépendances figure le hameau des Molières, à deux kilomètres vers le Sud, où la famille Gilbert possédait une petite métairie (2).

Voici, du reste, l'acte de baptême de notre poète, extrait du registre de la paroisse du lieu :

les mêmes poëmes, dans un délai aussi bref. Il nous a semblé cependant que nous pouvions détacher aisément de l'ouvrage capital de M. Schmit la préface, qu'il a intitulée *Notice sur Gilbert :* elle comprend la vie du poète lorrain avec un grand nombre de détails qu'on ne retrouverait pas ailleurs ; elle contient aussi la description de la méthode suivie par notre confrère pour la préparation de son livre. Nous y avons joint la bibliographie, qui a été mise au courant des publications parues depuis 1879, et enfin l'iconographie de Gilbert, qui complète utilement cette notice. En imprimant dans les *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine, sur l'instante recommandation de M. le sénateur Salmon, ces fragments importants de l'œuvre de M. Schmit, dont nous avons, bien entendu, scrupuleusement respecté le texte, notre but a été d'abord de sauver de l'oubli un travail fort intéressant, ensuite de rendre un dernier hommage, dans la mesure de nos forces, à l'érudit et excellent confrère dont la vie toute entière a honoré notre compagnie.

Cette publication a été rendue possible grâce à l'administration de la Bibliothèque publique de Nancy, par laquelle nous avons eu communication du manuscrit ; nous adressons ici, à qui de droit, nos remerciements.

C. G.

(1) O rives de la Saône, où ma faible paupière,
A la clarté des cieux commença de s'ouvrir...
Le Poète malheureux, ad finem.

(2) Détruite par le feu en décembre 1872.

Nicolas-Joseph Florent (1), fils légitime de Jean-Pierre Gilbert et de Marie-Jeanne Blancheville, est né le 15 décembre 1750 à 10 heures du soir, et a été baptisé le 16 à 2 heures après-midi. Pour parain Nicolas-Joseph-Florent Blancheville, pour maraine Marie Iroy illettrée. Le parain a signé.

Rendu conforme à l'original le 17 janvier 1773, par moi soussigné, curé de Fontenoy-le-Château.

MAUGRAS, *curé* (2).

Florent Gilbert était le quatrième de cinq enfants, dont une fille nommée Françoise, qui devint plus tard Mme Raguel. Les trois frères avaient nom Louis, Mansuy et Pierre. Louis alla s'établir dans les environs de Lyon, où sa famille le perdit à peu près de vue. Mansuy s'établit à Fontenoy et y eut une nombreuse postérité, aujourd'hui complètement éteinte. Pierre garda le célibat et vécut de la vie des champs. Il y a vingt ans, le fils de Françoise Gilbert, Paul Raguel, qui en avait quatre-vingts, était encore vivant et habitait le village de Montmotier, à deux kilomètres ouest de Fontenoy; il se souvenait fort bien d'avoir vu, étant tout jeune enfant, son oncle le poète arrivant de Paris en habits

(1) Et non Laurent, comme on imprime d'habitude. Dans le parler lorrain, l'*au* de *Laurent* sonne comme l'*o* de *Florent*; et les deux lettres finales de Joseph, en s'articulant avec la lettre initiale de ce prénom apocryphe lui font ainsi produire à l'oreille le même effet que le prénom véritable auquel il a fini par se substituer mal à-propos sous la plume du biographe.

(2) Copie communiquée par M. le sénateur Salmon, auquel le public est redevable d'une importante *Etude sur Gilbert*, faite sur place, et qui a bien voulu mettre à notre disposition tous les documents originaux par lui recueillis.

éclatants (1) et l'épée au côté, et d'en avoir reçu des cadeaux et des caresses. A la même époque vivait également à Fontenoy la dernière et unique descendante de Mansuy Gilbert, M[lle] Françoise Pernot, qui s'y était faite la seconde mère des enfants pauvres, et conservait avec un soin religieux le souvenir et le mobilier de son grand-oncle. La postérité de Françoise Gilbert continue d'habiter le pays.

Jean-Pierre Gilbert le père cumulait le commerce des grains avec la culture des champs. On montre encore, dans le jardin attenant à la petite métairie des Molières, l'arbre qu'il y aurait planté le jour de la naissance de son fils Florent ; mais la tradition hésite entre un noyer et un poirier. On va plus loin encore et les habitants des Molières veulent que le poète soit venu au monde dans la maison du hameau, et non dans celle du bourg ; c'est un procès non moins insoluble aujourd'hui que celui des sept villes d'Ionie, au sujet du berceau du divin Homère. Ajoutons seulement que Gilbert se plaisait quelquefois, dit-on, à ajouter à son

(1) Gilbert aimait en effet à briller, si l'on en croit l'anecdote que voici : — « Feu M. Gilbert, poète satyrique et » dévot, vint faire visite à M. Mercier avec une veste brodée » en or de la plus grande richesse. *Mais, mon cher ami,* » lui dit l'auteur dramatique, *ne serait-ce pas là un devant* » *d'autel ?* » (*Almanach littéraire*, ou *Etrennes à Apollon*, 1782, p. 73-74.) On peut en rapprocher cet autre détail : « M[lle] Arnoult fait bien plus que d'inspirer nos poètes, » elle les habille : ceci n'est point une plaisanterie, il est de » fait qu'elle a envoyé un habit complet au jeune Gilbert, » homme qui a de la verve et du génie... Le poète accuse » l'envoi de l'habit, mais il en nie la réception. » (*Courrier de l'Europe*, n° XIV, mercredi 7 décembre 177[illegible]). — Ces deux passages ont été signalés par M. J. Ravenel, conservateur des imprimés de la Bibliothèque nationale.

nom celui des Molières; que le site a une analogie frappante, au dire des témoins oculaires, avec celui des Charmettes; et enfin que la maison de Fontenoy est dans le centre du bourg.

Gilbert reçut les premières leçons de latin d'un Père Jésuite, retiré à Fontenoy-le-Château après la dissolution de la Société en France. Les progrès furent si rapides, que l'élève devint l'associé du maître, et le professeur de ses condisciples. De si loin qu'on cultive les Muses, on se laisse aller volontiers à regarder un peu de haut le labeur manuel; et d'une autre part, les rudes travailleurs des ateliers ou des champs ont peine à se persuader qu'un homme exclusivement voué à la pratique des livres ne soit pas quelque chose comme un hors-d'œuvre De là, vis-à-vis de Gilbert, certaines paroles malsonnantes de ses deux aînés, relevées avec une pardonnable vivacité par le futur poète, et suivies d'une escapade dont les historiens du fait nous donnent deux versions différentes. D'après la première, qui paraît la mieux autorisée et d'ailleurs la plus vraisemblable, le fier écolier aurait pris la route d'Epinal et y serait venu demander l'hospitalité aux correspondants de son père (1) et l'instruction au collège du lieu, encore tenu par la Compagnie de Jésus (2), et renommé pour la force de ses études. D'après la seconde, Gilbert aurait couru jusqu'à Dôle (3), qui a tout au moins l'in-

(1) Les sieurs Bezançon, hôtelier, et Néglon, négociant.

(2) La Compagnie ne fut supprimée en Lorraine qu'à la mort de Stanislas, en 1766.

(3) Article de M. Pasquier dans le *Courrier des Vosges* du 11 juillet 1858, communiqué par M. le comte de Puymaigre. M. Pasquier a publié dans le même journal un second article que nous n'avons pu avoir, la bibliothèque qui nous avait fourni le premier ayant été bouleversée dans la bourrasque de 1870.

convénient d'être trois ou quatre fois plus éloigné qu'Epinal, mais dans les environs duquel on dit que le fugitif avait de la parenté (1). Quant au voyage que certains font faire à Gilbert d'Epinal à Strasbourg, pour s'y recommander au cardinal de Rohan, auquel il avait été présenté par l'abbé de Crillon, on s'accorde à peu près à le considérer comme purement légendaire.

Il est certain toutefois que Gilbert étudia à Dôle, au célèbre collège de l'Arc. Mais ce second voyage, si tant est qu'il y en ait eu un premier, se fit d'une manière correcte, avec l'aveu et sans doute sous la conduite du chef de la famille. Le jeune homme, qui venait d'entrer dans sa seizième année, fut mis en pension, non plus chez ces parents plus ou moins authentiques auxquels il vient d'être fait allusion, mais chez un procureur au bailliage dont Dôle était le siège, nommé De Soye, à raison de douze livres par mois. Le témoignage nous en est resté dans les deux pièces suivantes, que nous reproduisons, la première textuellement, la seconde en résumé :

Je reconnais que feu Jean Pierre Gilbert mon père doit au sieur Desoye, procureur de Dole, la somme de cinquante-cinq livres huit sols pour restant de ma pension chez lui pendant six mois et demi à raison de douze livres par mois, laquelle pension a commencé le treize janvier mil sept cent soixante-six, et a fini le trente juillet suivant ; laquelle somme je m'oblige à lui payer en cette ville dans six mois prochains sans requérir au cas que les cohéritiers avec moi de feu mon père ne la lui payent pas dans le dit tems.

Fait à Dole, le 19 juin 1770. GILBERT.

(1) Ces parents, d'après le même article, auraient été « coupeurs au premier triage de la forêt de Chaux. »

Controlé à Bain ce vingt-sept juillet 1773 reçu sept sol quatre deniers. *Signature illisible* (1).

Trois ans après, la dette restait encore entière, et le créancier réclamait en justice par un premier acte dont voici l'analyse :

Requête par laquelle François Ignace De Soye, procureur au bailliage de Dole, ayant N. Aubry pour avocat et par son ministère, demande à M. le capitaine Prévost gruyer du comté de Fontenoy, de l'autoriser à assigner pour l'audience du jeudi 29 présent mois de 1773, le sieur Nicolas Gilbert fils, attendu sa présence en cette ville, et ses cohéritiers, pour obtenir condamnation de payer à l'exposant la somme de 55 livres 8 sols de France, aux intérêts du jour de la demande et aux dépens, laquelle somme lui est due pour les causes suivantes : le 13 janvier 1766 défunt Jean Pierre Gilbert, vivant négociant en la ville de Fontenoy, avait mis son fils en pension chez l'exposant, pour fréquenter le collège de cette ville, à raison de 12 livres de France par mois. L'enfant y est resté jusqu'au 31 juillet, c'est-à-dire six mois et demi, pourquoi il lui doit 78 livres pour sa pension. Il a reçu par Faron, voiturier à Bains, le 30 juin de la même 24 livres : restent dues 54 livres. Il a avancé à Gilbert fils 28 sols dans son besoin, ce qui forme en tout la somme de 55 livres 8 sols de laquelle Gilbert fils a fait sa reconnaissance au nom de son père, par laquelle il s'engageait à la payer dans le cas où ses cohéritiers ne la payeraient pas dans les six mois de sa date : cette reconnaissance controlée Bains le 19 juin 1770, ni lui ni ses cohéritiers ne l'ont payée malgré ses différentes instances. — Ordonnance du

(1) Communiqué en original par M. Honoré fils, dont la famille, depuis longtemps liée avec celle de Gilbert, le tenait de Mlle Pernot.

capitaine Prévost gruyer du 29 juillet 1773, qui autorise l'assignation, et assignation du sergent Poirot, de ce jour (1).

La dette fut payée, puisque la reconnaissance s'est retrouvée dans les papiers du débiteur.

Gilbert n'ayant ainsi fréquenté le collège de l'Arc qu'à titre d'externe, il n'est peut-être pas aisé de concilier la vérité de l'histoire avec l'authenticité de l'épisode, fort touchant du reste, de la mère de l'écolier arrivant à Dôle au moment même où la foule acclame un jeune inconnu qui vient de se dérober après avoir retiré de l'eau un enfant, et apprenant au réfectoire de l'établissement que cet inconnu est son propre fils (2).

Le certificat suivant, rédigé en latin, selon les usages du temps, témoigne que le sauveteur vrai ou prétendu avait du moins été un élève exemplaire :

Nos generalis studiorum collegii Dolani præfectus et sodalitii director testamur D. Nicolaum Josephum Gilbert de Fontenoy-le-Château, cum assiduitatis, pietatis et modestiæ laude nec non Sacramentorum usu in sodalitio versatum esse, in cujus rei fidem præsentes litteras sigillo sodalitii munitas illi dedimus. Dolæ die 28 mensis julii anni 1766.

J.-C. Dard, *presbiter, generalis studiorum præfectus et sodalitii director* (3).

Nous ne savons s'il faut voir, dans ce préfet des études, le professeur dont parle Charles Nodier, et qui disait avoir fait de tous ses élèves des poètes, « un certain Gilbert excepté ».

(1) Résumé et communiqué par M. le sénateur Salmon.

(2) Article du *Courrier des Vosges* déjà cité.

(3) Copie communiquée par M. le sénateur Salmon.

Deux ans, presque jour pour jour, après l'entrée de son fils au collège de l'Arc, Jean-Pierre Gilbert descendait au tombeau (1), où sa femme l'avait précédé. Le jeune Florent n'avait encore que dix-sept ans, et à l'inexpérience de son âge, ainsi privée du correctif de la sagesse paternelle, se joignait chez lui cette absence de sens pratique, qui est le défaut trop ordinaire, nous allions dire la dette presque obligée, de ceux que possède fermement la passion souveraine de l'art : l'idéal lui cachait le réel.

Il n'est qu'un vrai malheur, c'est de vivre ignoré (2).

Ainsi parle-t-on à dix-sept ans. La prévoyance du père avait lutté en vain contre ces entraînements funestes :

Mon fils, crois-moi, mon fils, sors de ton indigence ;
Et vers la gloire alors dirige tes travaux (3)

Et le fils répondait en demandant des « pinceaux ». Lorsque la mort eut fait le vide dans la maison natale, Gilbert n'eut donc rien de plus pressé que de quitter Fontenoy :

J'abandonne, insensé, mon paisible village (4) ;

sans toutefois que l'on sache au juste de quel côté il se dirigea tout d'abord.

Nous nous trouvons ici, en effet, en présence de trois opinions plus ou moins contradictoires.

(1) Le 17 janvier 1768.
(2) *Le Poète malheureux*.
(3) Ibidem.
(4) Ibidem.

La première le conduit tout simplement à Nancy, où il prolonge son séjour jusqu'en 1774, qu'il vient à Paris. Gilbert *retourna* en effet à Paris à l'époque indiquée, mais les pièces que nous aurons occasion de citer ne permettent pas de douter qu'il n'y ait été présent dès 1770, postérieurement, toutefois, au 19 juin, époque à laquelle nous l'avons vu signer à Dôle une reconnaissance à son ancien amphytrion.

Nous nous rangerions donc immédiatement à la seconde opinion qui le fait venir dans la capitale par voie directe, s'il n'y en avait une troisième qui l'y conduit en passant par Lyon. « Il avait fait le voyage à « pied depuis Lyon. Mourant de faim et sans gîte, il « passa trois nuits à la belle étoile, sur le Pont-Neuf, « près de la statue de Henri IV », lisons-nous dans l'*Amateur d'autographes* (1). Le poète aurait-il en effet été rejoindre son frère Louis, que nous avons dit être allé s'établir sur les rives du Rhône ? Ou même les deux frères se seraient-ils entendus pour y venir de concert chercher fortune ? Toujours est-il que le *Début poétique* de notre auteur est dédié à la femme du prévôt des marchands de la cité lyonnaise.

La même question se représente à l'égard de Nancy. Il est abondamment prouvé, par des documents authentiques dont la place naturelle se retrouvera plus loin, que Gilbert a séjourné dans cette ville pendant une partie des années 1773 et 1774. Mais l'avait-il déjà habitée auparavant, dans l'intervalle de près de trois ans qui semble s'être écoulé entre la mort de son père et son arrivée à Paris ? Rien n'oblige à le croire. M. E. Bégin,

(1) N° du 1er janvier 1863, page 3.

dans la *Nouvelle biographie générale*, le fait accueillir à Nancy par le jeune Bonfils, qui le recommande à son directeur, M. Darbez : or, c'est en 1774 seulement que M. Darbez est devenu directeur, non pas des fermes de Lorraine, comme on l'a imprimé par erreur, mais de la régie des droits réunis, dans laquelle le jeune Bonfils était lui-même employé (1). M. Salmon, dans son instructive *Etude*, lui fait lier connaissance avec François de Neufchâteau, dans les salons de l'avocat Mandel : or nous verrons dans un instant que les deux poètes compatriotes, dont les destinées devaient être si différentes, se virent pour la première fois pendant ce même voyage de Gilbert en Lorraine, de 1773-1774. Rien donc ne nous autorise, au moins dans l'état actuel de nos connaissances, à en supposer un autre.

Rebuté à Paris par les illustres auxquels il avait été recommandé, d'Alembert en tête, Gilbert trouva du pain chez le sensible Baculard d'Arnaud, qui devait mourir n'en ayant plus. Mais pour ne point abuser, il se résigna à entrer en qualité de maître d'étude chez un chef d'institution de la rue des Brodeurs (2), ayant nom Urthaud. Nous avons deux lettres à Arnaud, datées de cet asile provisoire, et dans lesquelles le malheureux jeune homme, après s'être répandu en cris de recon-

(1) Voir l'Almanach de Lorraine de 1775. M. Darbey habitait alors au n° 275 de la rue de l'Esplanade. Dans l'Almanach de 1774, il figure seulement en qualité de contrôleur, et habite au n° 207 de la rue Saint-Dizier. Dans ceux de 1769 et 1770, il paraît déjà sous le même titre, mais sa demeure est vis-à-vis les Dominicains, n° 34. On ne voit pas son nom dans les années intermédiaires.

(2) C'est aujourd'hui la portion de la rue Vanneau comprise entre la rue de Babylone et de la rue de Sèvres.

naissance et de désespoir, sollicite de son bienfaiteur une recommandation près du marquis de Chauvelin (1) qui cherchait un précepteur pour son fils, parle d'une « scène qui s'est passée entre lui et le très obligeant M. Dorat », et exprime le désir d'avoir communication de « ses nouveaux contes » (2).

A ces premiers temps se rapporte également un roman héroïque en deux volumes, intitulé : *Les familles de Darius et d'Hidarne, ou Statira et Amestris*, qui ne porte point de nom d'auteur, mais que les bibliographies s'accordent à lui attribuer. Nous aurons occasion d'en discuter la provenance dans la seconde partie de cette publication, en tête de laquelle on le trouvera réimprimé.

On peut suivre du reste, dans les différentes pièces dont se compose le *Début poétique,* publié en 1771 (3), toutes ces péripéties d'un drame trop connu : les déceptions, la misère et le désespoir dans les *Plaintes du malheureux* et les *Quarts d'heure de misanthropie ;* le salut et la reconnaissance dans les *Stances à d'Arnaud* ; les vers *A M. Dorat,* et plus tard *A M. de Monteynard* et *A M. de Sartine.* Ces accents de douleur prennent un caractère plus déchirant encore dans le *Génie aux prises avec la fortune ou le Poète malheu-*

(1) François Claude, marquis de Chauvelin, est mort dans les derniers jours de novembre 1773. Son fils, François Bernard, depuis ambassadeur en Angleterre, était né le 20 novembre 1766.

(2) Sans doute les *Epreuves du sentiment,* dont le second volume avait commencé à paraître dans les premiers mois de 1770.

(3) L'approbation est du 19 février.

reux présenté au concours de l'Académie française en 1779, et publié en septembre de la même année avec une préface où se dégage déjà l'irritation du poète, mal à propos dédaigné par le docte Aréopage. Il revient cependant à la charge au mois d'août suivant, avec l'ode sur le *Jugement dernier* que l'Académie oublie également de distinguer.

La mauvaise humeur de l'évincé se traduit avec une vivacité nouvelle au printemps de 1773, dans le *Carnaval des auteurs*, qui porta du moins son nom, bien que certains hésitent à le lui attribuer (1).

Ici se termine le premier acte de la tragédie et le premier séjour à Paris.

Gilbert paraît avoir habité la plus grande partie de ce temps au Collège de Reims, rue des Sept-Voies, non pas en qualité de professeur ou même d'élève, mais comme locataire dans un des bâtiments sécularisés de cet établissement alors très en décadence. Il en a daté deux lettres à Baculard d'Arnaud, l'une et l'autre analysées dans l'*Amateur d'autographes* de 1867 (2), la première intégralement publiée dans l'année 1863 du même recueil (3). C'est un double et immense cri de misère, à travers lequel se glissent plusieurs détails utiles à recueillir pour sa biographie. Une grave maladie le retient au lit ou à la chambre depuis dix jours à la date de la première lettre, depuis six mois à la date

(1) On lit sur un des exemplaires de la Bibliothèque nationale d'une écriture ayant des analogies avec celle de l'évêque Grégoire : *Présent de l'auteur* ; sans observations.

(2) Pages 107-108.

(3) Pages 33-36.

de la seconde ; il a en mains un roman tout prêt pour l'impression, intitulé *Histoire des malheurs causés par le préjugé* (1), deux mille vers de la continuation de son *Abel* sont déjà faits ; enfin, ce qui fixe l'époque de cette correspondance malheureusement sans date de jour ni d'année, il se dispose à faire un voyage en Lorraine, où l'appellent des difficultés d'argent avec sa famille.

De nouveaux déboires lui arrivaient en effet du fond même de ces Vosges, où ses frères travaillaient, si on veut l'en croire, à le frustrer de sa part d'héritage, et où venait en même temps le surprendre l'assignation que nous avons reproduite ci-dessus : elle porte, comme on l'a vu, la date du 29 juillet 1773, et fixe ainsi l'époque précise de l'arrivée de Gilbert à Fontenoy. C'étaient deux procès qui lui tombaient à la fois sur la tête, et le premier semble s'être poursuivi jusque devant la Cour souveraine de Nancy, car on a une lettre du poète adressée de cette ville au Président de Sivry, et portant envoi d'une supplique en forme d'Elégie, qualifiée d'Ode par l'auteur, et intitulée l'*Orphelin* (2). Nous croyons qu'il convient de rattacher à ce séjour dans la capitale de la Lorraine les différents épisodes recueillis par les biographes, et qui ne semblent en effet pouvoir se rapporter à aucun autre moment que celui-là.

Gilbert fut donc accueilli à Nancy par le jeune Bonfils, alors employé de la Régie, qui alla jusqu'à partager sa chambre avec lui et l'introduisit chez son

(1) Gilbert a donc bien réellement cultivé le genre du roman.

(2) Voir l'*Amateur d'autographes* de 1867, page 107. Le titre de la pièce nous est fourni par le *Journal de Nancy*, tome V, 1781, page 43 ; nous n'avons point réussi à la découvrir.

directeur Darbez (1). Le poète vit également s'ouvrir devant lui, avec les salons de l'hôtel de Sivry et de l'hôtel de Lupcourt, celui de l'avocat Mandel, que fréquentaient en même temps Lacretelle aîné, l'abbé Bexon et François de Neufchâteau; l'hospitalité alla même ici, pour le jeune et pauvre Vosgien, jusqu'à la table et au couvert; et le dernier survivant de la famille racontait encore, il y a moins de vingt ans, comment le fougueux courtisan des Muses remplissait jour et nuit toute la maison du bruit de ses vers, les scandant du pied en même temps que de la voix pour les aider à naître, et les débitant avec une grande exagération de ton et de geste qui effrayait l'oreille ; lorsqu'ils étaient enfin éclos, le délicat auteur du *Discours sur la manière de lire les vers* s'en ressouvenait peut-être un peu trop vivement encore, lorsqu'il écrivait l'année suivante :

Gardons-nous d'imiter dans sa folle lecture,
Dans ses roulements d'yeux et ses contorsions,
Ce fanatique amant de ses productions,
Ce furieux rimeur, qui, d'un ton ridicule,
Comme un vrai possédé, s'agite, gesticule,
Tourmente notre oreille, épuise son gosier
Et croit être sublime à force de crier.
Jadis sur son trépied, la Sybille tremblante,
D'un Dieu même remplie, était moins violente. (2)

(1) La maison Bonfils est au n° 5 de la rue Saint-Thiébaut, presque en face de la maison natale du général Drouot qui est au n° 22. — Gilbert a encore habité la rue Saint-Georges n° 47 peut-être les maisons Mandel ou Lava. On peut consulter à ce sujet le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, tome XI, 1862, pages 162-168.

(2) 3e édition, 1775, page 17. — Voir encore, dans notre seconde partie, les critiques du *Dix-huitième siècle* et de *Mon Apologie*.

Mlle Mandel, qui avait alors dix à douze ans, et qui mourut à près de cent, sous le nom de Mme Ducreux, redisait encore à ce propos une petite histoire de pensionnat qui achèvera de peindre la chose. Elle avait été chargée par ses compagnes de composer et de prononcer pour la fête de la mère supérieure le compliment d'usage. Dans son embarras, et sur les suggestions de ses alentours, elle s'adressa à Gilbert qui lui tourna un véritable chef-d'œuvre. Mais il eut le tort de vouloir lui apprendre de plus à le débiter. Heureusement François de Neufchâteau put intervenir à temps, pour substituer la vraie manière à la mauvaise, et le morceau, ainsi produit de la collaboration de deux maîtres, obtint un succès complet et mérité.

Du séjour de Gilbert à Nancy datent l'*Ode sur la mort de Son Altesse Royale Madame la Princesse Anne-Charlotte de Lorraine* (1), la satire du *Siècle* (2), première et pâle ébauche du *Dix-huitième siècle*, l'*Eloge de Son Altesse Royale Léopold Ier, duc de Lorraine* (3), et un mordant *in-promptu* contre l'Académie de Stanislas, qui n'avait voulu ni couronner l'ouvrage, ni accueillir l'auteur parmi ses membres (4).

(1) 1773.

(2) 1774.

(3) 1774.

(4) On assure cependant qu'il ne se rencontre aucune trace de cette candidature dans les archives de l'Académie ; mais nous avons sur ce point, outre les affirmations du *Journal de Nancy*, le témoignage formel de l'évêque Grégoire : « Je fis connaissance de Gilbert à Nancy. Il était alors « aigri contre l'Académie de cette ville qui avait refusé de « l'admettre ; il s'en vengea en poète, c'est-à-dire par des « épigrammes qu'il avait du plaisir à me communiquer.

A ce double désagrément s'en étaient venus joindre deux autres tout aussi mortifiants : il n'avait pu vendre à Nancy six exemplaires de sa satire, et un cours de belles-lettres qu'il avait tenté d'ouvrir dans la même

« J'en citerai une qui n'est pas, je crois, dans le recueil de « ses œuvres. L'Académie avait ajourné sa séance publique « du 8 mars (sic) à cause de la maladie de Louis XV, Gilbert « fit courir le quatrain suivant... » (*Mémoires de Grégoire*, tome I, page 330). Peut-être Grégoire aurait-il fait confusion entre la candidature et le concours. Quoi qu'il en soit, voici les passages des *Procès verbaux* (manuscrits) de la Société royale des sciences et belles lettres de Nancy qui ont trait à cette dernière affaire et qu'a bien voulu nous faire transmettre M. le secrétaire actuel de la docte compagnie.

Séance du 9 février 1774... « Les ouvrages présentés au « concours en la présente année, au nombre de 13, ont été « distribués à Messieurs les Académiciens pour les examiner « et en rendre compte après que la liste en a été arrêtée, « et que les billets cachetés en ont été détachés et renfer- « més dans une enveloppe, en la manière ordinaire et con- « formément aux Statuts.

OUVRAGES PRÉSENTÉS AU CONCOURS

« N° 1. — *La mort d'Abel, chant 7e*, avec cette sentence : « *Incedo per ignes suppositos cineri doloso.* (Horat.), Tome « V, page 125.

« *Séance du 14 avril 1774*... Les ouvrages sous les Nos 1, « 3, 12, présentés pour le prix de littérature ont été lus, « examinés, discutés et admis au concours. (Tome V, page « 138.)

« *Séance du 27 avril 1774*... Il restait pour la littérature « 3 ouvrages admis au concours dans la séance précédente ; « on en a fait la comparaison. Le morceau de poésie intitulé « *La Mort d'Abel, chant 7e*, est une imitation du poème de « Gesner dans laquelle on a trouvé les mêmes défauts qu'on « peut reprocher à l'original : des longueurs, des détails « trop minutieux, un trop grand vuide d'action. Quoique ce « morceau renferme un grand nombre de beaux vers,

ville avait piteusement échoué dès la première séance, tandis que la foule se pressait dans la salle voisine aux expériences d'un physicien de pacotille.

Le poète quitta donc Nancy pour reprendre le chemin, non pas de Fontenoy, mais de Paris. Comme la première fois, il était léger d'argent, mais il avait des vers en portefeuille, et il ne tarda pas à donner au public les *Odes nouvelles et patriotiques*, qui datent de cette même année 1774. En même temps, il préparait son *Dix-huitième siècle*, qui ne devait paraître que l'année suivante 1775, mais dont il pouvait lire déjà des morceaux dans les réunions littéraires. C'est pendant une de ces lectures que le poète, agacé par les

« capables de donner une idée avantageuse des talens de « l'auteur pour la poésie, beaucoup de vers foibles et d'im- « perfection dans le stile, trop peu de chaleur et d'images « l'ont empêché de soutenir la concurrence avec les deux « autres ouvrages, sur lesquels d'ailleurs il n'eut pu ob- « tenir la préférence parce qu'il avait déjà paru dans le « public; cette considération même a déterminé à n'en pas « faire, lors de la distribution des prix, la mention honorable « dont il auroit été jugé digne. » (Tome V, p. 139.) On lit en marge du registre : *Cet ouvrage a été retiré avant la distribution publique des prix.*

Le lauréat du concours fut Lacretelle fils, avocat à la Cour souveraine de Lorraine, auteur du mémoire sous le N° 12, intitulé : *Discours sur ce sujet: Assigner les causes des crimes et donner les moïens de les rendre plus rares et moins funestes.* On fit mention honorable du n° 3: *Des avantages de la philosophie relativement aux belles lettres* ; il a été imprimé la même année, *A Nancy, chez L. B. Hiacinthe Leclerc,* en un volume in-8° de 58 pages, titres non compris, et sans nom d'auteur ; mais on sait qu'il est du médecin Jean-François Coste. Le *Discours* de Lacretelle aîné a également été publié la même année et dans la même ville.

allures assez inconvenantes d'une certaine baronne de Prinzen (1), qui tenait elle-même le sceptre et la critique dans le *Journal des Dames*, lui jeta en plein visage un épigramme des moins galants, et dont l'orgueil blessé de la femme de lettres eut soin de lui marquer le souvenir toutes les fois que l'occasion s'en présenta.

La satire du *Dix-huitième siècle* fut publiée en juillet 1775, et eut un retentissement considérable et nullement étonnant. La dédicace qu'il en fit à Fréron atteste qu'il était entré dans l'intimité du célèbre critique et par conséquent en relations courantes avec tout le personnel littéraire qui se mouvait autour du lui.

Mais le coup éclatant que venait de frapper le jeune poète dut attirer sur sa personne comme sur son œuvre des attentions plus hautes, et c'est à ce moment sans doute qu'il faut faire commencer les rapports de Gilbert avec l'archevêque de Beaumont, auquel nous savons qu'il fut présenté par l'abbé Grozier.

A cette même époque et à ce même Fréron se rattache également l'anecdote suivante racontée par Villenave dans la *Biographie Michaud*, sur l'autorité de Ponce, témoin oculaire :

En 1775, ayant réuni à dîner plusieurs gens de lettres, le poète Gilbert se mit à déclamer contre Voltaire, et croyant faire sa cour au maître de la maison, il voulut prouver que l'auteur de l'*Ecossaise* était un poète médiocre. Fréron se leva soudain, récita avec enthousiasme plusieurs tirades de la *Henriade*, et s'adressant ensuite aux convives : « Est-ce,

(1) Marie-Emilie Mayon, née à Aix en 1738, morte dame de Montanclos le 29 août 1812.

s'écria-t-il, un mauvais écrivain, que celui qui a fait ces vers ? Est-ce vous, M. Gilbert, qui en feriez de semblables ? »

L'année 1776 vit paraître le *Jubilé*, avec l'*Ode à Monsieur* qui y servait d'appendice. Elle vit mieux encore : par l'entremise de l'archevêque de Paris, la question du « poète malheureux » fut portée jusqu'au pied du trône, et lui-même y fait une allusion directe dans la seconde édition du *Dix-huitième siècle*, publiée au printemps de cette année, et dans laquelle nous lisons ces vers significatifs :

Oh ! si ces vers, vengeurs de la cause publique,
Qu'approuva de Beaumont la piété stoïque,
Portés par son suffrage, auprès du trône admis,
Obtiennent de mon Roi quelques regards amis ;
S'il prête à ma faiblesse un bras qui le soutienne,
On verra de nouveau, etc.....

Le prélat s'était adressé tout à la fois, pour appuyer ses démarches auprès du roi lui-même, à Madame Louise de France et au ministre de Vergennes ; et ces deux hauts personnages ouvrirent chacun de leur côté, mais de concert, une enquête sur le caractère et les mœurs du jeune satirique. La lettre suivante de la fille de Louis XV, adressée au ministre de Louis XVI, nous fait connaître le résultat auquel ils étaient arrivés de part et d'autre :

† J. M. ce 5 octobre 1776.

..... Pour ce qui est du s^r Gilbert, je sçait certainement qu'il a des talens, quil sest affiché pour la Religion, que les gens qui aiment la Religion luy veulent du bien ; que les philosophes le persécutent, on travaille à le gagner, et que la séduction est d'autant plus à craindre quil est dans la

misère ; les personnes qui mont parlé pour luy ne mont rien dit de plus et nen savent pas davantage ; ainsi jo nay rien à opposer, Monsieur, aux informations que vous en avez prises. Je vous prie seulement de les vérifier avec les plus grandes précautions parce que les ennemis qucn ce fait en deffendant la Religion ont une infinité de ressorts cachées auprès même de ceux qui l'aiment et la protègent. Après tout je n'insiste plus. Je ne peut que vous remercier, Monsieur, de votre franchise, et je vous demande en grâce de vouloir bien en agir toujours avec moy de même dans tout ce que je pourrai avoir à traiter avec vous, et vous pouvez estre sûr que pour moy jirai toujours droitement. Je vous prie, Monsieur, destre également persuadez de la sincérité de mes sentiments pour vous.

Sr Thérèse de Saint-Augustin, *R. C. I.* (1).

(1) Communiqué par M. Charavey. — M. de Courchamps, l'éditeur ou plutôt l'auteur des peu authentiques *Souvenirs de la marquise de Créquy*, cite encore à ce même propos une autre lettre de la princesse, dont il assure posséder l'original, et que nous reproduisons sous toutes réserves.

« † J. M. ce 15 septembre 1776.

» Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien accorder votre
» protection au s^r Gilbert, pour luy donner la première
» pension vacante sur la *Gazette de France*, ou sur quelque
» autre objet que ce soit affecté aux gents de lettres dans
» vôtre département. On m'assure que c'est un jeune homme
» qui ayant les plus grands talens pour la poésie, les a
» entièrement consacrés à la deffence de la religion, mais
» qu'il n'a pas de pain, et que non-seulement il en trouveroit
» dans le parti opposé, mais il pourroit encore, comme tant
» d'autres qu'on m'a cité et qui ne le valent pas, y faire une
» fortune brillante. C'est une tentation, Monsieur, dont il
» faut le tirer ; vous navez besoin pour vous y engager que
» de votre propre attachement à la religion et à l'état. Jay
» été bien aise de prendre part autant quil mest possible à
» une si bonne œuvre en vous priant de la faire et en vous

La nouvelle enquête demandée commença immédiatement, et nous en possédons sinon toutes, au moins la plupart des pièces, que l'on aimera à retrouver ici :

Nous certifions et par honneur nous devons rendre cette justice à Monsieur Gilbert connu de nous depuis longtemps, qu'il a constamment mérité notre estime par des actions et des mœurs honnêtes, mais surtout par un caractère de fermeté et de franchise peu communes ; qu'il s'est toujours montré dans notre société tel qu'il s'est fait voir dans ses écrits, invariable dans sa façon de penser, heurtant même souvent celle de ses amis, ne se permettant jamais un mot qui fut contraire aux principes qu'il a manifestés publiquement, parlant de la religion avec la décence et le courage d'un homme qui en a, et conservant dans la plus affreuse indigence la noblesse qui sied à l'homme d'honneur. Ce témoignage lui devenant nécessaire pour confondre des personnes qui l'ont noirci dans l'esprit des gens en place, nous le lui donnons tel que nous le ferions de vive voix devant ses ennemis et sans autre motif que celui de rendre hommage à la vérité. A Paris, ce huit octobre 1776.

Approuvé l'écriture.

Signé : Simonet de Maisonneuve,
demt rue du fg St-Antoine.

Approuvé l'écriture.

Signé : d'Arnaud.

Approuvé l'écriture.

L'abbé Larislevêque.

» assurant, Monsieur, que je vous en aurois une véritable
» reconnoissance.

» Sr Thérèse de Saint-Augustin, R. C. I. »

On trouvera cette lettre aux pages 159-169, tome III de l'édition de 1867.

Approuvé l'écriture.

Signé : L'abbé Grosier.

Approuvé l'écriture.

Signé : Mercier.

Approuvé l'écriture.

Signé : L'abbé Royou,
prêtre licentié de Sorbonne et professeur au
collège de Louis-le-Grand.

Approuvé l'écriture.

Signé : Fréron.

Approuvé l'écriture.

Signé : Dorat.

Approuvé l'écriture.

Signé : Godescart,
chan. de S[t]-Honoré.
Ferlet,
doct. aggrégé dans l'Univ. et secr. à l'Archev. (1)

Ce certificat est d'autant plus intéressant, qu'avec les mœurs de Gilbert il nous fait connaître ses amis. Nous voyons figurer parmi ceux-ci le poète Dorat, ce qui prouve que Gilbert s'était raccommodé avec lui. Les certificats qui vont suivre auront un intérêt non moindre, quoique d'une autre nature, puisqu'ils nous feront connaître les lieux d'habitation successifs de notre satirique dans la capitale, et même le temps qu'il est resté dans chacun :

Je soussigné certifie que M. Gilbert a demeuré pendant trois ans au collège de Rheims dans une maison dont je suis le principal locataire et que pendant cet espace de temps il s'est conduit avec toute la décence et toute la régularité qui annoncent au jeune homme plein de principes de religion.

Fait à Paris, le 2 janvier 1777.

Signé : Lesquoy.

(1) Copie communiquée par M. le sénateur Salmon.

Je soussigné M^tre menuisier rue des Noyers atteste que M. Gilbert a demeuré chez moi pendant six mois environ jusqu'au moment où il est parti pour Amiens et que pendant tout ce tems il s'est conduit avec la plus grande régularité ne paraissant avoir d'autre passion que celle de l'étude.

Fait à Paris, le 4 janvier 1777.

Signé : ROCH.

Du même jour, même certificat délivré à M. Gilbert par un sieur Dubois, chez qui il a demeuré un mois dans une maison dont le signataire est propriétaire Hôtel des Quatre Nations :

Je soussigné M^tre perruquier rue du Paon certifie que M. Gilbert a demeuré chez mois environ 18 mois et que pendant ce tems je n'ai rien vu en lui qui n'annonçât l'auteur plein de conduite et de religion.

Fait à Paris, le 2 janvier 1777.

Signé : MILLIET.

Je soussigné Pierre Brocard docteur en théologie de la Faculté de Paris et curé de Saint-Benoit, même ville, certifie qu'après information faite de M. Gilbert qui a demeuré six mois environ sur ma paroisse, le témoignage a été des plus favorables. Régulier dans sa conduite, toujours appliqué au travail, rentré de bonne heure, c'est ainsi qu'il s'est fait connaître pendant son séjour sur la paroisse de Saint-Benoit rue des Noyers. En foy de quoy j'ay signé ce 6 janvier 1777.

Signé : P^re BROCARD.

Du 5 mars 1777. Certificat de bonnes mœurs délivré à Gilbert par M. de la Roue, docteur en Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Cosme à Paris.

En additionnant les chiffres de durée de toutes ces résidences successives, on arrive à un total de cinq années

au moins, ce qui nous reporterait vers la fin de 1771. Si nous y ajoutons l'année du séjour à Nancy, nous sommes obligés de remonter jusqu'en décembre 1770. Mais si Gilbert a réellement a réellement habité quelque temps à Amiens, comme semblerait l'indiquer le certificat du menuisier Roch, et s'il faut de plus attribuer à cette même période de sa vie, ce qui n'est pas douteux, les deux lettres d'Arnaud datées de la pension de la rue des Brodeurs, force nous est bien de reculer plus loin encore, et de ne nous arrêter que vers le milieu du millésime indiqué. Quoi qu'il en soit, il n'est plus permis et n'y aurait-il d'autres preuves que celles-là, de s'arrêter à l'opinion qui fixa en 1774 le premier départ de notre poète pour Paris.

Les résultats matériels de cette double enquête devaient malheureusement se faire attendre bien des mois encore.

En 1777 parut la *Diatribe au sujet des prix académiques*, sorte de prélude en prose à *Mon apologie*, à laquelle travaillait déjà le poète, et qui fut publiée vers le commencement du printemps de 1778. Mastrella a raconté comment le duc de Fronsac se crut désigné dans un des passages les plus tragiques de la pièce, et reproduit la lettre que Gilbert lui écrivit pour le détromper.

Notre satirique avait failli avoir une autre affaire non moins grave avec le public lui-même, peu de jours auparavant, à la fameuse représentation d'*Irène* et au couronnement de Voltaire (1). Voici du moins ce que rapporte à ce sujet la *Correspondance littéraire secrète* (2) :

(1) 30 mars.

(2) N° 15, du 4 avril 1778.

Il n'y a que le sieur Gilbert, auteur satirique qui n'est pas sans talent, lequel ait désapprouvé de pareils transports. En sortant du spectacle, il s'est écrié qu'il n'y avoit plus de mœurs, plus de religion et qu'enfin tout étoit perdu. Il est vrai que ce prédicant a manqué d'être assommé par les assistans.

Dans le courant de l'automne de la même année fut imprimée l'*Ode sur la guerre présente, après le combat d'Ouessant*, qui fut la dernière œuvre de ce que nous pouvons appeler la période de misère de la vie du poète. Les démarches tentées en sa faveur par les hauts personnages que nous savons allaient en effet porter enfin leur fruit, et le 10 décembre 1778, le ministre des affaires étrangères écrivait à Madame Louise de France d'une part, et à l'archevêque de Paris d'autre part, les deux lettres suivantes, qui marquent le terme précis des privations de Gilbert :

Madame,

J'ai mis sous les yeux du Roi dans mon dernier travail avec Sa Majesté la demande du s[r] Gilbert que Madame daignoit protéger. J'ai la satisfaction de pouvoir annoncer à Madame que Sa Majesté a accordé à cet homme de lettres un traitement annuel de mille livres sur la partie du fonds littéraire du département des Affaires Etrangères, vacante par la mort du s[r] de Saint-Albin. C'est à la déférence du Roi pour la recommandation de Madame, que le s[r] Gilbert doit le succez de sa demande. Je me félicite d'avoir pu contribuer à lui faire ressentir dans cette circonstance l'effet de la protection dont Madame l'honore.

Je suis avec un très-profond respect,
de Madame,
le très-humble et très
obéissant serviteur,

Signé : DE VERGENNES.

A Versailles le 10 décembre 1778.

A Versailles, le 10 décembre 1778.

Je n'ai pas oublié, Monsieur, ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer de l'intérêt que vous voulez bien prendre au s[r] Gilbert ; j'ai profité d'une occasion favorable pour mettre sa demande sous les yeux du Roi, fortifiée du nom de Madame Louise qui avoit eu la bonté de m'en écrire, et de votre témoignage ; je vous annonce avec plaisir, Monsieur, que Sa Majesté a bien voulu accorder à cet homme de lettres un traitement annuel de mille livres, sur une partie vacante du fonds littéraire des Affaires étrangères ; je suis fort aise d'avoir pu faire obtenir à votre protégé la préférence pour cette grâce, sur plusieurs concurrens qui y avaient aussi des titres bien fondés ; je saisirai toujours avec empressement les occasions à ma portée de concourir aux choses qui peuvent vous être agréables et de vous convaincre de l'attachement aussi sincère que respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : DE VERGENNES.

M. l'Archevêque de Paris (1).

On a beaucoup discouru dans ces derniers temps, à l'*Intermédiaire* (2), au *Polybiblion* (3), à la *Revue des Provinces* (4), au *Journal Officiel*, 17 et 27 juin 1875, sur l'authenticité de la misère du « poète malheureux ». Les deux lettres qui précèdent permettent, ce semble, de résoudre définitivement la question : cette misère, jusqu'en 1778, est de l'histoire ; après 1778, elle n'est plus que de la légende.

(1) Copies communiquées par M. le sénateur Salmon.

(2) Année 1866, p. 37, 123, 175-177 et 425. — Année 1867, p. 78-79. — Année 1875, p. 390-392 et 442-443.

(3) Tome XIII, p. 479. — Tome XIV, p. 93-94.

(4) Tome VI, p. 337-338.

Serait-ce dans l'ivresse d'une joie bien légitime, du reste, que Gilbert commit, en cette même année 1778, la petite légèreté intitulée : *Le Charme des bois?* On serait tenté de le croire, si les dates n'y contredisaient : l'avis du ministre est du 10 décembre, et la pièce est du mois de mai. Elle ajoute peu de chose à sa gloire littéraire, et sort assurément des habitudes de sa vie.

L'année 1779 est celle des petits vers. Le 5 janvier, le nouveau pensionnaire du roi improvise au dessert l'*In promptu fait à table à Madame *** qui, étant Reine de la Fève, m'avoit nommé Roi.* Un peu plus tard, il fait, peut-être à Nancy, les *Vers pour mon portrait, peint par Senémon*, et les *Vers pour mettre au bas du Portrait de M. le Marquis de F....., peint en Montauciel par M. Senémon.* Mais il avait sur le métier des travaux plus sérieux, que la mort l'empêcha malheureusement de terminer, et qu'il brûla plus malheureusement encore avant de mourir. C'était d'abord une satire sur les *Courtisanes*, estimée plus haut que le *Dix-huitième siècle* et *Mon apologie*, par des juges autorisés qui en avaient entendu les premiers vers ; et en second lieu, l'*Eloge du Dauphin*, non moins apprécié par les mémes juges, et que le poète entreprit à l'occasion que voici :

Une société avoit proposé un prix de 1200 livres pour l'Eloge de Louis, Dauphin, père du Roi. Il devait être décerné au commencement de juillet dernier. Cette fois ce n'étoit aucune académie qui dût en décider. Les juges étoient des particuliers choisis, savoir : Mrs Guenée, Gérard, Chevreuil, de Milou, Godescard, Pey, Asseline, Royou, Geoffroy et Grosier. Ces arbitres n'ayant trouvé aucune pièce digne d'être couronnée, la même société, en augmen-

tant le prix de 1200 livres, propose le même sujet une seconde fois. Cette fois elle donne des indications plus précises. Elle désire que les auteurs ne s'asservissent pas à parcourir l'historique de la vie du héros, mais qu'ils s'appliquent à considérer l'esprit qui anima ce prince, et à le présenter comme plein de cette religion qui a consacré toutes ses vertus, et dont la première a été de se dérober à l'admiration de son siècle. Le concours sera ouvert jusqu'au premier septembre 1780 exclusivement, et le prix sera décerné au commencement du mois de décembre (1).

Le passage suivant, de Métra, ajoute un trait nouveau à ces explications :

Il faut savoir que l'Archevêque de Paris et l'abbé de Crillon imaginèrent, il y a environ un an, d'élever autel contre autel, et de proposer aussi des prix aux pieux athlètes qui voudroient combattre sous leurs auspices. En conséquence on a fait annoncer dans les papiers publics qu'on invitoit tous les Chrétiens qui ont du talent, à travailler à l'Eloge

(1) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, t. XIV, p. 221-222, 1er oct. 1779.

On lit encore aux pages 5-6 de l'*Avertissement du libraire* de l'édition des *Œuvres* faite à Paris chez Pillot jeune, en 1805.

« J'ignore s'il avait travaillé à un poème de la *Henriade* » en 12 chants, dont l'indignation avait aussi tracé le plan. » Ce que je puis dire, c'est que ce plan m'avait paru infini» ment supérieur à celui du seigneur de Ferney. »

Signalons encore à la page 2 du même *Avertissement*, le passage suivant d'autant plus digne d'attention, que c'est un témoin auriculaire qui parle :

« La pièce intitulée le *Poète malheureux* m'ayant fait » désiré d'en connaître l'auteur, il m'apprit, dans notre pre» mière entrevue, qu'il était venu de Lyon à Paris, ayant, » pour toute fortune, deux lettres de recommandation pour » d'Alembert. »

du Dauphin, et que l'auteur du meilleur discours rembourseroit cinquante louis. Aussitôt l'ami Gilbert s'empressa de se mettre à la besogne et d'en lire quelques pages à la gent ecclésiastique qui ne manquoit pas de se pâmer d'admiration ; mais Gilbert est paresseux, Gilbert travaille avéc une grande difficulté ; le temps prescrit arriva, le discours n'étoit pas au tiers ; on accorda des délais ; ces délais ont déjà expiré trois ou quatre fois. A la fin, les concurrens voyant dans les juges une résolution bien déterminée d'attendre la commodité de Gilbert, se sont lassés et viennent de faire imprimer leurs discours qui sont assez peu éloquens (1).

Le prix devant être décerné en décembre, et Gilbert étant mort en novembre, on peut en conclure que son œuvre était fort avancée lorsqu'il la livra aux flammes. On ne possède pas moins de sept Eloges imprimés (2), parmi ceux qui furent produits au concours manqué de 1779. Ce fut l'abbé de Boulogne, depuis évêque de Troyes, qui remporta la palme à celui de 1780, et il est assez piquant de rencontrer parmi les concurrents un des juges désignés pour la décerner, l'abbé de Milou ; ces deux derniers éloges ont également été imprimés (3).

Vers la fin de cette même année 1779, nous trouvons Gilbert exerçant les fonctions de gouverneur vis-à-vis d'un jeune irlandais, qu'il nomme le chevalier Webb. Il paraît à cette occasion s'être mis dans ses meubles.

(1) *Correspondance secrète*, édition de Londres, 1787, t. VIII, p. 296-297.

(2) Bibliothèque nationale. *Catalogue de l'Histoire de France*, t. IX, p. 788, nos 12963-12969.

(3) *Ibidem*, nos 12970-12971.

Nous voyons, en effet, dans le *Livre de compte* (1) qu'il ouvrit pour la circonstance, la mention de trois quittances à lui délivrées par divers fournisseurs ; la première de 125 livres, du tapissier Garnier, pour literie, glaces et table à manger, les glaces simplement louées jusqu'en juin 1780 : cette quittance est du 12 octobre 1779 ; la seconde de 15 livres, du tapissier J.-Joseph Ovré, pour tapis et paillassons : elle est du 13 du même mois ; la troisième de dix écus, d'un sieur Gallicoit (?), « pour avoir mis les chambres de la maison de la rue d'Enfer (2) en couleur » ; elle est du 30 octobre. Les notes de la dépense particulière du jeune chevalier vont du 8 octobre 1779 au 18 avril 1780 pour le perruquier Cordebar ; du 15 novembre 1779 au 25 avril 1780 pour le maître de danse Huard ; et du 24 décembre 1779 au 7 avril 1780 pour le maître d'armes Prévost. Les dépenses exceptionnelles du poète y sont également consignées : « Du 29 avril 1780. A. M. Boulanger mon papetier un mandat sur Berton échéable au 1er juin de 60 l. », y lisons-nous quelque part ; et à l'article recette nous rencontrons les chiffres suivants, dont il n'est pas besoin de faire ressortir le haut intérêt :

De M. le Chevalier Webb.....	2.400	du 29 avril.
Bon du même..........	642	
Avoir d'économie et d'épargne.	816	
	3.858	

(1) Ce précieux cahier est actuellement la propriété de M. le sénateur Salmon, qui le tient de Mlle Françoise Pernot, et l'a gracieusement mis à notre disposition.

(2) La demeure particulière de Gilbert était alors au n° 20 de la rue Jussienne.

Gilbert n'avait donc aucun titre pour être rangé par M. Henri Murger dans sa galerie des bohêmes ; même au temps de sa misère, il a toujours manqué pour cela à notre poète deux conditions essentielles : la dissipation et le désordre ; et ce n'est pas sur lui que peut retomber l'odieux d'un jugement comme celui-ci :

Malfilâtre et Gilbert ; deux réputations surfaites : car... l'inspiration de l'autre n'était que le mélange d'une impuissance orgueilleuse, alliée avec une haine qui n'avait même point l'excuse de l'initiative et de la sincérité puisqu'elle n'était que l'instrument payé des rancunes et des colères d'un parti... Gilbert devint poète un quart d'heure avant de mourir (1).

Dans une lettre du 13 juillet 1780, écrite à son frère Pierre, Gilbert accuse un revenu viager de deux mille deux cents livres, résultant « ou des bienfaits, soit du roi, soit d'un ami, soit de l'argent placé à fonds perdu » (2). Elle est datée de Conflans-les-Carrières,

(1) Murger, *Scènes de la Bohême*, préface p. VI et X. — On peut y joindre de M. Castagnary à la page 97 de ses *Libres propos* : « Cette guerre porta, du reste, les fruits que Gilbert en attendait : il émargea. »

(2) On lit dans les *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, t. III, p. 159 de l'édition de 1867 : « A l'époque de sa mort, » Gilbert était en pleine jouissance, et ceci depuis deux ou » trois ans déjà, d'une pension de huit cents livres sur la » cassette du roi, d'une pension de cent écus sur le *Mercure* » *de France*, et d'une autre pension de cinq cents livres » sur la caisse épiscopale des économats. Il recevait en » outre, au nom de Mesdames, tantes du roi, un mandat de » six cents livres, que ces bonnes princesses lui faisaient » adresser régulièrement pour étrennes. Aussitôt qu'on eut » appris qu'il était malade et qu'il avait fait des dettes, on » lui fit allouer, par le ministère de la maison du roi, une

et il y parle du « triste accident dont il est la victime », et des « saignées du pied et de la longue diète qu'on lui a fait faire ». C'est dans les mois de mai ou juin, ou tout au plus dans les premiers jours de juillet, qu'il faut placer cette chute de cheval arrivée au poète sur le boulevard Montparnasse, et qui aurait nécessité l'opération du trépan. Conflans était la résidence de campagne des archevêques de Paris, et Gilbert n'avait pu y être transporté que par le bienfait de M. de Beaumont, dans lequel il faut voir sans doute « cet ami » dont il était question tout à l'heure. Il y aurait ainsi passé près de quatre mois, le corps malade et l'esprit déjà frappé, comme il l'avoue lui-même, et comme sa lettre en porte les premières traces. Une longue misère avait assombri ses idées, et sa fermeté religieuse, non moins que sa verve poétique, lui avait mis à dos un parti nombreux et puissant, dont son imagination montée croyait voir la main jusque dans les prescriptions du médecin. La même préoccupation maladive se fait jour dans l'*Ode tirée des psaumes XL, etc.*, laquelle fut composée non pas, nous le verrons en son lieu, sur un lit d'hôpital et dans un intervalle lucide, mais bien à Conflans-les-Carrières, et avant que la crise ne se fût déclarée. Il faut y voir en même temps un témoignage des pensées et des lectures dans lesquelles s'entrete-

» gratification de cinquante louis dont il est resté plus de la » moitié dans son secrétaire. On y trouva même un papier » qu'il avait écrit trois jours avant sa mort, et par lequel il » avait fait un legs de dix louis à un jeune soldat aux gardes » françaises, appelé *Bernadote..* » Ce qu'il y a de certainement faux dans ces lignes laisse planer un grand doute sur ce qu'il pourrait y avoir de vrai.

nait Gilbert, sous la menace d'une mort prochaine et prévue : la prière du chrétien résonnait comme d'elle-même sur la lyre du poète, et en tirait des accords dignes d'être répétés par les échos de Sion.

Ce fut là le chant du cygne. Probablement dans la nuit du 23 au 24 octobre, pris d'un accès de fièvre chaude, le malade alla mettre en émoi toute la maison du curé et celle de l'archevêque, qui dut le faire remettre aux soins des hommes de l'art. On ne pouvait trouver mieux ni plus près qu'à l'Hôtel-Dieu, où l'on peut supposer que le prélat fit donner au poète une chambre privée et payante, comme la chose se pratique encore aujourd'hui en cas semblable ; la date d'entrée, relevée par M. Jal sur les registres de l'établissement, est du 24 octobre (1). Un secrétaire allait régulièrement porter des consolations et prendre des nouvelles. Mais les crises se répétaient, et dans l'une d'elles, le malade, toujours poursuivi par l'idée d'ennemis imaginaires qui en voulaient à sa vie et à ses œuvres, avala la clef de sa cassette pour les mettre dans l'impossibilité d'y fouiller. On aurait pu tenter une extraction, mais les plaintes du malheureux patient furent prises pour des rêves d'insensé, et il mourut étouffé le 16 novembre, à huit heures du matin.

Voici son obituaire, extrait des *Registres de l'Hôtel-Dieu :*

Ob. 16 nov. Nicolas-Joseph-Laurent Gilbert a. 29. n. Fontenoy-le-Château. D. Besançon. 24 oct. 1780 (2).

(1) Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 640.

(2) Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 640. Voir dans les *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, au tome et à la page déjà indiqués, les étranges affirmations de l'auteur à cet égard.

Il fut enterré le lendemain 17, dans l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, sur l'emplacement de laquelle est bâtie la maison portant actuellement le n° 15 de la rue d'Arcole. Nous donnons également son acte de sépulture :

L'an mil sept cent quatre-vingt, le dix-sept novembre a été inhumé dans la grande cave de cette église, le corps de Nicolas-Joseph-Laurent Gilbert, Avocat au Parlement, âgé de trente ans environ, natif de Fontenoi-le-Château, Diocèse de Besançon, décédé la veille muni des Sacremens, rue Neuve Notre Dame (1). Ont assisté à l'enterrement Mrs Jean-Baptiste-Louis Simonet de Maisonneuve et Nicolas-Charles Salmon, Bourgeois de Paris, demts grande rue du Faubourg St Antoine Psse Ste Marguerite, qui ont signé avec nous.

Collationné à l'original par nous soussigné vicaire de cette paroisse et délivré à Paris ce dix janvier mil sept cent quatre-vingt-un.

Signé : TURMINE, vic. (2).

On aura pu remarquer, dans cet extrait mortuaire, le titre d' « Avocat au Parlement » donné à Gilbert, qui le prend d'ailleurs lui-même dans la lettre du 13 juillet 1780, adressée à son frère Pierre ; ceci reste pour nous jusqu'à présent une énigme.

Cinq jours après la cérémonie funèbre, le *Journal de Paris* (3), qui avait déjà accueilli dans ses colonnes quelques-unes des dernières pièces de Gilbert, publiait

(1) C'est la rue où se trouve l'Hôtel-Dieu.

(2) Copie communiquée par M. le sénateur Salmon.

(3) N° 327 du 22 novembre 1780, p. 1334. — Reproduit dans l'*Esprit des Journaux* de janvier 1781, p. 203-205 ; et en partie dans le *Journal encyclopédique* de décembre 1780, p. 510.

la lettre suivante, à lui adressée par un de ses exécuteurs testamentaires :

AUX AUTEURS DU JOURNAL.

Paris, le 17 novembre 1780.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous écrire à l'issue du convoi de M. Gilbert. Il est mort hier à huit heures du matin, et a été inhumé aujourd'hui dans l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs. Selon sa déclaration, il avoit 29 ans et quelques mois. Né à Fontenoy-le-Château, près Nancy, de parens honnêtes, mais sans fortune, il vint très jeune à Paris, dans le dessein de se livrer aux Lettres, et de lier connoissance avec des hommes instruits. Ses premiers pas dans la carrière annoncent un poète. A travers les inégalités de sa verve, on apperçut le germe du vrai talent. Le *Dix-huitième Siècle*, son *Apologie* et quelques *Odes* justifièrent les espérances qu'il avoit données. Si, d'un côté, les ennemis que lui a faits le genre de la Satyre ont trop ravalé son mérite ; de l'autre, les personnes véritablement impartiales se sont empressées de payer à ses Poésies un juste tribut d'estime. Zélateur des bons principes, dévoué à la Religion, il ne prit la plume que pour fronder la médiocrité et les systèmes téméraires de l'homme de génie. Inhabile à déguiser son indignation, il ne faisoit point de grace aux mauvais ouvrages et ne pouvoit soutenir, dans les écrivains les plus célèbres, l'apparence même d'une erreur qui blessoit la sainteté de nos Dogmes. Son courage et ses efforts lui valurent la protection de plusieurs hommes en place, principalement l'honneur d'être porté sur l'état des pensions de Sa Majesté.

M. Gilbert, doué d'une imagination ardente, ne pouvoit rien créer qui portât l'empreinte de la faiblesse. Il a peu écrit, mais tout ce qu'il a fait sera lu avec plaisir. Ses adversaires les plus décidés ne sauroient lui refuser de la hardiesse dans les idées, une tournure saillante, souvent

neuve, une manière ferme et vigoureuse dans le jet du vers.

Pleurons, Messieurs, sur les calamités inséparables de notre fragile existence. Il semble que le Ciel se plaise quelquefois à réprimer l'orgueil de notre esprit par le trouble de notre raison. M. Gilbert, peu de mois avant de mourir, s'étoit forgé des fantômes qui répandoient sur ses actions une sorte de délire. Il s'imaginoit que l'univers entier conspiroit contre sa personne : tout lui faisoit ombrage. Insensiblement cette terreur insurmontable a desséché sa vie et l'a conduit au tombeau. Jusqu'au moment de sa mort, il avoit sans cesse à la bouche les paroles consolantes que nous fournit la Religion ; et ceux qui l'environnoient dans ses derniers instants, l'ont vu fermer les yeux à la lumière avec toute la résignation d'une conscience calme et tranquille.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SALAUN.

La plupart des journaux de l'époque tinrent à honneur, ou du moins à devoir, de consacrer un souvenir au vaillant poète si prématurément moissonné par la mort ; et il ne pouvait se faire que les notices nécrologiques sur l'écrivain ne se mêlassent d'appréciations littéraires sur ses œuvres ; nous ne prendrons ici des unes et des autres que ce qu'elles nous offriront de neuf, de caractéristique ou d'insolite.

L'abbé de Fontenoi écrivait dans les *Affiches, annonces et avis divers* (1), le même jour où le *Journal de Paris* publiait la lettre de Salaun :

M. Gilbert, jeune poète, né en Lorraine, et principalement connu par deux Satires : le *Dix-huitième siècle* et *Mon Apologie*, est mort en cette ville le 16 de ce mois. On pourroit

(1) N° 47 du 12 novembre 1780, p. 187.

le comparer à Perse. Morts tous les deux à la fleur de leur âge, ils sont tous les deux, dans leurs Satires, les poètes des bonnes mœurs et de la vertu. Ils ont l'un et l'autre de la verve, de la force, de la chaleur ; mais quelquefois leurs expressions sont forcées, leurs métaphores outrées, leurs tournures peu naturelles ; et si le satirique François parvient à la postérité, on trouvera peut-être dans quelques-uns de ses traits la même obscurité que nous trouvons dans ceux du satirique Romain.

Le même jour encore, on écrivait de Paris au *Courrier de l'Europe*, de Londres (1) :

M. Gilbert, connu dans la littérature par deux satyres, dans lesquelles on avait remarqué du feu et une verve vraiment poétique, mais qui avait quelquefois abusé de son talent, en dirigeant les traits de son esprit satyrique contre des hommes de lettres très estimés, et en oxagérant les vices du siècle par une peinture forcée, vient de mourir des suites d'une chute qui l'avoit fait tomber dans la démence.

Six jours plus tard, sous la rubrique du 18 novembre 1780, les Mémoires secrets annonçaient ainsi le même événement :

M. Gilbert est mort le 16 de ce mois, âgé de 29 ans et quelques mois. Ce jeune poète donnoit les plus grandes espérances. Son génie tourné à la satyre lui avoit fait beaucoup d'ennemis. Né sans fortune, il cherchoit à se faire des protecteurs. Le clergé l'ayant accueilli à cause de la guerre qu'il avait déclarée au parti des philosophes modornes, il avoit obtenu plusiours pensions et en avoit même une du roi. Il est rare que les hommes marqués par un talent de cette espèce n'aient pas quelques écarts dans l'esprit. Ce-

(1) T. VIII, année 1780, nº 44, p. 351.

lui-ci étoit devenu comme fol ; instruit de la haine que lui rendoit avec usure le parti adverse et redoutant la vengeance de quelques grands qu'il avoit voués trop publiquement à l'exécration des honnêtes gens, son imagination s'étoit noircie au point de lui faire croire que l'univers entier conspiroit contre sa personne. Cette terreur insupportable a desséché sa vie et l'a conduit au tombeau ; mais en revanche il est mort très chrétiennement, les paroles de l'écriture à la bouche, ce qui donneroit lieu de présumer qu'il étoit créant véritablement. On n'a de lui que des Satyres et quelques Odes ; on ignore s'il laisse quelqu'ouvrage plus considérable ébauché.

La *Correspondance secrète* fit du persiflage :

Un de nos poètes Persiques, nommé Gilbert, qui s'étoit acquis une réputation éphémère par un satyre malhonnête, intitulée le *Dix-huitième siècle*, et qui depuis, pour avoir du pain et se mettre à l'abri des coups de bâton, a pris le petit collet, est devenu fou, et dans un de ses accès, il a avalé la clef du grenier dans lequel il logeoit. Il ne manqua pas de protecteurs pour avoir beaucoup et indistinctement déclamé contre les philosophes modernes, et surtout contre ce bon J.-J. Rousseau, qu'il confondoit spirituellement avec eux. On l'a transféré à l'Hôtel-Dieu, où il est soigné très attentivement (1).

A propos de foux, M. Gilbert dont je vous ai annoncé l'étrange accident, n'a pas été si heureux que ce paysan prussien, dont on conserve le portrait à La Haye, qui ayant avalé son couteau, vécut encore huit mois après avoir eu l'estomac ouvert. M. G. n'a pu digérer la clef qu'il avoit avalée, et est mort vendredi dernier, sur le lit d'honneur des poètes de son espèce, c'est-à-dire à l'hôpital (2).

(1) Du 18 novembre 1780.

(2) Du 25 novembre 1780.

En décembre 1780, Grimm disait dans sa *Correspondance* (1) :

Un jeune poète, nommé Gilbert, moins célèbre par son talent que par l'abus qu'il en a fait dans deux satires, où les hommes qui honorent le plus aujourd'hui la philosophie et les lettres en France sont insultés sans pudeur, vient de finir malheureusement sa triste carrière. Né à Fontenoy-le-Château, près de Nancy, de parents honnêtes mais sans fortune, il avait été attiré dans la capitale par son goût pour les lettres. N'y ayant trouvé pour subsister que le pain de M. l'archevêque et le vin de maître Fréron, il se crut obligé, sans doute par reconnaissance, d'employer tout ce qu'il pouvait avoir de génie et de malignité à déchirer les philosophes ; c'est une justice qu'on doit lui rendre, personne n'a fait contre eux des vers d'une touche et plus originale et plus vigoureuse. J'ignore par quelle fatalité un service de cette importance n'a pas été mieux payé ; mais il est certain que l'infortuné jeune homme n'en a pas été beaucoup moins misérable. Il était tombé, depuis quelques mois, dans une maladie de vapeurs, qui a fini par troubler entièrement sa raison. Il était persuadé, comme Jean-Jacques, que les philosophes avaient soulevé tout l'univers contre lui, et qu'on en voulait à sa vie. Dans un de ses accès de délire, pour empêcher ses ennemis de le surprendre, il avait imaginé d'avaler la clef de sa chambre, et ce qui paraîtrait presque incroyable (si le fait n'était pas attesté par tous les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, où il a été transporté quelque temps avant sa fin), c'est qu'après avoir avalé réellement cette grosse clef, il n'en a pas moins vécu encore quinze jours ou trois semaines (2). Rendu à lui-même par les remèdes qui

(1) T. X, p. 367-369 de l'édition de 1830.

(2) Le *Journal de Nancy* dit cinq semaines ; la chose est peu probable, Gilbert n'en ayant guère passé que trois à l'Hôtel-Dieu.

lui avaient été administrés, il parlait souvent de cette clef, mais on prenait ce qu'il en disait pour un reste de folie, et ce n'est qu'après sa mort qu'ayant fait ouvrir son corps, on a découvert la vérité d'un si singulier phénomène. La clef s'est trouvée accrochée par une de ses dents, aux membranes de l'œsophage, près de l'orifice supérieur de l'estomac (1).

Ce qu'il y a de léger et même d'injuste dans ce passage se trouve de beaucoup dépassé dans les pages suivantes de la *Correspondance littéraire* de la Harpe (2).

Le malheureux Gilbert vient de mourir fou. Il avait déjà de la disposition à cette maladie, comme on le voyait à ses yeux hagards et troublés. L'habitude du vin (3) n'avait pas dû contribuer à raffermir sa raison, et enfin une chute qu'il fit, il y a quelques mois, dérangea entièrement sa tête. Dans les derniers jours de sa vie, il donna les plus étranges marques d'aliénation d'esprit. Il s'était logé à Charenton, dans le voisinage de la maison de campagne de l'archevêque,

(1) T. X, p. 367-369 de l'édition de 1830.

(2) T. III, lettre 135, p. 166-168.

(3) « Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de surprendre » le jeune poète, assis devant un foyer d'une incandescence » extrême, et se frictionnant le crâne avec de l'alcool ou de » l'eau de Cologne, pour exciter, disait-il, le *genus irritabile* » *vatum*. Il abusait, aussi dans la même intention, des li- » queurs et du café ; et presque jamais il ne lui arrivait de » composer des vers sans se trouver emporté par le délire » qu'il avait artificiellement provoqué. Ces funestes habi- » tudes ne pouvaient pas manquer de nuire à sa constitu- » tion..... (Lettre sur Gilbert, « par le vieillard de Boudonville », dans l'*Austrasie* de Metz, t. II, 1838, p. 135-136). On ne saurait être plus affirmatif. Seulement à cette date, Gilbert était mort depuis plus de 57 ans, et M. le docteur E.-A. Bégin n'en avait pas encore 35. On assure que Gilbert ne buvait pas de vin.

car en qualité d'*apôtre de la Religion*, il se croyait obligé de faire sa cour au prélat, qui l'avait en effet recommandé à M. de Vergennes, et avait obtenu pour lui une des pensions que le ministre des affaires étrangères peut prendre sur le privilège qu'il accorde aux papiers politiques. Il était allé chez l'archevêque, qui ne le reçut pas avec toute la distinction qu'il en attendait, et qui le fit manger avec ses secrétaires et ses valets de chambre (1). Gilbert, déjà mal disposé, fut tellement aigri de cette réception, qu'il rentra chez lui, la tête absolument tournée. La fièvre le prit pendant la nuit, et le matin il alla en chemise et en redingote demander les sacremens au curé de Charenton, qui l'exhorta vainement à rentrer chez lui. Il courut de là chez l'archevêque, et la plupart des gens de la maison n'étant pas encore levés, il parvint jusques dans la chambre de ce prélat, se roula par terre comme un possédé, en criant qu'on lui donnât les sacremens, qu'il allait mourir, et que les philosophes avaient gagné le curé de Charenton pour lui faire refuser les sacremens. L'archevêque, effrayé de ses cris et de ses convulsions, le fit porter à l'Hôtel-Dieu, dans la salle où l'on traite les fous. Là, sa folie ne fit qu'augmenter ; il faisait sa confession à haute voix ; et comme un autre fou avait la manie de crier les arrêts du Parlement, Gilbert criait de son côté que c'était lui qu'on allait pendre (2). Dans un de ses accès il avala la clef de sa cassette, qui lui resta dans l'œsophage. Il mourut 24 heures après (3), ne pouvant pas être secouru, et s'accusant toujours lui-même, sans qu'il en faille pourtant rien conclure contre lui, car le cri de la folie n'est pas toujours celui de la conscience. Telle a été la fin d'un homme qui n'était pas né sans talent pour la versification, quoiqu'il fût incapable de faire un bon ouvrage. On trouve

(1) Les secrétaires mangeaient-ils donc avec les valets ?

(2) Cette mise en scène est bien jolie pour être vraie.

(3) C'est une nouvelle variante de temps.

dans le peu qu'il a écrit des morceaux de verve et des vers très bien frappés, mais en général il est dur et boursoufflé dans ses odes comme dans ses satyres, et tombe souvent dans le style baroque et barbare.

Il n'est trop visible que la vengeance a pris ici le pas sur la vérité, et qu'il ne faut admettre les détails de ce réclt qu'avec la plus grande circonspection.

Fréron le fils, qui était, comme on sait, filleul du bon roi Stanislas, consacra à son ami, dans l'*Année littéraire* (1), un très long article bien plutôt critique que biographique, mais où se peuvent recueillir cependant quelques traits nouveaux et dignes d'attention :

On accuse M. Gilbert de n'avoir pas fait preuve exactement d'une saine logique, d'être tombé dans la déclamation, ou d'avoir quelquefois manqué de goût, et l'on n'a pas eu tort. Entr'autres choses, il sacrifie souvent la pureté du style à l'envie de briller, et se livre trop à sa passion pour les tournures nouvelles ; mais de combien de hardiesses heureuses n'est-il pas redevable à cet abus même ? Son audace lui a fait rencontrer des traits sublimes, que jamais la timidité n'eût apperçus, et comme le dit Quintilien, *evenit nonnunquam ut aliquid grande inveniat qui semper quærit quod nimium est.* Il est malheureux qu'avant de mourir M. Gilbert ait brûlé ses papiers. Des hommes éclairés, qui ont entendu son *Eloge du Dauphin*, et quelques vers de sa satire sur les *Courtisannes*, protestent qu'il se seroit surpassé dans ces deux productions. Nous ne pouvons qu'être désolés de cette perte, et principalement de ce qu'il n'a pas eu le loisir, comme il se le promettait, de mettre la dernière main à ses ouvrages. On lui rendra justice, que jamais il ne s'est permis un hémistiche qui pût alarmer la modestie. Tout ce qu'il

(1) Année 1780, t. VIII, p. 239-257.

a fait respire l'amour des mœurs et de la Religion ; c'est particulièrement à leur défense qu'il s'étoit voué. Dans un siècle où les plus méchants auteurs ont chacun leur coterie, qui se tue à les préconiser, la satire est mise au nombre des crimes qu'on ne sçauroit pardonner. Aussi M. Gilbert a-t-il été dénoncé sous les dénominations les plus odieuses. La tourbe de ses ennemis s'accroissoit avec sa célébrité ; mais pendant que leur haine le déchiroit maladroitement, il eut la consolation de voir des personnes puissantes se déclarer ses protecteurs, et la gloire d'attirer sur lui les bontés de son Roi. Il a peu joui du bonheur qui commençoit à lui sourire. Son âme inquiète, fatiguée encore du poids de ses anciens chagrins, ne cessoit de s'exhaler en plaintes déchirantes. Tous ceux qui l'approchoient, ses meilleurs amis même, dans les derniers mois de sa vie, lui paroissoient des gens intentionnés à lui nuire. Rien ne pouvoit vaincre une idée qui menaçoit ses esprit d'un prochain égarement. Agité de terreurs paniques, toujours poursuivi par des simulacres, épuisé de douleurs, il est mort à Paris, le 12 (1) novembre 1780, âgé de vingt-neuf ans et demi. Il sera longtemps regretté par ceux qui, sans égard aux factions, aux cabales dont gémit la littérature, se font un devoir d'estimer le mérite partout où il se rencontre. Peu d'hommes de lettres sont entrés dans la carrière avec autant de sujets d'amertume. Tout concouroit à le rebuter dès les premiers pas, s'il n'avoit été soutenu par l'énergie du courage. Qu'on se le représente abandonné à lui-même, luttant sans cesse contre l'adversité, aigri par la constante opiniâtreté de ses malheurs, et qu'on dise ensuite s'il n'a pas fallu un vrai talent (2) pour se faire un nom à travers cette multitude d'obstacles.

(1) Fausse date, souvent répétée, et dont voici sans doute l'origine première.

(2) « Sa touche est mâle, bien prononcée ; ses couleurs sont fortes, le ton et la coupe de ses vers lui appartiennent, et n'ont rien qui sent l'imitation », dit encore Fréron dans le même article.

Il faut encore rapporter à cette fin d'année la tirade suivante d'un poète médiocre, qui ne semble pas même avoir attendu la mort de Gilbert pour lui lâcher son coup de pied :

Faut-il, pour dernier trait, et d'un coup de pinceau,
Du hargneux Satyrique achever le tableau ?
Suivez-le dans son antre où son démon le guide.
Sur un écrit naissant il porte un œil avide ;
Son pouls est en désordre, et son cœur agité.
Comme on voit un hibou frappé de la clarté,
Sous un épais sourcil où la flâme étincelle,
Rouler obliquement une louche prunelle,
Et d'un cri désastreux soudain remplir les airs ;
Tel vous verrez soudain, de l'empire des vers
Le Cerbère, atterré d'un rayon de lumière,
Par ses bonds convulsifs exprimer sa colère ;
Et soulageant son cœur que le mérite aigrit,
Hurler en forcené, sur un fatal écrit (1).

Le *Journal de Nancy*, auquel nous avons déjà emprunté de nombreux et importants détails inutiles à répéter ici, publie sur Gilbert une notice de dix pages dans son premier numéro de 1781 (2) ; nous en détachons encore les traits suivants, dont l'authenticité égale l'intérêt :

(1) *Le Génie vengé*, poëme, par M. Guyetand. — Dans le recueil de ses poésies diverses imprimées en 1790, l'auteur remplace ces cinq derniers vers par le suivant, qui en est à la fois la réduction et le commentaire :

Tel Gilbert déclamait et sa prose et ses vers.

(2) T. IV, p. 41-50.

Son extérieur était dur, ses manières peu prévenantes, et son caractère peu liant... Cette fin malheureuse n'a étonné aucun de ceux qui ont connu particulièrement M. Gilbert. Tous avaient prévu qu'il mourrait fou. Il fallait le voir lire ses vers ; il avait le ton et les gestes d'un énergumène et d'un frénétique ; sa voix devenait rauque, ses muscles se tendaient, ses veines se gonflaient, il roulait des yeux hagards, enfin tout en lui était effrayant... Ce qu'on a de lui sera toujours recherché ; on y remarque de l'énergie, de l'élan, du feu, du mouvement, de grandes images, de la hardiesse dans los pensées, de la noblesse et du courage dans les expressions, de la richesse dans los rimes, du nombre et de l'harmonie ; à côté de cela on trouve des idées qui ne sont pas liées, des inégalités choquantes, un style peu soutenu. M. Gilbert n'était pas assez nourri de la lecture des Anciens, il ne connaissait que les Poètes satiriques. Enfin on peut dire qu'il avait plus de génie que d'esprit, plus de talens que de connaissances, plus d'imagination que de jugement, plus d'enthousiasme que de goût. Sa partie faible était le goût ; je n'en veux d'autre preuve que les nausées que lui occasionnaient les vers de Voltaire, et sa prédilection singulière pour M. Mercier, dont il était l'admirateur ridicule... Il était très amoureux de ses productions. C'était son seul défaut. Il n'apportait pas, il est vrai, dans la société cette aménité, cette urbanité que donne l'usage du monde, mais il était bon, sensible et complaisant. Ses mœurs étaient pures, son cœur droit, son caractère plein de franchise ; jamais dans la société il ne se permit la raillerie, ni les épigrammes. Son esprit, plus que son cœur, lui avait fait embrasser le genre de la satyre.

Il y a peu de bienveillance dans les appréciations du *Nécrologe des hommes célèbres* de France (1) :

(1) T. XVI, 1781, p. 279-293. — La notice est de M. de Sivry.

Ainsi ne se méprit pas l'auteur de la *Dunciade*, à qui M. Gilbert proposa dans une lettre de vouloir bien agréer « qu'il combattit sous ses ordres en soldat courageux, contre » les corrupteurs du bon goût et de l'honnêteté publique. » Ce soldat bénévole se présentoit sous les armes après la campagne finie. C'est avant la journée des *Philosophes* qu'il pouvoit y avoir quelque gloire à venir se ranger sous le drapeau. Au reste, avant d'enrôler le nouveau volontaire, il convenoit de s'informer quelles étoient les personnes que désignoient ses dernières paroles. L'étonnement de M. Palissot ne fut pas médiocre d'apprendre que par « les corrup» teurs du goût et de l'honnêteté » le jeune satirique entendoit particulièrement M. d'Alembert et M. de Voltaire. M. Palissot, qui étoit bien éloigné de penser ainsi, et qui dans ses écrits a consigné des sentimens très-opposés à ceux-là, fit inutilement tout ce qu'il put pour ramener le jeune énergumène à résipiscence. M. Gilbert écrivit, et jusqu'à sa mort ne cessa d'écrire de la manière la plus injurieuse contre ces deux hommes célèbres... Le pinceau de M. Gilbert est vigoureux, sans doute, et souvent digne de Juvénal. Mais lui-même ne se dissimuloit pas qu'un tel modèle n'étoit pas bon à suivre... On est donc fondé à présumer que, conformément à ses propres principes, M. Gilbert auroit un jour changé sa massue terrassante en une baguette légère et énergique, d'un aspect moins terrible, mais d'un effet plus efficace. La mort prématurée qui vient de l'enlever au printemps de son âge, nous prive de cette espérance. Il eut, il y a quelques mois, le malheur d'avaler une clef ; accident si peu vraisemblable, que l'infortuné eut la douleur de se voir traiter comme un cerveau en délire. Il est mort à Paris, dans les angoisses inexprimables d'une longue et cruelle agonie, âgé de 29 ans, le 16 novembre 1780. Il a été enterré dans l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs.

L'abbé Sabatier de Castres, à qui Gilbert avait dédié en 1774 sa satire du *Siècle*, lui fit place à son tour dans

l'édition de 1781 de ses *Trois siècles de la littérature française* (1).

Gilbert, mort dans son printemps, avoit un véritable talent pour la Poésie, et surtout pour la Satire. A travers des longueurs et des incorrections, on trouve dans ses ouvrages une verve vigoureuse et la touche du génie. De l'élévation dans les sentimens, de la force dans les pensées, de l'harmonie quelquefois imitative dans l'expression, une coupe de vers originale, pleine d'aisance et de variété, étoient d'heureux présages pour le succès de sa Muse naissante. Les littérateurs les moins portés à lui rendre justice n'ont pu s'empêcher de reconnoître dans l'Ode sur le *Jugement dernier*, dans la Satire du *Dix-huitième siècle* et dans celle que l'auteur a intitulée *Mon apologie*, un excellent ton de versification, des images grandes et sublimes, des pensées courageuses, des tableaux pleins de feu et d'énergie et un grand nombre de vers que les meilleurs poètes du siècle dernier n'auroient pas désavoués. Ces trois ouvrages suffisent pour faire regretter la perte de M. Gilbert. Les progrès rapides de sa Muse font juger combien il eût pu ajouter à sa réputation, si des jours plus longs et plus heureux lui eussent permis de cultiver son génie poétique. On sent qu'il n'étoit point encore parvenu à ce point de maturité que demande la perfection de l'art; mais quand on se rappelle les obstacles que la fortune la plus cruelle n'a cessé d'opposer à son amour pour la gloire littéraire, on a lieu d'être étonné du parti qu'il a tiré de ses talens naturels. Né de parents pauvres et obscurs, doué d'une âme fière, incapable des bassesses qui procurent des protecteurs, il fut presque toujours aux prises avec le besoin et le désespoir, et auroit peut-être succombé à ce dernier si des gens de lettres, que son courage et les talens qu'il annonçoit avoit intéressés à

(1) T. II, p. 400-402.

son sort, n'eussent attiré sur lui les bienfaits de quelques grands. Il avoit obtenu par leur crédit une pension du Roi, lorsqu'il a été enlevé aux lettres de la manière la plus malheureuse. On sait qu'il est devenu fou des suites d'une chute de cheval (1), qu'il est mort peu de temps après, pour avoir avalé, dans sa démence, la clef de son logement.

Palissot lui-même inséra dans la plus prochaine édition de ses *Mémoires littéraires* quelques lignes à la mémoire de son compatriote (2) :

Gilbert, enlevé aux lettres par une mort extraordinaire et prématurée, semblait appelé au genre satirique, non à la vérité, dans le goût d'Horace, mais dans celui de Juvénal. Il en avait la fougue, l'exagération, la violence. Il est vraisemblable qu'il avait méconnu long-tems le caractère de son esprit, car ses débuts poétiques furent de la plus grande médiocrité. C'est que dans l'espérance de se faire des amis utiles, il avait cru devoir se plier au style adulateur. Désabusé de ce personnage, dont il s'acquittait de mauvaise grâce, et qui ne lui réussit pas, il s'abandonna enfin à son naturel caustique ; et quoiqu'il n'ait fait que deux satires, on a retenu plusieurs de ses vers qui joignent au mérite de l'énergie une expression pleine de verve, et qui annonçait un poète. Il avait même tenté le genre de l'ode, moins heureusement, il est vrai, que celui de la satire ; mais il avait prouvé, par quelques strophes, qu'il pouvait s'élever jusqu'à la plus haute poésie. Peut-être n'avons-nous pas dans notre

(1) Cette unanimité des contemporains à attribuer la mort de Gilbert à une chute de cheval, rend bien peu vraisemblable la version qui le fait assommer sur la place Louis XV par les gens du duc de Fronsac, et qui vient d'être rafraîchie par M. Thomas dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XV, 1er cahier, 1875, p. 72.

(2) *Œuvres de M. Palissot*, 1788, t. III, p. 208-209.

langue un vers plus heureux que celui où il a caractérisé d'un trait l'ancienne et la nouvelle Rome :

« Veuve d'un peuple roi, mais reine encor du monde ».

Ce jeune homme, dans un accès de folie, eut le malheur d'avaler une clef et mourut à l'Hôtel-Dieu.

Gilbert eut encore les honneurs d'une mention, assez malséante il est vrai, dans le *Poëme des Vosges* de François de Neufchâteau, publié en 1797 (1) :

Au rang des bons esprits dont j'exhume la gloire
Dois-je placer Gilbert ? Parmi nous était né
Du dernier jugement ce chantre infortuné.
L'indigence altéra son cerveau pindarique ;
Il vendit au clergé sa plume satyrique ;
Du talent le plus rare ô malheureux emploi !
Sa muse, fléchissant sous cette affreuse loi,
Contre la raison même abusa de ses armes ;
Mais ses derniers adieux nous font verser des larmes.

François de Neufchâteau, comme on sait, fit de son talent « un plus heureux emploi ». Cependant le public français ne semblait pas trop donner tort au poète maladroit, lorsqu'il applaudissait à outrance ces beaux vers de Casimir Delavigne :

Ah ! si dans son cercueil Gilbert peut nous entendre,
Quelle ardeur de rimer doit tourmenter sa cendre !
Un instinct généreux, que je ne puis dompter,
Dans ces temps corrompus me pousse à l'imiter.
J'affronte son destin, je l'accepte en partage :
Vertu, gloire, malheur, c'est une noble héritage (2).

(1) Page 17.

(2) Les *Comédiens*, actes III, scène XII.— Vers et épisode nous sont signalés par M. J. Ravenel.

Les œuvres de Gilbert furent réunies et publiées pour la première fois en recueil huit ans après sa mort, en 1788. Dans cette édition, comme dans toutes celles qui lui ont succédé jusqu'à ce jour, les matières ont été rangées suivant le genre de littérature auquel elles appartenaient, méthode excellente sans doute lorsqu'il s'agit de collections volumineuses, mais peu à sa place peut-être lorsqu'on a affaire à une œuvre aussi peu chargée que l'est celle de notre poète. On a même ici appliqué le système tellement à outrance, que la *Lettre à M. Imbert*, parce qu'elle était en prose, a été disjointe des *Odes nouvelles et patriotiques*, auxquelles elle servait de préface, parce qu'elles étaient en vers ; et que les pièces composant le *Début poétique* ont été dispersées aux quatre vents du ciel, laissant ainsi en l'air la dédicace *A Madame de la Verpillière*, qui est devenue entre les mains des éditeurs celle des œuvres elles-mêmes : les bacchantes de l'Hémus ne faisaient pas autrement des membres du vieil Orphée.

Nous avons voulu sortir de cette ornière, et ne plus séparer mal à propos ce que Gilbert avait jugé bien d'unir. Aussi avons-nous répudié le classement par genre pour y substituer le classement par date. Gilbert a vécu moins de trente ans, et il n'a pas écrit beaucoup plus de dix : un talent ainsi en voie de formation a tout intérêt a être étudié dans la marche en quelque sorte journalière de son développement progressif ; et si l'on trouble la chronologie de ses œuvres, on enlève à chacune d'elles précisément cette valeur de relation qui résulte de ce que nous pourrions appeler son numéro d'ordre historique : on voudra donc bien

nous pardonner ce petit accroc aux habitudes courantes, qui est du reste beaucoup moins une révolution qu'une restauration.

En rendant ainsi à chacune des œuvres de Gilbert son état civil originel, nous obtenions toutes facilités pour lui restituer en même temps sa physionomie première et intégrale ; et nous l'avons fait non-seulement en imitant la typographie de l'époque, mais encore en reproduisant les frontispices particuliers mis en tête de chaque publication isolée. On ne comprend plus guère aujourd'hui une édition vraiment accomplie sans le concours de ces ingrédients purement matériels sans doute, mais qui ont l'avantage de replacer les choses dans leur milieu et dans leur couleur : si la mode n'en existait pas, nous l'eussions volontiers inventée.

A peine est-il nécessaire d'ajouter qu'imitant ainsi les caractères de l'imprimeur, nous avons respecté plus fidèlement encore l'orthographe de l'auteur. Le texte est pour toutes les pièces celui de la dernière édition donnée par Gilbert lui-même, avec les variantes des éditions précédentes exactement recueillies et reproduites à la suite : c'est encore là une règle infiniment raisonnable, et universellement pratiquée par tous ceux qui ont respect de leurs lecteurs. Les variantes sont nombreuses et considérables dans les réimpressions faites du vivant du poète, et si Gilbert était amoureux de ses œuvres, comme on le dit, on pourra voir qu'il était non moins passionné pour les amener à leur perfection.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver, soit dans les recueils périodiques du temps, soit dans la bibliothèque de collègues complaisants, quelques

pièces ou éditions de pièces de Gilbert, sinon inédites, du moins inconnues et oubliées. Nous avons complété notre texte avec les premières, et nos variantes avec les secondes. Plus d'une fois aussi, nous avons été assez heureux pour découvrir dans les mêmes recueils la date précise et l'édition première de quelque poésie dont nos devanciers avaient ignoré ou mal connu l'origine vraie, et nous en avons profité pour faire la lumière ou même corriger la légende : toutes ces particularités seront notées en leur lieu.

Mais où cette édition se distinguera particulièrement de toutes ses devancières, ce sera par l'adjonction de toute une seconde partie, qui n'a existé jusqu'à ce jour qu'à l'état de *desideratum* plus ou moins absolu : au Texte des Œuvres nous ajouterons la Critique des Œuvres. Il n'y a presque pas une pièce de Gilbert qui n'ait été à son apparition l'objet des commentaires et plus d'une fois des débats de la presse littéraire contemporaine, où il ne s'agissait que d'aller les prendre. Il fallait pour cela deux choses : des livres et de la patience. Nous avions les livres, et nous avons pris la patience. Ainsi nous avons pu collectionner un très grand nombre d'articles critiques de toutes tailles et de toutes mains parmi les signataires desquels figurent pour une part considérable des hommes tels que Laharpe, Fréron, Grimm, etc. Les brochures elles-mêmes sont plus d'une fois entrées en lice concurremment avec les journaux ; nous croyons les avoir toutes tenues, et les tenant nous les avons décrites, analysées, citées même au besoin. Il nous a semblé que c'était là le cadre naturel de l'œuvre de Gilbert, et que le poète n'était et ne pouvait être complètement lui-même qu'à la condition d'y être placé.

Nous avons cru bon de rattacher à cette seconde partie une œuvre de jeunesse de l'auteur, qui ne saurait pour cette raison figurer avec à propos dans la première : c'est le roman intitulé : *Les familles de Darius et d'Hidarne, ou Statira et Amestris, histoire persane*, dont aucun éditeur ne s'est occupé jusqu'ici, mais que tous les bibliographes lui attribuent. On trouvera à la suite deux petites pièces d'une paternité incertaine, en ce qu'elles sont simplement signées de l'initiale G., mais qui figurent dans un journal avec lequel Gilbert était en rapport, et dans le voisinage d'autres pièces qui portent son nom en entier ; elles sont l'une et l'autre adressées au peintre Greuze. Viendront ensuite le petit nombre de lettres connues dont nous avons pu prendre copie, soit sur les originaux, soit sur des reproductions imprimées, et dont nous devons les principales grâce au journal et à l'obligeance de M. Charavey.

On ne sent jamais mieux les lacunes d'un travail que par les efforts mêmes dont on s'est longuement épuisé pour le rendre plus complet ; mais il est plus honnête de laisser subsister les points d'interrogation que d'affirmer sans raison suffisante. Les questions ont d'ailleurs le mérite et la vertu de solliciter les réponses ; et en attirant ainsi l'attention sur ce que nous avons dû laisser à l'état de *desideratum*, nous aurons provoqué plus d'une fois peut-être des communications auxquelles leurs auteurs n'eussent pas autrement songé, et dont pourra profiter plus tard une autre édition ou un autre éditeur.

Si bien que l'on se soit mis en règle avec les données du passé, il convient de tenir toujours la porte ouverte aux apports possibles de l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE DE GILBERT

1. — *Les familles de Darius et d'Hidarne*, ou *Statira et Amestris*; histoire persane.— A La Haye, et se vend à Paris, chez de Hansy le Jeune, libraire, rue St-Jacques, près les Mathurins, à Ste-Thérèse M·DCC·LXX. 2 vol. in-12.

Tome I : titre et faux-titre, 4 pages de préface, et 247 pages de texte.

Tome II : titre et faux-titre, et 172 pages.

Les faux-titres portent : *Statira et Amestris.*

Avec cette épigraphe :

Compererunt invidiam supremo fine domari.
(*Horat. Ep. ad. Aug.*)

2. — *Début poétique*, par M. Gilbert. — Chez le Jay, libraire, rue Saint-Jacques, au-dessus de celle des Mathurins, au Grand Corneille. M·DCC·LXXI. In-8° de 61 pages, faux-titre non compris.

Avec cette épigraphe :

Me si vatibus... inseres
Sublimi feriam sydera vertice.
Horace, *Ode* I, L. I.

Et un *Errata* au verso de la page 61.

3. — *Début poétique*. Edition corrigée et augmentée d'un *Chant d'Abel*, et de plusieurs autres ouvrages en

vers, par M. Gilbert. — A Paris, chez Bastien, libr., rue du Petit-Lyon. In-8°.

Annoncé dans le *Catalogue hebdomadaire*, n° 30, 25 juillet 1772 ; 74 pages d'après l'*Année littéraire ;* 82 pages d'après le *Journal des Beaux-Arts.*

4. — *Œuvres choisies de M. Gessner*, contenant la *Mort d'Abel*... — Imprimé à Zurich ; et se trouve à Paris, chez les Libraires associés, M·DCC·LXXIV, in-12 de lxxxiv-342 pages et 1er feuillet.

Les VIIe et VIIIe chants de la *Mort d'Abel*, pages 130-162' sont de Gilbert ; tous les autres, qui sont de Marteau, ont été revus et retouchés par notre poète.

5. — *Le Génie aux prises avec la fortune*, ou le *Poète malheureux*, pièce qui a concouru pour le prix de cette année, par M. Gilbert. — A Amsterdam, 1772. In-8° de 15 pages.

Avec cette épigraphe :

Barbarus... ego sum quia non intelligor illis.

6. — *Le Carnaval des auteurs*, ou les *masques reconnus et punis*, par M. Gilbert. — A Venise, chez les Nouvellistes du Parnasse, M·DCC·LXXIII. In-8° de 22 pages et 1 feuillet blanc.

Avec cette épigraphe :

Un écrit clandestin n'est point d'un honnête homme,
Quand j'attaque un Auteur, je le dois et me nomme.

7. — *Le Jugement dernier ;* ode qui a concouru au prix de l'Académie française, pour l'année 1773, M·DCC·LXXIII. In-8° de 14 pages, titre et faux-titre compris et 1 feuillet blanc.

Avec cette épigraphe :

Discite Justitiam moniti, et non temnere Divos.
V. En. L. VI.

Sans nom d'auteur.

8. — *Odes sur la mort de Son Altesse Royale Madame la princesse Anne-Charlotte de Lorraine*, et sur le *Jugement dernier*, par M. Gilbert. — Se vend à Nancy, chez Babin, libraire, rue St-Georges, M·DCC·LXXIII. In-8° de 16 pages, titre non compris.

Avec cette épigraphe :

Son stile impétueux souvent marche au hazard;
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.
D. A. P.

L'*Ode sur le Jugement dernier* occupe les pages 1-8.

9. — *Le Siècle*, satyre. A l'auteur des *Trois Siècles de la littérature française ;* par M. Gilbert. — A Genève, chez Téron. Avec approbation, 1774. In-8° de 8 pages, titre non compris.

Avec cette épigraphe :

Un écrit clandestin n'est point d'un honnête homme,
Quand j'attaque un Auteur, je le dois et me nomme.
Gresset.

Même papier et mêmes caractères que le n° 8.

10. — *Éloge de Son Altesse Royale Léopold Ier, duc de Lorraine, etc., etc.* Lu à l'Académie de Nancy. Par M. Gilbert. — A Luxembourg, chez les héritiers d'André Chevalier, imprimeur de Sa Sacrée Majesté Impériale, 1774. In-8° de 1 feuillet de titre, 1 feuillet de dédicace et 52 pages.

11. — *Odes nouvelles et patriotiques*, par M. Gilbert, auteur du *Jugement dernier*. — A Amsterdam; et se trouve à Paris, chez Moutard, libraire de la Reine, rue du Hurepoix, à St-Ambroise, M·DCC·LXXIV. In-8° de viij-24 pages.

Avec cette épigraphe :

Operosa... parvus carmina fingo.

Hor., Ep.

Contient : Ode I. *Au Roi.* — Ode II. *A son A. S. Mgr le Prince régnant de Salm-Salm.* — Ode III. *Sur la mort de Louis XV, à MM. les Officiers du Régiment du Roi.* — Ode IV. *Sur la mort de S. A. R. Mme la Princesse Anne-Charlotte de Lorraine. A la Reine.*

12. — *Le Dix-huitième siècle*, satire à M. Fréron, par M. Gilbert. — A Amsterdam, M·DCC·LXXV. In-8° de 21 pages et 1 feuillet blanc.

Avec cette épigraphe :

L'ardeur de se montrer et non pas de médire,
Arma la vérité du vers de la satire.

B. Art P.

13. — *Le dix-huitième siècle*. Satire à M. Fréron. Par M. Gilbert. Nouvelle édition, revue et corrigée. — A Amsterdam, M·DCC·LXXVI. In-8° de iv-19 pages.

Avec cette épigraphe :

Un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme,
Quand j'attaque quelqu'un, je le dois et me nomme.

Gr...

14. — *Le Jubilé*, Ode suivie de deux autres ouvrages du même genre. Par M. Gilbert. — A Paris, M·DCC·LXXVI (A la fin :) Ph. D. Pierres, imprimeur

du Collège royal de France, rue Saint-Jacques, 1776. In-8° de 16 pages, titre non compris et 1 feuillet.

Avec cette épigraphe :

Le temps et le sujet ne font rien à l'affaire.

L'approbation, signée Crébillon, et le permis d'imprimer, signé Le Noir, sont l'une et l'autre du 3 septembre 1776.

Les deux autres pièces sont :

1° *Ode. A Monsieur, sur son voyage en Piémont;*

2° *Le Jugement dernier, ode.*

15. — *Le Jubilé;* ode par N. L. Gilbert, publiée pour la première fois à l'occasion du Jubilé de 1776. — A Lyon, de l'imprimerie de C. Coque, rue de l'Archevêché, n° 3. In-8° de 4 pages, sans frontispice, ni date.

Réimpression faite à l'occasion du Jubilé de 1826.

16. — *Mon apologie,* satire; par M. Gilbert. — A La Haye, 1778. In-8° de 17 pages, titre non compris.

17. — *Mon apologie,* satire ; par M. Gilbert. Seconde édition. — A La Haye, 1778. In-8° de 17 pages, titre non compris.

18. — *Mon apologie,* satire; par M. Gilbert. Troisième édition, revue et corrigée. — A La Haye, 1778. In-8° de 17 pages, titre non compris. (La même composition a servi pour les trois premières éditions).

19. — *Mon apologie,* précédé du *Dix-huitième siècle,* satires ; par M. Gilbert. Quatrième édition, revue et de nouveau corrigée. Prix : 1 liv. 4 s. — A Amsterdam, M·DCC·LXXVIII. In-8° de 36 pages.

20. — *Ode sur la guerre présente, après le combat*

d'Ouessant, par M. Gilbert. — A Paris, chez Berton, libraire, rue Saint-Victor, au Soleil levant. Et chez Le Jai, rue Saint-Jacques, au Grand Corneille, M·DCC·LXXVII. In-8° de 12 pages. (article de La Harpe dans le *Mercure* de déc. 1778 p. 27 etc.

L'approbation, signée de Sauvigny, et le permis d'imprimerie, signé Le Noir, sont tous deux du 31 octobre 1778.

21. — *A Monsieur Ingres...* Stances de Gilbert. Musique de M. F. Beaunier. — Paris, 1841. In-folio de 6 feuillets.

C'est la dernière Ode du poëte :

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence, etc.

22. — *Œuvres complètes de Gilbert.* — A Paris, chez Le Jay, libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, au Grand Corneille, M·DCC·LXXXVII. In-8° de xv-232 pages, et 1 portrait gravé par Le Beau.

Avec cette épigraphe :

Nascitur Poeta.

23. — *Œuvres complètes de Gilbert*, contenant ses Satires, ses Poésies diverses, et ses ouvrages en prose. Deuxième édition. — A Paris, chez Des Essarts, an V (1797 v. st.). In-8° de vij-179 pages et 1 feuillet, titre et faux-titre non compris.

24. — *Œuvres complètes de Gilbert*, contenant ses Satires du XVIIIe siècle, Didon à Énée, héroïde; ses autres poésies et ouvrages en prose. Quatrième édition. — A Paris, chez les marchands de nouveautés. In-24 de 235 pages, faux titre non compris et 1 portrait.

25. — *Œuvres complètes de Gilbert*, nouvelle édi-

tion, où se trouvent insérés plusieurs morceaux du même auteur, qui n'avoient pas encore été publiés ; suivies de remarques critiques et littéraires. — A Paris, chez les principaux libraires. An VI (1798). In-12 de xij-214 pages.

Avec cette épigraphe :

Nascitur Poeta.

26. — *Œuvres complètes de Gilbert,* nouvelle édition, où, parmi plusieurs Pièces inédites de cet Auteur, se trouve le *Carnaval des auteurs*, suivies de remarques critiques et littéraires. — A Paris, chez F. Gay, An IX-1801. In-8° de xij-214 pages et 1 portrait.

Faux-titre non compris.

27. — *Œuvres complètes de Gilbert.* Nouvelle édition. — A Paris, chez Pillot frères. An X. 2 vol. in-18. Avec portrait.

28. — *Œuvres complètes de Gilbert.* Nouvelle édition. —Paris, chez Pillot jeune, An XIII (1805). 2 vol. in-18. Avec portrait.

29. — *Œuvres complètes de Gilbert*, contenant ses satires, ses Poésies diverses, et ses Ouvrages en prose. Nouvelle édition, ornée du portrait de l'Auteur, et augmentée d'un *Discours sur la Satire et les Satiriques, tant anciens que modernes* ; par N. L. M. Desessarts. — A Paris, chez N. L. M. Desessarts, 1806. In-8° de xxxij-179 pages, titre et faux-titre non compris, 1 feuillet de table et 1 portrait.

30. — *Œuvres de Gilbert.* — A Paris, chez Raymond et Ménard, 1811. 2 vol. in-18. Avec portrait.

31. — *Œuvres de Gilbert.* — Paris, Ménard et Desenne, fils. 1817. In-18, 308 pages, titre et faux-titre non compris. Avec une note signée de Ch. Nodier, un portrait et 3 gravures :

La 1re pour *Mon apologie* (Desanne inv. Delvaux, sc.)
La 2e pour *Didon à Enée* (Desenne del. J. Bein, sc.)
La 3e pour la *Mort d'Abel* (*Idem* *Idem*).

32. — *Œuvres complètes de Gilbert*, publiées pour la première fois avec les corrections de l'auteur et les variantes accompagnées de notes littéraires et historiques, par Mastrella. — A Paris, chez Dalibon, MDCCCXXIII. In-8° de xvj-371 pages, titre et faux-titre non compris, 1 portrait, 4 planches et 1 fac-simile.

La 1re planche pour le *Jugement dernier* (Prevost, sculpt.).
La 2e — pour *Didon à Enée* (Touzé, sculpt.).
La 3e — pour la *Marquise de Gange* (Vallot, sculpt.).
La 4e — pour la *Mort d'Abel.*
Toutes les quatre portent : Desenne, del.

33. — *Œuvres de Gilbert.* Avec notes et variantes et une nouvelle notice, par M. Amar. — Paris, imprimerie de Jules Didot, aîné ; 1824. 2 vol. in-32.

34. — *Œuvres de Gilbert*, précédées d'une notice historique, par M. Charles Nodier. — Paris, Ménard et Désenne fils, 1826. In-18 de 314 pages, titre et faux-titre non compris.

35. — *Œuvres de Gilbert.* — Paris, Librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, nos 263-264, 1826. 2 vol. in-32.

36. — *Œuvres de Gilbert.* Nouvelle édition. —

Paris, L. De Bure, MDCCCXXVI. In-32 de IV-342 pages, titre et faux-titre non compris, 1 feuillet blanc et 1 portrait.

37. — *Œuvres de Gilbert*, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, signée J. A. Havard. — Paris, A. Hiard, 1831. In-18 de 262 pages.

38. — *Œuvres de Gilbert.* Nouvelle édition avec une Notice historique, par M. Ch. Nodier. — Paris, H. L. Delloye et Garnier frères, 1840. In-18 de 236 pages, et un portrait.

Certains exemplaires portent seulement le nom des frères Garnier sur le titre, et seulement celui de Delloye sur la couverture, avec ces mots en tête de celle-ci : *Bibliothèque choisie.*

39. — *Les Satiriques des dix-huitième et dix-neuvième siècles.* Première série. M.-J. Chénier, J. Despaze, Gilbert, Rivarol. Satires diverses. — Paris, A. R. Langlois, 1840. In-18 de 352 pages, titre et faux-titre non compris.

Gilbert occupe les pages 164-190 du volume.

40. — *Les Veillées littéraires illustrées. Voyage autour de ma chambre ; le Lépreux de la cité d'Aost ; Poésies de Gilbert.* — Paris, J. Bry, aîné (1849). In-4° de 24 pages.

Les Poésies de Gilbert n'occupent que la page 22.

41. — *Xavier de Maistre ; Voyage autour de ma chambre...* — Paris, Hippolyte Boisgard (1853). In-18 de 144 pages.

Pages 134-144 : Poésies de Gilbert. (Bibliothèque littéraire).

42. — *Œuvres complètes d'Hégésippe Moreau*, suivies des *Œuvres choisies de Gilbert* et de la *Biographie des auteurs morts de faim*, par Charles Colnet. — Paris, Passard, 1856. In-32. Titre et faux-titre, vij-307, iv-85 pages, 1 faux-titre et 24 pages.

La *Notice sur Gilbert*, est signée Arthur Delanoue. (*Petite Encyclopédie récréative.*)

43. — *Œuvres de Gilbert*, précédé d'une Notice historique, par Charles Nodier. Nouvelle édition. — Paris, Garnier frères (1859), in-18 de 335 pages.

44. — *Œuvres de Gilbert*, précédées d'une Notice historique, par Charles Nodier. Nouvelle édition. — Paris, Garnier frères (1864). In-18 de 332 pages, titre et faux-titre non compris.

45. — *Œuvres complètes d'Hégésippe Moreau; Œuvres choisies de Gilbert; Souvenirs d'un ami de Moreau*; par M. Vallery Radot, bibliothécaire au Louvre. — Paris, Passard (1864). In-32 de lxxij-327-85 pages, 1 faux-titre et 24 pages.

(*Petite Encyclopédie récréative*).

46. — *La Réconciliation des auteurs*, ou le *Triomphe de la vérité*, par M. de la Viéville. — A Amsterdam; et se trouve à Paris, chez L. Jorry, imprimeur-libraire, rue la Huchette, près du petit Châtelet, M·DCC·LXXV. In-8° de 46 pages et 1 feuillet blanc.

Avec cette épigraphe :

Rien n'est beau.... que par la vérité;
C'est par elle qu'on plaît, et qu'on peut toujours plaire.

BOILEAU.

47. — *Le Dix-huitième siècle vengé*, épître à M. D***; par M. M***. — A La Haye, 1775. In-8° de 14 pages et 1 feuillet blanc.

Avec cette épigraphe :

Facit indignatio versum.

48. — *Epitre aux membres de l'Académie française, décriés dans le Dix-huitième siècle*, par M. Vigée. — A Londres et à Paris, chez les Libraires qui vendent des nouveautés. M·DCC·LXXVI. In-8° de 16 pages.

Avec cette épigraphe :

Que peut contre tes vers une ignorance vaine?
Le Parnasse français ennobli par ta veine
Contre tous ces complots sçaura te maintenir,
Et soulever pour toi l'équitable avenir.

Boileau, *Ep. à Racine.*

49. — *Gilbert et une furie*, dialogue (s. l. n. d.). In-8° de 34 pages.

Avec cette épigraphe :

Injuriæ impunitas periculosa.

Plaute.

50. — *La Satyre des Satyres* (s. l.), 1778, in-8° de 48 pages.

51. — *Courte épître à M. Gilbert, auteur de très longues Satires;* par M. Sarrot. — A Amsterdam. 1778. In-8° de 8 pages.

Avec cette épigraphe :

. . . . *Tous les médisans*
Ne nuisent pas beaucoup chez les honnêtes gens.

Gresset, *le Méchant.*

52. — *L'Anti-Gilbertine*, ou *Lettres du dix-huitième siècle*, suivies d'une *Épitre à M. Voltaire*, et de la *Réponse de son Ombre*, par M. D***, auteur des *L. A.* — Berne ; et se trouve à Paris, chez Valleyre l'aîné, rue de la Vieille-Boucherie. M·DCC·LXXVIII. In-8° de 40 pages, titre compris.

Avec cette épigraphe :

Sans crime on peut rabrouer les méchans,
Honnir les fats et berner les pédans.

53. — *Épitre à l'ombre de Gilbert*, ou la *Fin du dix-huitième siècle*, par le citoyen L. F. Chevallier. — Se trouve chez le cit. Maret, cour des Fontaines ; la cit. Durand, Palais-Royal, galerie de bois, et les Marchands de nouveautés (Vers l'an VI). In-8° de 16 pages.

Avec cette épigraphe :

Je signe hardiment mes vers accusateurs.
GILBERT.

54. — *Notice sur M. Gilbert* (s. l. n. d.). In-8° de 9 pages.

Paraît être un tirage à part de la Notice insérée au *Journal de Nancy*, de janvier 1781, tome IV, pag. 41-50.

55. — *Éloge du poète Gilbert*, ouvrage couronné par la Société royale académique de Nancy, le 3 juillet 1817; par P. Dumast. — Nancy, de l'imprimerie de Barbier, 1817. In-8° de 40 pages.

Avec cette épigraphe :

Ingenium cui sit, cui mens divinior atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.
(*Horat., satir. IV, Lib. I*).

56. — *Gilbert*, chronique de l'Hôtel-Dieu (1780); par M. Saint-Maurice. — A. J. Dénain, éditeur, rue Vivienne, n° 16. 1832. 2 vol. in-8°.

Avec cette épigraphe :

> *Au banquet de la vie infortuné convive,*
> *J'apparus un jour et je meurs...*

Il a paru, la même année, une fausse *deuxième édition*.

57. — *Gilbert* (signé Th. de Puymaigre). — Metz, chez Verronnais (1838). In-8° de 44 pages, faux-titre non compris.

Sans frontispice. Extrait de la *Revue d'Austrasie*. — Réimprimé en 1848, aux pages 1-56 des *Poètes et romanciers de la Lorraine*, du même auteur.

58-69. — *Gilbert* ou le *Poète malheureux*, par M. l'abbé P***, curé du diocèse de Tours. Chez Ad. Mame et Cie. 1840. In-12 de 283 pages et 4 planches, dont 1 frontispice gravé.

Bibliothèque de la Jeunesse chrétienne; approuvée par Mgr l'Archevêque de Tours. — 12 éditions, les suivantes avec le nom de l'auteur, M. l'abbé Pinard.

70. — *Le Dix-neuvième siècle*, satire; par Gilbert, Fréron et Bernard. — Paris, chez Dentu, 1841. Gr. in-8° de 24 pages.

71. — *La mort de Gilbert*, monologue en vers; par Charles Frétin. — Imprimerie et librairie de Garreau et Raveau; à Nogent-sur-Seine (s. d.). In-8° de 8 pages, titre non compris et 1 feuillet blanc.

Titre rouge et noir. — Annoncé au *Journal de la librairie*, du 24 janvier 1846, sous le n° 415.

72. — *Étude sur Gilbert*, par M. Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz, membre de l'Académie impériale de Metz. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1858-59). — Metz, F. Blanc, 1859. In-8° de 31 pages, titre non compris.

Avec ces épigraphes :

Facit indignatio versum.

JUVÉNAL, sat. I.

Il y avait du courage et du génie dans ce jeune homme. M. Villemain : *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle*, XXIe leçon.

(Voir un compte rendu de ce travail, dans les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*. Tome X, IIIe cahier, pag. 76-87, par M. J. Conus).

73-77. — *Laurent et Jérôme*, ou les *Deux jeunes poètes*, par Étienne Gervais. — Tours, Alf. Mame et Cie, MDCCCLXIV. In-18 de 2 feuillets de titre, 138 pages, 1 feuillet de table et 1 planche.

Bibliothèque de la Jeunesse chrétienne.

Réimprimé en 1866, 1869, 1872 (avec la date 1869), 1875.

78-79. — *Casimir Pertus*; les *Lyres brisées*, poèmes. *Dix-huitième siècle. André Chénier, Gilbert, Malfilâtre*, — Paris, E. Sausset, 1865, in-18 de vj-156 pages.

Avec cette épigraphe :

Le soir fut devancé de leurs belles journées.

MALHERBE.

Il y a une troisième édition, publiée à Paris, chez A. Chérié, 1877, et ne différant de la première que par le titre. La seconde nous est inconnue.

80. — *Le Fou par amour*, par Eugène de Mirecourt.

— Paris, Michel Lévy frères, 1874. In-18 de 283 pages, titre et faux-titre non compris.

Sur Gilbert. — Le roman de ce titre s'arrête à la page 181 du volume.

81. — *Poésies* (de Gilbert). — In-32. 1879.

Librairie de la Bibliothèque nationale. Forme le tome 2i3 de la collection.

82. — *Poésies diverses* (de Gilbert), avec une notice bio-bibliographique par Perret. In-8°. 1882. Quantin.

83. — *Œuvres choisies* (de Gilbert), avec une introduction et des notes, par M. de Lescure. In-12. 1882. Librairie des bibliophiles.

ICONOGRAPHIE DE GILBERT

1. — *Type n° 1.* — Buste de trois quarts, tourné à gauche, coiffure et costume du temps. — Dans un ovale inscrit lui-même dans un carré. — *Gravé par Le Beau.*

Hauteur : 0,135. — Largeur : 0.085.

Au-dessous, dans l'intérieur du carré :

N. J. L. Gilbert.

Rousseau fut son modèle, et Despréaux son Maître
Le talent lui dicta des vers purs et nerveux,
Et moissonné plus tard, il auroit su peut-être,
De l'aveu d'Apollon se placer auprès d'eux.

C'est le portrait placé en tête de l'édition originale de 1788. (N° 5 de S. Lieutaud).

2. — *Type n° 1.* — Buste à droite, dans un ovale inscrit lui-même dans un carré.

Avec cette légende au bas : N. J. L. Gilbert.

Hauteur : 0,096. Largeur : 0,057.

C'est le portrait placé en tête de la 4e édition.

3. — *Type* n° *1.* — Buste tourné à droite. — *J. Benizy, sc.* — Dans un ovale ornementé et enguirlandé. — Même légende qu'au n° 1. — Il y a des épreuves sans signature.

Hauteur . 0,117. Largeur ; 0,073.

C'est le portrait placé en tête de l'édition de 1801. (Nos 3 et 7 de S. Lieutaud).

4. — *Type nº 1.* — Buste à droite, dans un ovale inscrit lui-même dans un carré.

Avec cette légende au bas : M. J. L. GILBERT.

Hauteur : 0,097. Largeur : 0,058.

C'est le portrait placé en tête de l'édition de l'an X.

5. — *Type nº 1.* — Buste à droite, au pointillé, dans un ovale ornementé.

Légende : N. J. L. GILBERT.

Hauteur : 0,120. Largeur ; 0,077.

C'est le portrait placé en tête de l'édition de 1806. (Nº 8 de S. Lieutaud).

6. — *Type nº 1.* — Buste à droite, dans un ovale inscrit lui-même dans un carré.

Hauteur : 0,96. Largeur : 0,58.

C'est le portrait placé en tête de l'édition de 1811. (Nº 16 de S. Lieutaud).

7. — *Type nº 1.* — Buste à droite dans un ovale.

Légende : GILBERT.

Hauteur : 0,086. Largeur : 0,061.

C'est le portrait placé en tête de l'édition de 1817. — (Nº 13 de S. Lieutaud).

8. — *Type nº 2.* — Buste à gauche, dans un ovale.

Hauteur : 0,147. Largeur : 0,116.

H. Grevedon. Lith. de Demanne. — Légende : *Gilbert, d'après le seul portrait connu dessiné par G. Lefèvre, son ami.*

Dans le tome III, page 261, de la *Galerie française*, publiée chez Didot en 1823. (Nº 2 de S. Lieutaud).

9. — *Type nº 3.* — Mi-corps, de trois quarts, tourné

à gauche, le bras droit replié sous l'autre et un style à la main, le bras gauche croisé sur la poitrine et tenant un rouleau de papiers, cheveux taillés à la Titus, mais un peu longs et en désordre, costume moderne, tenue négligée, un manteau sur l'épaule droite retenu sur le devant par la main qui porte le style. — Dans un carré nu.

Au-dessous et au dehors : N. J. L. GILBERT.

Desenne del. Leroux sculpt. — Il y a des épreuves avant la lettre et des signatures.

Hauteur : 0,115. Largeur : 0,91.

C'est le portrait, tout de fantaisie, placé en tête de l'édition de 1823. (N° 6 de S. Lieutaud).

10. — *Type n° 3.* — Buste à gauche, dans un nuage.

C. Beyer sc.

Hauteur : 0,054. Largeur : 0,043. :

C'est le portrait placé en tête de l'édition de 1824. (N° 9 de S. Lieutaud).

11. — *Type n° 3.* — Buste à gauche, dans un ovale.

J. Passeieri del. Pourvoyeur sc ·'p.

Hauteur : 0,054. Largeur : 0,041.

C'est le portrait placé en tête de l'édition de 1826.

12. — *Type n° 2.* — Buste à gauche dans un filet carré.

Au-dessous et en dehors : GILBERT.

Duc del. Mariage sculp.

Hauteur : 0,0. Largeur ; 0,0.

Fait partie de la planche IV du *Département des Vosges*, dans la *France pittoresque* d'Abel Hugo tome, III, 1835, après la page 248. (N° 17 de S. Lieutaud).

13. — *Type n° 3.* — Buste à gauche, sans encadrement.

Avec cette légende au-dessous et en dehors : GILBERT.

Hauteur : 0,073. Largeur : 0,085.

C'est le portrait placé en tête de l'édition de 1840.

14. — *Type n° 2.* — Buste à droite. — *Gravé par Alès, écrit par Isidore.*

Autour du buste : *Gilbert, né à Fontenoy-le-Château en 1751, mort en 1780.*

Hauteur : 0,045. Largeur : 0.040.

Se voit dans un volute, à l'angle gauche inférieur de la carte du département des Vosges, dans l'atlas *La France et ses colonies*, de Vuillemin et Poirée, 1852.

15. — *Type n° 3.* — Buste à gauche, au pointillé.

Au-dessous : GILBERT.

Hauteur : 0,073. Largeur : 0,075. (N° 15 de S. Lieutaud).

16. — *Type n° 3.* — Buste à droite au pointillé. — *Couché fils sculp.*

Hauteur : 0,050. Largeur : 0,060.

A ces seize portraits il convient d'ajouter les cinq suivants, mentionnés dans la *Liste alphabétique des portraits dessinés, gravés et lithographiés de personnages nés en Lorraine*,.. de Soliman Lieutaud, et que nous n'avons point vus :

17. — Buste au-dessus du *Département des Vosges*, lit. avec texte in-f°. (N° 1 de l'auteur).

18. — Dans la *Biographie universelle*, t. XVII, p. 335 au trait in-8°. (N° 4 de l'auteur.)

19. — Bour del, lith. de C. Lasteyrie, in-12. (N° 10 de l'auteur.)

20. — Dans un carré, in-12, dirigé à droite. (N° 11 de l'auteur.)

21. — Goulu sculpt., dans un carré, in-18, dirigé à gauche. (N° 14 de l'auteur.)

Nous avons vu plus haut que le portrait de Gilbert avait été peint en 1779 par Senémon. Où est aujourd'hui cette précieuse toile ? Nous l'ignorons. Existe-t-elle même encore ? Nous ne le savons pas davantage. Mais il est inutile de remarquer de quel intérêt il serait pour le public lettré d'avoir réponse à cette double question.

Peut-être, bien que l'artiste ne le dise pas, la gravure mise en tête de l'édition originale des Œuvres serait-elle une reproduction de la peinture de Sénémon. A cette date de 1788, il y avait huit ans à peine que Gilbert était mort, l'éditeur qui avait formé le recueil était sans doute un de ses amis, et le libraire qui le publiait était ce même Le Jay qui avait donné au public *Le Début poétique*. Le travail du graveur est du reste très soigné, et par conséquent le portrait est une œuvre sérieuse, où la fantaisie aurait été aussi déplacée que mal reçue des acheteurs. Il semble en effet qu'il y ait ici certains traits de caractère qui ne semblent pas pouvoir être du ressort de l'imagination pure, et il convient d'ajouter que le libraire Pillot jeune, qui avait été en relations personnelles avec Gilbert, n'a pas hesité à imiter cette gravure dans sa jolie petite édition de 1805. Ces raisons nous ont paru assez graves pour nous dé-

cider nous-mêmes : c'est le portrait gravé par Le Beau en 1788 que l'on trouvera en tête de cette édition nouvelle, reproduit avec toutes les garanties que peuvent fournir les procédés de l'art contemporain.

Il y a des analogies plutôt que des ressemblances entre la gravure de 1788 et la lithographie de 1823, faite, nous dit-on, d'après un dessin de G. Lefèvre, ami de Gilbert. Si c'est la même figure, ce n'est du moins pas le même âge ; et il est difficile de croire que les divergences puissent tenir exclusivement ici à la pose un peu différente des deux visages. Mais où est lui-même aujourd'hui le dessin de G. Lefèvre ? Il y a du moins de meilleures raisons de se persuader qu'il n'a été ni égaré ni détruit.

La bibliothèque d'Epinal possède une terre cuite de M. Perrin, artiste vosgien, représentant Gilbert à demi-couché sur son lit d'hôpital, et composant ses derniers vers. Le morceau est en demi-ronde bosse et presque de grandeur naturelle.

Le musée de la même ville possède également un buste du poète, sculpté par M. Laurent, son directeur ; et une statuette en bronze exécutée par M. Cadé, de Corcieux, à la demande et aux frais de l'*Association vosgienne* de Paris, qui en a fait don au département par décision du 4 juin 1873 (1).

Monvoisin a exposé au Salon de 1839, sous le nº 1535, un *Gilbert mourant à l'Hôtel-Dieu*, qui figure aujourd'hui au Musée de Nancy avec le nº 156 (2).

Hauteur : 1,39. Largeur : 1,98.

(1) *Association vosgienne de Paris*, 8ᵉ année, 1873, page 7.

(2) Voir le catalogue de 1845.

Il a été reproduit par la lithographie dans l'*Album des jeunes demoiselles* où il porte le n° 1. *Challamel lith. Lith. Kæppelin, Jmp. Zinco.*

Le même épisode a inspiré les deux gravures suivantes :

1° *Une salle d'hôpital ;* Gilbert étendu sur son lit, le bras droit pendant en dehors, et le bras gauche replié sur sa poitrine ; au pied du lit, à droite, la sœur de Gilbert assise, la main droite posée sur le lit et la tête y appuyée, la main gauche tenant la droite inanimée de son frère.

Avec cette légende : *Elle porta la main sur son cœur, et ce cœur avait cessé de battre.*

Hauteur : 0,095. Largeur : 0,066.

En tête du *Gilbert, ou le poète malheureux*, de M. l'abbé Pinard (1).

2° *Une salle d'hôpital ;* Gilbert accoudé sur son oreiller, le regard inspiré et levé au ciel, la main droite tenant une plume, et la main gauche, étendue sur le lit, la feuille sur laquelle le poète est en train de tracer sa dernière ode ; à droite, debout au pied du lit, une religieuse portant de ses deux mains un vase à anse posé sur un plateau.

Avec cette légende : *Le poète Gilbert mourant à l'Hôtel-Dieu.*

Hauteur : 0,142. Largeur : 0,09.

Dans les *Gloires poétiques de la France* de M. René Muller, page 184. (Rouen-Mégard, 1857, gr. in-8°.)

(1) Nous ne mentionnons que pour mémoire la scène des derniers moments de la mère de Gilbert, gravée dans le même volume.

On a aussi gravé l'épisode de Gilbert repoussant les avances des Encyclopédistes :

La scène se passe dans une mansarde, éclairée de droite. Au fond, un grabat avec un tabouret au pied, et un chapeau et un habit suspendus au-dessus à un portemanteau. A gauche, debout, l'émissaire des Philosophes, une bourse à la main droite, et la gauche levée dans un geste d'instance. A droite, Gilbert assis devant une table chargée de livres et de papiers, à demi-tourné vers le tentateur, la main gauche posée sur la table, et la droite étendue dans un geste de refus. La canne du visiteur est appuyée au pied du lit, et son chapeau posé sur le tabouret : la gravure est sans encadrement.

Légende : *Entrez dans notre ligue, et je vous promets gloire et richesses.*

Hauteur : 0,065. Largeur : 0,054.

Sur le frontispice gravé du *Gilbert ou le poète malheureux* de l'abbé Pinard.

A peine est-il nécessaire d'ajouter que ces diverses œuvres d'art n'ont aucune prétention d'être des portraits.

M. de Puymaigre nous décrit ainsi le physique de Gilbert, mais sans nous dire à quelle source il a puisé :

Il avait la figure ovale, le nez un peu aquilin, la bouche petite et bien formée, mais prenant au moindre sourire une expression ironique; ses yeux, enfoncés dans des orbites profonds, brillaient sous des sourcils assez fortement marqués, ses tempes étaient proéminentes; il avait le front de la plupart des grands poètes, le front haut et se creusant au-dessus du nez (1).

(1) *Gilbert*, page 31.

Dans un discours prononcé à l'ouverture de la séance publique annuelle de la Société d'émulation des Vosges, le 10 décembre 1874, M. Thomas a proposé l'érection d'une statue à Gilbert. (Voir les Annales de la Société, tome XV, 1er cahier, 1875, page 74.)

Enfin, on nous signale à Fontenoy-le-Château un café Gilbert, avec le buste du poète pour enseigne.



ÉCROUS & ÉLARGISSEMENTS

—

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE DE LA LORRAINE ET SA LÉGISLATION

Extrait des archives de la Maison d'Arrêt et de Justice de Nancy

PAR

M. D. GERMAIN

INTRODUCTION

Les documents nouveaux et inédits sur l'histoire de la Lorraine deviennent de jour en jour plus rares ; de laborieux et compétents chercheurs ont pour ainsi dire épuisé toutes les sources d'informations. Un heureux hasard m'a fait connaître l'existence, dans les archives de la Maison d'arrêt et de justice de Nancy, d'un certain nombre de registres antérieurs à la Révolution et intitulés : *Registres d'écrous et d'élargissements.* Je les ai parcourus, j'en ai pris des extraits et j'ai

soumis à de plus compétents que moi la question de savoir si ces documents étaient dignes d'être présentés à la . Société d'Archéologie. Plusieurs de ses membres m'ont chaleureusement encouragé à poursuivre mon travail ; j'ai été admis à en donner lecture à la Société, qui a bien voulu en ordonner l'impression dans ses Mémoires.

Aujourd'hui que tout est réglementé et soumis à des formules sèches et invariables, les registres d'écrous n'offrent plus aucun intérêt historique ; il n'en était pas de même autrefois, et l'on verra les geôliers, les archers, la maréchaussée et les employés des gabelles entrer naïvement dans des détails typiques et annexer à leurs actes des pièces précieuses.

Les registres anciens, conservés dans les archives de la Maison d'arrêt et de justice de Nancy, comprennent : 1° cinq registres des écrous civils et criminels de 1673 à 1723. A partir de cette époque, les écrous civils et criminels cessent d'être confondus et je trouve : 2° treize registres d'écrous civils de 1723 à 1792 ; 3° dix-sept registres d'écrous criminels de 1736 à 1785. Enfin, 4° deux registres d'écrous criminels de la chambre des comptes de 1773 à 1784.

Il y a des lacunes bien regrettables, un certain nombre de registres ayant disparu, soit pendant la période révolutionnaire, soit lors des déménagements multiples des Archives, qui ont été transportées de la Maison de l'Auditoire à la Conciergerie du Palais, puis à la Maison d'arrêt de la Monnaie, et en dernier lieu à la Maison d'arrêt et de justice actuelle, rue de l'Equitation.

S'agissant uniquement de registres d'écrous et

d'élargissements, il ne faudra pas s'étonner que la partie judiciaire domine la partie historique ; je me suis attaché à relever surtout les actes dans lesquels l'élément historique se trouve associé intimement à l'élément judiciaire. J'ai d'ailleurs complété mon travail à l'aide de documents extraits des registres des insinuations et des registres des arrêts criminels de la Cour Souveraine de Lorraine, conservés dans les Archives de la Cour.

Un grand danger menace ces archives ; celui de leur destruction par les ordres de l'administration pénitentiaire à titre de vieux papiers encombrants. Si le travail auquel je me suis livré pouvait avoir pour résultat de les sauver de l'oubli, d'abord, et du pilon ensuite, je serais heureux d'y avoir contribué.

Les archives de la Maison d'arrêt n'étant pas publiques, la véritable place de ces registres serait à la Bibliothèque de la Ville, ou aux Archives de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

MATIÈRES DIVERSES

Je débute par un acte de justice souveraine. Une veuve Dubois a été arrêtée, en 1699, *manu militari*, pour inconduite, et écrouée dans la prison civile de la Conciergerie où elle est restée et a probablement été oubliée pendant trois semaines sans être jugée ; elle adresse une requête à Léopold, duc de Lorraine, et le duc ordonne que la suppliante sera jugée dans les trois jours, sinon mise en liberté.

Cet acte honore un règne et contraste heureusement avec le régime des lettres de cachet dont nous verrons plus d'un exemple par la suite :

Req. civ. et crim., 1687 à 1701 (non coté).

A Son Altesse Royale,

Supplie en toute humilité la veuve Dubois demeurant à Nancy, disant qu'il y a environ trois sepmaines qu'elle a été menée militairement aux prisons civiles de cette ville de l'ordre de Monsieur le Major sous prétexte que quelques personnes mal intentionnées luy aurait fait rapport que la pauvre supliante menait une vie scandaleuse, ce qui est contraire à la vérité sous respect ainsi que le même Major l'a reconnu depuis, et l'ayant voulu élargir des dites prisons il se serait trouvé que le sieur substitut l'aurait fait escrouer nonobstant l'Ordonnance de Monsieur de Mahuet et ce sous prétexte que les Curés de cette ville Luy aurait porté leur plainte, mais comme depuis ce temps personne ne se a voulu rendre partye contre elle, au contraire, c'est ce qui l'oblige d'avoir recours à la bonté et charité de Vostre Altesse Royale.

Ce considéré, Monseigneur, veu l'exposé ci-dessus, ce qu'au cas que l'on trouverait quelque choses à dire à sa conduite de la part des dits Curés, quelle se soumet de sortir de cette ville, ce quelle n'estime cependant pas et qu'elle est actuellement chargée de trois enfants qui mendie leur pain ; et veu que la suppliante est sortie d'une très bonne famille qui sont en partye bons bourgeois de Nancy.

Il plaise à votre Altesse Royale ordonner au sieur Substitut de lui faire ouverture des dites prisons et elle et ses enfants continueront leurs vœux et prières pour la santé et prospérité de votre Altesse Royale.

Signé : Dubois.

« Vu en Conseil la présente requete, Ordonnons que dans « trois jours pour toute préfixion de délay, le procès sera « fait et parfait à la suppliante à la diligence du Substitut « de nostre Procureur Général audit baillage de Nancy, sinon « et après ledit tems passé et sans qu'il soit besoin d'autre « décrêt, les prisons luy seront ouvertes à charge toutefois « de se retirer et sortir de la ville à peine d'estre réintégrée « dans les dites prisons. Car ainsy nous plaist. Expédié au- « dit Conseil le 23e May 1699 par le sieur Rennel de Lescut, « conseiller d'estat et Maitre des requetes ordinaire de nostre « hostel.

« *Signé* : LÉOPOLD. »
MARCHIS,
Secrétaire ordinaire dudit Conseil.

L'an 1699, le 29 May, je huissier au conseil de son Altesse Royalle soussigué, ay bien et duement signiffié et délivré copie de la Requete d'autre part et du Noble décret aposé au bas de son Altesse Royalle à M. .... substitut du baillage de Nancy, et lui ay enjoint de s'y conformer à compter d'aujourd'huy.

Fait à Nancy les an et jour cy dessus qui est le XXIX May 1699.

Signé : RENAULDIN.

Controllé à Nancy le per juin 1699.

Signé : LEMOINE.

En exécution du décret de sa dite Altesse d'autre part, M. Bébinger, consierge des prisons, peut laisser sortir la veuve Dubois.

Fait à Nancy le premier juin 1699 sur les neuf heures du soir.

Signé : RENAULDIN.
huissier du Conseil.

Reg. Crim. 1755 à 1768. — *F° 17.*

L'an mil sept cent soixante six le quatre septembre, nous soussigné Pierre Paris, greffier de l'Etat major des ville et

citadelle de Nancy, en conséquence des ordres à nous donnés, sommes transporté dans les prisons criminelles du Palais Royal de Nancy où nous avons constitué prisonniers et écroué sur le présent registre les nommés Pierre Mélinger dit Jolicœur, et Charles Itasse dit Itasse tous deux ci-devant soldats au Régiment d'Infanterie du Roy condamné par jugement contradictoire du conseil de guerre a être passé par les armes et en vertu de l'ordonnance du 2 juillet 1716, titre XI. art. VII, *des Déserteurs*, les dits Jolicœur et Itasse ayant tiré au sort avec un troisième déserteur, le sort leur a été favorable et en conséquence condamnés aux galères perpétuelles et laissés à la garde de Mathieu de Rosier concierge des dites prisons.

Signé : PARIS.

En marge est écrit :

Cejourd'huy vingt un avril 1767 les nommés Pierre Melinger dit Jolicœur et Charles Itasse dit Itasse ont parti pour les galères.

Il m'a semblé intéressant de rechercher le texte des ordonnances relatives à la punition des déserteurs. La matière est régie par l'ordonnance du dernier mars 1666 qui porte : Lorsque deux soldats déserteurs seront arrêtés ensemble, ou que deux se trouveront amenés dans une place ou quartier en même jour, ils subiront tous deux sans rémission la peine de mort ; mais s'il en était arrêté un plus grand nombre à la fois, Sa Majesté, pour épargner le sang, trouve bon qu'après qu'ils auront été condamnés à mort par le conseil de guerre, on les fasse tirer au billet trois à trois, pour être celui des trois sur qui le malheureux sort tombera, passé par les armes, et les deux autres condamnés aux galères perpétuelles, etc., etc..

ORDONNANCE DU 7 JUILLET 1716, ART. VII.

N'entend néanmoins sa Majesté que ceux qui seront convaincus d'avoir déserté estant de garde ou en faction puissent être admis à tirer au sort ; veut sa Majesté qu'ils soient passés par les armes en quelque nombre qu'ils soient arrêtés.

Reg. Crim. 1780 à 1785. — *F° 61 verso.*

Cejourd'hui 7 septembre 1783, nous soussigné cavalier de Maréchaussée à la résidence de Nancy, certifions que nous avons écroué le nommé Christiant Pérot soupçonné de vaguabondage et *porteur d'un congé jeaune* du Régiment de Chartres à la requête de M. le Procureur du Roi de la maréchaussée et l'avons laissé à la garde du concierge des dites prisons avec déffense de lui donner aucun élargissement.

En marge est écrit :

Cejourd'hui 5 juillet 1784, nous soussignés cavaliers de Maréchaussée à Nancy certiffion qu'en vertu d'un ordre du Roy, en date du 18 juin dernier, nous avons retiré des prisons le nommé Christiant Pérot pour être conduit à la maison de force de Maréville, dont décharge.

J'ai vainement recherché dans la législation militaire l'origine et la signification du « Congé jaune ». Le Dictionnaire du général Bardin contient ce qui suit : « Congé infamant, sorte de congé absolu qui était inscrit ou imprimé sur un cartouche jaune, et qui était comparable à celui que dans la milice romaine on appelait « turpis missio ». L'usage en a cessé en France en 1790.

Registres d'écrous civils de 1762 à 1767. — *F° 25 verso*.

L'an mil sept cent soixante cinq le vingt cinquième janvier sur les huit heures du matin, en vertu d'un décret de chambre décerné par messieurs les officiers du Baillage Royal de Nancy en datte de ce jourd'huy mis au bas d'une requette à eux présentée, lequel decret ordonne permission d'assigner et par provision d'arrêter et constituer prisonnier Yves Joseph Renault, et à la requette de Jean Virla habitant de Laxou en qualité de tuteur et père naturel d'Anne Virla sa fille mineure, lequel fait élection de domicile en celuy de M. Claude son procureur au baillage Royal de Nancy, je Gabriel-François George huissier au même baillage demeurant à Nancy soussigné, certifie avoir écroué sur le présent registre civil la personne d'Yves Joseph Renault, fils majeur, de présent dans les prisons de la Conciergerie du palais de cette ville de Nancy et l'ai laissé à la garde du sieur Mathieu dit Derosiers, concierge des dites prisons, avec deffense à luy faite de ne donner aucun élargissement au dit sieur Renault qu'il n'eut « épousé laditte Anne Virla si « mieux n'aime luy donner dix mille livres de dommages et « intérêts et se charger de l'enfant dont elle est enceinte, « à l'élever nourir et entretenir dans la religion catolique « appostolique et romaine et lui faire apprendre une pro- « fession lorsqu il sera en âge, au frais de couche panse- « ments et médicaments et aux dépens et pour les causes « portées en la ditte requette ou qu'il n'en soit autrement « ordonné par Justice sous les peines de droit ».

Fait es dittes prisons les an et jour avant dits et ai signé.

Signé : George.

En marge est écrit :

Ordre pour conduire Yves Joseph Renault à Maréville.

De Par le Roy :

Il est ordonné à .... de retirer des prisons de la

Conciergerie du Palais de Nancy Yves Joseph Renault après que sa famille aura satisfait à leurs offres faites par devant le sieur Lieutenant général de police audit Nancy le 12 du présent mois, ensuitte le conduire sous bonne et seure garde en la renfermerie et maison de force de Maréville.

Fait à Lunéville le dix huit février 1765.

Signé : Stanislas Roy.

et plus bas :

Renault D'ubexi.

Reg. civil, 1784 à 1790. — *F° 47.*

L'an mil sept cent quatre vingt dix le six may sur les six heures du matin. Nous les prévot sindics gardes en charge et ancien maître de la communauté des maîtres perruquiers (1) de la ville de Nancy lesquels font élection de domicile en l'étude de Me Philbert procureur au Parlement de cette ville soussignés, certiffions qu'en vertu de l'arrêt du Parlement de cette ville du 29 janvier 1783 concernant notre communauté, nous avons écroué sur le présent registre la personne du nommé Francois Devaux surpris ce jourd'hui cinq heures et demi du matin travaillant pour son compte au préjudice de notre communauté, etc., etc.

Suivent les signatures.

A cet écrou est annexée la pièce suivante :

Nous Maire et Officiers municipaux chargés spécialement de la police de Nancy, à tous ceux qui les présentes verront, salut :

Scavoir faisons que ce jourd'hui vingt quatre mai dix-sept

(1) C'est par un édit de Léopold Ier, en date du 24 juillet 1710, que l'art et la profession de *Barbier*, *Baigneur*, *Etuviste* et *Perruquier* ont été érigés en maîtrise. (*Rec. des Edits et Ord.*, t. I, p. 705.)

cent quatre vingt dix, par devant nous audience publique tenante : sont comparus les prévot, sindics en charge et maitre anciens de la communauté des maitres perruquiers de Nancy demandeurs suivant leur requette du neuf du courant et de leur avenir du vingt deux signiffié par exploit de l'huissier Christophe contrôlé dans les délais de l'ordonnance, d'une part. Contre Nicolas Devaux marchand au dehors de la porte St-Georges comme père et tuteur de Francois Devaux son fils mineur et comme responsable des faits civils de ce dernier, défendeur, d'autre part. Me Demange procureur des demandeurs a conclu a ce qu'il nous plut faisant droit sur la demande déclarer les peigne comparts et cisaux saisis sur Francois Devaux fils le dix dudit courant acquis et confisqués au profit de la communauté des maitres perruquiers de Nancy. Condamner le dit Francois Devaux fils en trois cent livres de domages et intérêts envers la même communauté, en telle amende qu'il nous plairait et aux dépens avec deffense plus grande à tous autre droits et actions. Ses qualites ont été bien et dûment déposées au bureau de police et de la municipalité.

Oui le procureur de la commune en ses conclusions :

Nous, après avoir entendu le nommé Nicolas Devaux, avons sursis à prononcer sur la demande pendant 4 mois, et cependant a fait déffense à Francois Devaux d'exercer la profession de perruquiers en cette ville, ordonnons que les prisons (lui) seront ouvertes et l'avons condamné aux dépens, etc.

EXÉCUTIONS

J'ai cru bien faire en rompant la monotonie des écrous et élargissements par la citation de quelques arrêts de la Cour Souveraine peu connus et qui font ressortir à la fois l'empreinte profonde du droit canon

sur la législation criminelle de l'époque, et le caractère à peu près arbitraire des pénalités appliquées par les différentes juridictions criminelles :

Reg. crim. 1733 à 1738. — *F° 6.*

L'an 1734 le deux janvier à la requête de M. le Procureur Général de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, je soussigné Archer de la Brigade de Nancy certiffie avoir écroué dans les prisons criminel de la Consiergerie du palais de Nancy, et mis a la garde du geolier la personne de François le blanc arrivant des prisons de Commercy accusé d'incendie avec deffense de luy donner liberté qu'il n'en soit ordonné par Justice.

Signé : LAMONTAGNE.

En marge est écrit :

Et le 9me dudit mois de Janvier 1734, le Sr Jean François le blanc a été condamné par arrêt de la Cour a être brulé sur la place de grève de cette ville. Il a été conduit sur la dite place pour mettre ledit arrêt a exécution. Les troupe de France qui était pour lors en garnison à Nancy l'onts arrachés par violence des mains des archers de Lorraine et de l'executeur qui l'avait déja attaché au poteau et près à mettre le feu au bucher.

C'est un des nombreux exemples de la situation intolérable faite à la Lorraine depuis l'occupation violente des Duchés par un corps d'armée français. La Régente après avoir inutilement invoqué la neutralité des Duchés, garantie par les traités, s'était retirée à Lunéville, mais la Justice se rendait en son nom, et les archers Lorrains continuaient à assurer partout le service d'ordre et de police ; de cette situation devaient naître forcément des conflits dont nous relatons un curieux exemple.

Le malheureux Leblan n'a pas joui longtemps de sa liberté, car à la date du 16 mars 1734, je trouve au même registre un nouvel acte d'écrou qui lui est applicable. Comment a-t-il été repris ? La requête annexée à l'écrou va nous l'apprendre et ce n'est pas sans étonnement que l'on verra les archers de Lorraine le découvrir à Paris, l'arrêter et le ramener à Nancy.

REQUÊTE

A Son Altesse Royale Madame Régente suppliant très humblement Jean François le Bland chirurgien, etc.

Disant qu'en 1733 Jean François Le Bland leur fils et nepveu, cy devant chirurgien à Meligny en barrois étant pris de vin qui Luy ota le peu de Raison qu'il avait se porta à cause de folie de mettre luy même le feu en sa propre maison ce qui nuisit a quelques voisins ; et ce qui Luy fit faire son procès par les Officiers du lieu qui le condamnèrent à la peine des incendiaires ; jugement qui fut confirmé par arrêt de la Cour et à l'exécution duquel on ne tarda pas à procéder ; cependant le malheureux livré à l'exécuteur, et déja attaché au bucher prêt à expier son crime par le feu, échappa à son supplice par l'entreprise téméraire de plusieurs soldats de la garnison qui, émus par les voix qui s'éleverent parmy le peuple qui cria grace, s'authorisèrent à le délivrer, ce qui effectivement leur réussit de sorte qu'il ne subit la peine prononcée contre lui que par représentation *ayant été brulé en paille*. Comme on luy facilita en même temps les moyens de s'evader, il se rendit à Paris où il se mit au service du R. T. C. dans son Régiment aux Gardes, service qu'il avait rendu autrefois dans celuy de S. A. R. Mais, par malheur pour luy, quelques archers de Lorraine étant allés dans cette grande ville à la recherche de certains autres criminels, le découvrirent et quoi qu'ils n'eussent point d'ordre de le saisir, ils le ramenèrent à Nancy où la peine du feu fut commuée en une prison perpé-

tuelle par un effet de la bonté ordinaire et de la clémence de V. A. R. excitée peut-être par les recommandations de Made la comtesse de Grammont qui voulut bien s'intéresser en faveur de cet infortuné, les suppliants n'avaient été jusque là inquiétés en aucune manière à son occasion. Mais le changement de peine porta le sieur Ollivier, comme Seigneur de Méligny, à vouloir se faire payer les frais de la procédure, ce qui les fit recourir à la dite Dame de Grammont qui eut la bonté de leur répondre qu'ils eussent à se tranquilliser la dessus et qu'on ne les rechercherait jamais pour les frais de procédure et autres ; c'est pourquoi depuis on les a laissés tranquilles jusqu'au mois de juin dernier que le geolier de la Conciergerie du Palais de Nancy leur a notifié un ordre de M. le Procureur Général portant qu'a compter du 1er janvier de la présente année, lui le Blanc sera mis à la charge de ses parents lesquels seront contraints au paiement en s'adressant à l'un d'entreux sauf son recours, ordre qui sans doute a été surpris à la religion de ce digne Magistrat a qui l'on a pu faire entendre que les parents de ce malheureux sont en état de fournir à son entretien ce qui pourtant n'est pas, sous très humble respect, etc.

Veu en Conseil la présente requète, S. A. R. Madame Régente a, par charité et sans tirer à conséquence, déchargé les suppliants et leurs enfants tant pour le passé que l'advenir de la nourriture et entretien de Jean-François Lebland ordonne en conséquence qu'il sera nourry et entretenu comme du passé en la Consiergerie de Nancy ou ailleurs aux frais du domaine, sans que les sppliants puissent être aucunement inquiétés à son sujet. Car ainsy luy plait.

Expédié en conseil tenu à Lunéville S. A. R. Madame Régente y étant, le vingt deux novembre 1735, etc.

Signé : Élisabeth-Charlotte.

Reg. Crim. 1733 à 1738. — *F° 12.*

Cejourdhuy 22 juillet 1734 en vertu du decret de la Chambre de Mrs les Officiers du baillage de Nancy etc., etc.

Je Leopold Dubois huissier au dit baillage, soussigné, me suis transporté à la géole des prisons criminelles du Palais de Nancy, ou etant et parlant à sa personne, je lui ai fait commandement de mettre en main le present livre d'ecroü ce qu'il a fait, et l'ayant j'ay sur icelui écroüe les personnes de Louys le Gendarme et de Rocq poisson fondeurs à Nancy deja détenus es dites prisons criminelles accusés de vol etc., etc.

Signé : Dubois.

En marge est écrit :

Et le 7me septembre 1734, le dit Loüys le gendarme a été condamné à être pendu sur la place de Grève de cette ville par arrêt de la Cour du dit jour lequel arrêt n'a pas eu son exécution parce que le dit Gendarme estant jetté bas du Gibet, la corde ayant cassé et le dit Gendarme s'est sauvé.

Et le dit Rocq poisson a été mis en liberté le huit septembre 1734 en vertu du dit arrèt de la Cour du dit jour sept septembre 1734.

Reg. Crim. de 1751 à 1753. — *F° 29 verso.*

Cejourdhui deuzième octobre dix sept cent cinquante deux a quatre heures de relevee.

Nous soussigné Ducordonnais, Brigadier, suivi de François D'espinette et Jean Louis Piquart, tous deux cavalliers en la maréchaussée de la résidence de Sancy, avons remis dans les prison criminel de la Ville de Nancy le nommé Jean Thomas Collin accusé du crime de bestialité, avec la jument que nous avons également remis dans les dites prisons, sous poil noir, le tout par ordre de M. le Procureur du Roi au baillage de Viller la Montagne, avec deffense faite au sr

Leduc consierge des dites prisons de donner aucun élargissement qu'il n'en soit autrement ordonné.

Suivent les signatures.

En marge est écrit :

L'an mil sept cent cinquante deux le six octobre, nous soussignés cavaliers de la Maréchausséo résidant à Nancy certifions que par ordre de l'arrêt de la Cour, nous avons décroué la personne de Jean Thomas Colin condamné par arrêt, et une jument sous poille noir.

Dont le s[r] Leduc est valablement décharge. Fait en la chambre de la geole les ans mois et jours que dessus.

Signé : DAUBIEZ, etc.

Voici l'arrêt de la Cour :

DU 5 OCTOBRE 1752.

Vu par la Cour la procédure extraordinairement instruite à requète du Substitut du Procureur général au baillage Royal de Villers la Montagne à l'encontre de Jean-Thomas Colin, natif de Bastogne demeurant à Aubange, appelant etc.

Vu l'appel à minima du Procureur général :

La Cour faisant droit sur l'appel à minima, dit qu'il a été mal jugé, bien appelé, émandant, pour les cas résultant du procès, Ordonne que Jean-Thomas Colin sera conduit par l'exécuteur de la haute justice en la place publique d'Aubange pour y être attaché à un poteau avec une chaîne de fer et brulé vif, son corps reduit en cendres et icelles jettées au vent, a déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris trois cents francs d'amende envers le domaine du Roy, au cas que confiscation n'aurait lieu à son profit ; et condamné le dit Colin aux dépens du procès et à ceux de l'appel.

Ordonne que par le même exécuteur la jument avec laquelle le crime a été commis sera tuée et ensuite brulée et réduite en cendres au même bûcher que le dit Colin, de

même que les pièces du procès à l'exception de la sentence définitive et du présent arrêt.

Fait et jugé à Nancy en la Chambre des Vacations le cinq octobre 1752.

Signé.

Retenu que le dit Colin ne sentira pas le feu, vif, mais sera secretement étranglé, à l'effet de quoy il sera attaché un tourniquet après le poteau.

Signé comme l'arrêt.

Le crime de bestialité était en effet puni de la peine de mort par le feu, et cette peine frappait non seulement l'auteur du crime mais encore l'animal qui avait servi à le commettre ; l'arrêt ordonnait même que les pièces du procès seraient brulées sur le même bucher ; on voulait ainsi, disent les commentateurs, détruire tout ce qui pouvait rappeler le souvenir d'un crime contre nature.

Le crime de bestialité a disparu de notre législation pénale ; toutefois il pourrait être réprimé comme délit correctionnel s'il était commis avec publicité.

Nous sommes en 1752, et si la législation de l'époque édictait encore la mort par le feu, le supplice de la roue et la question ordinaire et extraordinaire, la magistrature lorraine tempérait par ses arrêts les rigueurs excessives de la loi. J'en ai trouvé de nombreux exemples dans les arrêts de la Cour ; je me bornerai à en citer deux.

Par son arrêt du 30 mars 1752, la Cour ordonne qu'un nommé Nicolas Lamy et Claudine Adam sa femme seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour apprendre par leur bouche la vérité des faits de vols résultant du procès.

Mais l'arrêt ajoute, *in fine :* « Retenu par la Cour que les dits Lamy et Claudine Adam seront seulement présentés à la question sans y estre appliqués. »

Ainsi un nommé Miallet condamné pour assassinat et vol à avoir les bras et jambes, cuisses et reins rompus vif sur un echaffaut qui sera à cet effet dressé sur la place de Grève, et son corps mis ensuite sur une roue à côté du dit echaffaut pour le dit Miallet y demeurer jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de l'appeler à luy etc., a interjeté appel à la Cour, et par son arrêt du 19 février 1752 la Cour confirme la sentence du Baillage de Nancy et l'arrêt ajoute : « Retenu néanmoins qu'après que le dit Miallet aura été exposé sur la roue *pendant trois heures*, qu'il sera secrètement étranglé. »

Reg. crim. 1738 à 1740. — *F° 21 verso.*

L'an 1739, le dix-huit May, à la requeste de M. le procureur général de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois etc., le soussigné exempt de la Maréchaussée de Saint-Dié, certifie avoir conduit avec sa trouppe dans les prisons criminelle de la Consiergerie du Palais à Nancy et remy à la garde du concierge d'icelle les personnes de Jeanne Marchal et de Nicolas d'esté, accusée la première d'avoir détruit son fruit et le dit Nicolas d'esté de luy avoir donné des herbes pour la faire avorter venant des prisons de Senones, avec deffense de leurs donner liberté qu'il n'en soit ordonné par justice à peine de droit.

Signé : CHEVALIER DE BEAUJEU.

En marge est écrit :

Le 23 mai 1739, la nommée Jeanne Marchal a esté pendue sur la place ordinaire de cette ville de Nancy, en exécution d'un arrêt de la Cour du jour d'hier. Le 15 avril 1740, Nico-

las d'Esté a été conduit dans les prisons de Metz, pour ensuite être my dans les galaires de France. Le décrou se trouvera au 46me du présent livre.

Reg. crim. 1738 à 1740. — *F° 3.*

L'an mil sept cent trante-huit le seizième juin, nous, Nicolas Cheron, lieutenant de la Maréchaussée de Lunéville, avons conduit la personne du nommé Saulnier, dit Bainville, depuis Lunéville avec ma brigade jusqu'en deça de Saint-Nicolas *et ayant rencontré le convoy d'argent du roy de Pologne*, escorté de M. Munier, Lieutenant de la dite Maréchaussée à Nancy, suivy de sa trouppe, nous avons ordonné à la brigade de Lunéville, d'escorter le dit convoy, et nous et le dit sieur Munier, suivy de sa trouppe avons conduit ledit Saunier dans les prisons criminelles de la Consiergerie du Palais de Nancy et ce en exécution des ordres du roy à nous donné par M. Alliot, lieutenant général de police du dit Lunéville. A Nancy, le dit jour 16 juin 1738.

Signé : CHERON MULNIER.

En marge est écrit :

L'an 1738, le deux juillet, sur les sept heures du soir, en exécution d'un arrêt de la cour dudit jour, le dit Nicolas-Joseph Saulnier, dit Bainville, a été conduit sur la place de Grève de Nancy où il a eu la teste coupée sur un échafaut qui a été dressé sur la dite place pour la ditte exécution.

Saulnier dit Bainville était accusé d'assassinat sur la personne d'un nommé Petitjean.

Reg. civ. et crim. 1704 à 1721. — *F° 37 verso.*

L'an 1707 le 1 juillet, je, etc., certifie avoir escroué les nommés Philippe Guillaumet, Jean Fontaine, Mathieu Hodier et Anne Ferrot, femme du dit Fontaine avec son enfant, tous accusés de fausse monnoye, etc., etc.

En marge est écrit :

Le dernier dudit mois de juillet 1707, les nommés Philippe Vuillaumet, Mathieu Hodier et Jean la Fontaine et Anne Ferrot sa femme sont sortis des dites prisons pour estre, les dits Vuillaumet et Nodier pendus et exécutés à mort à Nancy, Lafontaine et sa femme *condamnés d'assister à leur exécution puis bannis à perpétuité des Estats de S. A. R.*, conformément à l'arrest de la Chambre souveraine dudit jour.

Reg. crim. 1738 à 1740. — *F° 32*.

Du 23 septembre 1739, acte d'écrou de Mansuy Gendre, rôtisseur à Nancy, en vertu d'un arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois de ce jourd'huy.

On voit en marge l'acte de décrou et élargissement daté du 6 avril 1740, et motivé sur la pièce qui y est jointe et dont copie suit :

Par arrest du 23 septembre 1739, Mansuy Gendre a esté condamné a estre severement repris et blamé en la chambre du conseil, teste nue et à genoux, de sa mauvaise conduite, en vingt cinq francs d'amende, en pareille somme applicable à la décoration de la chapelle du Palais et a un quart des dépens de la procédure solidairement et par corps.

Monsieur Roguier, sindic de la Cour, a dit aux greffiers que la Cour faisait remise des espèces et des vingt-cinq francs applicables à la décoration du Palais.

Les greffiers font remise de leurs droits.

Suit d'une autre écriture :

Je quitte également mes droits et consens à l'élargissement de Mansuy Gendre en payant par luy l'amende du Domaine et les droits de geole. Fait à Nancy le 5 avril 1740.

Signé : de Boursier de Montureux.

Par sentence du Baillage de Nancy, en date du 9 décembre 1723, Jacques Collon dit d'Avignon, atteint et convaincu du vol de bijoux au préjudice du sieur Hanus, maître des comptes de Lorraine, a été condamné à être pendu et étranglé. Il a été ordonné de plus qu'avant l'exécution, il serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélations de ses complices et recéleurs, etc.

Par arrêt du 11 décembre 1723, la Cour a confirmé la sentence avec la restriction que Collon serait seulement appliqué à la question ordinaire.

Au moment d'être appliqué à la question, Collon déclare qu'il a caché les bijoux volés dans la campagne et qu'il est disposé à les restituer.

On suspend l'application à la question et, le lendemain à 7 heures du matin, le conseiller commissaire, le substitut et le greffier se transportent avec Collon, sous la garde du lieutenant de la maréchaussée et de 12 archers, *sur une colline, au haut des vignes du Sauvoy, dite le haut de Chèvre*, toute remplie de broussailles, où Collon déterre, en effet, la totalité des bijoux volés et en opère la restitution volontaire.

Le procès verbal de l'opération est adressé au procureur général, qui requiert qu'il soit passé outre à l'exécution de l'arrêt et que Collon soit appliqué à la question. Mais la Cour, par son arrêt du 13 décembre 1723, déclare qu'il a été suffisamment satisfait au désir de son arrêt du 11 décembre, en ce qui concerne la question ordinaire et extraordinaire, et ordonne l'exécution du surplus de l'arrêt.

Le même jour l'arrêt a été lu à l'accusé dans sa prison, puis sur le lieu du supplice et il a été exécuté le même jour.

DU 13 DÉCEMBRE 1707.

Vu par la Cour le procès criminel fait par les officiers du Baillage de Nancy à Jacques Geoffroy, natif de Rosières aux Salines, cordonnier demeurant à Nancy, appelant d'une sentence contre lui rendue audit baillage le 9 du présent mois par laquelle il a été déclaré atteint et convaincu d'exercer depuis plusieurs années un maquerellage public, et d'avoir cherché à séduire et corrompre plusieurs jeunes gens fils de famille, pour réparation de quoy condamné le dit Geoffroy à etre délivré es mains de l'exécuteur de la haute Justice pour être par lui pendü et estranglé jusqu'à ce que mort s'en suive à une potence qui sera pour cet effet dressée en la place publique de cette ville où son corps restera attaché jusqu'à six heures du soir, ayant un écriteau attaché à sa poitrine portant les termes : SÉDUCTEUR DE LA JEUNESSE.

Les biens confisqués au profit du domaine de Son Altesse Royale, etc., etc.

La Cour dit qu'il a esté bien jugé, mal et sans griefs appelé, et l'amendera, et ordonne qu'auparavant l'exécution, le dit Geoffroy sera tenu de faire amende honorable audevant de la porte principale de la paroisse St-Sébastien, et du Palais, estant en chemise, conduit par l'exécuteur de la haute justice la corde au col, teste pieds et bras nuds portant en la main une torche ardente du poids de deux livres et là demander pardon de ses fautes à Dieu, à son Altesse Royalle et à la justice, et ensuite etre conduit à la potence.

Par sentence de la haute Justice de Darnieulles du 6 mars 1724,le nommé Antoine Poirot convaincu d'avoir volé 16 écus au préjudice de Nicolas Mangin, son maître, a été condamné à être pendu et étranglé et son corps être transporté et attaché aux signes patibulaires de la baronnie.

ARRÊT DU 9 MARS 1724.

La Cour dit qu'il a été bien jugé mal et sans griefs appelé ; ordonne en outre que lors de l'exécution il sera mis sur la poitrine et sur le dos du dit Antoine Poirot un placart portant écrit en gros caractères : VOLEUR DOMESTIQUE, et cependant que son corps mort sera inhumé en terre sainte.

Reg. civ. et crim. 1704 à 1721. — *F° 122.*

L'an 1720 le 9 mars, à la req. de M. le Proc. g^al^ je soussigné ay escroué es prisons crim. du palais la nommée Jeanne Fery accusée d'avoir fait un enfant avec Nicolas Phulpin son beau père, etc.

En marge est écrit :

Et le 13 du dit mois, en exécution de l'arrêt de la Cour du 12 du dit mois, la dite Jeanne Fery a été remise entre les mains de Pierre Perrin pour estre la dite à mort exécutée et a le dit Perrin signé.

Signé : PIERRE PERRIN.

Suit l'arrêt de la Cour :

ARRÊT DE LA COUR SOUVERAINE DU 12 MARS 1720.

Vu par la Cour le procès extraordinairement fait par les Officiers de la Mairie prévôtale de Norroy le veneur à la requeste du Substitut du Procureur général en icelle, a la nommée Jeanne Ferry jeune fille demeurant au dit Norroy, prisonnière en la conciergerie du Palais appelante de la sentence contre elle rendue le 3 du présent mois, par laquelle la dite Jeanne Ferry est déclarée suffisamment atteinte et convaincue d'avoir presté son consentement et participé depuis plusieurs années au commerce charnel incestueux et scandaleux avec Nicolas Fulpin son beau père fugitif et condamné par contumace par la même sentence a

estre pendu et estranglé pour le mesme crime d'inceste avec la dite Jeanne Ferry, pour réparation de quoy condamnée à assister à genoux sous le gibet à l'exécution du dit Phulpin, ce fait, battue nüe et fustigée de verges dans les carrefours de la place publique de Norroy, de suitte ramenée sous le même gibet pour y estre flétrie d'un fer chaud portant l'empreinte d'une croix de Lorraine sur l'épaule droite, de suitte bannie à perpétuité des Etats de Son Altesse Royale, etc.

La Cour dit qu'il a été bien jugé, mal et sans griefs appelé, et pour l'exécution ordonne que l'accusée sera renvoyée sur les lieux.

Du 24 août 1765.

La Cour, etc., condamne Gabriel Demange à faire amende honorable, nud et en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poid de deux livres, audevant de la porte et principale entrée de l'église paroissiale de Remberviller, où il sera conduit par l'exécuteur de la haute justice, ayant un écriteau devant et derrière, portant en gros caractère le mot EMPOISONNEUR, et là, etant tête nue et a genou, déclarer à haute et intelligible voix que méchamment et à l'aide de poison il a attenté à la vie de Marguerite Claude sa femme, et procuré la mort de Marie-Anne Bayard, de quoi il se repent, en demande pardon à Dieu, au Roy et à la Justice, après quoi il sera mené par le même executeur de la haute Justice sur la place ordinaire de la même ville de Remberviller pour y être attaché à un poteau avec une chaîne de fer et brulé vif sur un bucher qui sera dressé à cet effet, son corps réduit en cendres et icelles jettées au vent : a déclaré ses biens acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris trois cent francs d'amende envers le Domaine du dit Seigneur Roy, etc.

Signé : PROTIN, *président ;* PROTIN DE VULMONT, *rapporteur.*

Retenu néanmoins que le dit Gabriel Demange sera secrètement étranglé lorsque le feu sera mis au bucher.

Mêmes signatures.

Du 13 février 1766.

La Cour, etc., condamne Catherine Chosseler veuve Guiot a être enfermée dans une prison perpétuelle pour être nourrie au pain et à l'eau, à ses frais, sinon, en cas d'insuffisance, à ceux de sa famille, et subsidiairement à ceux du Seigneur haut justicier d'Anderny, et la condamne aux dépens du procès.

Reg. crim. 1765 à 1768.

Catherine Chosseler est morte en prison après avoir reçu tous les sacrements le 17 novembre 1776. Enterrée le 18 du dit.

Du 23 mai 1764.

La Cour, etc., condamne François Portier, convaincu du crime de bigamie, à être attaché au carcan pendant trois jours de marché en la ville de Vezelize, l'espace de deux heures chaque fois *ayant deux quenouilles aux bras ;* ce fait l'a banni des Etats du Roy pour cinq ans avec défense de l'enfreindre sous les peines de droit, l'a condamné en 30 fr. d'amende envers le Roy et aux dépens du procès.

Arrêt du 6 avril 1715.

Veu par la Cour le procès fait par les officiers de la prévauté de Chateau salin à Jeanne George, veuve Lemoine, appelante de la sentence contre elle rendue par laquelle elle est déclarée suffisamment atteinte et convaincue d'avoir pendant les mois de février et mars 1715 arraché, enlevé et vendu des jeunes arbres provenant des héritages de Claude Jeanpierre, etc., pour réparation de quoy l'a condamnée à être battue et fustigée nüe de verges dans les carrefours et

lieux accoutumés de la ville de Château-Salins, et à l'un d'iceux flétrie d'un fer chaud marqué d'une croix de Lorraine sur l'épaule dextre, ce fait l'a bannie de la dite ville et prevôté à perpétuité, etc.

La Cour dit qu'il a été mal jugé, bien appelé, émendant, ordonne que la dite Georgin sera mise au carcan depuis 7 heures du matin jusqu'à midy le premier jour de marché qui se tiendra à Chateau salin *avec un arbrisseau attaché au col*, l'a condamnée au bannissement pendant cinq ans des Etats de S. A. R., etc.

Un nommé Denys Keiser, habitant de Mountzviller, près Saverne, avait été condamné par arrêt de la Cour souveraine, en date du 22 juin 1760, à servir à perpétuité en qualité de forçat sur les galères du R. T. Ch. pour vol avec violences ; il était détenu dans les prisons de la conciergerie du palais, en attendant le départ de la chaîne, lorsqu'une nouvelle information s'ouvrit contre lui pour crime de Leze Majesté Divine au premier chef.

Par sentence du 6 juin 1761, Denys Keiser fut déclaré atteint et convaincu d'avoir reçu la communion à la chapelle des prisons le 17 mars 1761, d'avoir soulevé de la main gauche le voile du calice à l'instant qu'il reçut la communion, d'avoir porté à sa bouche la main droite, d'en avoir retiré l'hostie sainte, et de l'avoir profanée ; et violemment soupçonné d'avoir rapporté dans son cachot une hostie sainte qu'il a reçue à la communion au mois de février précédent ; pour réparation de quoi le Baillage de Nancy l'a condamné... à faire amende honorable... en chemise non souffrée, à être conduit sur la place de Grève pour y avoir la main droite brûlée au feu de souffre, et ensuite être brulé vif et ses cendres jetées au vent ; ordonne qu'il sera préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, etc.

Sur l'appel du condamné, est intervenu à la date du 10 juillet 1771, l'arrêt qui s'enonce ainsi :

La Cour dit qu'il a été mal jugé, bien appelé, emendant, a condamné Denys Keiser à être livré entre les mains de l'exécuteur de la haute Justice étant tête et pieds nus, en chemise la corde au col, ayant en ses mains une torche ardente de cire blanche du poids de deux livres avec un écriteau au devant et derrière portant en gros caractères : CRIMINEL DE LÈZE MAJESTÉ DIVINE AU PREMIER CHEF, et être par lui conduit sur un tombereau au devant de la principale porte de l'Eglise primatiale de Nancy, où, étant à genoux, il fera amande honorable, demandant pardon à Dieu, au Roy et à la Justice du crime abominable qu'il a commis, pour ce fait, être mené par l'exécuteur sur la place de Grève, et y étant, avoir les deux poings couppés sur un bloque qui y sera posé, et de suite etre par luy enchainé à un poteau et brulé vif sur un bucher qui y sera dressé à cet effet, les poings mis au feu, et les cendres du tout jettées au vent ; l'a condamné en trois cents francs d'amande envers le Roy.

Ordonne que ledit Denys Keiser sera préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire par devant le conseiller rapporteur et Monsieur Rouot commissaires à cet députés par la ditte Cour pour avoir révélation de ses complices.

Signé : JOLY DE MOREY, *y président et* BEAUCHARMOIS, *rapporteur.*

Retenu que sous la chemise dudit Keiser, laquelle ira jusqu'à terre, il en sera mis dessous secrètement une autre souffrée.

Mêmes signatures.

Cet arrêt a été exécuté le lendemain 11 juillet 1761.

Par sentence du Baillage de Nancy du 28 novembre 1715, la nommée Claude Bouard, veuve Boulanger et Jean Boulanger son fils atteints et convaincus d'assassinat et de vol ont été condamnés savoir : Jean Boulanger à être étranglé sur une croix de Saint-André, les 4 membres rompus et son cadavre exposé sur le chemin de l'avant-garde, etc.

Sa mère condamnée à un bannissement perpétuel, etc.

La Cour, par son arrêt du 4 décembre 1715, réforme la sentence, ordonne que Jean Boulanger sera pendu et étranglé à une potence sur la place publique de Nancy, que son corps mort sera attaché à un arbre sur le grand chemin de la tranchée de l'avant-garde, et confirme la sentence en ce qui touche la veuve Boulanger. « Ordonne qu'à la diligence « du Procureur d'office de Sazeray, le prétendu hermitage « profane, ou Retraite où résidait la Dame Bouard et ses « enfants, sera incessamment rasé et démoli par corvées des « habitans avec deffenses d'y rétablir aucune habitation ; « ordonne pareillement qu'il sera fait une tranchée de qua- « rante verges de largeur dans les rapailles ditte Bois du « Sa, ban dudit Sazeray au travers desquelles passe la « grande route qui conduit de Toul à Pont-à-Mousson, « laquelle tranchée sera faite aussi par corvées des habi- « tans des villages circonvoisins, etc. »

ÉCROUS DE CADAVRES

DE

SUICIDÉS ET DUELLISTES

Le duel, le suicide étant qualifiés crimes sous l'ancienne législation, il ne faut pas s'étonner du grand nombre d'écrous s'appliquant à des cadavres. On faisait le procès au cadavre, ou à la mémoire du suicidé ou de l'individu tué en duel ; on lui nommait un curateur *ad hoc* et le procès s'instruisait contre le curateur. Le cadavre restait déposé à la geole jusqu'à sentence ou arrêt définitif. (*Cod. proc. crim., art. 24.*)

Du 15 aoust 1750.

Vu par la Cour la procédure extraordinaire instruite à la requête du Procureur du Roy en la maréchaussée contre le n[e] la Déroute fugitif et Nicolas La Guerre accusés du crime de Duel, ledit la Guerré tué dans le combat, représenté par Leonard Montfort son curateur appelant d'une sentence rendue par la dite Maréchaussée au baillage de Lunéville le 18 aoust présent mois par laquelle on a déclaré la contumace bien instruite à l'encontre du n[e] la Déroute grenadier des Gardes Lorraines, et en adjugeant le profit, on a déclaré les dits la Déroute et Nicolas la Guerre dument atteints et convaincus de s'être battus en duel dans les bosquets du Chateau du Prince Charles de Lorraine aux environs de la Pentecote dernière et le 26 Juin dernier dans un sentier qui conduit à l'Estang de Mondon, où ledit Laguerre a été tué ; pour réparation de quoi on a condamné la mémoire dudit la Guerre a perpétuité, ordonne que son cadavre sera attaché par l'exécuteur de la haute justice de la dite ville et trainé sur une claye la tête en bas et la face contre terre dans les carrefours accoutumés de la dite ville et ensuite jeté a la voirie, ce qui sera exécuté par effigie, au cas que le cadâvre dudit Nicolas La Guerre ne puisse etre exhumé à cause de sa corruption à l'effet de quoi il sera fait alors une figure en carton dudit la Guerre qui sera trainée sur la même claye ; condamne pareillement ledit la Déroute d'être livré entre les mains dudit Exécuteur pour être par luy pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive à une potence qui pour cet effet sera dressée sur la place publique de la même ville, ce qui sera exécuté par effigie en un tableau qui sera attachó à la dite potence par l'exécuteur de la haute justice. Déclare les biens des dits la Guerre et la Deroute confisqués au proffit du Roy etc.

Ouï le Procureur General en ses conclusions après que ledit Montfort a été interrogé derrière le bureau en sa cause

d'appel et cas imputé audit cadâvre ; ouï le rapport du Sieur Joli de Morey, conseiller, tout considéré.

La Cour confirme, etc.

Reg. crim. 1738 à 1740. — *F° 1, verso.*

Le seize May 1738 en conséquence de l'ordre de M. Jacquet, substitut de M. le Procureur du Roy au Baillage de Nancy etc., les soussignés cavaliers de la Maréchaussée de Nancy ont desposé dans les prisons criminels de la Conciergerie du palais de la dite ville le cadâvre de Charles Boussemon.

En marge est écrit :

Et le vingt sept dudit mois de May 1738 le cadavre dudit Charle Boussemon a esté tiré sur la clée ensuitte pendu par les pieds à une potence sur la place de greve de cette ville et de suite trainé hors de la ville, le tout en vertu d'une sentence de Mrs les officiers du baillage de Nancy confirmé cejourd'huy par arrêt de la Cour ; la dite exécution a commencé à huit heures du soir le dit jour 27 May 1738.

Reg. crim. 1775 à 1780. — *F° 32, verso.*

Cejourd'hui douze Juin mil sept cent soixante et dix sept, nous soussignés cavaliers de Maréchaussée à la résidence de Dieuze certifions en vertu du requisitoire de M. le Procureur du Roy au baillage Royal du dit Dieuze, avons transféré des dites prisons en celle du palais Royal à Nancy la née Madeleine Schitz et le cadavre d'un enfant embaumé lesquels nous avons écroué, etc.

A cet acte d'écrou est jointe la pièce suivante :

Extrait des registres mortuaires de la paroisse Saint-Epvre, Diocèze de Toul en Lorraine.

Le corps d'un enfant mâle fils naturel de Magdeleine Schiltz, fille mineure de Pierre Schiltz et d'Anne Marie

Michel de la Paroisse de piquehols déposé dans les prisons de la Conciergerie après sa naissance depuis environ le 12 Juin a été inhumé avec les cérémonies ordinaires à la demande de Mr Charles Antoine Guillaume substitut de M^r le Procureur Général, le quel nous a certifié que la mère dudit enfant a affirmé avec serment l'avoir baptisé avec le rit et les paroles consacrées par l'usage de l'église ; il a été conduit au cimetière, etc.

Nancy le 24 juillet 1777.

GRACES

Reg. Civ. et Crim. 1687 à 1704. — *Non coté.*

Cejourdhuy dix huit aoust mil six cent nonante huit.

Nous Joseph Bernard de la pommeray, major des Villes de Nancy, de l'ordre de son Altesse Sérénissime, nous sommes transporté dans la maison de ville dudit Nancy pour faire sortir tous les prisonniers des prisons dans lesquelles ils sont détenus pour crimes, ou estant, nous avons fait ouvrir les portes des prisons à :

Mathis Bernet et Adam Bernet natifs de Hargard, seigneurie de Dalem condamne par arrêt de la Cour au fouet, à la marque et au bannissement.

. A Charles Thierry natif de Troyes en Champagne accusé d'avoir tué le nommé Jean de la Montagne sur le ban de Malzéville le jour de la Pentecote dernière.

A Sebastien Gerard natif de Rehonville demeurant à Marbote accusé d'avoir donné retraite à des volleurs.

A Anne Bugnot demeurant à Lante accusée d'avoir tué Laurent Fondeur son marit.

A Jean Geneson tailleur de pierres bourgeois de Nancy, accusé de faux.

A Jean Descoursieux demeurant à Dieuze condamné à trois ans de bannissement pour avoir débauché une femme.

A Dame Catherine de Thourette femme du Sieur Dottecourt condamné d'entrer au refuge.

De quoy nous avons dressé ce présent procès verbal pour la décharge du Geollier.

A Nancy le dt jour dix huit Aoust 1698.

Signé : Lapommeraye.

Reg. Crim. 1734 à 1738. — *F° 23 verso.*

Cejourdhui dix neuf febvrier mil sept cent trente six, en exécution des ordres de Son Altesse Royale porter en une lettre de sa part a son Altesse Royale Madame Régente du premier febvrier et donner verbalement a nous en personne par la dite Altesse Royale Madame Régente pour donner la liberté aux prisonniers criminels et civils que nous estimerions n'être pas hors du cas de la grâce que son Altesse Royale veut bien leur faire à l'occasion de son mariage ;

Nous soussignes faisant fonctions de Procureur général après avoir examiné les cas de tous les détenus dans la Conciergerie de cette ville avons en vertu et exécution du dit ordre ordonné au geolier de Nancy d'ouvrir les portes des prisons et de donner liberté cejourdhuy à quatre heures de relevée, *à la quelle heure tous les corps et ordres de la ville se transporteront en l'eglise primatialle pour assister au Te Deum qui y sera chanté conformément aux intentions et ordres de S. A. R. Madame en actions de graces du Mariage de Son Altesse Royale avec la Sérénissime archiduchesse Marie Thérèse d'Autriche*,

Savoir : à Marie Anne pancrace âgée de près de soixante ans veuve détenue par ordre de la police comme suspecte de libertinage : A Anne Marchal femme de Bernard Gueulin de Ceintrey, âgée de 29 ans ayant enfans, détenue sur la plainte de sa famille pour un vol de vingt cinq ecus restitué par elle et après avoir entendu et recu le consentement de celui de ses parents qui paye en cette ville ses alimens : a

Mathieu Thirion et Francois Bonnet habitans d'Ingerey détenus pour une condamnation par corps de 20 francs d'amende et autant de dommages intérêts au profit de S. A. R. pour dégradation et vols de bois : A Henry Millet de Frouard détenu pareillement pour 30 francs d'amende et autant de dommages interets envers S. A. R. pour cause de dégradation de bois : A Jean Ricard détenu sur l'appel a minima interjeté par le substitut de foug d'une sentence qui ordonne qu'il sera relaxé des prisons ou il avait été constitué sous accusation d'avoir enfreint son ban, et d'avoir commis quelques petites friponneries depuis : de Nicolas Simonin détenu sur l'appel d'une sentense de Neufchateau qui avait ordonné qu'il serait appliqué à la question sur une accusation d'insesto et après avoir subi la torture a été condamné a un bannissement perpétuel. Enfin a Marie Aymée femme à Joseph Vincent condamnée au fouet à la marque et au bannissement pour vols: Et avons sursis à statuer sur les cas de plusieurs autres criminels jusqu'après que nous aurons été informés pleinement de leur cas par la représentation des procédures ou des ordres en vertu des quels ils sont détenus soit a requete de parens soit a requete de partie publique ; de même avons sursis à l'élargissement des civils détenus pour sommes plus considérables dues soit à S. A. R. soit aux sous fermiers de ses domaines jusqu'après les ordres que nous demanderons plus précisément a leur egard en envoyant le détail de leurs dettes. Fait à Nancy en la geolle de la Conciergerie les an et jour susdits.

Signé : Toustain de Viray.

Et le vingtroisième febvrier mil sept cent trente six nous avons élargi et fait ouvrir les portes des prisons en vertu de l'ordre de S. A. R. à nous donné par Son Altesse Royale Madame Régente mentionné en notre procès verbal d'autre part du dix neuf du courant scavoir : « Pierre Crépin et Anne Lepage sa femme accusés l'un et l'autre de libertinage,

la dite femme condamnée à être réprimandée par sentence du baillage de cette ville dont il y a appel a minima pendant en la Cour : Ensemble à Gabriel Daucon âgé de quarante huit ans détenu en vertu de lettre de cachet obtenue par ses parens pour cause de mauvaise conduite et de menaces et violences ; après avoir entendu la Dem^elle Jeoffroy dem^t en cette ville qui paye ses aliments et qui nous a déclaré en son nom et celuy des autres parents ne s'opposer point à son élargissement, et après les témoignages à nous donnes par le geolier et la geoliere et le confesseur des prisonniers du changement notable des mœurs dudit Daucon en bien depuis sa détention A l'élargissement des quels nous avions sursis jusques après le Jugement du Baillage de Nancy sur ce qu'on nous avait fait entendre que le cas des dits Crépin et sa femme était plus grief que nous ne l'avons trouvé et qu'il n'a été jugé. Et en ce qui est dudit Daucon jusques après que nous aurions ouy ses parents. Fait à Nancy en la conciergerie du palais les dits jour et an.

Signé : Toustain de Viray.

Et le vingt sixième febvrier mil sept cent trente six en exécution des mêmes ordres et en action de graces de l'heureux mariage de sa dite Altesse Royale avec la Sérénissime Princesse Marie Thérèse archiduchesse d'Autriche nous avons élargi et fait ouvrir les prisons a François Gérard détenu dans les prisons criminelles sur l'appel d'une sentence de la haute justice de Lay qui le condamne à être appliqué a la question sur une accusation d'avoir donné a Joseph Fendric des coups, de la suitte des quels il est décedé quelques jours après ; et ayant eu arrêt de la Cour sur le dit appel qui a ordonné avant faire droit qu'il serait plus amplement informé même pour voye de monitoire, le monitoire ayant été publié et y ayant deux ou trois révélations ; en conséquence de ce nous avons pris communication ; et après conferé avec la Cour chambre des Enquêtes sur le cas dudit Gérard quelle nous a dit estimer graciable et rémis-

sible par toutes les circonstances resultantes du procès sur le quel elle a deja rendu l'arret interlocutoire, et apres s'estre même fait representer les revélations subséquentes ; après avoir aussi de notre part recu de la famille dudit Gérard une somme de trois cent livres quelle a bien voulu nous donner pour etre remise à la veuve et aux enfants dudit Fenderiq, et un billet de cent livres payable à paques prochain au S[r] prieur de Lay pour l'indemniser aucunement des frais du procès ; la quelle somme de cent écus a ete par nous remise à la veuve et au curateur des enfants scavoir le tiers à la veuve et les deux autres au dit curateur à qui nous avons enjoint de les colloquer pour l'interêt des dits mineurs comme il pourra mieux et d'en laisser la rente a la veuve chargée des dits enfans. Nous avons en même temps élargi et fait donner liberté a Jean Bertrand de Pagny derrière Barrine qui s'était constitué volontairement pour purger le coutumace aquise contre luy par sentence de la prévôté de Foug par la quelle il a été condamné a un bannissement de neuf années dont il en est deja escoulé cinq et ce pour s'etre approprié des planches et débris d'une maison de Pagny appartenant à l'hopital de Toul.

Fait à Nancy en la geole de la Conciergerie du palais les an et jour avant dits.

Signé : Toustain de Viray.

La dite somme de trois cent livres a été remise sur le champ à Catherine Lacour veuve du dit Joseph Fenderic, ny ayant point curateur a ses enfans.

Signé : Catherine Lacour.

Reg. crim. 1733 à 1738. — *F° 41-42*.

Cejourdhuy neuf Mars 1737 nous soussigné Mathieu Dieudonné Rheyne avocat et substitut à la Cour, sommes transportez dans les prisons de Nancy et avons par ordre de M[r] le Procureur Général en vertu d'une lettre à luy envoyée

par Son Altesse Royale Madame Régente ordonné au geolier de mettre en liberté les nomé Michel Saulnier, Francois Mogenare, Moyse Rey, à l'effet de quoi nous avons transcrit la lettre de mot à mot ainsi que s'en suit :

« A Haroué ce 8 mars 1737.

« Son Altesse Royale Madame étant informée que « Pierre Michel Saulnier ci devant soldat du régiment « de Vivarais était écroué dans les prisons de Nancy « pour vol, aussi bien que François Mogenare pour « avoir eu part à une querelle, et un iuif uniquement « soupçonné d'un vol léger, aux prières de Sa Majesté la « reine de Sardaigne, Son Altesse Royalle a bien voulu leur « accorder la liberté.

« Donné à Haroué ce huit Mars 1737.

« *Signé :* ELISABETH CHARLOTTE ».

De tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal et fait annotation en marge de leur écrou.

Signé : RHEYNE
substitut.

Reg. crim. 1770-1771. — *F° 31.*

Grace accordée par Madame La Dofine de France.

Cejourd'huy, onzième du mois de May mil sept cent soixante et dix, par les ordres de la Cour Souveraine de Lorraine et Barroy, Monseigneur de Cœur Deroy, Premier Président, il m'a été ordonné de donnerre élargissement à les nommés : Jaconnet la mère, Barbe Jaconnet et Marie Anne Jaconnet tous trois contrebandiers. Les hommes Claude Bertrand et Anne Gabriel sa femme, tous deux arrêtés pour fait d'Emigrations et de mendicité ; et les nommés François Henry, François Duvergé, Philippe Bresson, Claude et Claude Grango, Nicolas Mirouel la veuve François Thierry, tous sept arrêtés pour fait de mendicité ; fait douzes prison-

niers délivré ; à Nancy en la Conciergerie du Palais Royal les ans et jours cy dessus.

Signé : F. MATHIEU DEROZIER
concierge.

Le mot émigration était alors synonyme de vagabondage et se trouvait fréquemment accolé à celui de mendicité. C'était le fléau de la mendicité ambulante.

Reg. crim. 1760 à 1763. — *F° 37.*

Du 17 mai 1762 acte d'écrou de Claudine Pierrat habitante de Haraucourt, arrêtée le 15 Mai à minuit chargée d'eau salée quelle avait tirée à la conduite venant de Dieuze à Moyenvic.

En marge est écrit :

Décrouée le 23 juillet suivant par ordre du Roy.... en considération du passage de Mesdames de France en Lorraine.

Signé : MANGEAUD.

Mesdames de France, Adelaïde et Victoire, filles de Louis XV, firent deux voyages à la Cour de Stanislas, duc de Lorraine, en 1761 et 1762, et plusieurs grâces ont été accordées à cette occasion.

Reg. civ. et crim. 1704 à 1721. — *F° 69, verso.*

L'an 1714 le 8 mai, à la req. etc. Je etc. ay écroué es prisons crim. du Palais les nommés François Laporte et André Aubin accusés d'avoir volé des pierres de sel aux Salines de Chateau Salins.

En marge est écrit :

Son A. R. ne veut pas qu'on fasse autre procédure contre les voleurs de pierres de sel, et ordonne leur élargissement, à

charge par eux de payer les frais de la procédure extraordinaire contre eux instruite a Chateau Salins, les dits frais modérés à cent cinquante un fr. 2 gros, les frais de geolage et de nourriture, etc.

ENTÉRINEMENTS

DE LETTRES DE GRACE

Reg. des écrous civils et criminels de 1687 à 1701.

(*non coté.*)

L'an mil six cent nonante huit, ce jourd'huy vingtième Novembre, s'est présenté dans les prison criminelle de la ville de Nancy, volontairement le nt Nicolas Morel pour y jouyr de la grase qu'il plaira a Leurs Altaise Royal à lui acorder en faveur de Leur Joyeuse et triomphante entré en la Ville de Nancy capital de leurs Estats; Fait à Nancy comme cydessus, et à signé.

Signé : N. Morel.

ARCHIVES DE LA COUR D'APPEL

Reg. des Insinuations de 1698-1699. — *F°* 242.

A Son Altesse Royale Sérénissime.

Supplie humblement Nicolas Morel cy devant Régent d'escole à Vaudoncourt, disant qu'ayant conçeu de l'Inclination pour Jeanne Françoise Périn fille mineure de Jean Perin admodiateur audit Vaudoncourt et la dite Perin pour lui, il a eu le malheur que de la connaître charnellement, en sorte qu'elle s'est trouvée enccinte de ses œuvres, ce qui l'obligea incontinent la connaissance que cette fille luy donna de sa grossesse, de la demander en mariage audit Perin son père qui, au lieu de lui accorder, a fait informer du fait comme en cas de rapt, soubs prétexte de la minorité de sa fille, ce que

le suppliant estait pour lors Maitre d'escole audit lieu de Vaudoncourt, quoy qu'au temps de cette grossesse, n'y dans celuy qu'il a commencé à la connaitre elle n'était pas son Escolière ayant esté mise au couvent pendant deux fois depuis qu'il a cessé de l'enseigner sans y estre retournée, et tant aurait fait procéder, que par sentence de contumace de la Justice dudit Vaudoncourt, le suppliant a esté condamné d'estre pendu, de la quelle sentence le suppliant pourrait interjetter appel à la Cour de la faire infirmer puis que le crime n'est pas capitalle, mais comme il est pauvre et n'a pas moyen de soutenir un long procès par le recollement et confrontation des tesmoings qu'il faudrait de nécessité entendre en cette ville ce qui le consommerait en frais, que d'ailleurs il justifie par des lettres de la dite Perin, et par des présents qu'elle luy a faits que l'action a été volontaire, faitte entre personnes de mesme condition ce qui lève tout ce crime de rapt, il a esté conseillé d'avoir recours à votre Altesse Royalle.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise ayant Esgard à l'exposé cy dessus, et que ce crime est une faiblesse de la Jeunesse qui peut estre réparé par le Mariage qu'il offre de contracter avec la ditte Perin, luy accorder grâce, rémission et pardon du dit cas de prétendu rapt, ordonner que, sans avoir Esgard à la sentence des Juges dudit Vaudoncour, le suppliant jouira de l'effet d'icelle, le suppliant continuera ses vœux et ses prières pour la santé et prospérité de votre Altesse Royalle.

Signé : NICOLAS MOREL
et MARCHIS, *advocat au conseil.*

Veu en conseil la présente requeste et ouy le rapport de notre très cher et feal conseiller d'Estat et grand aumosnier le sieur Abbé de Riquet qui s'est transporté dans les prisons par nos ordres, nous, en considération de la Joyeuse et glorieuse Entrée de son Altesse Royalle Madame notre très chère et très aymée épouse, de notre grace spécialle, pleine

puissance et authorité souveraine avons esteint et aboly, esteignons et abolyssons le crime et cas mentionné en la présente requeste circonstances et dépendances, quittons remettons et pardonnons toutes les peines corporelles et pécuniaires que l'exposant pourrait avoir encouru ; mettant au néant tous décrets, sentences, jugements et condamnations, Imposant sur ce silence à notre Procureur Général et à ses substituts sans préjudice néanmoins des dépens, dommages intérêts de la partie civile qui luy demeureront expressément réservés,

Car ainsy nous plaist.

Expédié au dit conseil à Nancy le quatorze Novembre mil six cent quatre vingt dix huict par le s[r] d'hofflize conseiller d'Estat et Maitre des Requestes ord[re] de notre hotel.

Signé : LEOPOLD

et plus bas MARCHIS, *secrétaire ordinaire dudit conseil.*

Cejourd'huy vingt quatrième nevembre 1698, Nicolas Morel impétrant de la lettre de grace cy dessus, ayant esté tiré des prisons par un huissier de la Cour et par luy conduit a la salle de son audience, Icelle tenante, ayant entre les mains la ditte lettre de grâce, lecture en a esté faite en la présence dudit Morel, Iceluy estant à genoux, et ayant la teste nue.

Oui et ce requérant le Procureur général, et en conséquence, la Cour a ordonné et ordonne que le dit impétrant jouyra du bénéfice de la dite grace et que les prisons lui seront ouvertes, à la charge néanmoins de satisfaire aux interest de la partie civile si aucuns sont deubs, et aux dépens de la procédure, et sera la dite grace registrée pour y avoir recours.

Fait à Nancy, en la grande salle du Palais, les jour et an susdits, en présence du greffier soubsigné.

Signé : VAULTRIN.

Le lendemain l'original de la ditte grace a esté rendu par ordre de la Cour audit Nicolas Morel.

Signé : N. MOREL.

Reg. Crim. 1734 à 1738. — *F° 22*

L'an 1735, le 1er du mois de Septembre je déclare me constituer prisonnier dans les prisons de la Conciergerie du Palais de Nancy pour me mettre en état d'obtenir de Nos Seigneurs de la Cour etc... l'enthérinement des lettres de rémission que j'ai obtenues de la Clémence de S. A. R. le 17 juin dr.

Signé : LENONCOURT.

En marge est écrit :

L'an 1735 le troisième septembre je etc... ai décroué et donné élargt au Sr Jacques Emmanuel Dupuy de Lenoncourt, capitaine pour le service de S. A. R. etc.

Reg. civ. et crim. 1704 à 1720. — (*F° non coté*).

L'an mil sept cent seize, le quatre Juillet, je soubsigné Michel Gantois prêtre ci devant curé de Relange, me suis constitué ès prisons de la conciergerie du Palais pour obtenir l'enregistrement des lettres de grâce et de pardon obtenues de S. A. R. et a signé.

Signé : GANTOIS.

En marge est écrit :

Cejourdhuy 11me Juillet 1716, le Sr Gantois a esté mis en liberté après que le Sr Dominique Gantois son frère a fait soubmission de payer et par corps la somme de cinquante écus adjugés à la communauté de Relange.

Signé : M. GANTOIS.
D. GANTOIS.

Reg. crim. et civ. 1704 à 1710.

Cejourdhuy vingt cinquième Novembre mil sept cent dix Le Sr Nicolas de Lalance escuyer demeurant à la Chaussée s'est constitué volontairement prisonnier à la Conciergerie

du Palais pour faire entériner les lettres d'abolition qu'il a obtenues de S. A. R. et il a signé.

Signé : N. DE LALANCE.

Reg. des Insinuations de 1707 à 1710.

Du 23me Décembre 1710, folio 477. Veu par la Cour les lettres d'abolition obtenues des graces de S. A. R. par Nicolas de la lance escuyer dem^{t} à la chaussée, prisonnier en la conciergerie du Palais pour raison de l'homicide par luy commis la nuit du seize au dix sept Mai dernier sur la personne du N^{é} francois la fond dit la planche vivant laboureur à la chaussée, le procez criminel à luy fait par contumace en la prèvoté de Thiaucourt et continué au baillage de Pont à Mousson sur lequel est survenue la sentence du 1er Septembre 1710 par laquelle la contumace a esté déclarée bien instruite contre le dit la lance accusé, adjugeant le profit dicelle, iceluy déclaré duement attaint et convaincu d'avoir le 16 Mai dernier, environ une heure ou deux heures du matin tiré un coup de fusil au travers du corps du N^{é} François la fond allant faire paturer ses chevaux dans un enclos au bas de la tranchée ou Vignotte derrière le Chateau, du quel coup il serait décédé le même jour, pour réparation de quoy le dit la lance est condamné d'avoir la teste tranchée sur un échaffaut qui pour cet effet sera dressé en la place publique de la dite ville, ses biens déclarés acquis et confisqués au proffit de qui il appartiendra sur iceux préalablement pris la somme de cent francs d'amande au proffit de S. A. R. en cas que confiscation n'ait lieu a son proffit, et les dépens du procez, Ordonne que la sentence sera exécutée par effigie ; les dites lettres d'abolition du dix du présent mois de Décembre.

Lecture d'icelles faitte à l'audience publique le onze du dit mois en présence du dit de la lance, Conclusions du Procureur Général ;

Oui le Sr Olivier d'Hadonvillier Conseiller Commissaire en son rapport Tout veu et considéré ;

La Cour a entériné les dittes lettres d'abolition pour jouir par l'impétrant de l'effet et contenu en icelles en consignant la somme de cent francs pour estre employée à faire prier Dieu pour l'âme du defunct lafond à la diligence du Procureur général, et en outre cinquante francs pour estre employés à la *confrerie de la Miséricorde*, et cinquante francs pour les pauvres du lieu de la chaussée et payant les frais du procès si sa n'est fait.

Jugé à Nancy le treize Décembre 1710 où étaient présents etc.

Un grand nombre d'arrêts portant entérinement de lettres de graces ou rémission, imposaient au bénéficiaire des dites lettres le versement d'une somme de 50 ou de 100 fr. au profit de l'œuvre ou confrérie de la Miséricorde.

Cette œuvre, fondée le 4 Décembre 1613, a fait l'objet d'une étude spéciale due à M. L. Mangin, et qui a été insérée dans les *Mémoires* de la Société d'Archéologie, t. 22, p. 323.

Je me bornerai à relater deux élargissements obtenus par les soins de la Confrérie.

Reg. de 1762 à 1767. — (*F° 35*).

Cejourdhuy deuxhième Mars 1766. Sur les ordres verballes de Mr Raine Procureur du Roy a la Maréchaussée, sure une Requet à luis présentée par Messieurs les avocats de la Miséricorde de donner élargissement à Claire Bergeret détenue dans les prisons, le Sr Derozier est net bien valablement déchargé.

Signé : François Missa. P. Vilar.

Reg. de 1760. — (*F° 35*).

Cejourdhui seize Novembre 1761. En conséquence du paie-

ment fait par Messieurs les Officiers de la Miséricorde, déclare avoir donné élargissement à Daiqué Laurent.

Signé : Muel.

LETTRES DE CACHET

Reg. Civ. et Crim. 1704 à 1721. — *Non coté.*

PRISONNIER D'ESTAT.

L'an 1710, le 17me juillet, de la part de S. A. R., je soussigné ay escroué Mons. François de Ligneville de Vanne pour rester es prisons jusques à la volonté de S. A. Royale.

Signé : de (illisible).

En marge est écrit :

J'ai retiré par ordre de S. A. R. Mr de Ligneville de Vanne le 18 Octobre 1710.

Signé : de (illisible).

Reg. Civ. et Crim. 1704 à 1721. — *F° 57.*

PRISONNIER D'ESTAT.

L'an 1709 le 16 Octobre, à la requète de Mr de Ruttant, Conseiller auditeur es la Chambre des Comptes, conseiller de Son Altesse Royale, je etc., ai écroué le nommé Pierre Auburtin, laboureur demeurant à Elevange, accusé d'avoir conduit des grains hors des Estats de S. A. R.

En marge est écrit :

L'an 1709 le 10 Novbre le dit Pierre Auburtin a esté remis es mains du Sr Alexis Laplante, archer de la maréchaussée de Nancy par ordre de Mr Rutan.

Signé : Laplante.

La recolte de 1708 avait été très médiocre. L'hiver de 1708 à 1709 fut désastreux et détruisit la plupart des

semailles d'automne. Aussi Léopold fut il amené à interdire l'exportation du froment, et le 23 avril 1709 il étendit la même prohibition aux méteils, seigles, orges et avoines.

R'g. Civ. et Crim. 1704 à 1721. — *F° 73 verso.*

Cejourdhui 18 Septembre 1714, sur les cinq heures de relevée, Je Charles le Masson Ecuyer, Seigneur de Rance, Gentilhomme ordinaire de S. A. R., Capitaine Prévost Gruyer chef de police de la Ville et prevôté d'Etain, me suis constitué ès prisons civiles de la Consiergerie du palais de Nancy en exécution des ordres de S. A. R. et ay signé.

Signé : De Rance.

Au-dessous est écrit :

Cejourdhui 21 septb. 8 h. du matin, ensuite de l'ordre de S. A. R. a moi adressée par lettre de Mr Olivier Cons. Sec. d'Etat de S. A. R. du jour d'hier, j'ai donné au Sr de Rance mainlevée de sa personne sur l'écroue ci dessus et ay signé.

Signé : Lefebvre,
Proc. Genl des Comptes.

Reg. Civ. et Crim. 1704 à 1721. — *F° 40 verso.*

Cejourd'hui septieme Septembre 1707 par ordre de Monsieur le Marquis de Clémaille, nous archers soussignés certifions avoir conduit en prison de séans la personne de Jean Torelle habitant de Vatimont pour tenir arrest de sa personne jusques à ce que sont fis Nicolas Torelle se soit représenté lequel a déserté du Régiment de hamal de la compagnie de Marbais.

Il n'y a point d'acte d'élargissement.

Reg. Civ, et Crim. 1704 à 1721. — *Non coté.*

Cejourdhuy vingt septième Novembre mil sept cent onze, nous soubsignés Jean François Henquele, bourgeois a Nomeny, et François Anthoine advocat audit Nomeny, père et beau frère de Jean Francois Henquel fils, aussi demeurant au dit Nomeny, tant à notre requette qu'à celle de tous les parents de la famille dudit Jean Francois Henquelle fils, au contenu du procès verbal dudit présent mois, certifions avoir escroué et mis soub la garde du Sr Belleau concierge des prisons du palais de Nancy, le dit Jean François Henquelle fils pour en vertu du décret de S. A. R. du 16 du présent mois demeurer prisonnier à perpétuité pendant sa vie dans la prison d'Estat séparément proche les prisons civiles et avons donne copie et communication dudit décret de S. A. R. au dit concierge.

Signé : J. F. HENNEQUEL, F. ANTHOINE.

En marge est écrit :

L'an 1715 le 8me juillet, le dit Jean François Hennequel a été mis hors de prisons en vertu du Noble Decret de S. A. R. du 3 du présent mois, resté en mains de M. le Procureur Général.

Reg. Crim. de 1733 à 1738. — *F° 26 verso.*

L'an 1736 le neuf fevrier, en consequence des ordres de Son Altesse Royale Madame Régente, émané de M^r^ le Comte de Lupcourt conseiller secretaire d'estat de sa d^e^ Altesse Royale datté du six du p^t^ mois de Fevrier 1736, nous Nicolas Cheron lieutenant de la maréchaussee de lorraine et barrois à la résidence de Lunéville avons conduit dans les prisons de la Consiergerie du palais de Nancy et mis a la garde du consierge d'icelle la personne du S^r^ d'Absac venant des prisons de Dieuze avec ordre au consierge de se conformer audit ordre dont coppie est cy dessous :

« De par Son Altesse Royale Madame Régente, il est or-
« donné au S[r] Chéron lieutenant de la maréchaussée de
« Lunéville de se rendre à Dieuze avec deux cavaliers de
« sa troupe ou étant arrivés il ira trouver le S[r] Klein prevot
« et en sa présence fera sortir des prisons le S[r] d'Absac qui
« y est actuellement détenu, duquel il se chargera après
« avoir donné décharge au geollier des prisons de la dite
« ville pour le conduire avec sureté dans une des prisons
« qui est audessus d'un des cachots criminels du palais à
« Nancy dans la quel il y ait une fenêtre fermante mais
« point de cheminée, fera deffense au Geollier des dites pri-
« sons de le laisser parler à personne, de le laisser vivre
« librement à ses frais s'il en a le moyen, sinon au pain et
« nourriture ordinaire des prisonniers, paille fraiche et
« couverture, pour rester en la dite prison jusqu'a nouvel
« ordre, tel estant la volonté de S. A. R. Madame Régente.
« A Lunéville le six Fevrier 1736. Le S[r] prevot fera fournir
« une chesse et des chevaux par corvée. »

Signé : MAHUET.

Le tout conforme à l'original par nous Lieutenant de la maréchaussée soussigné ce neuf Fevrier mil sept cent trente six.

Signé : CHERON.

Le dit ordre a été remis aux mains du S[r] Cheron.

En marge est écrit :

Le huit avril 1738, en conséquence d'une (lettre) de M[r] le Chancelier dattée du jourdhier, et de l'ordre de M[r] le procureur général de la Cour le S[r] Conte Dabsac a été mis en liberté.

Paraphe du geolier.

Reg. crim. 1733 à 1738. — F° 22.

L'an mil sept cent trante cinq, cejourd'huy vingt neuf aoust, en conséquence des ordres de S. A. R. Madame Régente, nous soussigné Lieutenant et Exempt de la maré-

chaussée de Lorraine et Barrois à la résidence de Lunéville, avons conduit et écroué le Sr Jean Joseph Redon de Monplaisir dans les prisons de la Conciergerie du Palais de Nancy et l'avons mis à la garde du Sr Nas Arnoul concierge des dites prisons avec défense à luy faite de lui donner élargissement qu'il n'en soit autrement ordonné.

Signé : Chéron.

Reg. crim. 1733 à 1738. — *F° 30.*

De par Son Altesse Royale ;

Son Altesse Royale voulant, pour de bonnes et justes raisons à Elle connües, faire transférer le Sr Jean Joseph Redon de Montplaisir des prisons de la conciergerie du palais de Nancy où il est détenu, dans celles de Lunéville, Elle ordonne à l'officier commandant la maréchaussée à la résidence de Lunéville de tirer des prisons de la même ville ledit Sr de Redon et après en avoir déchargé le registre de la Geole de le faire conduire sous bonne et sûre garde dans celles de Lunéville où, étant parvenu, il en chargera le registre du concierge des dites prisons de Lunéville et le laissera à sa garde pour y demeurer et être détenu jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par S. A. R., telle étant sa volonté. Donné à Lunéville sous la signature de S. A. R. Madame Régente le vingt sept février 1736.

Signé : Elizabeth Charlotte.

Et plus bas :

Mahuet.

Reg. crim. 1770-1771. — *F° 35 et 36.*

L'an mil sept cent soixante dix, le premier May, le soussigné exemp de Maréchaussée à la résidence de Pont-à-Mousson, en conséquence des ordres de Mr l'Intendant de Lorraine et de Mr le Prevot général des Maréchaussée de Nancy, nous avons transféré des prisons de Pont à Mousson,

et avons réintégré dans les prisons de la Consiergerie du Palais de Nancy, et écroué sur le présent registre.

Et à la requête de M. Reyne Procureur du Roy en la maréchaussée, faisant élection de domicile en son cabinet à Nancy, la personne de Mr l'abbé Paradis de Linière et de Melle Derochechouard mariée à Mr de Laroche Larcée et une enfant à la dite Dame de l'âge de 13 mois, les avons laissé à la charge et garde dudit concierge des dites prisons.

En foi de quoi avons dressé le présent acte d'Ecrou les ans et jours avant dits.

Signé : Linot exempt.

A cet acte d'écrou est joint l'original, sur double feuille grand in-quarto, de l'ordre suivant :

De par le Roy

Il est ordonné au Geolier et garde des prisons de Nancy es quelles est détenu le Sr Paradis de Linière Réligieux Bénédictin de l'Abbaye de St Martin de Canigou en Roussillon, qu'aussitôt que le présent ordre lui aura été remis, Il ait à mettre le dit Paradis de Liniere en pleine et entière liberté, Et ce faisant il en sera bien et valablement déchargé. Fait à Versailles le 13 janvier 1771.

Signé : Louis.
Signé : Monteynard.

L'an mil sept cent soixante et onze le vingt Janvier, en conséquence de l'ordre du Roy, et de celuy de Mr Chardin, écuyer, capitaine de cavalerie et Premier Lieutenant de Maréchaussée de Lorraine et Barrois, remit au Consierge des prisons criminelles de la conciergerie du Palais de Nancy, le dit ordre datté de Versailles le 13 de ce mois. Nous Jean Fremy et Pierre Pilard cavaliers de Maréchaussée à la résidence dudit Nancy,

Certiffions en vertu des dits ordres, avons mis en liberté le Sr Paradis de Linière Religieux Bénédictin de l'Abbaye de St Martin de Canigou en Roussillon, et l'avons décroué sur

le registre de la Geole ou le concierge nous en est bien et valablement déchargé.

Fait les an et jour cy dessus.

Signé : Jean FREMY,
Pierre PILARD.

Qu'est-il advenu de Mlle de Rochechouard, mariée à M. de Laroche-Larcée ? Le registre ne fait pas mention de son élargissement.

FAUX SAUNAGE

Le nombre des écrous pour faux saunage est énorme, et la colonne d'élargissement mentionne invariablement : *Parti pour les galères.* Des pièces nombreuses et très intéressantes sont jointes à plusieurs de ces écrous, mais la matière est trop vaste pour être traitée ici ; elle fera l'objet d'un travail spécial dont nous réunissons les éléments et qui pourra, nous l'espérons, paraître l'année prochaine.

JEAN APPIER

&

J. APPIER DIT HANZELET

GRAVEURS LORRAINS DU XVIIe SIÈCLE

PAR

M. J. FAVIER

Jean Appier, père d'Appier Hanzelet, n'est connu que comme ingénieur de Charles III et de Henri II, ayant travaillé aux fortifications de la Ville de Nancy.

Tous les bibliographes (1) qui ont parlé soit d'un livre, soit d'une gravure où figurait le nom d'Appier, n'ont pas hésité à l'attribuer à Appier Hanzelet. Il est probable que s'il s'était agi d'artistes de premier ordre,

(1) Nous devons cependant en excepter M. E. Ory, qui, dans ses *Causeries sur Pont-à-Mousson*, 1880, p. 441, dit, en parlant du portrait d'Elisée de Haraucourt : « il me semble bien difficile qu'on puisse l'attribuer à Hanzelet, qui alors n'avait que 14 ans... Ce portrait est probablement dû à son père, qui pouvait bien être aussi graveur. »

on y aurait regardé de plus près et on aurait fini par reconnaître que le père a bien aussi sa part dans l'œuvre que jusqu'alors on croyait tout entier du fils. Et même on aurait facilement constaté que si celui-ci a été plus fertile, celui-là a été plus artiste.

Nous ignorons la date de la naissance de Jean Appier, ainsi que celle de sa mort (1). Nous pouvons cependant affirmer qu'il vivait encore en 1615, puisque nous trouvons ce millésime sur les premiers tirages d'estampes qui portent sa signature ; mais il était mort en 1620, quand a paru le *Recueil de plusieurs machines* publié par son fils, dont le collaborateur nous l'apprend dans la préface. Le maître chirurgien Thybourel écrit en effet à Henri II : «... Et me suis associé avec le sieur Jean Appier dit Hanzelet, pour ses rares parties, et pour l'excellence de son jugement. Retenant cela du naturel de feu son père ; lequel ayant esté ingénieux (2) de feu Son Altesse (de perpétuelle mémoire) et mort au service de la vostre, a tracé plusieurs fondements de vostre ville autant admirable que belle, par sa géométrie et profonde dextérité. »

Les renseignements que nous possédons sur Appier

(1) Au dire de Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 461, Jean Appier avait, à l'origine de la Ville-Neuve, sa maison dans le carré qui faisait face à celui des Sœurs grises, en la rue Saint-Nicolas. Cette maison devint la propriété de M. de Beaucharmois, dont les héritiers la vendirent à Remi Willemet. C'est aujourd'hui le n° 29 de la rue des Dominicains.

(2) C'est en qualité d'ingénieur que J. Appier fait, en 1605, un « voyage de Nancy à Gironville pour reconnaître certaines inventions qui s'y font. » (*Archives départementales*, B. 1186.) Dans cette mention, M. Lepage a ajouté, *proprio motu*, le nom de Hanzelet, entre parenthèses, sans se douter qu'il s'agissait du père.

Hanzelet sont plus précis ; Durival, en effet, parlant de Haraucourt-lez-Saint-Nicolas, dit (1) : « C'est la patrie de Jean Appier Hanzelet, mathématicien et graveur, né le 15 novembre 1596, mort en 1647. »

En présence de ces dates, on se demande comment les biographes ont pu désigner cet artiste comme auteur de gravures de 1610, c'est-à-dire d'une époque où le jeune Appier avait à peine 14 ans (2). Quiconque aurait fait ce rapprochement n'aurait pas manqué de saisir la ligne de démarcation bien nette qui se trouve entre l'œuvre du père et celui du fils.

Après la question des dates, serait venue celle des signatures.

Toutes les estampes signées avant 1619 portent tantôt les initiales *J. A.* soit séparées comme au frontispice du *Voyage du Levant* (3), soit accolées, comme à la page 123 du même ouvrage; tantôt la signature *J. Appier* (le *J* et l'*A* accolés), comme à la page 21 ; et enfin la signature en toutes lettres, *Jean Appier*, comme au portrait d'Elisée de Haraucourt. Toutes ces pièces ont un caractère artistique bien supérieur à celles qui suivront.

Le surnom de Hanzelet apparaît pour la première fois en 1619, époque à laquelle le jeune Appier n'avait que 23 ans. Il signait, cette même année, deux gravures d'inégale valeur : l'une est la planche du *Physicum*

(1) *Description de la Lorraine*, t. III, p. 186.

(2) Devant cette difficulté, M. G. Save propose (*Nancy-Artiste*, janvier 1886), de faire reculer de dix ans la date de sa naissance ; mais pourquoi ne pas croire Durival, qui d'habitude est assez bien renseigné ?

(3) Voir plus loin.

cometæ speculum de Le Pois, et l'autre, le beau frontispice du *Psalterium Davidicum*. Le nom d'Appier, le nom patronymique, n'y figure que par son initiale, le surnom seul est écrit en entier. Il est très probable que le jeune Appier, qui avait le même prénom que son père, avait reçu, pour le distinguer de celui-ci, et suivant une coutume assez répandue en Lorraine, le sobriquet de Hanzelet, diminutif de Hanz, et synonyme de petit Jean. De la maison paternelle, l'habitude s'en est répandue au dehors et il n'était réellement connu de ses contemporains que sous le nom de Hanzelet. Nous en trouvons une preuve irréfutable dans la manière dont il signait comme typographe : Il ne mettait pas simplement *Jean Appier Hanzelet*, mais presque toujours *J. Appier dit Hanzelet*; c'est-à-dire, connu de tout le monde sous le nom de *Hanzelet*. Lorsqu'il signait comme chalcographe, pour être le plus bref possible, il s'en tenait à ce dernier, qu'il faisait précéder des initiales *J. A.*, qu'il accolait à l'*H* de Hanzelet ; très souvent encore il se contentait du monogramme *J. A. H.* (lettres accolées).

Il est donc bien évident que *Jean Appier* est la signature du père, et *J. A. Hanzelet* celle du fils.

Nous n'essayerons pas de rechercher tous les auteurs qui ont pu parler de Hanzelet ; ils se sont tous copiés et partant ont reproduit les mêmes erreurs. Il en est un cependant dont la note, bien que succincte, nous ferait supposer que notre graveur a eu dans sa vie deux périodes absolument différentes. Basan (1) dit en effet de

(1) *Dictionnaire des graveurs*. Il l'appelle Augustin et le fait naître à Toul en 1609 ; nous préférons admettre l'opinion de Durival.

lui : « Graveur médiocre, qui n'a exercé son art qu'à des pièces obscènes ; il est rare qu'un habile artiste avilisse ses talents sur de pareils sujets. »

Si cette appréciation que Basan a empruntée à Gori Gandellini (1) est bien fondée, nous devons en conclure que Hanzelet, qui ne donne plus signe de vie en Lorraine à partir de 1630, aura quitté sa patrie pour fuir la guerre, la peste et la famine ; qu'il se sera retiré en Italie, où il aura prostitué son burin pour vivre. Quoi qu'il en soit, il nous est absolument inconnu sous ce jour.

On a dit quelque part (2) qu'Appier pourrait passer pour l'élève de Wœïriot. Cette supposition ne peut être faite pour Hanzelet puisque Wœïriot mourut vers la fin du XVIe siècle ; et quand même il eût été son contemporain, il ne serait pas admissible qu'un tel maître eût eu un élève aussi médiocre. Tout au plus pourrait-on le dire de Jean Appier, et encore en ne faisant de comparaison qu'avec les pièces qu'il a produites en 1609 et en 1610, et où il a fait preuve d'un talent réel.

Si Hanzelet n'a pas été un chalcographe bien remarquable, c'est sans doute parce qu'il faisait trop de choses à la fois. Dès 1620, nous le voyons publier un recueil de machines plus ou moins ingénieuses, à l'invention desquelles il avait dû consacrer beaucoup de temps. En 1626-1627, il est « maître de feux artificiels », joignant la pratique à la théorie : nous lisons dans les *Archives de Nancy* (3), par Lepage, la mention :

(1) *Notizie istoriche degli intagliatori.*

(2) Noël, *Catalogue*, n° 4821.

(3) Tome II, page 219.

« Somme payée... à (Jean Appier) Hanzelet, maître de feux artificiels en l'artillerie, appelé (1) à Nancy pour faire quelque sorte de feu d'artifice servant à l'entrée de S. A. » (Ce feu d'artifice n'eut pas lieu). De 1623 à 1628, il est imprimeur juré de l'Université de Pont-à-Mousson. Il ne put continuer ce métier plus longtemps, sans doute à cause d'une disgrâce qu'il encourut de la part du recteur. « Au mois d'août 1628, dit le P. Abram (trad. Ragot), un nommé Hanzelet, imprimeur de l'Université, fut condamné par le recteur à une amende de 50 francs pour avoir imprimé, sans sa permission et son consentement, un livre composé par le sieur Hordal, professeur en droit. Comme il y avoit alors deux imprimeurs de l'Université, dont un seul était nommé par le recteur, il demanda au Souverain d'avoir l'élection des deux, ce qui lui fut accordé ».

Après avoir esquissé les traits d'après lesquels on doit distinguer le père du fils, nous allons décrire, dans l'ordre chronologique, ce que nous connaissons de chacun d'eux. Pour Jean Appier, nous n'avons que des estampes ; tandis que le bagage de Hanzelet comprend : les ouvrages qu'il a composés, ceux qu'il a imprimés, et enfin ceux pour lesquels il a gravé les figures.

A défaut de renseignements biographiques plus détaillés, et pour ne pas nous en tenir presque exclusivement à la bibliographie, nous croyons qu'il est bon de reproduire ici les quelques vers que des contemporains ont adressés à Hanzelet, à propos de ses *Machines mi-*

(1) Appier Hanzelet semble avoir habité Pont-à-Mousson au moins de 1618 à 1630.

litaires et feux artificiels. Sachant que dans tous les produits de ce genre et de cette époque, l'éloge est exagéré, le lecteur, sans se faire d'illusion, saura bien en apprécier la juste valeur.

« AU SIEUR HANZELET

Calcographe de Son Altesse en l'Université
du Pont-à-Mousson.

Belle Art que nostre esprit doit aymer par délice,
Ces ouvriers t'ont donné tant de bel ornement,
Que tes feux sont autant dessus tout artifice,
Que le feu va passant le plus bas Element.

D'ARDENNE.

AU SIEUR HANZELET

Ces foudres, Hanzelet, que ton burin nous trasse,
Ne peuvent pas tousjours le mur bas envoyer :
Mais ton esprit subtil, qui nostre esprit surpasse,
En prent à tous les coups qu'il daigne s'employer.

AUTRE

L'homme est le plus souvent de bastarde nature,
En ses perfections miperfectionné ;
L'un loge en un beau corps un esprit lourd et dure,
Et est à un Æsope un bel esprit donné.
Cestuy-cy conçeoit bien et ne peut s'exprimer,
L'autre sans concevoir bavardement babille.
Mais sur tout, Hanzelet, on te doit estimer :
Car seul doué de deux des plus rares thrésors,
Qui exaltent l'esprit, et relevent le corps :
Tu as l'esprit ouvert, la main prompte et habile.

AUTRE

Hanzelet couchant par escrit
Des conceptions plus secrettes,
As pour les rendre plus parfaictes
Presté la main à son esprit.

ANDRÉ MARESCHAL. »

I.

JEAN APPIER

1609. — MARIAGE MYSTIQUE de sainte Catherine de Sienne. La Vierge assise, tenant l'enfant Jésus ; agenouillée devant elle, sainte Catherine soutenue par sainte Anne, tend la main droite pour recevoir l'anneau du divin époux ; à gauche, saint Joseph appuyant sa tête sur ses deux bras croisés ; à droite, deux anges debout ; au fond, une draperie tombant derrière une balustrade.

Dans l'intérieur du cadre, on lit, à droite : *Faict à Nancy par Jean Appier, 1609, avec privile.* Au-dessous du cadre, sur une ligne : *Annulo suo subarravit* (*sic* pour *surbornavit*) *me dominus meus ; et tanquam sponsam decoravit me corona.* H. 160, L. 180.

Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de cette pièce ; il provient du cabinet Meaume et se trouve aujourd'hui dans les collections de M. Lucien Wiener (1).

(1) M. Wiener avait soupçonné depuis longtemps que cette estampe devait être l'œuvre d'un Appier beaucoup plus habile que Appier Hanzelet. C'est à la suite de cette remarque que nous avons été amené à étudier la question.



R. WIENER, Nancy.

PORTRAIT D'ANDRÉ DESBORDES

1610. — Elisée de Haraucourt (1). Portrait en buste dans un ovale inscrit dans un rectangle. Légende en ovale : Elisée de Haraucourt seigneur d'Acraigne d'Alam et Murauvaux et gouverneur de Nancy. Dans la marge inférieure :

Qui veut veoir l'abbrégé des plus cellebre heros
Revivre un Mercure, le mesme Dieu Delfique
Un théâtre guerrier, un Solon politique
Avise ce pourtraict, cest l'arcenal des loz.

C'est l'interprétation des attributs que l'artiste a gravés aux quatre coins du rectangle : 1° ceux de Mercure avec ces mots : *Allato genio revivit ;* 2° un soleil et des montagnes : *Voce montibus lucet ;* 3° des armes : *Invictis arma supersunt ;* 4° des instruments de précision, compas, etc. : *Pondere mensuraque leges.* Au-dessous du personnage, la signature : *Faict à Nancy par Jean Appier. 1610.* H. 156, L. 115.

Elisée de Haraucourt nommé gouverneur de Nancy en 1600 est mort en 1629.

1610. — André Desbordes. Portrait en buste dans un ovale inscrit dans un rectangle. Une légende en ovale : ANDREAS DESBORDES NOBILIS LOTHARINGUS ; aux quatre coins du rectangle, les quatre mots : MANET.ALTA MENTE.REPOSTUM. Au-dessous du personnage : A°. ÆT. XXVIII. Dans la marge inférieure :

Ce livre te peut faire sage
Du corps de l'esprit du courage.

(1) Si l'on rapproche ce nom de celui du lieu de naissance de Hanzelet, on pourra, sans trop risquer de se tromper, en conclure que le gouverneur de Nancy a dû être le protecteur de la famille des Appier.

Et à l'angle de droite : *Faict à Nancy par I. A. 1610.* H. 166, L. 115.

L'exemplaire unique qui soit connu de ce portrait appartient à la Bibliothèque de Nancy, où il se trouve en tête de l'ouvrage non moins rare que ce malheureux auteur avait publié sous le titre de *Discours de la théorie de la pratique et de l'excellence des armes.*

André Desbordes a été brûlé comme sorcier en 1625. M. Lepage donne, sur ce personnage, de curieux détails dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. VII (1857), p. 5.

1615. — Relation journalière du voyage du levant fait et descrit par Haut et puissant seigneur Henry de Beauvau, Baron du dict lieu et de Manonville, Seigneur de Fleville, Sermaise, Domepvre, etc. Reveu augmenté et enrichy par l'autheur de pourtraicts des lieux les plus remarquables. *A Nancy, par Jacob Garnich, imprimeur juré ordinaire de Son Altesse. 1619.* In-4° de 4 feuillets liminaires comprenant le titre, la dédicace et la préface et 181 pages numérotées. Cf. *Trésor du bibliophile lorrain* (1), pl. 51.

La première édition de cet ouvrage a paru à Toul en 1608 ; elle est in-12 et ne renferme pas de figures. Le succès qu'elle obtint décida l'auteur à en préparer une seconde qu'il fit enrichir « des dessins de toutes les belles villes et places » qu'il a vues en son voyage.

Quelques bibliographes ont attribué ces figures à Appier Hanzelet, mais c'est bien Jean Appier le père qui en est l'auteur. Et d'abord les planches qui sont

(1) *Nancy, Sidot, 1889.* In-fol.

signées portent : *I. A. fe.* ou *J. Appier fe.* ce qui est bien la marque que nous retrouvons sur des figures datées de 1609 et 1610. D'autre part ces gravures diffèrent beaucoup de celles qui portent la marque de J. Appier Hanzelet auxquelles elles sont en général supérieures. Nous ignorons si J. Appier le père a vécu jusqu'en 1619, année où a paru la deuxième édition du voyage de de Beauvau ; mais il est certain que les cuivres étaient terminés depuis longtemps, car des exemplaires portent la date de 1615, tandis que sur d'autres on la trouve modifiée au burin : 1619. Enfin, une dernière raison qui nous semble aussi concluante que les autres, c'est que ces figures qui ne sont que des plans ou des cartes sont plutôt l'œuvre d'un ingénieur que d'un pyrotechnicien.

Le frontispice se compose d'un portique au sommet duquel sont les armes de Beauvau entre deux statues équestres. En avant des piliers, sont des personnages représentant à gauche l'Asie et à droite l'Afrique ; au milieu, le titre gravé donné plus haut. Sign. *I. A.* à gauche et *fe.* à droite. H. 223, L. 158.

Nous ne décrirons pas les 49 figures qui enrichissent le texte, mais nons tenons à en donner le titre. Elles sont toutes de la même dimension : H. 110, L. 158.

Page 2. *Venise.* — P. 3. *Polla.* — P. 6. *Raguse.* — P. 7. *Castel Novo.* — P. 8. *Cataro.* — P. 9. *Budova.* — P. 10. *Dulcigno.* — P. 11. *Carte d'Albanie.* — P. 13. *Corfou.* — P. 14. *Sta Maura.* — P. 16. *Zafalonie.* — P. 17. *Golfe de Lepante.* — P. 18. *Zante.* — P. 20. *Morée.* — P. 21. *Modon*, signée : *J. Appier fec.* — P. 23 *Cerigo.* — P. 24. *Millo.* — P. 26. *Tine.* —

P. 28. *Scio.* — P. 30. *Mitilème.* — P. 31. *Tenedo.* — P. 33. *Abide.* — P. 34. *Sesto.* — P. 48. *Constantinople.* — P. 78. *Samo.* — P. 79. *Nicarie.* — P. 80. *Palmosa.* — P. 82. *Lango.* — P. 85 *Rhode.* — P. 88. *Cipre.* — P. 89. *Nicosie.* — P. 92. *Famagosta.* — P. 94. *Tripoli.* — P. 105. *Jaffa.* — P. 107. *Ramma.* — P. 118. *Jerusalem*, signée : *I A. fe. Nancey.* — P. 123. *Plan de l'église du S. Sépulchre*, signée : *J A. fe.* — P. 125. *Plan du S. Sépulchre.* — P. 128. *Mons Calvarius.* — P. 135. *S. Sépulchre de N. Dame.* — P. 144. *Carte des lieux Saints entre Hierusalem et Betlehem.* — P. 146. *Plan de l'église de Betlehem.* — P. 149. *Le S. Presepe.* — P. 161. *Le Grand Caire.* — P. 168. *Alexandrie.* — P. 171. *Candie.* — P. 175. *Malte.* — P. 178. *Messine.* — P. 180. *Naples.*

« Toutes ces gravures, dit M. Beaupré, paraissent être de la même main ; elles sont exécutées avec une légèreté qui nuit à leur effet dans les épreuves médiocres ».

Jacob Garnich, imprimeur à Nancy, de 1604 à 1630, a commencé vers 1617, à se servir d'une planche de cuivre pour imprimer les armes de la famille ducale sur le titre des ouvrages dédiés à quelque prince de Lorraine. Jusqu'alors il s'était contenté d'une gravure sur bois, semblable à celle qui se trouve sur le titre de la *Praticque civile et criminelle*, imprimée en 1614. Sur le titre du *Triomphe du corbeau* (1), la vignette gravée sur cuivre est signée IA ; si on doit l'attribuer à Jean Appier, il faudrait également attribuer au même artiste

(1) Cf. *Trésor du bibliophile lorrain*, Pl. 12, fig. 2.

celle qui se trouve sur le titre de la *Couronne sacrée* imprimée en 1618 et qui a été reproduite sur plusieurs autres ouvrages postérieurs. Ces deux gravures, sans avoir les mêmes dimensions, ont tellement de points de ressemblance qu'il n'est pas possible de douter qu'elles ne soient du même auteur. Cependant, les erreurs héraldiques que l'on constate dans l'écu gravé au titre du *Compas de proportion* n'existent pas ici, ce qui nous porte à croire que les vignettes de 1618 ne sont pas de J. Appier Hanzelet, mais plutôt de Jean Appier le père.

II.

J. APPIER dit HANZELET

1619. — La première œuvre signée que nous trouvons d'Appier Hanzelet est la gravure qui accompagne le *Physicum cometæ speculum* que Charles Le Pois fit imprimer à Pont-à-Mousson, chez Ch. Marchand en 1619. Ce volume, pet. in-8° se compose de 6 feuillets liminaires comprenant : le titre aux armes de l'auteur, une dédicace à Henri II, quelques pièces de vers, une épitre de N. Guinet ; et de 157 pages de texte. La planche gravée que l'on trouve ordinairement à la suite des feuillets liminaires, est intitulée : *Chemin de la Comete qui a paru aux mois de novembre et de décembre de l'année 1618.* Elle représente la partie du ciel comprise entre l'Etoile polaire, la grande Ourse, le Lion, la Vierge, le Serpent et la Couronne. Elle est signée *J.-A. Hanzelet fecit.* H. 170, L. 150.

1619. — Psalterium Davidicum secundum ritum... ordinis Præmonstratensis... opera ac labore F. Petri Desbans... sub abbate Servatio. *Mussiponti apud S. Mariam Majorem ejusdem ordinis. Sumptibus Francisci du Bois,* Serenissimi *Ducis Lotharingiæ Typographi. Anno Domini 1619.* In-fol 12 feuillets limi-

naires comprenant : le titre-frontispice, un privilège, une lettre de Servais de Lairuelz, une table des fêtes, un calendrier et un index ; le texte occupe 652 pages numérotées.

Le frontispice signé : *J.-A. Hanzelet fe. et excudit* est une des meilleures pièces de notre artiste. Comme la plupart des planches de ce genre, l'ensemble a l'aspect d'une construction architecturale. De chaque côté, les piliers supportent les statues des saints et des bienheureux de l'ordre : à gauche s. Norbert et les bienheureux Ludolphe, Milon et Godefroy ; à droite s. Augustin et les bien-heureux Frédéric, Siard et Joseph ; à la clef de voûte, une image de la Vierge, et au milieu, une sorte de bannière avec le titre gravé. Au bas d'un des socles : *Habillon scripsit.* H. 326, L. 234. Cf. *Trésor du bibl. lorr.* Pl. 1.

Le même François du Bois, que Beaupré (1) appelle une espèce de typographe ambulant, devait encore imprimer en 1623, dans le même monastère des Prémontrés, le *Catechismus novitiorum et eorumdem magistri... Auctore Servatio de Lairuels* (2).

(1) *Recherches*, p. 389.

(2) A cause de la rareté de ce produit des presses mussipontaines, nous allons en donner la description, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale :

Catechismi novitiorum et eorundem magistri, omnibus quorumcumque ordinum religiosis utilissimi tomus I. Auctore Reverendo D. Servatio de Lairuelz... S. Mariæ Majoris Mussipontanæ. olim ad Nemus, abbate... Mussiponti apud Sanctam Mariam Maiorem, per Franciscum du Bois Serenissimi Ducis Lotharingiæ typographum. Anno Domini M. DCXXIII. In-fol. Le tome I se compose : 1° de 12 ff. limin. non chiffrés comprenant le titre ci-dessus avec

1620. — Recueil de plusieurs machines militaires et feux artificiels pour la guerre et récréation. Avec l'alphabet de Trittemius, par laquelle chacun qui sçait escrire peut promptement composer congruement en latin. Aussy le moyen d'escrire la nuict à son amy absent. De la diligence de Jean Appier dit Hanzelet calcographe et de François Thybourel Me chyrurgien. *Au Pont-à-Mousson, par Charles Marchant, imprimeur de S. A. 1620.* Pet. in-4°. — Cet ouvrage se compose de sept parties ayant chacune un titre spécial et une pagination spéciale, excepté les deux dernières qui ne sont pas paginées. A part le frontispice et les armoiries qui sont sur les titres, les gravures imprimées dans le texte sont de dimensions uniformes : H. 76, L. 109, excepté le n° 4 qui porte : H. 34, L. 94 et le n° 63 qui porte : H. 121, L. 104. Elles sont numérotées de 1 à 101 ; il y en a 50 de signées *A. Hanzelet*, et 51 qui ne sont pas signées.

Nous n'entreprendrons pas la description de toutes ces figures qui n'ont rien d'intéressant au point de vue artistique, mais dont quelques-unes sont des plus curieuses pour l'histoire des armes à feu. Nous nous

un frontispice signé *E. Moreau*, un portrait du cardinal Veralli, par le même, des lettres, des avertissements et un index ; 2° du texte, de 454 pp. à 2 colonnes, numérotées 1-2 à 907-908 ; 3° d'un index de 16 ff. non chiffrés. Le tome II se compose 1° de 12 ff. limin. comprenant le même titre et le même frontispice que pour le t. I, des épîtres et un index ; 2° du texte, de 660 pp. à 2 col. numérotées 1-2 à 1319-1320 ; 3° d'un index de 18 ff. non chiffrés, suivi de 2 ff. avec poésies. Cet exemplaire est relié aux armes de Charles III, duc de Lorraine.

contenterons de les énumérer en groupes en suivant l'ordre adopté par les auteurs :

Première partie. — Le titre donné plus haut, gravé dans le frontispice, sorte de portique dont les colonnes sont formées de mortiers et de canons, et les ornements, de pièces d'artillerie ; à droite et à gauche deux guerriers tenant en main le bâton de commandement ; et au sommet, le portrait du duc Henri II au milieu d'une panoplie et surmontant les armes pleines de la maison de Lorraine. Ce titre est suivi de 3 feuillets liminaires non numérotés, d'une préface occupant les pages 1 à 16 ; le texte s'étend des pages 17 à 88 et renferme 34 planches consacrées aux démonstrations du levier, de l' « esquaire », du canon, des machines propres à rompre une muraille, à briser les barreaux de fenêtre, des pétards et le « moyen de pétarder », des échelles (1) et de leur usage.

Deuxième partie. — Le *livre second* est dédié à Charles de Lorraine, prince de Vaudémont qui devait être plus tard le duc Charles IV ; ses armes qui figurent sur le titre, sont écartelées de France. Cette partie se compose de 39 pages y compris le titre et la dédicace ; elle renferme les planches 35 à 49 : moyens de repousser un assaut, d'empêcher le pétard, de construire des barricades, des mantelets, de pourvoir aux munitions et au ravitaillement.

Troisième partie. — Le *livre troisième* est dédié à Louys de Guyse, comte de Boulay, baron d'Aspremont, dont les armes sont également gravées sur le titre. Il

(1) Les planches 26 et 28 représentent des échelles qui ont beaucoup d'analogie avec celle que l'on appelle, de nos jours, *Echelle Gugumus*, du nom de son inventeur.

se compose de 24 pages, y compris le titre et la dédicace, et renferme les planches 50 à 60 : « Des ponts, de leur structure et usage ; de la grue et de son usage ; machine pour lever du canon ou autre faix pesant ».

Quatrième partie. — Le *livre quatriesme* est dédié à Elisée de Haraucourt, gouverneur de Nancy, dont les armes sont sur le titre. Il se compose de 112 pages, y compris le titre et la dédicace, et renferme les figures 61 à 90. « De la poudre à canon ; du mortier et de son usage ; des grenades et leur structure ; des balles bruslantes ; des balles bruslantes en l'eau ; des balles vénéneuses ; des trompes, lances et des picques à feu ; des cercles de feu ; du tonneau à feu ; de la charrette et de l'asne ; de la hotte d'Erard » etc.

Cinquième partie. — Le *livre cinquiesme* dédié à Charles de Haraucourt, baron de Chamblay, général de l'artillerie de Lorraine, avec les mêmes armes que le précédent, se compose de 2 feuillets liminaires et 40 pages de texte. Il renferme les planches 91 à 101 : « feux proprement appellez feux de joye ; des fusées et de leurs structures ; des estoilles ; des combats nocturnes ; des roues à feu ; des feux qui opèrent dedans et dessus les eaux ».

Sixième partie. — La *Methode pour escrire occultement à son amy par l'alphabet de Tritemius* a été dédiée à François de Savigny, seigneur de l'Emont. Elle se compose de 28 feuillets, y compris le titre aux armes de Savigny.

Septième partie. — La *Méthode pour escrire de nuict à son amy absent et luy faire concevoir son intention* ne se compose que de 4 feuillets y compris le titre sur lequel on voit la marque typographique de Ch. Marchant. Cf. *Trésor du bibl. lorr.* Pl. 31.

1623. — Les honneurs et applaudissements rendus par le collège de la Compagnie de Jésus, Université et Bourgeoisie du Pont-à-Mousson en Lorraine, l'an 1623, aux ss. Ignace de Loiola et François Xavier. A raison de leur canonization faicte par nostre S. P. le Pape Grégoire, d'heureuse mémoire, le 12 février 1622. Enrichi de plusieurs belles figures en taille-douce. *Au Pont-à-Mousson, par Sébastien Cramoisy. imprimeur et libraire juré de Son Altesse et de l'Université. M. DC: XXIII.* Pet. in-4° de 48 pages, titre compris.

Cet ouvrage renferme les mêmes figures que le suivant qui en est la traduction.

1623. — Sacra atque hilaria Mussipontana, ob relatos a Gregorio XV. autoritate apostolica, in ecclesiasticum sanctorum album et canonem Ignatium Loyolam et Franciscum Xaverium,... primum gallicè edita, post è gallico in latinum sermonem conversa; utrobique formis æneis illustrata. *Mussiponti apud Sebastianum Cramoisi... M.DC.XXIII.* In-4° de 65 pages numérotées y compris le titre.

Cette plaquette, composée en français par le P. Wapi, traduite en latin par le P. Périn, est ornée de 12 figures, qui ne sont pas distribuées dans l'édition latine de la même façon que dans l'édition française. Les figures sont toutes anonymes; mais, dit M. Beaupré, la tradition les attribue à Appier Hanzelet. M. Noël est plus affirmatif; il donne une preuve irréfutable que la tradition ne s'était pas trompée. Il dit, en effet, dans son catalogue (n° 5494), qu'il possède le cuivre du frontispice de l'ouvrage d'Appier Hanzelet intitulé : *Recueil de plusieurs machines militaires*, et il ajoute : « Der-

rière cette planche se trouve le siège de la forteresse de la Vertu, dernière gravure qui fait partie de l'ouvrage *Sacra atque hilaria Mussipontana*, imprimé par Cramoisy en 1623. Ainsi la réunion de ces deux gravures sur la même planche donne la preuve que les jolies gravures du *Sacra atque hilaria* sont de Appier, fait qui était resté inconnu jusqu'alors... »

Voici la description sommaire de ces figures d'après l'édition latine :

1° Après la page 4. Un autel élevé dans le chœur d'une église, précédé d'une balustrade et entouré, par derrière, d'une construction architecturale avec des panneaux reproduisant des scènes de la vie des deux saints dont on célèbre la canonisation. Contre les piliers de droite, les armes de la maison de Lorraine ; contre ceux de gauche, celles du pape Grégoire XV. Gravure hors texte (1). H. 236, L. 150.

2° P. 11. Un char de triomphe sur lequel est figuré le globe terrestre avec l'inscription : *in omnem terram ;* ce qui signifie que la Société de Jésus se répand dans le monde entier. Sur l'un des étendards on voit les armes de la famille Mauljean de Pont-à-Mousson. Cette pièce numérotée 1 est la première de la série des chars qui ont figuré dans le défilé. Elles sont toutes de la même dimension. H. 76, L. 110.

3° P. 13. Le char du triomphe de la science avec ces mots : *scientia restituta*. Les différentes branches des sciences sont représentées par des personnages abrités dans un rocher. Sur l'un des étendards, les armes de la famille Estienne de Loysy. Numérotée 2.

(1) Le cuivre de cette gravure fait partie des collections Lucien Wiener.

4° P. 16. Le triomphe de la vertu : *vitio debellato*. Le personnage qui représente le vainqueur est assis au sommet d'un char splendide, tenant en main une grosse épée ; devant lui un ange porte un étendard de Philippe-Emmanuel de Ligniville, « currum qui suis sumptibus curavit unus instruxitque », dit le texte (1). Numérotée 3.

5° P. 17. La défaite de l'hérésie : *Hœresi triumphatâ*. Sur le char en forme de dôme, plusieurs anges et des étudiants sous la bannière des Jésuites. Sur l'étendard, les armes de Claude de Baillivy. Numérotée 4.

6° Après la page 18. La défaite de l'idolâtrie : *Idolatriâ profligatâ*. Les quatre personnages qui sont sur le char portent chacun un étendard, deux avec le monogramme de la Société de Jésus ; sur les deux autres, les portaits de s. Ignace et de s. François (2). Tirée hors texte. Numérotée 5.

7° P. 21. Le triomphe de l'Eglise : *Triumphans ecclesia*. Le char, au sommet duquel trône une reine représentant l'Eglise, est traîné par quatre personnages figurant l'Europe, l'Asie et les deux Amériques. Sur la bannière, les armes d'Alexandre de Cossé-Brissac, abbé de Bégard. Numérotée 6.

8° P. 23 Un navire dont les rameurs sont des anges

(1) Cette mention nous fait supposer que tous les chars ont été montés aux frais des personnes dont les armoiries y figurent.

(2) Cette pièce pourrait bien avoir été construite aux frais de Paul de Haraucourt, prieur de Flavigny qui fit frapper les mêmes portraits sur les prix distribués en 1622. Cf. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1880, p. 419.

et sur lequel est représenté s. François Xavier. Sur l'oriflamme qui flotte au mât, les armes de Jacques Godard, abbé de Moustier la Celle. Numérotée 7.

9° P. 25. Le char du globe céleste : *Cœli enarrant*, précédé d'un groupe d'étudiants ayant des grades et suivi d'un autre groupe en costume de ville. Les étendards sont aux chiffres du duc de Lorraine et de la Société de Jésus. Numérotée 8.

10° Après la page 26. Le triomphe de s. Ignace : *Ignatio triumphanti*. A l'arrière du char, le saint couronné par un ange, et à l'avant, un docteur tenant un immense étendard avec le monogramme des Jésuites, et les armes de Claude de l'Aulne de Paris ; le char est traîné par huit étudiants de tous grades, dont chacun porte, sur un drapeau, un des huit quartiers des armes de la maison de Lorraine. Tirée hors texte. Numérotée 9.

11° Après la page 36. Vue de la grande cour du collège, décorée pour la circonstance. Au milieu de la cour, une pyramide entourée d'étendards ; sur les deux principales façades du collège on a appliqué des pilastres en bois, avec chapiteaux et autres motifs d'architecture qui transforment complétement l'aspect des bâtiments ; dans la marge inférieure, un des pilastres agrandi pour en donner les détails. Cette pièce, la plus importante de l'ouvrage, est tirée hors texte. H. 226, L. 332.

12° P. 43. Le siège de la vertu. Au milieu d'une grande place, une tour ronde surmontée de la croix de Lorraine, entourée de bastions et défendue par plusieurs guerriers ; tout autour, des assiégeants de toutes armes, et au fond, la foule des spectateurs. H. 166, L. 115. Cf. *Trésor du bibl. lorr.* Pl. 59.

1623. — THÈSES soutenues pendant les fêtes de saint Ignace et saint François Xavier.

Les fêtes de Pont-à-Mousson dont nous venons de parler, ont encore fourni à Hanzelet une autre occasion d'exercer son burin, et cela pour une œuvre de dimensions beaucoup plus importantes que celles que nous avons décrites. M. Lucien Wiener possède, dans ses cartons, une pièce dont tous les détails rappellent les fêtes de 1623. La plupart des personnages y sont d'une facture absolument identique à celle des figures du *Sacra atque hilaria ;* on y trouve les mêmes emblêmes, les mêmes devises. Comme elle a l'ampleur ordinaire des grandes thèses du XVIIe siècle, il est à supposer qu'elle a orné celles que plusieurs étudiants ont soutenues pendant les fêtes. L'absence de tout signe particulier pouvant la faire attribuer à tel ou tel candidat, nous porte à croire qu'elle a servi pour tous ; nous avons déjà vu, en effet, que très souvent plusieurs noms figurent sur les mêmes thèses.

Au milieu d'une colonnade vue de face, le pape Grégoire XV assis sur son trône ; à sa droite et à sa gauche, deux anges portant des couronnes qui semblent destinées aux deux saints ; d'un côté saint Ignace, de l'autre saint François Xavier ; tous deux sont dans des niches surmontées de pyramides autour desquelles flottent des étendards avec les emblèmes de la Compagnie de Jésus ; au pied de chaque pyramide sont groupées six figures allégoriques. Au-dessus de tout cet ensemble et sortant d'un nuage, le monogramme flamboyant des Jésuites. Le soubassement de la colonnade porte les inscriptions : QUÆ SURSUM MAJORA PUTA. — MA-

NENT POST PRÆLIA PALMÆ. — PRETIUM NON VILE LABORIS. — H. 325, L. 442.

1623. — M. Beaupré signale, dans ses *Nouvelles Recherches* (année 1854, p. 103), une thèse imprimée par Appier Hanzelet dès l'année 1623, et qui serait antérieure de deux ans aux premières impressions connues de lui. Elle est intitulée : CONCLUSIONES DE JURIDICTIONE ET IMPERIO quas... sub præsidio... D. Domini Claudii Christophorini J. U. Doctoris... Prodecani, professoris primarii in Universitate Pontimussana... defendere conabitur... Adolphus Baden Trevir. *Mussiponti. Apud Joannem Appier Hanzelet...* 1623. Pet. in-4° de 30 pages, outre le titre.

1624. — THÈSE de théologie de Claude-Alix de Veroncourt.

A côté de la gravure exécutée pour les thèses de 1623, nous avons trouvé, dans le même carton, une autre pièce qui a servi à orner la thèse de théologie de Claude Alix de Veroncourt. L'auteur de cette thèse est ce père Jésuite qui, d'après Dom Calmet, a été chargé par le prince Nicolas-François d'une mission auprès de Charles IV, détenu à Anvers en 1654 (1). Dans les *Annales des ordinations* des jésuites (2), nous lisons que Claude Alix de Veroncourt a été fait sous-diacre le 23 décembre 1628 ; diacre le 10 mars 1629 ; et enfin prêtre le 31 du même mois. Il est mort à Nancy le 11 mars 1680.

La gravure est-elle l'œuvre de Hanzelet ? Il n'y en a

(1) *Histoire de Lorraine*, t. VI, col. 406.

(2) Manuscrit n° 560 de la Bibliothèque de Nancy.

pas de preuve absolument certaine ; cependant nous croyons la chose fort probable : Hanzelet se disait encore, à ce moment, graveur de l'Université ; il n'avait pas encore encouru la disgrâce qui lui fit perdre ce titre ; et l'année précédente il s'était acquitté honorablement de la tâche qui lui avait été confiée. D'ailleurs, l'exécution n'a rien qui ne puisse lui être attribué.

Au centre d'une triple colonnade grecque, le duc Henri II, assis sur son trône ; à ses pieds, plusieurs groupes de personnages représentant toutes les sciences humaines ; au-dessus de la corniche supportée par les colonnes, dix génies tenant chacun un des quartiers des armes de Lorraine. Dans un cartouche placé au bas de la gravure, on lit : HENRICO II DUCI SERENISSIMO CLAUDIUS ALYSIUS DE VERONCOURT. L. M. D. D. — H. 312, L. 414.

1624. — STATUTS de la Confrérie de Saint-Sébastien érigée en l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson. Nous ne connaissons cette publication que par la mention qu'en fait Lepage dans l'*Inventaire des Archives départementales*, G. 1140 : « Somme payée... au sieur Hanzelet, imprimeur, pour 200 exemplaires des statuts de la confrérie (1624) ».

1625. — LA FLEUR DES PLUS BELLES PRACTIQUES DU COMPAS DE PROPORTION présentée au sérénissime duc de Lorraine Charles IIII par Monsieur le prince son frère. Où toutes les principales parties de Mathématique sont facilitées à l'usage mesme de ceux qui ne sont pas Mathématiciens. *Au Pont-à-Mousson par Jean Appier Hanzelet, imprimeur et graveur de Son Altesse et de l'Université.* M. DC. XXV.

Sur le titre, les armes gravées de la Maison ducale ;

les mêmes que l'on trouve sur l'ouvrage suivant. Pet. in-8° de 7 feuillets liminaires renfermant le titre, une dédicace signée *Nicolas-François de Lorraine*, un avertissement, un extrait du privilège et la table ; 38 pages numérotées de texte; 2 planches hors texte gravées sur cuivre et renfermant deux vues différentes du *Compas de proportion ;* dans le texte, plusieurs figures sur bois et 4 gravures sur cuivre, de la main d'Appier Hanzelet, et représentant des opérations sur le terrain. Page 10, sur un tertre à droite, le géomètre, se servant du compas de proportion monté sur un trépied, mesure, à distance, la largeur d'une rivière au-delà de laquelle on aperçoit un rocher surmonté d'une tour. H. 79, L. 74.

P. 13. Il mesure la hauteur d'une tour ; dans le fond, le profil d'un village. H. 90, L. 52.

P. 14. Il mesure la profondeur d'un cylindre. H. 50, L. 46.

P. 15. Il mesure la longueur d'une muraille ; au fond, à droite, la vue d'un village. H. 58, L. 73.

Ce petit volume, resté incomplet, puisque sur sept parties annoncées, il n'y en a qu'une qui ait paru, est l'œuvre du P. Levrechon. Cf. *Trésor du bibl. lor.* Pl. 22, fig. 2.

1625. — Blasii Jaquotii I. Cti. Vesontini et in alma Pontimussanorum Academia jurisprudentiæ decani orationes accepti muneris auspices duæ ad Serenissimum potentissimumque principem Carolum IIII Lotharingiæ et Barri ducem. *Pontimussi apud Joannem Appier Hanzelet, sereniss. Ducis et Universitatis typ. et sculptorem juratum.* M. DC. XXV.

Sur le titre, les armes de la Maison ducale gravées par J. Appier Hanzelet.

Pet. in-8° de 4 feuillets liminaires comprenant le titre et une dédicace, et 44 pages de texte.

1625. — BLASII JAQOTII I. C. Vesontini Serenissimi Lotharingiæ ducis a secretis consiliis et in alma Pontimussanorum academia jurisprudentiæ primarii professoris ac decani Mars togatus, sive de jure et justitia militari liber primus. *Pontimussi apud Joannem Appier Hanzelet sereniss. Ducis et Universitatis typ. et sculptorem juratum, 1625.*

In-8°. 4 feuillets liminaires contenant le titre et la dédicace ; 100 pages de texte.

1625. — THÈSE du P. César-François de Haraucourt de Chambley. Sous ce titre, nous allons signaler une pièce d'autant plus intéressante qu'elle était restée inconnue jusqu'à ce jour.

Notre confrère, M. Lucien Wiener, vient d'avoir l'heureuse fortune (1) de faire l'acquisition du cuivre

(1) Par la même occasion, M. L. Wiener a acquis la planche, en parfait état de conservation, de la *Thèse de Pont-à-Mousson*, gravée par Sébastien Leclerc. C'est une pièce extrêmement précieuse, car les épreuves en sont tellement rares, que M. Meaume lui-même semble n'en avoir jamais vu. Dans son *Catalogue* de l'œuvre de cet artiste, Jombert la décrit comme il suit :

« 64. — La Thèse de Pont-à-Mousson, pièce en travers, rarissime.

» On voit au milieu un rocher formant un portique en arcade, au milieu de laquelle est une élevation de terre et au haut de cette butte, un aigle qui vole vers le soleil, suivi de ses aiglons, avec cette devise latine : *Mei non degenerant*.

» Des deux côtés du rocher on voit, à gauche, une femme à six mamelles, faisant sortir du lait des deux supérioures

dont nous avons décrit la figure au n° 11 de l'article « *Sacra atque hilaria mussipontana* ». C'est une vue de la grande cour du collège de Pont-à-Mousson. Au revers de cette planche se trouve la gravure qui a dû illustrer la thèse de théologie que soutint, vers 1625, César-François de Haraucourt de Chambley. Né en 1598, notre jeune théologien était entré au noviciat des Jésuites de Nancy en 1619 ; après son noviciat, c'est-à-dire au bout de deux ans, il fut « envoyé à Pont-à-Mousson où il enseigna la grammaire pendant deux ans... Il reprit ensuite pendant deux ans ses études de théologie qu'il n'avait fait qu'effleurer dans le monde, et avant même la fin de ces deux ans, il soutint ses thèses *De universa theologia*, à la satisfaction générale. » Il fut ordonné sous-diacre le 21 décembre 1624, diacre le 22 février 1625, et enfin prêtre le 15 mars de la même année (1).

Nous avons déjà rapporté ailleurs, d'après le P.

qu'elle presse avec ses deux mains ; à droite, une femme tenant une flamme.

» Sur le devant est une balustrade avec deux piédestaux portant deux figures. Celle à droite tient un soleil de la main droite et un sceptre de la gauche. Celle qui est à gauche est assise sur un globe céleste. Derrière elles, de chaque côté, sont deux autres figures symboliques.

» Au milieu de la balustrade est un tableau représentant une vue de la ville de Pont-à-Mousson ; au bas, vers la gauche, est écrit : *Universitas Mussipontana*.

» Haut., 7 pou. 7 lig.; long., 9 pou. 10 lig. »

Ajoutons que, dans l'angle à gauche, au-dessous de la balustrade, on lit la signature : *Sébastien le Clerc f.*, et le long du bord supérieur les quatre grandes majuscules A M D G.

(1) Cf. *Annales des ordinations* de la Société de Jésus.

Abram (1), comment ce fils d'une illustre famille était entré dans la Société de Jésus : « A vingt et un ans, dit l'historien, après de longues luttes, il eut le bonheur de mépriser tous les avantages que lui promettaient sa noblesse, ses talents, son caractère et sa jeunesse, pour embrasser la vie religieuse. » Ce sont ces luttes passées et celles qui vont suivre que l'artiste a voulu célébrer, en représentant son héros sous les traits de Thésée se préparant à vaincre le minotaure. La scène se passe sur un tertre, au milieu de la cour de l'Université ; le minotaure, portant au cou une plaque ornée du labyrinthe de Crète, lève des deux mains une massue dont il cherche à frapper Thésée ; le jeune guerrier, le pied droit appuyé sur un écu aux armes de Haraucourt, va s'élancer sur l'ennemi qu'il menace de sa lance. Au bas de la gravure, un cartouche soutenu par un génie porte cette inscription : CÆSAR FRANCISCUS DE HARAUCOURT DE CHAMBLAY LAURUM SPERAT. L'écu aux armes de Haraucourt est entouré de la légende : LONGE POTIORA REQUIRO PRÆSIDIA HÆC SINT FIRMA LICET ; au-dessous de l'entrée du labyrinthe, on lit : INGRESSUS SEMEL HÆREBIT. Au-dessus des deux personnages, les armes de Lorraine entre une crosse et une mitre, avec ces mots : HOC VINCI NESCIA SCUTO ; et enfin, sur la droite, une banderole avec cette dédicace : CAROLI PRÆSULIS AUSPICIIS. H. 226, L. 332.

Bien que cette gravure ne soit pas signée, nous n'hésitons pas à l'attribuer à Appier Hanzelet, et cela pour

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1878, p. 357. — Dans les extraits que le P. Carayon a publiés de l'histoire du P. Abram, il y a quelques pages (483 et suivantes) consacrées à la biographie du P. de Haraucourt.

différentes raisons : elle est gravée au revers d'une planche dont l'authenticité n'est pas douteuse ; le personnage de Thésée a beaucoup d'analogie avec l'un de ceux que nous retrouverons gravés sur un cadran solaire signé en toutes lettres ; enfin le dessin et l'exécution sont absolument de la façon de notre artiste.

1626. — Récréation mathématicque. Composée de plusieurs problêmes plaisants et facétieux. En faict d'Arithmétique, Géométrie, Méchanicque, Opticque, et autres parties de ces belles sciences. *Au Pont-à-Mousson par Jean Appier Hanzelet, imprimeur et graveur de Son Altesse, et de l'Université.* M.DC.XXVI. Sur le titre, les armes gravées de Lambert Verreyken, capitaine d'une compagnie de cuirassiers, pour Sa Majesté d'Espagne aux Pays-Bas.

Pet. in-8° de 7 feuillets liminaires renfermant le titre, une dédicace signée *H. Van Etten,* un avis au lecteur et la table ; 144 pages numérotées de texte, et 5 planches hors texte, gravées sur cuivre, évidemment par Appier Hanzelet. Cf. *Trésor du bibl. lorr.* Pl. 22, fig. 1.

Malgré la signature de la dédicace, cet ouvrage est l'œuvre du P. Levrechon.

1627. — Vita s. Nicolai Myrensis episcopi Lotharingiæ patroni. Collecta ex probatis autorib. distributèque scripta a Leonardo Perino Stagnen. e Societate Jesu, doctore theologo. Jussu Illustriss. ac Reverend. Principis Nicolai-Francisci a Lothar. episcopi Tullensis. *Mussiponti. Apud Joan. Appier Han. Seren. Ducis et Univers. typ. et sculp. et Joannem Bernard bibliopolam Ju. 1627.* In-12 de 6 feuillets liminaires comprenant le titre frontispice gravé par Appier Han-

zelet, la dédicace, les permissions, le privilège et l'index ; 324 pages de texte et une d'errata. Cf. *Trésor du bibl. lor.* Pl. 57, fig. 1.

Le succès de ce livre, dit Beaupré dans ses *Nouvelles Recherches*, en fit donner deux éditions la même année.

1627. — Vita sancti Nicolai... (ut supra). *Mussiponti apud Joannem Appier Hanz. typog. et sculpt. Jurat. et prostant apud Joannem Bernardum bibliopolam juratum. 1627.* Pet. in-12; 3 feuillets liminaires où sont : 1° le titre avec une gravure représentant S. Nicolas à mi-corps, bénissant trois enfants qui sont dans une cuve, et dans le lointain une ville et les deux tours d'une église ; 2° la dédicace à Nicolas-François de Lorraine. Le texte comprend 227 pages suivies de 6 feuillets pour l'approbation, l'index et le privilège.

1627. — Combat d'honneur concerté par les IIII élémens sur l'heureuse entrée de Madame la Duchesse de la Valette en la ville de Metz. Ensemble la resjouyssance publicque concertée par les habitans de la ville et du pays sur le mesme sujet. *S. l. n. d.* Pet. in-fol.

Cet ouvrage, composé par le P. Motet (Cf. Ribadeneyra, *Bibliotheca Societatis Jesu)*, a été imprimé à Pont-à-Mousson par Jean Appier Hanzelet et Jean Bernard en 1626-1627 (Cf. V. Jacob, *Bulletin du bouquiniste*, 1866, p. 989) ; les figures ont été gravées par le même J. Appier Hanzelet, d'après les dessins de Didier Baron (Ibid.).

Le volume comprend 7 feuillets liminaires non numérotés, y compris le titre, et 130 pages de texte avec 23 figures qui sont : — Le frontispice au milieu duquel est gravé le titre ci-dessus. H. 230, L. 170. —

Au verso du 2e feuillet, les armes de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon et gouverneur de Metz, d'après celles que A. Vallée avait gravées pour la relation du *Voyage du Roy à Metz*, imprimée en 1610. H. 173, L. 169. — Au verso du 5e feuillet, les armes du fils du gouverneur, Bernard de Nogaret de la Valette, jointes à celles de sa femme Gabrielle-Angélique, légitimée de France, fille naturelle de Henri IV. H. 183, L. 167. — Au verso du 7e feuillet, des armes avec plusieurs quartiers des principales alliances de la maison de Nogaret. H. 242, L. 182. — En regard de la page 12, « Réception de Madame hors de la ville ». Les compagnies des bourgeois, ayant à leur tête leurs centeniers, sortent de la ville et vont à la rencontre de la duchesse. H. 240, L. 402. — P. 17. Char de triomphe sur lequel se tient la jeune fille qui doit adresser la parole à la duchesse. H. 153, L. 141. — En regard de la page 19, « Madame est receue à la porte de la ville ». A droite, la porte en avant de laquelle s'est rangé le cortège ; au milieu, la jeune fille, descendue de son char, s'avance pour offrir les clés à la duchesse qui arrive dans une chaise à porteur. H. 251, L. 520. — En regard de la page 26, deux planches hors texte représentant les deux faces d'un arc de triomphe avec des inscriptions en français, en hébreu et en latin : VULTUS UBI TUUS AFFULSIT etc. H. 317, L. 219. — Page 30, une fontaine flanquée de quatre grands termes supportant quatre cornes d'abondance, unies en forme d'impériale et surmontées des armes de la duchesse. H. 212, L. 155. — P. 39, le Char de Neptune. H. 141, L. 172. — P. 41, quatre compagnies de jeunes gens au-dessous de treize ans

rangées sur la place du Champ à Seille. H. 216, L. 154. — En regard de la page 55 et p. 55, 2 planches représentant les 2 faces du « Palais de la terre dans lequel le dieu Pan receut Madame ». Ce palais orné de statues et de peintures, est surmonté d'une impériale semblable à celle de la page 30. H. 25, L. 182. — P. 64. Le dieu Pan assis sur un char de triomphe. H. 150, L. 175. — Entre les pages 66 et 67, le même palais occupant le milieu de deux rangées de pyramides, au bout desquelles figurent deux parterres ; à l'extrémité s'élèvent deux rochers ; sur l'un d'eux on aperçoit un Orphée jouant de la harpe. H. 286, L. 338. — P. 85. Le « Palais de l'air dressé au bas de Fournerue ». Palais à trois faces et à trois étages, avec des statues d'Iris et de Junon sur chaque face, et au sommet celle de Jupiter. H. 287, L. 169. — P. 88. Le char de l'Air. H. 144, L. 170. — P. 94. Le char du Feu. H. 147, L. 173. — En face de la page 98, le « Palais ou Pyramide du Feu dressée en la place de S. Etienne », vu sur ses quatre faces. H. 323, L. 222. — En face de la page 112. Défilé des 4 chars conduisant Madame « de la grand'Eglise à la Haute pierre, par la rue des Clercs ». H. 167, L. 285. — En regard de la page 113. Arcs de triomphe de même style, qui devaient être suspendus aux maisons de la rue des Clercs : « tout le long de la rue des Clercs le combat des planettes au moyen des sept arcs ou voutes où ils étaient peints... » La gravure en représente huit. H. 218, L. 368. — En face de la page 120. « La grand'sale du Palais qu'on avoit lambrissée tout à neuf et ornée tant d'architecture que de peinture », pour y donner un banquet en l'honneur de la Duchesse. H. 210, L. 345. — Cf. *Mémoires*

de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, année 1878, p. 149, et *Trésor du bibl. lorr*. Pl. 95.

Pendant longtemps, l'auteur de ces gravures est resté inconnu. M. V. Jacob, bibliothécaire de la ville de Metz, a dit le premier, en 1866 (l. c.), d'après des documents authentiques, qu'elles étaient de Appier Hanzelet. Si on les compare à celles qui ornent le *Sacra atque hilaria*, on voit qu'elles sont incontestablement l'œuvre du même artiste.

1627. — La vie de la sérénissime Philippe de Gueldres, reine de Jérusalem et de Sicile ; Duchesse de Lorraine, Bar, etc. Et depuis pauvre religieuse au couvent de Ste Claire de Pont-à-Mousson. Par le R. P. Christophe Mérigot de la Compagnie de Jésus. *A Pont-à-Mousson, par Jean Appier Hanz. et Jean Bernard, imprimeur et lib. de l'Université. 1627. Avec approbation.*

Pet. in-8° de 3 feuillets liminaires renfermant le titre et la préface et 265 pages de texte suivies d'une page renfermant deux permissions. Cf. *Trésor du bibl. lor*. Pl. 54, fig. 2.

Ni M. Guillaume (1) ni M. Beaupré n'ont connu cette biographie ; ils ne citent que la suivante qui, malgré son titre, diffère complétement de celle-ci, tant pour le texte que pour les divisions de l'ouvrage. Comment expliquer ces deux publications faites la même année, sur le même sujet et par le même auteur ?

(1) *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, 1852, p. 375.

1627. — La vie de la sérénissime Philippe de Gueldres, royne de Hierusalem et de Sicile, Duchesse de Lorraine, Bar, Gueldres etc. Et depuis pauvre religieuse au couvent de Saincte Claire au Pont-à-Mousson. Dédiée à l'Altesse de Monseigneur le Duc. Par le Père Christofle Mérigot de la Compagnie de Jésus. *Au Pont-à-Mousson, par Jean Appier Hanz. Imprimeur et graveur de Son Altesse, et de l'Université et Jean Bernard libraire juré. 1627*. Pet. in-12 de 5 feuillets liminaires renfermant le titre, la dédicace, la permission et des stances à François II, un portrait non signé et assez mauvais de Philippe de Gueldres; 432 pages de texte, suivies de 3 pages de table et une page de fautes à corriger.

1628. — Soliloques ou saincts eslancemens de l'âme à Dieu, composez par la saincte mère Thérèse de Jésus. Avec ses révélations et advis qui se sont trouvés après son trespas. Traduictes d'espagnol en françois. *Au Pont-à-Mousson par Jean Appier Hanzelet imprimeur et Jean Bernard libraire.* m. dc. xxviii. Avec approbation et permission. Pet. in-12 de 4 feuillets liminaires et 116 pages de texte.

1628. — Le riche sauvé par la porte dorée du ciel, et les motifs sacrés et grande puissance de l'aumosne; par le R. P. Est. Binet, jésuite. (Pont-à-Mousson, par J. Hanzelet, 1628?) La première édition de cet ouvrage est de Paris 1627; nous ne connaissons celle de Hanzelet que par l'indication qu'en donne M. Ory (*Causeries*, p. 453).

1628. — Apophtegmes de Plutarque. Ou dicts notables des anciens Roys, Princes et grands Capitaines. Translatées de Grec en François, par Jacques Amyot E. d'Auxerre. *Mussiponti, apud Joan. Appier Hanz. typo. et Joan. Bernardum bibliop. juratos.* M.DC.XXVIII. Pet. in-8°. Texte et traduction. 80 feuillets numérotés. Sur le titre, la marque typographique de Marchant. Cf. *Trésor du bibl. lorr.* Pl. 49, fig. 1.

Il est plus que probable que Hanzelet a imprimé une quantité d'autres classiques à l'usage des écoliers ; on cite en particulier un *Esope* avec une traduction littérale et interlinéaire en latin. Mais ces produits typographiques, tirés sur mauvais papier, étaient destinés à une clientèle qui, en général, n'a pas l'idée de la conservation, surtout à l'endroit des livres de classe ; c'est ce qui explique pourquoi les exemplaires en sont si rares.

1628. — Mella apum romanarum. Authore Joanne Hordal J. U. doctore, Serenissimi Lotharingiæ Ducis, nec non Serenissimi Principis Illustrissimique Cardinalis, ab intimis consiliis, Almæ Universitatis Pontimussanæ ordinario professore, Civitatis octodecimviro fiscali consiliario atque septemviro judice. *Mussiponti, Apud Joannem Appier Hanzel. et Joannem Bernardum.* 1628. Pet. in-8° de 63 pages, y compris le titre. A la page 3, la première de la dédicace (exemplaire de la Bibliothèque publique de Nancy), on remarque les traces d'un portrait gravé qui a maculé. Ce portrait de Hordal, qui était de 130 sur 86 millimètres, diffère de celui dont le cuivre se trouve dans les collections de M. Lucien Wiener, et qui mesure 140 sur 93 milli-

mètres. Il y avait également une épreuve de ce dernier dans le petit volume qui nous occupe, on en voit très nettement les traces à la page 13. Sont-ce des œuvres d'Appier Hanzelet? Rien ne nous le fait supposer.

Il semble que le premier, inconnu jusqu'alors, se trouvait dans un ovale, sans légende, inscrit dans un rectangle; le personnage y porte un col blanc, large, uni et rabattu. Le second, que l'on ne connaît que depuis quelques années, est également dans un ovale, mais avec cette légende : I. HORDAL. I. V. D. ET PROFES. SEREN. LOTH. DVC. CONSIL ; au-dessous, dans une ligne soutenant l'ovale : ET ILLUSTRIS. CARD. AB INT. CONSIL. Et plus bas, le distique suivant coupé par les armes de Hordal :

Corpore mortali, at divinâ est mente ; sed unde
Tres animant Divæ : Suada, Minerva, Themis.

Le personnage y porte une large collerette blanche et plissée. Dans la partie inférieure de l'ovale, on lit: *Ætatis 37, 1627.*

Il existe sous la date de 1628, dit M. Beaupré, quelques thèses (1) de l'Université de Pont-à-Mousson imprimées par Appier Hanzelet avec son adresse et celle du libraire Jean Bernard. L'une d'elles a été soutenue sous la présidence de François Guinet le 4 septembre, c'est-à-dire un mois après que le titre d'imprimeur de l'Université lui avait été retiré ; mais ce fait n'est pas concluant, ajoute le biographe, car il n'est pas sans

(1) La Grande-Thèse, gravée par Callot et soutenue, en 1625, par Nicolas-François de Lorraine, ne porte pas le nom du typographe qui en a imprimé le texte ; elle pourrait bien aussi sortir des presses de Hanzelet.

exemple qu'une thèse ait été imprimée plusieurs mois à l'avance.

1630. — La Pyrotechnie de Hanzelet Lorrain, ou sont représentez les plus rares et plus appreuvez secrets des machines et des feux artificiels propres pour assiéger, battre, surprendre et deffendre toutes places. *Au Pont-à-Mousson, par J. et Gaspard Bernard. 1630.* In-4° de 4 feuillets liminaires, y compris le titre, et 264 pages de texte dans lequel sont intercalées 133 figures.

On a dit que cet ouvrage était une seconde édition du *Recueil de plusieurs machines militaires* imprimé en 1620; et comme dans cette seconde édition ne figurent ni l'Alphabet de Trithémius, ni la Méthode pour écrire de nuit à son ami, et que le nom de Thybourel a disparu du titre, on en a conclu que Appier Hanzelet était à lui seul l'auteur de la partie pyrotechnique de la première édition et de tout ce que renferme la seconde. Quoi qu'il en soit, cette seconde édition a été considérablement augmentée, comme on pourra le voir par les détails suivants.

La plupart des figures de 1620 reparaissent en 1630; les unes ont été tirées sans modifications, quelques autres ont été retouchées, mais, pour le plus grand nombre, elles ont été gravées à nouveau et retournées. Les 32 nouvelles qui y ont été ajoutées sont presque toutes de dimensions beaucoup plus grandes.

Le frontispice représente un portique formé de pièces d'artillerie telles que couleuvrines, canons, bombes, fusées, etc.; au sommet, les armes pleines de Lorraine, et entre les colonnes, un pot à feu dont les flammes

s'étalent pour recevoir le titre gravé ci-dessus ; sur les flancs du pot, le nom du lieu et la date d'impression ; sur l'entablement que supportent les colonnes : MARTE ET ARTE ; et sur le socle où elles reposent : *Avec permission.* Le feuillet qui suit contient la dédicace à Charles IV ; les deux qui viennent après renferment une table alphabétique, et quelques pièces de vers. Les 16 premières pages du texte sont consacrées à des définitions, avec 2 petites figures ; la description des machines commence à la page 17 : Machines pour peser, lever, monter ou descendre les pièces d'artillerie, avec 8 figures, dont sept grandes et une petite. — De la page 33 à la page 79 sont traitées les différentes manières de se servir de l'artillerie, dans l'attaque des places : De la règle du calibre ; comment il faut ajuster le canon pour donner au but proposé ; comment, pour battre une place, il faut loger l'artillerie ; comment il faut battre la courtine ; etc. 16 planches, dont 6 petites, 4 moyennes et 6 grandes, ces dernières occupant toute la page. — Les 80 pages suivantes sont encore consacrées à l'attaque des places, mais par toute espèce de moyens ; presque tous avaient déjà été décrits dans la première édition : 51 planches, dont une grande. — A la page 161 commence la dernière partie, dans laquelle l'auteur n'a pas ajouté grand'-chose ; nous y signalerons cependant, à la page 208, une figure des plus curieuses, représentant une machine que l'auteur appelle *Orgues* et où l'on retrouve la première idée de la mitrailleuse. Celle de la page 253 est également remarquable ; elle mesure 200 sur 152 millimètres et représente : « La manière de dresser en un bateau un artifice de plaisir. » C'est ce

que nous appellerions, de nos jours, un merveilleux *bouquet* de feux d'artifice. — M. E. Ory a publié, dans les *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson*, année 1874, une longue « Etude sur la Pyrotechnie de Jean Appier Hanzelet ».

PIÈCES SANS DATE.

LA MOSELLE A PONT-A-MOUSSON. — Au premier plan, un génie couché dans une île et appuyé sur une urne d'où coule « MOSELLA » ; au second plan, le profil de la ville de Pont-à-Mousson ; et dans le fond, les ruines de Mousson ; sur la droite de l'île, la signature *J.-A. Hanzelet sculpsit.* H. 92, L. 247.

Cette estampe était très probablement destinée à orner des thèses, comme on peut le croire par ses dimensions. Le champ de la gravure est arrêté en haut et en bas par un trait noir qui n'existe pas dans le sens vertical, ce qui nous fait supposer que d'autres pièces venaient s'y ajouter pour former encadrement. Les épreuves anciennes en sont excessivement rares. La planche, qui se trouve aujourd'hui dans la collection Bretagne, est peu usée et semble avoir peu servi.

CADRAN SOLAIRE en bronze. Cette planche, qui se trouve au Musée lorrain, a été décrite au n° 714 du *Catalogue*, par le conservateur M. Lucien Wiener. Elle comprend cinq figures astronomiques munies d'aiguilles verticales :

Au milieu, *Horologe horizontale avec les arcs des signes du Zodiaque à l'élévation de 48 degrés 30 mi.*

Au-dessus, à gauche, *Horologe contenant les méridiens de quelques villes principales du monde.*



R. Wiener, Nancy

PROFIL DE PONT-A-MOUSSON AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

Au-dessus, à droite, *Délinéation gnomonique des azimuths et almycantarahs.*

Au-dessous, à gauche, *Horologe antique avec les arcs qui monstrent la grandeur du jour et des nuicts.*

Au-dessous, à droite, *Horologe Italique et Babylonique.*

A la partie supérieure, les deux monogrammes IHS et MA. et en bas, deux cartouches avec ces vers, dans celui de gauche :

Puisque la mort te doit surprendre,
A tout'heure il te faut l'attendre

dans celui de droite :

Douze heures mesurent le jour,
Quelle finira ton séjour.

La figure du milieu est flanquée de deux personnages : à gauche, un guerrier appuyant la main sur un écu à la croix ancrée ; à droite, une Minerve tenant un écu écartelé au 1 et 4 à 2 balances superposées, au 2 et 3 à trois contrebandes.

Au bas, à l'angle de gauche, la signature à rebours : *J.-A. Hanzelet.* H. 560, L. 560.

Notre confrère, M. Léon Germain, a fait, au sujet des armoiries gravées sur cette planche des recherches (1) qui l'ont amené à conclure : 1° que ce cadran solaire, qui fut trouvé à Ligny, a été exécuté pour Antoine de Stainville seigneur de Couvonges et pour sa femme Françoise de Montpesat ; 2° qu'il était destiné à un endroit situé aux environs du village de Beurey-sur-Saux, probablement pour Couvonges.

(1) Le travail de M. L. Germain doit paraître dans un des prochains numéros du *Journal.*

Cette interprétation nous semble d'autant plus plausible, qu'il y a en effet, beaucoup de ressemblance entre le costume de ce personnage et celui du Minos (Antoine de Couvonges) que Callot a gravé dans le *Combat à la barrière*, pour l'*Entrée de MM. de Couvonges et de Chalabre.* Antoine de Couvonges qui aimait à braver la mort sur les champs de bataille, et qui périt d'une blessure reçue au siège de Lérida, devait tenir à se faire représenter sous les traits de Minos, pour montrer qu'aux vertus guerrières, il savait joindre les vertus civiques.

A la suite de cette planche, nous devons en signaler une autre (1), de dimensions beaucoup plus petites, qui, sans être signée, nous semble pourtant avoir été gravée par Hanzelet. C'est également une figure astronomique, mais destinée, cette fois, à l'impression. Dans les angles supérieurs de l'estampe, à gauche, le monogramme des Jésuites; à droite, celui de la Vierge, absolument comme dans la pièce qui précède, et, ce qu'il y a de plus caractéristique encore, dans l'angle inférieur de gauche, les armes de Stainville semblables à celles que tient un des personnages du cadran solaire. H. 111, L. 143.

Au revers de ce cuivre, est gravé un groupe pour lequel Hanzelet, s'il en est l'auteur, est sorti de ses habitudes. Jusqu'alors nous n'étions habitués qu'à des personnages allégoriques, à quelques portraits, ou à des guerriers dans des attitudes plus ou moins naturelles ; ici le *genre* est tout différent. Peut-être a-t-il

(1) Collections Lucien Wiener.

essayé d'imiter Callot ? Essai bien malheureux, car ni le dessin ni la gravure ne pourraient soutenir la comparaison avec les œuvres du maître : Un musicien, aux jambes beaucoup trop fortes , chante en jouant de la vielle ; il marche maladroitement sur le pied d'un enfant qui l'accompagne avec un triangle ; l'orchestre est complété par les cris d'un chien *mélophobe* assez mal esquissé. H. 143, L. 111.

M. A. Digot, dans une *Note sur une inscription qui fait partie du Musée lorrain*, publiée dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1852, attribue à Appier Hanzelet la gravure de cette inscription, qui, d'ailleurs, n'a absolument rien d'artistique, et n'est intéressante que parce qu'elle rappelle le massacre de Fouquet de la Routte. Cette attribution nous semble fausse pour deux raisons : la première, c'est que le monogramme A.P.H. que relève Digot renferme la lettre P. qui ne figure pas dans les initiales des noms de notre graveur, dont le monogramme très connu était J.A.H. (lettres accolées). La seconde raison, et celle-ci nous semble péremptoire, c'est que Fouquet de la Routte fut massacré en 1589, et Appier Hanzelet naquit en 1596 ! Il est peu probable que l'on ait attendu une trentaine d'années après la mort du héros, pour faire faire son inscription.

MONT-SAINT-MARTIN

ET QUINCY (1)

NOUVELLE HYPOTHÈSE SUR L'EMPLACEMENT

DU *CASTRUM VABRENSE* ET DE LA *VILLA URSIONIS*

PAR M. LALLEMAND

I.

Les archéologues lorrains connaissent les nombreuses discussions qu'a soulevées la détermination du lieu où s'est livré, en 589 (2), le sanglant combat entre les troupes rebelles d'Ursion et Berthefroi, et l'armée

(1) Arrondissement et canton de Montmédy (Meuse).

(2) C'est la date indiquée par M. Longnon : *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 373.

M. Brizion dit : vers 587 (*Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre*, p. 201).

Roussel place cet événement en 588 (*Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, p. 76).

royale de Childebert II, commandée par Godégésile.

Le court récit de Grégoire de Tours nous apprend seulement que les conspirateurs s'étaient enfermés dans une église élevée en l'honneur de Saint-Martin, sur l'emplacement d'un ancien poste fortifié, au sommet d'une montagne escarpée dominant la villa d'Ursion ; que cette montagne était dans le pays de Woëvre et peu éloignée de Verdun où Berthefroi put trouver refuge.

Des données aussi peu précises, surtout si l'on ne s'astreint pas à les suivre exactement, peuvent s'appliquer à bien des localités. C'est ainsi que huit solutions du problème ont été présentées sans qu'aucune d'elles ait entraîné conviction complète.

Toutes ont fait naître des critiques étendues dont je ne donnerai qu'un aperçu succinct, renvoyant, pour un examen plus approfondi, aux ouvrages où elles se sont produites et au savant résumé que M. Longnon a fait de la question dans son œuvre magistrale sur la Géographie de la Gaule.

HATTONCHATEL. — Hattonchâtel, où Wassebourg (1) place le Camp de Woëvre, n'a jamais eu d'église de Saint-Martin et l'origine de la forteresse remonte seulement au IXe siècle (2).

LATOUR-EN-WOEVRE ET MARS-LA-TOUR. — Latour-en-Woëvre et Mars-la-Tour sont indiqués par Mabillon

(1) *Antiquités de la Gaule Belgique*, f° lxxviij.

(2) Clouet : *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, t. I, p. 454.

Denis : *L'Illustration restituée à la Montagne de Montsec*, p. 156.

et Dom Calmet comme pouvant être le lieu cherché. Mais l'abbé Clouet fait remarquer que le mot *tour* est le seul fondement de cette opinion qu'aucun des indices nécessaires ne favorise.

MARVILLE. — Aug. Digot (1) pense que la *villa Ursionis* et la montagne voisine ne peuvent être que le bourg de Marville et le Mont Saint-Hilaire, et il suppose que « Grégoire de Tours, ou un de ses copistes, a, « par erreur, substitué le mot *Martini* au mot *Hilarii* ». Toute discussion est inutile.

MONTSEC. — MM. Denis (2) et Labourasse (3) voient dans la montagne de Montsec l'emplacement du *Castrum Vabrense*. Cette opinion n'est admise par aucun autre archéologue. L'abbé Clouet, notamment, la repousse comme étant peu en harmonie avec les dénominations locales et comme manquant d'un des caractères du lieu, l'église de Saint-Martin.

SAINT-WALFROI. — Adrien de Valois (4), M. Alfred Jacobs (5), Bertholiet (6), Delahaut (7), et en général les historiens trévirois, soutiennent que le *castrum* dont il s'agit était au mont Saint-Walfroi. Mais on

(1) *Histoire du Royaume d'Austrasie*, t. 2, p. 318.

(2) Brochure citée plus haut.

(3) *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. 1er, p. 137.

(4) *Notitia Galliarum*, article Vabrensis pagus.

(5) *Géographie de Grégoire de Tours*, à la suite de l'histoire de France traduite par M. Guizot. Edition Didier, in-18 anglais ; t. II, p. 405.

(6) *Histoire du duché de Luxembourg et du comté de Chiny*, t. II, p. 65.

(7) *Annales d'Yvois-Carignan et de Mouzon*, p. 224.

objecte (1) que cette montagne est éloignée de Verdun ; que les troupes austrasiennes venues de Metz, se seraient trouvées entre cette ville et la position attaquée et auraient empêché la fuite de Berthefroi ; qu'enfin Grégoire de Tours qui avait visité, deux ans auparavant, le diacre Walfroi sur sa montagne, n'aurait pas manqué de rappeler, si elle eût existé, l'identité des lieux. M. Brizion pense, qu'au VIᵉ siècle, la Woëvre ne s'étendait pas jusque là.

COTE DES HURES. — Roussel, le premier, a indiqué cette position. M. Brizion croit son assertion fondée et s'efforce, dans une assez longue dissertation, de réfuter les objections présentées surtout par M. Denis. Elles subsistent cependant : l'église de Saint-Martin n'était pas sur la Côte des Hûres, mais sur un sommet voisin peu propre à l'établissement d'un camp. L'abbé Clouet, tout en déclarant que cette hypothèse est plus admissible que la précédente, reconnaît qu'elle a l'inconvénient de faire un peu violence au texte original. Je dois cependant dire que M. Longnon donne l'appui de sa haute autorité à l'opinion de M. Brizion ; il admet « que la Côte des Heurts peut bien avoir été le théâtre « de la défense d'Ursion ».

CHATILLON-SOUS-LES-COTES. — Reste enfin la côte du Chatelet, près Chatillon-sous-les-Côtes. Le P. Lebonnetier (2), prémontré de Saint-Paul de Verdun, a émis

(1) Abbé Clouet : *Histoire de Verdun*, t. I, p. 136, et *Histoire de la province de Trèves*, déjà citée ; Digot, Denis, Brizion, etc.

(2) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. X, p. 89. Le manuscrit du P. Lebonnetier est conservé à la bibliothèque publique de Nancy,

les premières conjectures au sujet de cet emplacement. M. Lamoureux aîné les a reproduites dans sa notice de la ville et du comté de Scarponne (1). MM. Bonabelle (2) et Liénard (3) se prononcent en faveur de cette position que l'abbé Clouet regarde aussi comme satisfaisant plus heureusement que les autres aux conditions du problème. MM. Denis et Brizion sont d'un avis contraire. Ce dernier qui habitait à peu de distance et a souvent visité le Châtelet, affirme que les vestiges qu'il présente ne remontent qu'au moyen-âge et qu'on n'y a jamais rencontré aucun objet antique. M. Longnon fait observer qu'il faut plus que de la bonne volonté pour voir dans Watronville, nom d'une localité voisine, un dérivé de *villa Ursionis.*

On voit, par cet exposé sommaire, que la question n'est pas définitivement tranchée et que l'on peut, sans être taxé de présomption, émettre une nouvelle hypothèse.

Je soumets donc à l'examen des archéologues la position de Mont-Saint-Martin pour le *Castrum Vabrense*, et le village voisin de Quincy pour la *villa Ursionis.*

II.

Avant d'entrer dans la discussion des motifs qui me portent à proposer cette solution, je crois utile de trans-

(1) Je n'ai pu me procurer cet ouvrage dont M. Denis cite des passages (*L'illustration restituée à Montsec*, p. 175).
(2) *Mémoires de la Société de Bar-le-Duc*, t. II, p. 115.
(3) *Archéologie de la Meuse*, t. II, p. 68.

crire ici les passages de l'*Histoire des Francs* qui se rapportent à la question. Je les emprunte à la traduction de M. Guizot (1).

Livre neuvième. — IX. Rauchingue s'unit avec les principaux du royaume de Clotaire, fils de Chilpéric, et, sous prétexte de traiter de la paix et d'empêcher qu'il ne s'élevât des différends, ou qu'il ne se commît des ravages sur les confins des deux royaumes, ils tinrent conseil, méditant de tuer le roi Childebert. Puis Rauchingue devait régner en Champagne avec Théodebert, fils aîné du roi ; Ursion et Bertfried devaient prendre avec eux le plus jeune fils de Childebert, récemment venu au monde et nommé Thierry, et chasser Gontran pour s'emparer du reste du royaume. Pleins de colère contre la reine Brunehaut, ils formaient le projet de la réduire au même état d'humiliation qu'au commencement de son veuvage. Rauchingue, enorgueilli de son extrême pouvoir, et se flattant, comme je l'ai dit, de parvenir à la gloire de la royauté, se prépara à se rendre vers le roi Childebert, pour accomplir ses projets. Mais la bonté de Dieu en fit parvenir la connaissance à l'oreille du roi Gontran, qui, ayant secrètement envoyé des messagers à Childebert, lui apprit ce qui se préparait contre lui, et lui fit dire : « Hâte-toi pour que nous ayons une entrevue, car il est urgent d'agir. » Et Childebert s'étant enquis avec soin des faits dont on l'avait prévenu, et reconnaissant qu'ils étaient exacts, fit mander

(1) *Histoire des Francs, Grégoire de Tours et Frédégaire*, traduction de M. Guizot. Paris, Didier, 2 vol. in-12, t. II, pages 12 et suivantes.

Rauchingue. Lorsque celui-ci fut arrivé, le roi, avant de lui commander de paraître en sa présence, donna des ordres par écrit, et envoya par les charrois publics des serviteurs, chargés d'aller saisir ses biens dans les divers lieux où ils se trouvaient. Ensuite il ordonna qu'on l'introduisît dans sa chambre à coucher, et après lui avoir parlé de choses et d'autres, le congédia. Comme il sortait, deux des gardiens de la porte le saisirent par les jambes, et il tomba sur les degrés de la porte, de manière qu'une partie de son corps était en dedans, et l'autre en dehors. Alors suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu et qu'ils étaient prêts à exécuter, des hommes tombèrent sur lui à coups d'épée, et lui hachèrent tellement la tête que les débris en semblaient de même matière que la cervelle. Il mourut sur le champ. Après quoi on le dépouilla, on le jeta par la fenêtre, et il fut porté à la sépulture.

. . . .

Magnowald fut nommé duc à la place de Rauchingue. Ursion et Bertfried, se croyant assurés que Rauchingue pourrait accomplir ce dont ils étaient convenus, s'avançaient déjà avec une armée ; mais apprenant de quelle manière il avait été tué, ils ajoutèrent à leurs troupes une multitude de gens qui consentirent à se joindre à eux, et se sentant coupables ils se renfermèrent avec tout ce qu'ils possédaient dans le château de Woëvre (1), voisin de la villa d'Ursion, pensant que si le roi Childebert voulait entreprendre quelque chose contre eux, ils pourraient se défendre par la force de leur armée. Ursion était l'auteur et la

(1) *Vabrense Castrum.*

cause de tout le mal. La reine Brunehaut envoya vers Bertfried, et lui fit dire : « Sépare-toi de cet homme qui est mon ennemi et tu auras la vie ; sinon tu périras avec lui. » La reine avait tenu le fils de Bertfried sur les fonts de baptême et voulait, à cause de cela, user de miséricorde envers lui. Mais celui-ci répondit : « A moins que la mort ne m'en sépare, jamais je ne l'abandonnerai. »

. . . .

XII. — Le roi Childebert, ayant rassemblé une armée, lui ordonna de marcher vers le lieu où se tenaient enfermés Ursion et Bertfried. C'était une ville du pays de Woëvre, dominée par une montagne escarpée ; sur la cîme de cette montagne on avait construit une basilique en l'honneur du bienheureux Martin. On disait qu'il y avait eu aussi là, autrefois, un château, mais les fortifications des hommes avaient fait place à celles de la nature seulement. Ursion et Bertfried se renfermèrent dans cette basilique avec leurs effets, leurs femmes et leurs serviteurs. L'armée s'étant mise en marche, comme nous l'avons dit, le roi Childebert la dirigea de ce côté ; mais avant d'arriver jusqu'aux ennemis, cette troupe livra aux flammes et au pillage, partout où elle passa, ce qu'elle trouva de villas ou de biens leur appartenant. En arrivant au lieu de leur retraite, elle gravit la montagne et entoura la basilique, les armes à la main. Son chef était Godégésile, gendre du duc Loup. Ne pouvant tirer de la basilique ceux qui y étaient enfermés, ils s'efforcèrent d'y mettre le feu. Alors Ursion ceignit son épée et sortit, faisant un tel carnage des assiégeants qu'il ne resta en vie aucun de ceux qui se présentèrent à sa vue. Il tua Trudulf,

comte du palais du roi, et beaucoup d'autres de cette armée. Mais tandis qu'Ursion accablait ainsi ses ennemis, frappé soudainement dans la cuisse, il tomba à terre ; tous se précipitèrent sur lui et il perdit la vie. A cette vue Godégésile s'écria : « Que maintenant la paix soit faite : voilà que le plus grand ennemi de notre maître est tombé ; que la vie soit laissée à Bertfried. » Comme il disait ces paroles, ses gens s'occupant surtout de piller les trésors rassemblés dans la basilique, Bertfried monta à cheval et s'enfuit du côté de la ville de Verdun. Là, il se réfugia dans un oratoire de la maison épiscopale, s'y croyant en sûreté, d'autant plus que l'évêque Agéric habitait cette maison. Mais lorsqu'on eut annoncé au roi Childebert que Bertfried s'était enfui, plein de colère, il s'écria : « Si ce coupable a échappé à la mort, Godégésile n'échappera pas à ma main. » Le roi ne savait pas que Bertfried se fût réfugié dans la maison épiscopale, et croyait qu'il s'était enfui dans quelque autre pays. Alors Godégésile épouvanté fit de nouveau marcher son armée, et entoura la maison de l'évêque. Le pontife refusa de rendre Bertfried et s'efforça de le défendre. Alors les gens de Godégésile montèrent sur le toit, et, en arrachant les tuiles et les matériaux de la couverture de l'oratoire, tuèrent Bertfried avec trois de ses serviteurs.

Tel est le récit de Grégoire de Tours. Il en ressort clairement, comme je l'ai déjà indiqué :

1° Que la villa d'Ursion et la montagne escarpée qui la dominait étaient dans le pays de Woëvre.

2° Qu'au sommet de cette montagne se trouvait une église dédiée à Saint-Martin.

3° Qu'un camp ou château avait antérieurement occupé ce sommet.

4° Qu'enfin ces lieux n'étaient pas très éloignés de Verdun où Bertfried vaincu se réfugia.

Si, pour la détermination de la position, on ne doit rien retrancher de ces conditions essentielles, il ne faut pas non plus en ajouter d'autres. C'est ce que fait cependant, selon moi, l'abbé Clouet lorsqu'il dit : « que le camp de Woëvre *était entre Metz et Verdun*, et assez près de cette dernière ville, puisque Berthefroy *franchit la distance d'un galop de cheval* (1) ».

Si grand que soit mon respect pour les opinions du savant bibliothécaire de Verdun, je ne puis admettre ces deux assertions qui ne me paraissent pas justifiées par le texte.

Il est certain que pour se rendre du Soissonnais à Metz, où résidait Childebert, le chemin le plus direct était la grande voie de Reims à Metz par Verdun. Mais Ursion et Berthefried avaient tout intérêt à dérober leur marche et à se servir d'une des voies secondaires qui sillonnaient la contrée (2). Si leurs troupes avaient occupé la grande voie, les serviteurs du roi, envoyés par les charrois publics, pour se saisir des biens de Rauchingue, n'auraient pu accomplir leur mission ; ils auraient été arrêtés et les ordres écrits, dont-ils étaient porteurs, auraient été interceptés. Mais en admettant même que les conjurés aient suivi la route de Verdun, qu'ils aient dépassé cette ville, n'ont-ils pas pu, à la nouvelle du châtiment de leur complice, se replier, par une ou deux marches en arrière, sur une position défensive

(1) *Histoire de Verdun*, t. I, p. 136.

(2) Voir la planche Ire du tome II de l'*Archéologie de la Meuse*, par M. Liénard.

connue d'eux et où ils étaient sûrs de trouver des vivres ?

D'un autre côté, si le combat s'était livré entre Metz et Verdun, Childebert aurait naturellement dû penser que Berthefried avait cherché refuge dans cette dernière ville, située sur sa ligne de retraite. Si le roi *croyait qu'il s'était enfui vers quelque autre pays*, c'est qu'il était plus logique de supposer que le fugitif avait tourné le dos à Metz au lieu de s'en rapprocher.

Quant à la proximité du champ de bataille et de Verdun, on peut dire, je crois, que ces simples mots : « *Berthefredus, ascenso equo, ad Virdunensem urbem dirigit* », n'autorisent pas à affirmer que Berthefried a, d'une course folle et en peu d'instants, franchi la distance qui le séparait de cette ville.

Eliminant donc ces deux nouvelles données du problème, je vais rechercher si les localités de Quincy et Mont-Saint-Martin satisfont aux conditions résultant du texte de Grégoire de Tours.

III.

1° *Quincy et Mont-Saint-Martin étaient-ils dans le pays de Woëvre ?*

Ce point n'est pas douteux. Tous les auteurs, même ceux qui resserrent le plus les limites du *pagus Vabrensis* (1), disent qu'il s'étendait, au nord, jusqu'à la Chiers.

(1) M. Brizion notamment. V. la carte jointe à l'*Histoire des communes du canton de Fresnes-en-Woëvre.*

La charte du comte Boson, datée de 770 (1), s'exprime ainsi : « *Villam unam nomine Quinciaco, in finem Vuavrense, super fluvium Azenna* ».

La forêt voisine, où fut assassiné Dagobert II, et que le martyrologe de Saint-Laurent de Liège et le manuscrit de Gorze nomment *saltus wavrensis* et *nemus quod vepria vocatur* (2), s'appelle encore aujourd'hui *Forêt de Woëvre.* Il est probable qu'au VI[e] siècle elle touchait presque Quincy et n'était pas séparée, par des défrichements, du bois Robert et du bois du Fays.

2[e] *Une église dédiée à Saint-Martin existait-elle sur la montagne qui domine Quincy.*

Le nom, si caractéristique, de cette montagne est déjà une présomption ; mais les preuves abondent.

Il n'y a que peu d'années que les ruines de l'ancienne église de Mont-Saint-Martin ont disparu. Le village qui l'entourait a été abandonné vers le commencement du XVI[e] siècle et ses habitants se sont réunis à ceux de Quincy. Cet ancien village et son église figurent encore sur la *carte du Verdunois* dressée en 1704 par Jaillot, et même sur celle de Robert de Vaugondy qui date de 1756 ; la carte de Cassini n'indique plus qu'un ermitage.

Je copie dans l'*Histoire de Stenay* écrite par J.-G. Denain (3) sur la fin du XVIII[e] siècle, le passage suivant :

(1) Voir l'appendice. Cette charte est citée par Hontheim et Berthel, elle est rapportée dans l'*Histoire de Metz* par les Bénédictins, M. Joantin l'a transcrite d'après D. Tabouillot.

(2) Abbé Clouet : *Histoire de la province de Trèves*, t. I, p. 668.

(3) Jean-Grégoire Denain, avocat en Parlement, lieutenant en prévôté et maîtrise du Clermontois, maire de Stenay

« Quincy, paraît être une commune composée des » anciens habitans de celle abandonnée du Mont-Saint-» Martin située sur une hauteur à un quart de lieue » ouest de Quincy, où l'on voit encore les fondemens » d'une ancienne église, à côté de laquelle est un » cimetière dans lequel il se trouve encore quelques » croix funéraires en pierre et des apparences d'an-» ciennes fosses. »

Un peu plus loin J.-G. Denain ajoute : « la tradition » est que l'église du Mont-Saint-Martin est l'église » mère de Quincy dont le patron est en effet Saint-» Martin. »

Je lis aussi dans le *Manuel de la Meuse* du président Jeantin, à l'article Quincy :

« Oratoire primitif: celui du *Mont-Saint-Martin*, » église mère, dont les fondements existent encore, » et autour de laquelle était l'ancien cimetière, qui n'a » été transféré, plus près du village, qu'en 1823. »

» L'ancienne église existait avant 770 ; celle actuelle » a été reconstruite en 1738. »

Si donc, comme tout porte à le croire, l'ancien oratoire du Mont-Saint-Martin était bien l'église mère de Quincy, c'est à lui que s'appliqueraient ces mots de la charte du comte Boson : *ecclesiam unam quæ est in honore sancti Martini.*

C'est encore à cet oratoire primitif qu'il faudrait rap-

de 1778 à 1785, a écrit une *Histoire de Stenay et de ses environs.* Il a pu consulter les titres originaux qui alors n'étaient pas dispersés et son travail consciencieux fournit des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Je possède ses manuscrits ; une copie incomplète existe à la bibliothèque de Bar-le-Duc sous les nos 8871-8872.

porter le legs fait par Adalgise en 634, moins de cinquante ans après la mort d'Ursion, qui s'exprime ainsi dans son testament : « Villa vero mea Chambo, » super Orto fluviolo, quantùm portio mea continet, ad » integrum omnia et ex omnibus *matriculi Choinse* » *ecclesiæ* in integro possideant. » (1)

MM. Clouet et Liénard pensent, avec toutes probabilités, que l'appellation *Choinse* désigne Quincy. Son église aurait donc, dès la première moitié du VIIe siècle, possédé des biens régis par des administrateurs.

Adalgise, comme le prouvent d'autres dispositions de son testament, avait une dévotion toute particulière à Saint-Martin : rien d'étonnant à ce qu'il ait enrichi une église qui lui était dédiée.

3° *Un camp ou château a-t-il couvert le sommet du Mont-Saint-Martin antérieurement au VIe siècle ?*

Inutile de dire que ce mamelon, où la charrue a fait disparaître jusqu'au moindre vestige du village du moyen-âge, ne peut offrir, à notre époque, des reliefs de fortifications gauloises ou romaines. L'existence de pareils restes serait d'ailleurs plus nuisible qu'utile à la thèse que je soutiens puisque, du temps même de Grégoire de Tours, le travail fait de main d'homme n'était plus visible.

Ce qui est certain, on le verra plus loin, c'est que Quincy existait avant l'époque mérovingienne ; il pouvait être protégé par un réduit fortifié dont l'emplacement naturel était la hauteur dominante.

(1) *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. III, p. 343.

Mais ce qu'il importe surtout d'établir c'est que le mont Saint-Martin présente toutes les conditions favorables à l'établissement d'un camp. Or, un coup d'œil jeté sur la carte fait nettement ressortir la valeur défensive de cette position.

Couverte, au Nord, par la Chiers et la Loison, dont elle domine le confluent ; séparée, à l'Ouest, du Haut-de-Cerfs, par la gorge profonde où coule le ruisseau de Chauffour ; protégée, à l'Est, par les pentes abruptes et rocailleuses qui descendent sur Quincy, elle n'est abordable de plain-pied que par une étroite langue de terre qui la relie, vers le Sud, au plateau du bois du Fays.

La forêt est à quelques pas et donne le bois de construction et de chauffage ; des eaux abondantes l'environnent ; les vallées de la Chiers et de la Loison peuvent sans peine fournir des vivres même à une troupe nombreuse.

Le choix de cette montagne comme poste fortifié serait donc pleinement justifié.

C'est ici qu'il convient aussi d'examiner si la qualification de *mons arduus* peut lui être appliquée.

Le mont Saint-Martin n'est point un sommet élevé, isolé, dominant tout le pays, comme Montsec, Saint-Walfroy ou la Côte-des-Hures ; son altitude est même inférieure à celle du Châtelet. Mais il est d'un accès difficile, surtout par le versant qui regarde Quincy, et c'est là l'important pour la question, puisque ce serait de ce côté qu'aurait eu lieu l'attaque. Les troupes royales venant de Metz ont dû nécessairement, pour atteindre ce point, descendre la vallée de la Loison, brûlant et pillant les manses et villas appartenant à

Ursion, et en dernier lieu, Quincy. Pour aborder la basilique, plus élevée de quatre-vingts mètres, elles ont eu à gravir de fortes pentes (1) sur un terrain raviné, rocailleux et couvert de broussailles ; c'est bien là un chemin difficile, *ardua via*. Je pense donc que le qualificatif employé par Grégoire de Tours convient au mont Saint-Martin. Dans cette expression *mons arduus*, l'idée de difficulté d'accès prévaut sur celle d'altitude ; Alfred Jacobs l'entend ainsi, car il dit que la villa d'Ursion était au pied d'un *monticule* ardu (2).

4° *La villa d'Ursion était-elle à Quincy ?*

La critique la plus sévère ne peut exiger une démonstration absolue de ce fait Il suffit d'établir que Quincy existait antérieurement au VI° siècle, et qu'à cette époque il pouvait constituer déjà un domaine rural important.

L'antiquité de Quincy n'est pas douteuse. Le président Jeantin, signalant sur son territoire la contrée historique de Muret, dit : « Il s'y trouvait un puits très » profond où reposaient des ossements humains — des » vases en terre ont été retirés d'un tumulus très pro- » bablement celtique — des poteries et des médailles » romaines ont encore été recueillies au même en- » droit » (3).

Je copie dans l'*Histoire de Stenay*, par J.-G. Denain, le passage suivant : « En 1613, on découvrit dans un » champ vers Quincy, village de la dépendance de » Stenay, trois urnes renfermées dans une seule pierre

(1) Douze à quatorze centimètres par mètre.

(2) *Géographie de Grégoire de Tours*, article Vabrense castrum.

(3) *Manuel de la Meuse*, article Quincy, p 1701.

» fermée, que leur beauté fit envoyer à Bruxelles. » M. Liénard mentionne cette découverte, mais la rapporte au territoire de Baalon (1). S'il en était ainsi, J.-G. Denain qui, dans les pages précédentes, donne la description détaillée des médailles romaines qu'a restituées le sol de cette dernière commune, n'aurait pas désigné Quincy comme lieu de trouvaille. L'envoi de ces objets d'art à Bruxelles est encore une preuve, la seigneurie de Quincy étant alors, au moins en partie, aux mains de Jean III d'Allamont, gouverneur de Montmédy pour le roi d'Espagne.

Il est probable que d'autres découvertes ont été faites sans avoir été signalées, que des fouilles méthodiques en amèneraient de nouvelles ; mais ce qui précède suffit, je pense, à prouver l'existence de Quincy à l'époque gallo-romaine.

Dès la première moitié du VII[e] siècle, comme je l'ai déjà dit, on croit voir Quincy reparaître dans le testament d'Adalgise.

Au VIII[e] siècle, toute incertitude cesse : la charte du comte Boson, que j'ai déjà signalée et qu'on trouvera à l'appendice, donne le dénombrement complet des biens qui composaient ce vaste domaine.

Cette donation, datée de 770, passée *in villâ publicâ*, mentionne l'église de Saint-Martin ; elle énumère les manses, moulins, brasseries, terres, vignes et bois, ainsi que les redevances que le donateur cède à l'abbaye de Saint-Gorgon. Il serait assez difficile, vu la singularité des mesures employées, de se rendre compte de l'étendue de ces terrains et de déterminer,

(1) *Archéologie de la Meuse*, t. III, p. 37.

par exemple, la contenance d'une forêt qui suffit à engraisser quatre cents porcs Mais on peut affirmer que leur ensemble constituait une grande propriété.

Est-il téméraire de supposer qu'un tel domaine n'était pas de création récente, qu'il existait déjà à l'époque d'Ursion ? Je ne le crois pas. La vallée de la Loison était habitée depuis longtemps ; elle offrait de bons pâturages ; les pentes qui la limitent étaient propres à toutes cultures ; la rivière était poissonneuse et la forêt voisine était peuplée de fauves et de gibier de toute espèce.

On peut donc admettre que dès le VIe siècle, alors que Stenay, ville rapprochée, était résidence royale, Quincy était déjà, comme il le fut plus tard, un riche domaine rural digne d'être concédé, soit en propriété, soit en apanage, à l'un des grands de la Cour mérovingienne.

5° *Bertfried a-t-il pu, en quittant le champ de bataille, facilement gagner Verdun ?*

A vol d'oiseau, la distance qui sépare Mont-Saint-Martin de Verdun, est de 37 à 38 kilomètres ; en tenant compte des détours de la route, cette distance est, au maximum, de 50 kilomètres ; un cavalier peut la franchir en moins d'une demi-journée.

En quelques foulées de galop, Bertfried, profitant du désordre et favorisé de la protection de Godégésile, a pu joindre la forêt, où sans doute il avait chassé, dont il connaissait les sentiers. Au sud ouest de cette forêt, vers Mouzay, à moins de 7 kilomètres de Mont-Saint-Martin, passait la voie romaine de Mouzon à Verdun ; ce point gagné, toute difficulté de route disparaissait.

IV.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble qu'aucune des solutions présentées ne satisfait aussi complètement aux données du problème, que nulle autre localité de la Woëvre ne répond aussi exactement aux indications topographiques fournies par le texte.

Je dois reconnaître que si le mont Saint-Martin a bien été le théâtre de la lutte, le souvenir de cet événement ne s'est pas perpétué dans les appellations locales. J'avais espéré trouver dans les *lieux dits* une indication favorable. Mon espoir a été déçu ; rien qui rappelle le nom d'Ursion, rien qui se rapporte à un choc, à un combat.

Une contrée voisine se nomme *les fosses*, ce qui pourrait révéler l'existence d'anciennes sépultures ; deux autres, *la Hâte* et le *Saure-galop* (1), peuvent devoir leurs noms au souvenir d'une fuite précipitée ; mais cela est trop vague pour qu'on en tire argument.

Mes prédécesseurs, du reste, n'ont pas été plus heureux sous ce rapport. M. Longnon, critiquant certaines de leurs assertions, ne peut voir dans *Watronville* un dérivé de *Ursionis villa ;* il ne croit pas non plus « qu'il » faille tenir compte de la prétention de ceux qui voient » dans le nom « des Heurts » un souvenir des chocs » du combat » (2).

(1) Saure ; lande, terrain inculte. *Dictionnaire roman-walon*, par D. François.

(2) *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, pages 377 et 378.

APPENDICE

DONATION DE LA TERRE DE QUINCY A L'ABBAYE DE GORZE, PAR LE COMTE BOSON (1).

In nomine Domini salvatoris nostri Jesu Christi, Boso, misericordiâ Dei, Comes. Notum sit igitur omnibus fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ, quod ego dedi ad Sanctum Gorgonium villam unam nomine Quinciaco, in finem Vuavrense, super fluvium Azenna, propter precariam de Warengisivillâ et Wasatico...... Sunt quædam ad istam præfatam aspicientia villa Quinciaco : Mansus unus indominicatus, cùm omnibus edificiis, pratis, silvis, aquis, aquarumve decursibus, et Ecclesiam unam quæ est in honore Sancti Martini, quæ in uno quoque anno solvit Solidos X ; et de vineis indominicatis ad vinum colligendum Modios XL ; Aliam terram indominicatam ad unum sationem seminandi Modios CCL ; ad aliam vero similiter Cambas duas quæ solvunt de annonâ Modios CC ; Farinarios duos ; unus solvit Modios XLII de farinâ et decem de brasio ; alius vero Modios XX de farinâ et decem de brasio ; ad unumquemque farinarium porcum unum insaginatum. In tertio loco est farinarius unus qui duos partes reddit Seniori, et unam secum retinet ; de silvâ ubi possunt saginari porci CCCC ; Mansi ingenuiles sunt XXXIII ; Unus quisque, in maio mense, solvit denarios X de Victuris ; similiter et unaquæque mulier solvit ad

(1) *Chroniques de l'Ardenne et des Woëvres*, par M. Jeantin. Tome II, p. 75.

Missam sancti Martini denarios III et de unoquoque manso, de linofuseis XXX ; et unusquisque mansus solvit de lignis carratas IV, et ad natale Domini unusquisque mansus solvit porcum unum, et pullos III et ova XV ; et unus quisque mansus ad clausuram faciendam perticas X et in maio mense unusquisque mansus solvit scindulas C.

Si quis vero, quod futurum est non credo, si fuerit in post modum, ego ipse, aut ullus de meis hæredibus, contra hanc cartulam aliquid dicere voluerit, aut eam infringere vel emittare præsumpserit, inferat de auro libras CCCC, de argento pondera mille, et quod repetit evendicare non valeat cum stipulatione subnixâ.

Signum Bosonis Comitis, qui hanc cartulam fieri jussit et

Signa Bonibrandi, Radboldi, Girolphi, Dodonis, Dudonis, Heriberti, Breheri, Lantberti, Tietdri, Hevorini, Hugonis, firmavit ; S. Eilberti Comitis. S. Hisenvardi Comitis. Baltranni, Baldigeii.

Actum Quinciaco, in Villa publicâ.

Anno ab incarnatione Domini DCCLXX, Indictione VIII, Epacta XX, Concurrente VII, Anno III Regni Karoli Regis. Reinardus Cancellarius scripsit et subscripsit, in Dei nomine feliciter. Amen.

ESSAI DE TRADUCTION :

Au nom de notre Seigneur sauveur Jésus-Christ, Boson, Comte par la miséricorde de Dieu. Qu'il soit connu de tous les fidèles de la sainte église de Dieu que j'ai donné à Saint-Gorgon une villa du nom de Quincy, située dans le pays de Woëvre, sur la rivière Azenne, en considération de l'usufruit (1) de Warengisivilla et Vasatico.

(1) Le contrat de *précaire* ou *précarie* ne doit pas être assimilé à un usufruit ; le droit qui en résulte peut être très différent. Nous croyons qu'il vaut mieux traduire : « à » cause, ou en échange de la précarie de ... ». — N. D. L. R.

Il dépend de la susdite villa de Quincy :

Un manse allodial (1) avec tous ses bâtiments, prés, forêts, eaux et cours d'eau, et une église qui est en l'honneur de saint Martin et qui paie chaque année 10 sols ;

Des vignes allodiales où l'on peut récolter 40 muids de vin ;

Une autre terre allodiale où l'on sème, à une saison, 250 muids ;

Sur une autre semblablement il y a deux brasseries qui paient 200 muids de grains ;

Deux moulins : l'un paie 42 muids de farine et dix muids de malt ; l'autre, 20 muids de farine et 10 de malt ; chaque moulin fournit, en outre, un porc gras ;

En troisième lieu est un moulin qui rend deux parts au seigneur et en retient une ;

Une étendue de forêt où peuvent s'engraisser 400 porcs ;

Les manses cultivés par des hommes libres sont au nombre de 33.

Chaque homme paie, au mois de mai, 10 deniers *de victuris* (2) ; de même chaque femme paie trois deniers pour la messe de Saint-Martin et, pour chaque manse, 30 fusées de lin ;

Chaque manse fournit encore 4 charretées de bois et, à Noël, un porc, trois coqs et 15 œufs ;

Chaque manse fournit encore 10 perches pour clôtures et, au mois de mai, 100 bardeaux pour couvertures.

(1) *Mansus dominicatus* ou *indominicatus* est la partie du domaine que le maître se réserve pour l'exploiter directement, sans la concéder au moyen de tenures. Nous ne croyons pas qu'il convienne de parler à ce sujet d'alleu ou de bénéfice. — N. D. L. R.

(2) Je ne trouve dans aucun glossaire la signification de ce mot. Serait-ce une redevance au profit du culte ? Le mot *similiter* qui commence la phrase suivante pourrait le faire croire.

Que si, dans l'avenir, ce qui n'arrivera pas, je pense, quelqu'un, fût-ce moi-même, fût-ce l'un de mes héritiers, voulait attaquer cette charte ou avait l'audace de l'enfreindre ou de la mettre à néant, qu'il soit passible d'une amende de quatre cents livres d'or et de mille livres d'argent, et que ses revendications n'aient aucune valeur contre cette stipulation ferme.

Seing de Boson, Comte, qui a ordonné de dresser cette charte et l'a signée ;

Seing de Eilbert, Comte ;

Seing de Hisenvard, Comte ;

Seings de Bonibrand, Radbold, Girolphe, Dodon, Dudon, Héribert, Brehère, Lantbert, Tietdre, Hévonin, Hugon, Baltrann, Baldigée.

Fait à Quincy, dans la villa publique.

L'an de l'incarnation du Seigneur 770, Indiction VIII, Epacte XX, concurrent VII, an III du règne du roi Charles, Reinard, Chancelier, a écrit et souscrit heureusement au nom de Dieu. Ainsi soit-il.

OBSERVATIONS SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT

Le Comité de rédaction a accueilli avec intérêt et sympathie le travail de M. Lallemand ; l'hypothèse nouvelle qu'il propose mérite d'être prise en très sérieuse considération : cependant nos préférences restent acquises à la côte du Châtelet, près Châtillon-sous-les-Côtes ; nous croyons que là s'est livré le combat entre Ursion et Berthefroi d'une part, l'armée royale d'autre part. M. Lallemand montre fort bien quelles sont les quatre conditions que doit réunir l'emplacement cherché;

à notre avis, deux de ces conditions se trouvent mieux à la côte du Châtelet qu'à Quincy ; sans doute, Quincy est dans la Woëvre comme le Châtelet ; sans doute sur la hauteur de Quincy comme sur celle du Châtelet se trouvait un oratoire de Saint-Martin ; mais, au Châtelet, nous trouvons en plus les ruines d'un camp préromain ; or, Grégoire de Tours nous dit de la colline où se réfugièrent les révoltés : « *Ferebant enim ibi castrum antiquitus fuisse*; *sed nunc non cura, sed natura tantum munitus erat* » (Arndt, p. 368). Ces mots nous paraissent convenir fort bien à cette levée en terre, en partie calcinée, qui coupe en écharpe le Châtelet, et qui constituait un mode de fortification déjà suranné à l'époque mérovingienne. (Voir la description précise dans Liénard, *Archéologie de la Meuse*). Enfin, Quincy nous semble trop éloigné de Verdun ; au contraire, le Châtelet est tout près de cette ville ; Berthefried se réfugia dans l'oratoire de l'évêque Airy à travers les hauteurs boisées qui couvrent la rive droite de la Moselle.

Ch Pfister.

NOTE

SUR LE LIEU DE NAISSANCE

DE

RENÉ II, DUC DE LORRAINE

PAR

M. P. MARICHAL



« *Ce prince nâquit à Joinville en 1451, ou au chateau d'Angers. La petite cronique manuscrite d'un chanoine de Toul* (1), *qui lui étoit contemporain, autorise le premier sentiment, quoique le suplément de la cronique du doïen de S. Thiébaud de Metz dise positivement, que la princesse Iolande acoucha d'un fils en 1451, au chateau d'Angers. Il est certain, que cette dame et son mari étoient allés à Angers sur la fin de*

(1) Archives de l'église de Toul. (Note marginale du P. Benoît).

cette année, rendre les derniers devoirs à la reine Isabelle leur mere, qui décéda au mois de janvier 1452. »

Ainsi ont été signalées par le P. Benoît Picart (1), les deux versions fournies par les documents que cet écrivain avait consultés, au sujet du lieu de naissance de celui qui devait être un jour le duc de Lorraine René II.

Entre ces deux témoignages contradictoires, tirés d'écrits d'ailleurs également dignes de foi, le P. Benoît a pris le sage parti de ne pas se prononcer. Dom Calmet (2) s'est contenté de renvoyer à ce sujet ses lecteurs à l'*Histoire de Toul.*

Deux autres historiens du siècle dernier, qui se sont occupés plus spécialement de René II, le P. Aubert Roland (3) et le P. Hugo (4), font naître ce prince à Joinville ; mais ils n'apportent à l'appui de leur dire aucune preuve, et semblent ne pas soupçonner l'existence de la version du continuateur du doyen de Saint-Thiébaut. Dans un ouvrage publié il y a plus de

(1) *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le Révérend Père Benoit, de Toul, prêtre capucin de la province de Lorraine.* — Toul (Alexis Laurent) 1707, in-4°. — Le passage que nous venons de citer est à la page 575.

(2) *Hist. ecclés. et civ. de Lorr.* 1re éd., t. II, col. 1007. — 2e éd., t. V, col. 309 (notes).

(3) *La guerre de René II, duc de Lorraine, etc.., contre Charles le Hardy, duc de Bourgogne, ...* — Luxembourg (André Chevalier), 1742, in-8° (p. 2).

(4) *Histoire de René II.* — Bibl. de Nancy, ms. 792 (88), p. 157.

trente ans sur le département de la Haute-Marne (1), M. Emile Jolibois adopte la même opinion que les deux auteurs que nous venons de citer ; il nous semble l'avoir empruntée au P. Aubert Roland.

Le regretté M. Louis Lallement est le seul, que nous sachions du moins, qui, connaissant les deux versions signalées par le P. Benoît, se soit prononcé entre elles, en exposant les motifs de sa préférence. Lui aussi pense que René II est né à Joinville : 1° parce que cette petite ville est plus voisine qu'Angers de Toul, où il est certain que René II fut baptisé (2) ; 2° parce que le chanoine de Toul, auteur de la chronique dont parle le P. Benoît, fut sans doute présent au baptême de René, dont le lieu de naissance lui fut indiqué par l'acte dressé à cette occasion ; 3° parce que le P. Hugo adopte cette opinion, sans seulement parler de l'autre (3).

Ces arguments, sinon la thèse, considérée en elle-même, qu'ils tendent à soutenir, ne sont pas à l'abri de toute attaque : le premier n'établit rien, sinon une probabilité ; le second se fonde sur deux hypothèses dont

(1) *La Haute-Marne ancienne et moderne, dictionnaire ... du département, par Emile Jolibois.* — Chaumont (Vve Miot-Dadant), 1858, in-8° (p. 338, col. 1).

(2) *Pour la bonne dévotion que tous jours avons ehu et debvons avoir a l'esglise cathedral de Toul, qui par regeneration du saint sacrement de batesme est nostre mére eglise.* — Arch. de M.-et-Moselle. B. 1, f° 176. — Cf. Benoit, *op. cit.*, p. 575 ; c'est à ce passage que renvoie M. Lallement.

(3) Louis Lallement. — *Note sur le lieu de naissance de René II*, dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1860, pp. 138-141.

la deuxième est bien risquée; le troisième enfin accorde à l'assertion du P. Hugo un crédit qu'il faut refuser à tout témoignage de seconde main, lorsqu'il n'est appuyé d'aucune preuve.

Quant à l'opinion même qui fait naître René II à Joinville, elle n'a rien que de très vraisemblable, puisque Joinville était la résidence habituelle des comtes de Vaudémont ; il est fort raisonnable de l'accepter, mais seulement, bien entendu, jusqu'à preuve du contraire.

Or cette preuve, nous croyons l'avoir rencontrée.

Nous ferons tout d'abord observer que l'assertion du continuateur du doyen de Saint-Thiébaut, inconnue sans doute aux Pères Hugo et Roland, et rejetée par M. Louis Lallement, mise en présence de celle du chanoine de Toul, est de nature, à notre avis, à inspirer quelque défiance à l'égard de cette dernière. Le continuateur du doyen de Saint-Thiébaut, en faisant naître René II à Angers, avait été renseigné certainement : il ne pouvait avancer ce fait gratuitement ; il n'avait aucun intérêt à l'inventer. Au contraire il est bien permis de supposer que le chanoine de Toul a fait naître René II à Joinville, uniquement parce que rien ne lui avait appris qu'il fût né ailleurs. Et puis, qui sait si le chanoine de Toul n'a pas écrit sous le règne de René II, seulement ? La naissance du fils d'Yolande d'Anjou et de Ferry de Lorraine fut sans doute peu remarquée ; il ne fallait rien moins que l'extinction de la maison d'Anjou pour permettre à René II de gouverner la Lorraine et par suite d'être un homme marquant ; or, quand mourut Nicolas de Calabre, René II avait vingt-deux ans : personne vraisembla-

blement, en dehors de sa famille, ne se souvenait du lieu de sa naissance.

Mais revenons à notre propos. L'assertion du continuateur du doyen de Saint-Thiébaut nous paraît d'autant plus digne de foi qu'elle est corroborée, croyons-nous, par le témoignage de René II lui-même, consigné dans la relation que nous a laissée, sur les États généraux tenus à Tours au commencement de l'année 1484, un des députés de cette assemblée, Jean Masselin, official de Rouen (1).

On sait qu'après la mort de Louis XI, arrivée le 30 août 1483, René II, toujours si mal payé par ce prince des services qu'il lui avait rendus, espérant trouver plus de faveur auprès du nouveau roi, quitta l'Italie, où il avait guerroyé quelque temps pour les Vénitiens, et se rendit à la cour de France (2). Il s'y trouvait encore lors de la séance d'ouverture des États, à laquelle on le vit siéger parmi les princes du sang (3).

Quelques jours plus tard, la duchesse Yolande d'Anjou, mère de René II, mourut en son château de Bar-

(1) *Journal des États généraux de France tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII, rédigé en latin par Jehan Masselin, ... publié et traduit pour la première fois, ... par A. Bernier.* — Paris (Impr. Royale. — Coll. des *Documents inédits*) 1835, in-8°.

(2) René II quitta Padoue le 22 septembre (Arch. de M.-et-M., B. 980, f° 12 v°), se trouva à Zurich le 30 (f° 8 v°), arriva à Neufchâteau le 3 octobre (f° 12 v°) et en repartit le 9 (f° 13) ; le 15, il était à Méry-sur-Seine et le 25 à Blois (Arch. de M.-et-M., B. 2, f° 288).

(3) Pièce publiée par Bernier à la suite du journal de Masselin, p. 737.

le-Duc (1) ; René II dut quitter la cour ; mais avant de partir, il voulut remercier les États qui s'étaient, à sa demande, occupés de plusieurs affaires le concernant.

Or Jean Masselin a reproduit, ou plutôt traduit, le message qui fut, à cette occasion, porté à l'assemblée de la part de René II. Notre duc y proteste de son attachement à la couronne de France : « Je me regarde, dit-il, comme Français, et c'est à juste titre : Angers est le lieu de ma naissance. »

Volo sciant omnes natione pariter et animo me semper Francigenam fuisse professum , nec falso quidem , quoniam meæ nativitatis locus Andegavis *est* (2).

Tel est le texte sur lequel nous voulions attirer l'attention, texte emprunté à un document publié depuis plus d'un demi-siècle, et plus anciennement connu et mis à contribution, mais non pas au point de vue spécial de l'histoire lorraine. Le témoignage qu'il renferme nous semble pouvoir être considéré, ainsi que nous l'avons déjà dit, comme celui de René II lui-même. Masselin n'avait d'autre souci que de rendre sa relation aussi complète, aussi exacte que possible : c'est pour ce motif seul qu'il y a enregistré le message de René II, qui d'ailleurs ne l'intéressait pas d'une façon particulière ; et il l'a enregistré, nous n'en doutons pas, sans y rien changer.

Aussi croyons-nous qu'à l'opinion reçue jusqu'ici, et popularisée par une des inscriptions de la fontaine

(1) Dans la matinée du lundi, 23 février 1484. (Arch. de la Meuse, B. 511, f[os] 114 v° et 115.)

(2) *Journal de Jean Masselin*, pp. 396-398.

qu'on voit à Nancy sur la place Saint-Epvre, il faut préférer, comme appuyée du témoignage de René II, celle qui fait naître ce prince au château d'Angers.

Nous ne nous sommes pas proposé de rechercher ici la date exacte de la naissance de René II. Toutefois il nous paraît utile de prévenir une erreur, ou du moins de lever certains doutes que pourrait faire naître, à ce sujet, ce que nous venons d'écrire.

Nous avons vu que le P. Benoît parle d'un voyage d'Yolande d'Anjou et de son mari à Angers, voyage qui eut lieu vers la fin de l'année 1451 : on peut être tenté de faire naître René II à la même époque.

D'autre part, le P. Aubert Roland et le P. Hugo, ainsi que l'inscription de la place Saint-Epvre, font naître René II au mois de mai 1451, sans être toutefois complètement d'accord sur le quantième.

En réalité, si René II est né en 1451, ce n'est pas vers la fin de cette année, mais antérieurement aux derniers jours de juillet. En effet, on lit dans la vie latine de René II, publiée par M. Henri Lepage dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* de 1875 (p. 106), que René II était dans sa vingt-troisième année lors de son avènement. Or Nicolas de Calabre mourut le 24 juillet 1473 (1) ; et Yolande d'Anjou renonça à

(1) « *L'obiit de feu monseigneur nostre cousin le duc Nicolas, le vingtquatreiesme jour de juillet* », est-il dit dans le testament de René II. Nous reproduisons d'après l'original ce passage, que Dom Calmet a altéré.

ses droits sur le duché de Lorraine en faveur de René II le 2 août suivant (1).

René II est-il né en mai ? C'est possible, mais non prouvé, que nous sachions. Peut-être a-t-on donné un sens littéral, qu'il ne nous semble pas avoir, à un passage de Symphorien Champier, qui dit que René II fit son testament lorsqu'il *vint sus en l'âge de cinquante cinq ans*. On sait que ce testament est daté du 25 *mai* 1506 (2).

(1) L'acte de cession, plusieurs fois publié (voy. *René II, ... et le comté de Guise*, par M. Léon Germain, p. 14, note 1. — Il est aussi publié dans l'*Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, par La Roque, t. III, pp. 626-627), est en original à la Bibliothèque nationale (Coll. de Lorraine, vol. 241, n° 3).

(2) Nous nous proposons d'examiner quelque jour ce testament au point de vue de l'authenticité, laquelle nous paraît hors de doute. Nous avons vu l'original de cet acte célèbre à la bibliothèque de l'Institut de France. (Fonds Godefroy, vol. 308, f° 18).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS (1).

AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.

ANGERS. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

ANNECY. — Société florimontane d'Annecy.

ARRAS. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.

AUXERRE. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

BEAUVAIS. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

BESANÇON. — Société d'émulation du Doubs.

BORDEAUX. — Société archéologique de Bordeaux.

(1) Les présidents des Societés dont le nom est précédé d'un astérisque, ont été nommés membres honoraires de la Société d'Archéologie, en souvenir des preuves de sympathie qu'elle a reçues de ces Compagnies à la suite de l'incendie de 1871, qui a partiellement consumé le Palais ducal, aujourd'hui restauré.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Caen. — *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Colmar. — Société d'histoire naturelle de Colmar.

Compiègne. — Société historique de Compiègne.

Constantine. — Société archéologique de la province de Constantine.

Dax. — Société de Borda.

Dijon. — * Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

Draguignan. — Société d'études historiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Epinal. — * Société d'Emulation du département des Vosges.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gatinais.

Grenoble. — Académie delphinale.

Le Havre. — Société nationale havraise d'études diverses.

Langres. — Société historique et archéologique de Langres.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

MÂCON. — Académie de Mâcon.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

MARSEILLE. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

MARSEILLE. — Société de Statistique de Marseille.

METZ. — * Académie de Metz.

METZ. — Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.

MONTAUBAN. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD — Société d'Emulation de Montbéliard.

MULHOUSE. — Musée historique de Mulhouse.

NANCY. — Académie de Stanislas.

NANCY. — Société de Géographie de l'Est.

NANCY. — Société des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANTES. — Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NIMES. — *Académie du Gard.

ORLÉANS. — *Société archéologique de l'Orléanais.

PARIS, antérieurement LYON. — Musée Guimet.

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France.

PARIS. — Société des Etudes historiques.

PAU. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

POITIERS. — *Société des Antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale de Reims.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SENLIS. — Comité archéologique de Senlis.

SENS. — *Société archéologique de Sens.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULON. — Société académique du Var.

TOULOUSE. — Société archéologique du Midi de la France.

TROYES. — Société académique de l'Aube.

VERDUN. — Société philomathique de Verdun.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ANVERS. — Académie d'Archéologie de Belgique.

ARLON. — Institut archéologique du Luxembourg.

BRUXELLES. — Société d'archéologie.

ENGHIEN. — Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).

GAND. — Comité central de publication des Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.

LIÉGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÉGE. — Société libre d'Emulation de Liége.

LUXEMBOURG. — 'Institut grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).

MODÈNE. — R. Academia di Scienze, Lettere ed Arti in Modena.

NAMUR. — Société archéologique de Namur.

ROME. — Commissione archeologica comunale di Roma



LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

au 1er Janvier 1891

Bureau de la Société élu pour l'année 1890-1891.

Président, Charles **Guyot**.
Vice-président, Léopold **Quintard**.
Secrétaire perpétuel, **Bretagne** père.
Secrétaire annuel, Raymond **de Souhesmes**.
Bibliothécaire-Archiviste, Léon **Germain**.
Trésorier, René **Wiener**.
Secrétaires adjoints : Pierre **de Lallemand de Mont** et Emile **Duvernoy**.

Conservateur du Musée lorrain, Lucien WIENER
Conservateur honoraire, Charles COURNAULT.

Membres honoraires.

Montesquiou (le vicomte de); ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien conseiller d'Etat; à **Paris**.

Joybert (Madame la baronne de) au château de Saulxures-les-Nancy.

Le Directeur de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques (1).

Le Président de l'Académie de Metz.

— de l'Académie du Gard.

— de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.

— de la Société d'Emulation des Vosges.

— de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— de la Société archéologique de Sens.

— de la Société archéologique d'Orléans.

— de la Société française de Numismatique et d'Archéologie de Paris.

— de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg.

Membres titulaires (2).

* **Abel** (Charles), ancien député, président de la Société d'Archéologie de la Moselle, Nexirue, 18, à Metz.

Adam, président de chambre à la Cour d'appel, boulevard Sévigné, à Rennes.

Adam, maire de Nancy, rue Victor Hugo.

Allavène (le général), rue de Rennes, 43, Paris.

* **Alsace** (le comte d'), prince d'**Hénin**, au château de Bourlémont, par Neufchâteau (Vosges), et 20, rue Washington, Paris.

Ambroise (Emile), avoué, docteur en droit, rue Gambetta, 16, à Lunéville.

(1) La Société a conféré le titre de membre honoraire aux présidents des Sociétés qui, après l'incendie du Palais ducal en 1871, ont bien voulu lui donner des témoignages de sympathie, soit en souscrivant pour la reconstruction de l'édifice, soit en envoyant la collection de leurs publications à la bibliothèque du Musée.

(2) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés au *Journal* mensuel de la Société.

Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

* **André**, père, ancien entrepreneur, rue du Manège, 6.
* **André**, architecte du Département, membre du Conseil municipal, rue d'Alliance, 12.
Angenoux, président de chambre à la Cour d'appel, cours Léopold, 49.
* **Arth**, propriétaire, rue de Rigny, 7.
* **Asher**, libraire, Unter den Linden, 5, à Berlin (Prusse).
* **Aubry**, propriétaire de la manufacture de faïence de Bellevue, près Toul.
Audiat, doyen des conseillers à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, rue de la Ravinelle, 35.
Authelin, professeur au Lycée, rue des Tiercelins, 44.
Avout (le baron Auguste d'), ancien magistrat, rue de Mirande, 14, à Dijon (Côte-d'Or).
Badel (Emile), bibliothécaire en second à la Bibliothèque publique, rue Charles III, 37.
Baradez, ancien adjoint au Maire de Nancy, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Montet, 6.
* **Barbey** (Adrien), rue Sainte-Catherine, 5.
Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre, impasse Saint-Vincent, 7.
* **Barthélemy** (François), rue du Faubourg des Trois-Maisons, 22 bis.
Bastien (Pierre), greffier en chef de la Cour d'appel, rue Desilles, 4.
* **Bauffremont-Courtenay** (le prince de), duc d'**Atrisco**, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
Baumont, professenr d'histoire au Collège de Lunéville.
Bausson (l'abbé), curé de Frolois, par Ceintrey (M.-et-M.)
* **Beau**, avoué au Tribunal, Grand'Rue (Ville-Vieille), 35,
Beaudesson, directeur des contributions directes, rue de la Source, 31.
Beauminy (**Chrestien** de), place de la Carrière, 45.
Beaupré (Emile), propriétaire, rue de Serre, 18.
* **Beauzée-Pinsart**, sculpteur, à Stenay (Meuse).

Bénard (l'abbé), aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine, rue du Point-du-Jour, 9.

Bénaville (Mme de), rue des Loups, 12.

* **Benoit** (Arthur), homme de lettres, à Berthelming, par Fénétrange (Lorraine).

Benoit (Charles), doyen honoraire de la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, rue Le Pois, 9.

* **Bergeret**, rue du Montet, 6.

Bernard, ancien notaire, membre du Conseil municipal, rue d'Alliance, 7.

* **Bernard de Jandin**, ancien magistrat, rue Montesquieu, 16.

* **Berger-Levrault** (Oscar), imprimeur-libraire, rue des Glacis, 7.

* **Bertier** (Emile), avoué à la Cour d'appel, place de la Carrière, 18.

Bertin (Charles), propriétaire, rue Le Pois, 6.

Beugnet (l'abbé), professeur au grand Séminaire.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Bar-le-Duc (Meuse).

* **Bibliothèque** (la) du British Museum, à Londres.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville d'Epinal (Vosges).

Bibliothèque (la), de la Ville de Longwy (M.-et-M.)

* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Lunéville.

* **Bibliothèque** (la) de l'University Library, Cambridge.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Verdun (Meuse).

* **Bigorgne**, professeur au Lycée Condorcet, rue Lafayette, 188, à Paris.

* **Bizemont** (le comte de), ancien officier supérieur, au château du Trembloye, commune de Bouxières-aux-Chênes.

* **Bleicher**, professeur d'histoire naturelle médicale à l'Ecole supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de Stanislas, rue de Lorraine, 4.

Blondlot, maître de conférences à la Faculté des sciences, quai Claude le Lorrain, 8.

Boiselle (l'abbé), curé de Cudot-Sainte-Alpaïs, par Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

Bollemont (Alfred de), rue de la Primatiale, 30.

Bonnabelle, correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

* **Bonneau** (l'abbé), curé de Burey-en-Vaux, par Vaucouleurs (Meuse).

* **Bonnejoy**, docteur en médecine, rue de Marimer, 15, à Chars-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Bonvalot, ancien magistrat, rue Cassette, 3, à Paris.

Boppe, sous-directeur de l'Ecole forestière, rue Girardet, 10.

Bossert, bijoutier, rue Saint-Dizier, 45.

* **Bossu** (Louis), procureur de la République, á Sousse (Tunisie).

* **Bœswilwald**, architecte, inspecteur général des monuments historiques, rue Hautefeuille, 19, à Paris.

Boucher (Emile), Grand'Rue (Ville-Vieille), 76.

* **Boulangé**, ancien magistrat, à Remiremont (Vosges).

Bour (Charles), propriétaire, cours Léopold, 18.

Bourcier (le comte Charles de), au château de Bathelémont-sur-Seille (Lorraine).

* **Bourgeois**, archiviste-paléographe du Département de Loir-et-Cher, avenue Paul Reneaulme, 3, à Blois (Loir-et-Cher).

Bourgogne (Frédéric de), propriétaire, rue Grande, à Lamarche (Vosges).

* **Bourgon** (Désiré), architecte, élève de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts, rue des Michottes 11.

* **Boursier** (Charles), notaire, rue Gambetta, 26.

* **Bouvet** (le baron de), à St-Remy-en-Bouzemont (Marne).

Bouvier (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Point-du-Jour, 7.

* **Brassart**, archiviste de la ville de Douai, rue du Canteleux, 63, à Douai (Nord).

Brenier (l'abbé), curé d'Epinal (Vosges).

* **Braux** (Gabriel de **Piat** de), à Boucq, par Foug (M.-et-M.)

* **Bretagne**, directeur des contributions directes en retraite, rue de la Pépinière, 7.

Bretagne (Ferdinand), contrôleur des contributions directes, rue de la Ravinelle, 41.

* **Briard** (Emmanuel), avocat, rue des Carmes, 36.

* **Brice** (le général), place de l'Académie, 8.

* **Briey** (le comte Herbrandt de), chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vienne (Autriche).

* **Brincourt** (J.-B.), rue Blanpain, 2, à Sedan (Ardennes).

Brionval, avoué au Tribunal de Toul.

Brocard (l'abbé), curé de Varangéville.

Bruyères (Ch. de), avocat, à Remiremont (Vosges).

* **Buffet** (Aimé), inspecteur général des Ponts et Chaussées, quai Henri IV, 46, Paris.

* **Buffet** (Louis), membre de l'Institut. sénateur, ancien ministre. rue de Saint-Pétersbourg, 2, Paris.

* **Buffet** (Louis), ingénieur des Ponts et Chaussées, rue Ste-Catherine, 19.

* **Buffet** (Paul), rue Cassette, 38, Paris.

* **Buisson** (l'abbé], 14, rue Legendre, Paris.

* **Burtin** (V.), avocat, rue Mably, 3.

Bussienne, propriétaire, à Dieulouard.

* **Buvignier-Clouet** (Mlle Madeleine), rue Saint-Maur, 11, Verdun-sur-Meuse.

Carrière (le vicomte de), à Mouzorgues, par Briatexte (Tarn).

Castex (le vicomte Maurice de), ancien officier d'état-major, rue de Penthièvre, 6, Paris.

Caye, ancien avoué, suppléant de justice de paix, rue des Michottes, 7.

Cerf, notaire, à Rosières-aux-Salines.

Chanel (l'abbé), professeur au pensionnat de la Malgrange.

* **Chapelier** (l'abbé), curé de Jeanménil, par Rambervillers (Vosges).

* **Chapellier**, bibliothécaire de la Ville d'Epinal (Vosges).

Chassignet, sous-intendant militaire en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, rue de Boudonville, 18.

* **Charlot** (Alexandre), ancien magistrat, rue des Dominicains, 5.

* **Châtelain** (E.), professeur de philosophie au Lycée, rue de Boudonville, 24.

Chatelain (l'abbé), professeur de philosophie, à Ste-Croix, avenue du Roule, 22, Neuilly-sur-Seine.

* **Chatton** (l'abbé), curé de Velaine-sous-Amance (M.-et-M.).

* **Chenut** (Emile), juge de paix du canton ouest de Nancy, rue de la Ravinelle, 16.

Chevreux, archiviste, rue des Bourdonnais, à Paris.

Chicoulan, principal du collège de Lunéville.

* **Christophe** (Henri), lithographe, rue d'Amerval, 10,

* **Claude** (Auguste), propriétaire, rue Israël Sylvestre, 5.

Claudot, entrepreneur de bâtiments, rue du Joli-Cœur, 3.

* **Clesse**, notaire honoraire, membre du Conseil général, à Conflans, et rue des Dominicains, 18.

* **Cloud** (Victor), négociant, Grande-Rue, 30, à Blâmont.

* **Coëtlosquet** (Maurice du), à Rambervillers (Vosges).

* **Colliez** (Emile), docteur en médecine, à Longwy.

* **Collenot** (Félix), ancien magistrat, rue d'Alliance, 9.

Collignon, médecin-major, rue de la Paix, 42, à Cherbourg (Manche).

Collignon, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jeanne d'Arc, 2 bis.

Collin, notaire, rue de la Hache, 64.

Condé (baron de), directeur d'assurances, rue Gambetta, 38.

* **Contal** (Edmond), avocat à la Cour d'appel, rue Sainte-Catherine, 29.

Cordier (Julien), député de l'arrondissement de Toul, boulevard Latour-Maubourg, 19, à Paris.

* **Costé**, ancien conseiller de Préfecture, rue Stanislas, 54.

* **Courcel** (Valentin de), rue de Vaugirard, 20, à Paris.

Courcelles (Emile), poëlier, rue des Dominicains, 20.

* **Cournault** (Charles), rue de la Rivière, à Malzéville.

Courtois, avocat à la Cour d'appel, place de la Carrière, 41.

* **Crépin-Leblond**, imprimeur, passage du Casino.

Crevoisier d'Hurbache (René de), avocat à la Cour d'appel, place de la Carrière, 9.

Cuny (V.), artiste peintre (chez M. Majorelle, rue Girardet, 4).

* **Cuvier**, ancien pasteur, membre de l'Académie de Stanislas, faubourg Stanislas, 29

* **Dannreuther**, pasteur de l'Église réformée, rue de la Banque, 61, à Bar-le-Duc (Meuse).

Dartein (l'abbé de), ancien professeur à l'école Saint-Sigisbert, rue de Rigny, 22.

David (Louis), à Vaucouleurs (Meuse).

David (Paul), ancien sous-préfet, quai Claude le Lorrain, 12.

Deblaye (l'abbé Alexandre), aumônier de la Maison de retraite des Sœurs de la Doctrine chrétienne, rue de Strasbourg, 150.

Debuisson (Eugène), à Bayon.

* **Degermain** (Jules), rentier, à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).

Déglin (Henri), avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Georges, 79.

Degoutin (Maurice), château de Remonvaulx, près Bayonville (M.-et-M.).

* **Delaval** (Albert), à Saint-Max, par Nancy.

Demange (l'abbé), directeur de l'école Saint-Léopold, rue de la Pépinière, 26.

* **Demange** (l'abbé), curé de Saulxerotte, par Favières.

Denis (Albert), président du Cercle sténographique de la Lorraine, avocat, à Toul.

* **Denis** (Charles), sous-lieutenant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à Teboursouk, Tunisie).

Denis (Paul), président du Tribunal de Toul.

Denys (Paul), ancien magistrat, à Amélie-les-Bains (Pyrénées Orientales).

* **Depautaine**, docteur en médecine, membre du Conseil général de la Meuse, à Gondrecourt (Meuse).

* **Didierjean** (le comte), directeur général des cristalleries de Saint-Louis, par Lemberg (Lorraine).

* **Didier-Laurent** (l'abbé), ancien directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims (Marne), curé de Thiéfosse, par Vagney (Vosges).

* **Dietz**, ancien banquier, rue de la Monnaie, 8.

Digot (Alfred), propriétaire, rue des Ponts, 48.

Dinago, conseiller de Préfecture de la Haute-Saône (Vesoul).

* **Domgermain** (le comte de), rue de Lille, 3, à Paris, et à Phlin (M.-et-M.).

* **Dorveaux** (Paul), bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie, avenue de l'Observatoire, 4, à Paris.

Doyotte (l'abbé), curé de Haroué (M.-et-M.).

Drouin (Ch.), instituteur à Saint Julien, par Isches, (Vosges).

* **Dumast** (le baron **Guerrier** de), conservateur des forêts place de la Carrière, 38.

* **Dumont** (Paul), docteur en droit, place de la Carrière, 16,

* **Dupont** (Gustave), chemin du Sapin, 15.

* **Durand** (G.), archiviste du Département de la Somme, rue des Jacobins, 71, à Amiens.

* **Duvernoy** (Emile), archiviste du Département de Meurthe-et-Moselle, hôtel et rue de la Monnaie.

Eauclaire (l'abbé), curé de Saizerais (M.-et-M.).

Ebel (Charles), rue Saint-Dizier, 140.

* **Elbenne** (le vicomte d'), au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe), et rue Las Cases, 25, Paris.

* **Elie** (Edmond), ancien juge au Tribunal de commerce, rue Montesquieu, 29.

* **Elie-Lestre**, ancien officier de cavalerie, cours Léopold, 43.

* **Espée** (le baron Marcien de L'), rue Casimir Périer, 11 bis, à Paris.

Evrard fils (Auguste), à Epinal (Vosges).

Fabry, fabricant d'ornements d'église, rue St-Sulpice, 50, à Paris.

* **Favier**, conservateur de la Bibliothèque publique, rue Jeanne d'Arc, 2.

* **Ferry**, notaire, à Saint-Loup (Haute-Saône).

* **Feyen**, ancien notaire, à Pont-à-Mousson.

* **Fliche** (Paul), professeur à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, rue Saint-Dizier, 9.

Florentin, ancien receveur des Hospices, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc (Meuse).

Florentin (l'abbé), curé-doyen de Badonviller (M.-et-M.).

Florentin (Jules), à Forcelles-sous-Gugney, par Diarville (M.-et-M.)

Foblant (Maurice de), ancien représentant, impasse Sainte-Cécile, 9.

* **Fould** (Alph.), maître de forges, rue Girardet, 4.

* **Fourier de Bacourt** (le comte Etienne), au château de Gentilly, par Sorgues-sur-Ouvèze (Vaucluse).

* **Fournier**, docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges).

* **François**, ancien notaire, rue de Thionville, 4.

Franiatte (l'abbé), curé de Bouxières-aux-Dames, par Champigneulles (M.-et-M.)

Frémotte, peintre-verrier, rue Saint-Jean, 50, à Neufchâteau (Vosges).

Fringant (l'abbé), curé d'Allamps, par Vannes-le-Châtel (M.-et-M.).

Fringnet (Alphonse), proviseur du lycée Lakanal, rue Houdan, à Sceaux (Seine).

* **Friot**, docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 11.

* **Froment**, ancien magistrat, à Epinal (Vosges).

Fruminet (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Jacques, à Lunéville.

* **Frussotte** (l'abbé), à Jouy-en-Argonne, par Dombasle (Meuse).
* **Gallé** (Emile), industriel, avenue de la Garenne, 2.
* **Gallois** (l'abbé Théophile), vicaire à Montmédy (Meuse).
* **Gandelet** (le comte Albert), chambellan de S. S. Léon XIII, place d'Alliance, 5 bis.
* **Ganier**, juge au Tribunal civil de Nancy, rue du Montet, 5.
* **Gargam** (Louis), commandant d'infanterie en retraite, rue de Strasbourg, 87.

Garnier, ancien juge au Tribunal civil, rue de la Source, 8.

Gauchier (Christophe), peintre, à Moyenvic (Lorraine).

Gegout (Emile-Bernard), à Vézelise.

* **Gegout**, conseiller à la Cour d'appel, faubourg St-Jean, 21.
* **Genay**, architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue Baron-Louis, 21.
* **Genay** (Paul), agriculteur, à Bellevue-Chanteheux, par Lunéville.

Génin (André), capitaine au 26e de ligne.

* **George** (Amédée), rue de Toul. 12.

Gérard (Albert), avocat, à Saint-Dié (Vosges).

Gérard, inspecteur principal-adjoint aux Chemins de fer de l'Est, quai Claude le Lorrain, 18 bis.

Gérardin (Julien), clerc de notaire, à Jarville.

Germain, conseiller à la Cour d'appel, rue de Metz, 18.

* **Germain** (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26.

Gigout (Léopold), architecte, rue Gambetta, 10.

* **Gilbert**, photographe, à Toul.
* **Gillant** (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).
* **Gironcourt** (de), conducteur des ponts et chaussées, rue Desilles, 5.

Gomien (Paul), sous-intendant militaire, à Limoges (Haute-Vienne).

Gondrecourt (le comte René de), ancien conseiller de Préfecture, rue Saint-Michel, 26.

* **Gouy** (Jules), ancien magistrat, membre de l'Académie de Stanislas, à Renémont, commune de Jarville, et place d'Alliance, 6.

* **Gouy de Bellocq-Feuquières** (Albert), ancien officier d'état-major, rue d'Alliance, 9.

* **Goury** (Gustave), avocat à la Cour d'appel, rue des Tiercelins, 5.

Grandeau, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy, quai Voltaire, 3, à Paris.

* **Grandemange** (l'abbé), aumônier de la Maison de Secours, rue Saint-Dizier, 133.

* **Grand-Eury** (l'abbé), curé de Champigneulles (M.-et-M.).

* **Grassot** (l'abbé), curé de Choiseul, par Merrey (Haute-Marne).

Grosjean-Maupin, libraire, rue Héré, 20.

* **Guérin** (Raoul), pharmacien aide-major au 1er corps d'armée, quai François Ier, au Tréport (Seine-Inférieure).

Guérin (Edmond), rue des Capucins, 6, à Lunéville.

* **Guillon** (Auguste), ancien sous-officier, voyageur de commerce, rue de la Place, à Cormolain (Calvados).

Guinet (A.), entrepreneur de bâtiments, rue de Serre, 8,

Gutton (Henri), architecte, rue Gambetta, 42.

* **Guyot** (Charles), professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière, membre de l'Académie de Stanislas, rue Girardet, 10.

* **Guyot** (A.), contrôleur principal, chef de bureau des douanes, rue de Guise, 3.

* **Hælly** (le docteur), maire de Champenoux (Meurthe-et-Moselle).

Haldat du Lys (Charles de), cours Léopold, 36.

* **Hamonville** (le baron Louis d'), conseiller général, maire de Manonville, au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (M.-et-M.).



* **Hannequin**, ancien magistrat, rue de la Ravinelle, 25.

* **Hannion** (Paul), place de la Carrière, 24.

* **Hannoncelles** (**Gérard** d'), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, rue de la Source, 6.

* **Hanrion** (le général), place de la Carrière, 49.

Harbulot (Louis), juge suppléant à St-Dié (Vosges).

Harmand (l'abbé), supérieur de l'Orphelinat agricole, à Haroué (M.-et-M.)

Hausen (d'), au château de Sainte-Marie, par Blâmont.

* **Haussonville** le comte d'), de l'Académie française, ancien député, rue Saint-Dominique, 41, à Paris.

* **Hautoy** (du), propriétaire, chaussée de Doullens, 45, à Amiens (Somme).

* **Heitz**, percepteur de la circonscription de Pulligny, à Vézelise (M.-et-M.).

Hennezel (le comte d'), Villers-lès-Nancy.

* **Henriet** (Joseph), avocat, rue des Michottes, 11.

Henry, professeur à l'Ecole forestière, quai Claude le Lorrain, 8 bis.

* **Héraule** (de l'), place de la Carrière, 27, Nancy.

* **Hertz** (Adrien), ancien magistrat, rue Ste-Elisabeth, 41, à Lunéville.

* **Houx d'Hennecourt** (du), propriétaire, à Pont-à-Mousson (M.-et-M.).

Houzelle, instituteur à Montmédy (Meuse).

* **Huart** (baron G. d'), ancien préfet, à La Bôle d'Escoublac (Loire-Inférieure), et rue Chaveau-Lagarde, 21, à Chartres (Eure-et-Loire).

* **Huber** (Emile), manufacturier, à Sarreguemines.

Husson (Auguste), sculpteur, à Blevaincourt, par Vrécourt (Vosges).

* **Iohmann**, bijoutier, rue des Carmes, 1.

* **Jacob**, archiviste du département de la Meuse et conservateur du Musée, place St-Pierre, 29, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacques (l'abbé Victor), agrégé de l'Université, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, place de l'Académie, 11.

Jacquot (l'abbé), curé-doyen de Billy-lès-Mangiennes, par Spincourt (Meuse).

* **Jacquot** (Albert), luthier, rue Gambetta, 17.

* **Jaquiné**, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, place de la Carrière, 10.

Jasson, architecte de la Ville, rue de la Monnaie, 8.

* **Jeandel**, greffier au Tribunal de commerce, rue Isabey, 89.

Joly de Morey (Henri), ancien magistrat, rue de Miromesnil, 2, à Paris.

Joly de Morey (Alexandre-Léon), 24, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

* **Jouffrey**, principal clerc de notaire, à Fauville (Seine-Inférieure).

* **Jouve**, professeur, rue Boileau, 5, à Paris.

Joybert (le baron G. de), propriétaire, rue de l'Hospice, 49.

* **Keller** (Edmond), propriétaire, à Lunéville.

Kesseling (le baron de), rue de Guise, 17.

Klopstein (le baron Antoine de), conseiller général de Meurthe-et-Moselle, au château de Châtillon, près Cirey-sur-Vezouse (M.-et-M.).

* **Kools** (l'abbé), curé de Lorquin (Lorraine).

* **Konarski** (Wlodimir), vice-président du Conseil de Préfecture de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Krug-Basse, conseiller à la Cour d'appel, rue de Serre, 7.

* **Kuhn** (l'abbé Hermann), curé de Guéblange, par Dieuze (Lorraine).

* **Labourasse**, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube).

Lacaille (Edmond), avocat à la Cour d'appel, rue Dom Calmet, 13.

La Chapelle (de), rue de Boudonville, 14.

Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit, rue Sainte-Catherine, 1.

* **Lacour** (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr l'Archevêque de Bourges (Cher).

Lagrange, ex-administrateur de la manufacture de glaces de Cirey, rue Bergère, 18, à Paris.

* **La Granville** (de), au château de Tumojus, commune de Bulligny, près Toul (M.-et-M.)

Lahaut (de), directeur des contributions indirectes en retraite, rue de la Rivière, à Verdun (Meuse).

* **Lallemand** (Paul), conseiller à la Cour d'appel de Besançon, quai Veil-Picard, 55 (Doubs).

Lallemand de Mont (Frédéric de), au château de Lupcourt, et rue Girardet, 8, Nancy.

* **Lallemand de Mont** (Pierre de), ancien secrétaire général de Préfecture, rue Girardet, 1.

* **Lallemant de Liocourt** (Frédéric de), rue de Boudonville, 24.

* **Lamasse**, peintre, à Lunéville.

* **Lambel** (le comte Alexandre de), maire de Fléville, ancien conseiller général.

* **Lambel** (le vicomte de), au château de Fléville, par Nancy.

* **Lambertye** (de), marquis de Gerbéviller, château de Gerbéviller (M.-et-M.).

* **Lambertye** (le comte Gaston de), à Compiègne (Oise).

Landreville (le comte de), ancien conseiller général, rue Stanislas, 51.

Landrian (le comte de), baron **du Montet**, rue Bailly, 7.

* **Langlard**, directeur d'assurances, rue des Tiercelins, 30.

Lanternier, architecte, faubourg Stanislas, 38.

* **Laprevote** (Léon), ancien inspecteur-adjoint des forêts, quai Claude le Lorrain, 20.

* **Larguillon** (le commandant), faubourg Saint-Georges, 49.

* **Laroche** (l'abbé), curé de Damas-devant-Dompaire (Vosges)

* **Latouche** (le baron Georges de), ancien sous-préfet, rue Girardet, 8.

* **Laurent** (A.), médecin-major au 12e cuirassiers, à Lunéville.

* **Laurent** (Jules), sculpteur, rue du Montet, 19.

* **Lauron** (F.-H.), employé des Postes et Télégraphes, rue des Jardiniers, 22.

Lazar-Nathan, professeur, rue de l'Equitation, 48.

Le Bègue, administrateur délégué de la Société nancéienne de Crédit industriel et de Dépôt, place Saint-Georges, 78.

* **Le Bègue de Germiny** (le comte Marcel), avenue d'Antin, 37 (Champs-Elysées), à Paris, et château de Béneauville, à Bavent (Calvados).

* **Leblanc** (Henri), marchand d'antiquités, rue Stanislas, 94.

* **Lebrun** (Léon), avocat, à Lunéville.

Leclerc (René), ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel rue de la Commanderie, 11.

* **Lefebvre** (Henri), contrôleur des contributions directes en disponibilité, rue de Rigny, 17.

Lederlin, doyen de la Faculté de droit, membre de l'Académie de Stanislas, faubourg Stanislas, 12 bis.

Legay, marchand d'antiquités, rue Stanislas, 26.

Legin (l'abbé), vicaire à Saverne (Alsace).

* **Lejeune** (Jules), secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, rue de la Ravinelle, 22 bis.

Lemaire, chef de section aux chemins de fer de l'Est, rue du Petit-Boulevard, 9, à Pont-à-Mousson.

Lenglet (Paul), banquier, place de la Carrière, 38.

Lepezel, docteur en droit, juge de paix du canton de Longuyon (M.-et-M.).

* **Leroy** (l'abbé), curé de Taintrux (Vosges).

* **Lhôte** (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Saint-Dié (Vosges).

Lhuillier, curé d'Abreschwiller (Lorraine).

L'Huillier, curé de Damblain (Vosges).

* **Lhulière**, ancien entrepreneur, rue des Carmes, 40.

Ligniville (le comte Gaston de), rue d'Alliance, 15, Nancy.

Limon (l'abbé), prêtre habitué, Saint-Quirin (Lorraine).

Lombard (Paul), avocat, professeur à la Faculté de droit, rue de la Ravinelle, 9.

* **Loppinet**, inspecteur des forêts, à Verdun (Meuse).

Loraux (l'abbé Arthur), curé de Grand-Verneuil, par Montmédy (Meuse).

Lorrain (l'abbé), doyen du Chapitre de la Cathédrale, rue de la Pépinière, 26.

Lorrain (Aristide), juge de paix du canton de Nomeny (M. et-M.)

Lorta, sous-directeur des contributions directes, à St-Dié (Vosges).

* **Ludre** (le comte Gaston de), membre de l'Académie de Stanislas, château de Ludres, à Richardménil (M.-et-M.), et avenue Montaigne, 43, à Paris.

* **Luxer**, conseiller à la Cour d'appel, rue Le Pois, 15.

Luzoir, surveillant général au lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

* **Magnienville** (de), secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise), rue Saint-Lazare, 15.

Magot, avocat, à Pont-à-Mousson (M.-et-M.).

* **Majorelle** (Louis), industriel, place d'Alliance, 8.

* **Malhorty**, chef d'escadrons au 9e dragons, à Provins. (Seine-et-Marne).

* **Marchal** (l'abbé), curé de Dieulouard (M.-et-M.).

Marchal (Eugène), docteur en droit et en médecine, ancien adjoint au Maire de Nancy, rue Saint-Michel, 23

* **Marchal**, ancien magistrat, à Bourmont (Haute-Marne).

* **Marcot** (Léopold), ancien maire de Réméréville, Grand'-Rue (Ville-Vieille), 13.

Marcot (René), membre du Conseil municipal, rue de la Ravinelle, 13.

* **Margo** (Gaspard), membre de la Chambre de commerce, rue des Tiercelins, 16.

Margon (le comte de), chef d'escadrons au 8e chasseurs, à Verdun (Meuse).

* **Marichal** (Paul), élève de l'Ecole des Chartes, rue Gail, 23, Paris.

Maringer, adjoint au Maire de Nancy, conseiller général, faubourg Saint-Jean, 28.

* **Marly**, ancien adjoint au Maire de Metz, rue Le Pois, 11.

Marquis, sénateur de Meurthe-et-Moselle, conseiller général, à Thiaucourt, et rue de Lille, 45, à Paris.

Marsal (l'abbé), curé de Dieuze (Lorraine).

* **Martin** (l'abbé Eugène), professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, place de l'Académie, 11.

* **Martin** (l'abbé Numa), curé de Lisle-en-Barrois (Meuse).

* **Martimprey de Romécourt** (Mme la comtesse Ed. de), château de Ludres, par Flavigny (M.-et-M).

Marton (l'abbé), ancien aumônier militaire, place d'Alliance, 4.

* **Marx** (Roger), homme de lettres, inspecteur des Beaux-Arts, rue Saint-Lazare, 24, à Paris.

* **Mathieu** (Ch.), ancién magistrat, rue de la Ravinelle, 33.

Mathieu (l'abbé D.), curé-doyen de Saint-Martin, membre de l'Académie de Stanislas, à Pont-à-Mousson.

* **Mathieu** (l'abbé), curé de Sainte-Geneviève, par Pont-à-Mousson.

Mathiot (Paul), rue de Metz, 6.

Mathis de Grandseille (René), rue de l'Université, 25, à Paris, et au château de Grandseille, par Blâmont.

* **Matthis**, préposé en chef de l'octroi, rue Saint-Jean, 54.

* **Maure** (Marcel), avocat, cours Léopold, 5.

* **Maxant** (Eugène), greffier de chambre à la Cour d'appel, rue St-Dizier, 161.

* **Maxe-Werly**, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires, président de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, membre de l'Académie de Stanislas, rue de Strasbourg, 19.

* **Mellier**, inspecteur d'Académie, membre de l'Académie de Stanislas, rue Saint-Dizier, 138.

* **Mengin** (Henri), avocat à la Cour d'appel, place des Dames, 19.

Mesmin, ancien magistrat, rue Ste-Catherine, 6.

Metz-Noblat (Antoine de), membre de l'Académie de Stanislas, rue de la Ravinelle, 37.

Mézières (Alfred), professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Académie française, député de l'arrondissement de Briey, boulevard Saint-Michel, 57, à Paris.

Michaut (Gabriel), ancien conseiller général, rue de la Gare, 18, à Lunéville.

Michel (F.), cultivateur, à Ugny, canton de Longuyon par Cons-la-Grandville (M.-et-M.).

Michon (Alfred), colonel d'artillerie, commandant le 8e régiment, rue La Fayette, 8.

* **Miette**, ancien magistrat, rue Paisible, 6, à Pont-à-Mousson (M.-et-M.).

* **Millot** (Charles), ancien officier de marine, chargé de cours à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Stanislas, rue des Quatre-Eglises, 28.

* **Mirbach** (le comte de), à Harff (Prusse rhénane).

Miscault (de), rue d'Alliance, 5.

* **Mitry** (le comte Henri de), capitaine-commandant au 6e chasseurs, Saint-Mihiel (Meuse).

Moidrey (Léon **Tardif** de), ancien magistrat, au château d'Hannoncelles, par Manheulles (Meuse).

* **Montjoie** (de), au château de Lasnez, près Villers-les-Nancy (M.-et-M.).

* **Moreau**, brasseur, à Vézelise.

Morlaincourt (de), colonel d'artillerie en retraite, faubourg Saint-Jean, 28.

Mossmann, archiviste de la Ville de Colmar (Alsace), rue Saint-Martin, 1.

Mottet de la Fontaine, avocat à la Cour d'appel, rue Sainte-Catherine, 3.

* **Mourot** (l'abbé), chevalier du Saint-Sépulcre, curé de Vomécourt-sur-Madon, par Mirecourt.

* **Munier** (l'abbé), curé de Valleroy, par Briey (M.-et-M.).

Munier, ancien député, à Pont-à-Mousson, et boulevard Saint-Michel, 48, à Paris.

* **Munier-Jolain**, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Roch, 17, à Paris.

Nathan-Picard, vice-président du Bureau de bienfaisance, rue Saint-Dizier, 1 bis.

* **Nettancourt-Vaubecourt** (le marquis de), au château de Nettancourt, par Revigny (Meuse).

* **Nicéville** (Paul de), avocat à la Cour d'appel, rue St-Jean.

Noël, dentiste, rue des Carmes, 33.

Noël, ancien magistrat, rue des Jardiniers, 2.

* **Noiriel** (J.), libraire de la bibliothèque publique de Strasbourg, rue des Serruriers, 27, Strasbourg.

Norberg, membre de la Chambre de commerce, rue des Glacis, 7.

Norberg (Emile), de la maison Berger-Levrault, rue des Glacis, 16.

Olry (l'abbé), premier vicaire de la basilique Saint-Epvre, place des Dames, 17, Nancy.

* **O'Gorman** (le comte), rue Saint-Dizier, 19.

* **Pange** (le comte Maurice de), rue de Lisbonne, 53, à Paris.

Parisot (Louis), avocat, rue des Carmes, 44.

* **Parisot** (E.-S.), agrégé d'histoire, rue des Tiercelins, 52.

* **Paul**, notaire, rue de la Monnaie, 4.

* **Paulus** (l'abbé), à Puzieux par Delmes (Lorraine).

* **Pellot** (Paul), premier commis greffier au Tribunal, à Rethel (Ardennes).

* **Pernot**, propriétaire, à Tramont-Emy (M.-et-M.).

* **Pernot du Breuil** (Auguste), ancien magistrat, à Mirecourt (Vosges).

* **Perot**, intendant militaire en retraite, rue Saint-Léon, 14.

Perruchot, docteur en médecine, rue Sainte-Croix, 10, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

* **Petit**, receveur de l'enregistrement en retraite, place d'Armes, 75, à Verdun (Meuse).

* **Petitbien**, ancien député, à Blénod-lès-Toul.

* **Petitot-Bellavène**, avocat, à Menesbles, par Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).

* **Pfister**, professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, rue du Bastion, 11.

* **Picard** (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, rue Saint-Dizier, 92.

* **Pierfitte** (l'abbé), curé de Portieux (Vosges).

* **Pierre** (Paul), peintre, rue des Ponts, 46, Nancy.

Pierron (H.), docteur en médecine, à Pont-à-Mousson.

Pierron, libraire, rue Saint-Dizier, 112.

* **Pierrugues** (P.-D), membre de la Société archéologique de Fiesole, 5, via della Piazzuola, à Florence (Italie).

* **Pierson**, sculpteur-statuaire, à Vaucouleurs (Meuse).

Pierson de Brabois, propriétaire, rue de la Visitation, 1.

* **Pimodan** (le marquis de), au château d'Echênay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 18, à Paris.

Piquemal, ancien capitaine d'artillerie, au château de Gentilly, commune de Maxéville, par Nancy.

Poirel (Paul), ancien magistrat, à Rosières-aux-Salines (M.-et-M.).

* **Poirine** (l'abbé), vicaire à la cathédrale, rue des Chanoines, 6.

* **Poirson**, receveur municipal, rue de la Constitution, 2.

Pommery (de), rue de Boudonville, Nancy.

* **Prost** (Auguste), membre de l'Académie de Metz, boulevard Malesherbes, 19, à Paris.

* **Puton** (Bernard), substitut du procureur de la République, Saint-Mihiel (Meuse).

Quenet (Edmond), mécanicien à Beaumont, par Charny, (Meuse).

* **Quintard** (Léopold), rue Saint-Michel, 30.

Quintard (Lucien), rue Gilbert, 2.

Rampont (E.), avoué au Tribunal, rue des Michottes, 1.

Rance (l'abbé), ancien professeur à la Faculté de théologie d'Aix, à Sainte-Magnance (Yonne).

Ravinel (le baron harles de), ancien député, au château de Villé, commune de Nossoncourt (Vosges).

Ravinel (Maurice de), ancien préfet, à Lunéville.

Remy (Fernand), à Saint-Nicolas-de-Port (M.-et-M.).

Renard (René), bâtonnier de l'Ordre des avocats, rue St-Dizier, 142 bis.

* **Renauld** (Albert), avoué, à Bar-le-Duc (Meuse).

* **Renauld** (l'abbé Félix), professeur d'histoire à l'Ecole Saint-Sigisbert, place de l'Académie, 11.

* **Renauld**, banquier, rue Saint-Dizier, 21.

* **Renaux**, agent-voyer à olombe [illegible] et.

* **Reuss**, inspecteur des forêts, 2, rue Colbert, à Alger.

* **Richard**, notaire, Grande-Rue, 81, à Remiremont (Vosges).

Ring (le baron de), conseiller à la Cour d'appel, place Darcy, 25, à Dijon (ôte-d'Or).

* **Riocour** (le comte Edouard **du Boys de**), commandant d'artillerie en retraite, au château d'Aulnois (Lorraine).

* **Riston** (Victor), avocat, docteur en droit, rue Héré, 18, Nancy, et rue d'Essey, Malzéville.

* **Robert** (Louis), dessinateur, rue de la Poterne, 15, à Pont-à-Mousson.

* **Robert**, fondeur de cloches, rue Pichon, 12.

* **Robert** (l'abbé V.), curé de Chauvancy-Saint-Hubert, par Montmédy (Meuse).

* **Robert** (F. des), membre de l'Académie de Stanislas, villa de la Pépinière, 1.

* **Robinet** (l'abbé), chapelain de la Cathédrale, place Madeleine, 13, à Verdun (Meuse).

Roche du Teilloy (Alexandre de), professeur au Lycée, rue de Rigny, 5.

Rochel, ancien négociant, rue des Tiercelins, 46.
* **Rollin**, propriétaire, à Gorbéviller (M.-et M.).
* **Rongraux** (l'abbé), curé d'Olley (Meuse).
Roquefeuil (Mme la vicomtesse de), née **Fourier de Bacourt**, place de la Carrière, 12.
Rougieux (Antoni), architecte, rue Dom Calmet, 5.
* **Rouyer**, ancien directeur des Postes, à Thiaucourt (M.-et-M.).
Roxard de la Salle (Ludovic), rue du Haut-Bourgeois, 35.
* **Royer**, lithographe, rue de la Salpêtrière, 2.
* **Rozières** (Charles de), rue du Manège, 13.
* **Rozières** (Antoine de), rue du Manège, 13.
Sadoul, Procureur-général près la Cour d'appel, rue Victor Poirel, 6, Nancy.
* **Saint-Hillier** (Henri de), sous-lieutenant au 18e régiment de chasseurs, à Epinal (Vosges).
Saint-Joire (Paul), avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 25.
* **Saint-Joire** (René), avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 25.
Saint-Remy (René **Guiot** de), ancien magistrat, rue des Loups, 6.
Salmon, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), boulevard Saint-Germain, 168, à Paris.
Saussure (Henri de), Cité, 24, à Genève (Suisse).
* **Save** (Gaston), artiste peintre, à Saint-Dié (Vosges), et rue des Dominicains, 33.
* **Schaudel**, lieutenant de douanes, à Grand-Verneuil, par Montmédy (Meuse).
Schmidt (Ernest), maître de verreries, à Vannes-le Châtel.
* **Schneider**, ancien avoué à la Cour d'appel, rue de la Ravinelle, 18.

Schott, négociant, ancien membre du Conseil municipal, rue de Metz, 54.

* **Schuler**, architecte diocésain, faubourg Saint-Jean, 37.

* **Scitivaux de Greische** (Anatole de), au château de Remicourt, commune de Villers-lès-Nancy (M.-et-M.).

* **Seillière** (le baron Frédéric), avenue de l'Alma, 61, à Paris.

* **Serot Alméras-Latour**, conseiller à la Cour d'appel, rue la Commanderie, 11.

* **Serre** (Mme la comtesse Marie de), rue Las Cases, 8, à Paris.

Sicard (Camille), rue du Quartier-Neuf, 1, à Toul.

* **Sidot** (Louis), libraire, rue Raugraff, 3.

Simette (Théodore), ancien adjoint au Maire de Nancy, rue de Strasbourg, 5 bis.

Simonin (Fernand), ancien magistrat, rue des Carmes, 29.

Simonin (Prosper), ancien magistrat, place de la Carrière, 36.

* **Sonrier** (le docteur), à Poussay (Vosges).

Souhaut (l'abbé), curé-doyen de Ligny-en-Barrois (Meuse).

* **Souhesmes** (Raymond **des Godins de**), place St-Georges, 93.

* **Spillmann** (le docteur), professeur à la Faculté de médecine, rue des Carmes, 40.

* **Staemmel** (l'abbé), secrétaire général de l'Evêché, place Stanislas, 4.

* **Stainville** (Edmond), conseiller à la Cour d'appel, place de l'Académie, 8.

Stéhelin, préfet de Meurthe-et-Moselle.

Stein, architecte, à Toul.

* **Straten-Ponthoz** (le comte van der), de l'Académie de Metz, rue de la Loi, 17, à Bruxelles (Belgique).

* **Thiéry** (Emile), artiste peintre, à Maxéville près Nancy.

Thomas (Gabriel), conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, rue Stanislas, 82.

* **Thomas** (Stanislas), rue Charles III, 80.

Thomassin (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).

* **Thouvenin** (Paul). à Rosières-aux-Salines (M.-et-M.).

* **Thouvenin** (le docteur), maire de Vézelise (M.-et-M.).

Tourdes (le docteur). doyen honoraire de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de Stanislas, faubourg Stanislas, 2.

Tourtel (Charles), ancien notaire, rue de Metz, 46.

* **Trancart**, ancien préfet, rue Sainte-Catherine, 27.

Trubner (Karl), libraire à Strasbourg (Alsace).

* **Tuffier** père, ancien bijoutier, rue du Montet, 22.

* **Turinaz** (S. G. Mgr), évêque de Nancy et de Toul, place Stanislas, 4.

* **Vacant** (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, membre de l'Académie de Stanislas, rue de Strasbourg, 94.

Vagner (René), gérant du journal l'*Espérance*. rue du Manège, 3.

* **Valentin**, docteur en médecine, rue Saint-Jean, 8.

Vanier (Charles), notaire à Blâmont.

* **Vanson** (l'abbé), vicaire général honoraire, 23, rue du Montet.

* **Vercly** (le général **Chautan** de), passage du Casino.

* **Vernéville** (Louis **Huyn** de), avocat à la Cour, rue de la Source, 27.

Vienne (Henri de), ancien magistrat, rue d'Alliance, 6.

* **Vienne** (Maurice de), chef d'escadrons au 8e régiment d'artillerie, rue d'Alliance, 1.

Villefosse (Et. de), ancien archiviste de la Nièvre, rue Foumorigny, 5, à Nevers (Nièvre).

* **Viller**, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de la Monnaie, 4.

* **Vincent** (Henri), docteur en médecine, rue du Moulin, 1, Vouziers (Ardennes).

Vivier, conservateur des forêts en retraite, rue Stanislas, 55.

* **Voirin** (Jules), artiste peintre, rue des Michottes, 7.

* **Volfrom**, négociant, rue Saint-Dizier, 117.

Volland, ancien maire de Nancy, sénateur de Meurthe-et-Moselle, rue de la Ravinelle, 20, Nancy, et cité Vaneau, 11, à Paris.

* **Warren** (le vicomte Lucien de), ancien capitaine d'artillerie, place de l'Arsenal, 3.

Welche (Charles), ancien maire de Nancy, ancien ministre, conseiller d'Etat honoraire, à Montauban-sur-Houdemont (M.-et-M.), et avenue d'Antin, 67, à Paris.

Weyland, curé de Guermange, par Langenberg (Lorraine).

* **Wiener** (Lucien), rue de la Ravinelle, 28.

Wiener (René), négociant, rue des Dominicains, 73.

* **Wolfram** (le docteur), directeur des archives, à Metz.

Xardel, ancien président de la Chambre de commerce, à Malzéville (M.-et-M.).

* **Zæpffel** (Edgard), vice-président du Conseil de Préfecture, rue Mazagran, 3.

Zanetti (E., aîné), artiste peintre, rue du Puty, 11, à Verdun (Meuse).

Zeller, recteur de l'Académie de Chambéry (Savoie).

Membres correspondants.

Barbier de Montault (Monsignor), prélat de la maison de S. S. Léon XIII, à Poitiers (Vienne).

Bertolotti, directeur des Archives d'Etat, à Mantoue (Italie).

Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Bovet, président de la Société d'Emulatisn de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).

Chalembert (V. de), à Paris.

Herluison, libraire à Orléans (Loiret).

Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Lory, bibliothécaire-archiviste de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

Mignard, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Misson (le baron), au château de Vieux-Waleffe, par Fallais, province de Ltège (Belgique).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Trilport (Seine-et-Marne).

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers.

Wagner, chef d'institution, à Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique.

TABLE DES MATIÈRES

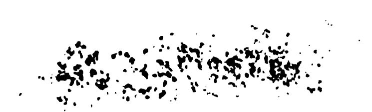
CONTENUES DANS CE VOLUME

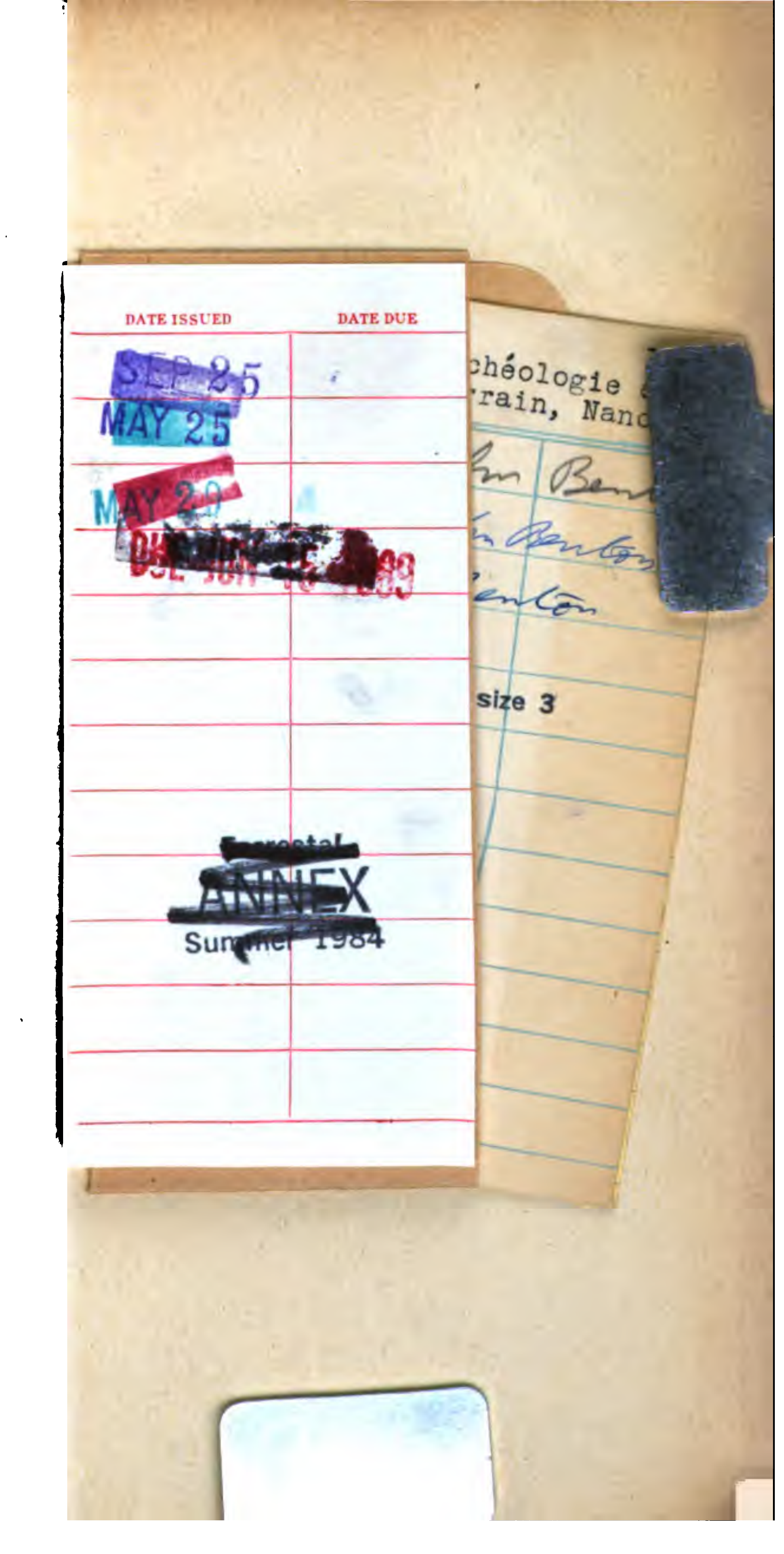
PLANCHES & FIGURES



Nancy, imp. de G. CREPIN-LEBLOND passage du Casino






DATE ISSUED
DATE DUE
SEP 25
MAY 25
MAY 20
ANNEX
Summer 1984
chéologie
rain, Nanc
size 3

